



# L'EUROPE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

2014-2020  
*Les politiques*  
*Les outils*

JANVIER 2015



**L**a nouvelle programmation européenne 2014-2020 représente une opportunité de s'interroger sur le rôle de l'Europe pour les territoires locaux. Ensemble de 28 pays, l'Europe est aussi une fédération de 291 régions.

Depuis 2006, la politique régionale a rattrapé la Politique Agricole Commune historique et fondatrice en termes de priorité stratégique comme budgétaire. L'évolution de la dénomination en politique régionale et urbaine marque l'ancrage dans les territoires, à partir du maillage identitaire des régions appuyées sur leurs métropoles et leurs villes moyennes. L'affirmation des problématiques urbaines confirme la prééminence des approches transversales sur les approches thématiques.

Outre l'affirmation des trois grands axes stratégiques d'innovation définis par une croissance intelligente, durable et inclusive, l'Union européenne adapte ses outils en vue de retisser un lien plus dense entre villes et campagnes, et réoriente progressivement la politique agricole vers une alimentation de qualité et des services écologiques renforcés. L'innovation est mise en avant en tant que seul gisement de croissance dans une économie mondialisée décarbonée. C'est une façon de donner la priorité à l'excellence scientifique en lien fort avec l'industrie tout en renforçant l'appui aux petites et moyennes entreprises en vue de l'amélioration de la vie quotidienne des Européens.

Autour de ces grandes lignes, s'affirment la stratégie pensée par la Commission et les règlements adoptés par des élus et des représentants étatiques de 28 pays, ce qui crée une diversité et une plateforme interculturelle unique, source de frictions, sans doute, mais aussi source d'intuitions nouvelles et d'idées partagées. Dans les faits, Bruxelles est autant une tête de réseau qu'un gouvernement communautaire.

L'Europe n'est pas seulement accessible aux territoires par les programmes communautaires ou sous la forme des fonds structurels, dont les acronymes commencent à être connus des collectivités : FEDER – Fonds européen de développement régional, FSE – Fonds social européen, FEADER – Fonds européen pour l'agriculture et de développement rural... La stricte approche financière ne peut en effet que conduire à la frustration, surtout en temps de disette budgétaire. Les fonds ont un effet d'amorçage et de levier que démultiplient les outils européens en ingénierie (outils d'observation, propositions de bonnes pratiques...) et surtout les partages d'expériences par les rencontres (ce que permettent les réseaux comme Interreg ou Urbact). En ce sens, l'Europe est une chance pour les petites collectivités qui disposent ainsi d'une ingénierie de qualité.

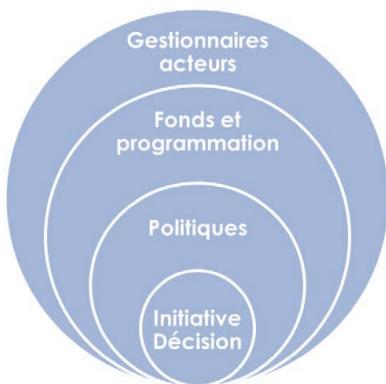
L'Union européenne produit beaucoup d'orientations stratégiques, de documents, de sites interactifs, de modes d'emploi, de cartes et d'indicateurs. Plutôt que d'en tenter une impossible synthèse, le présent guide propose une boîte à outils pour l'élu local, afin que l'Union européenne soit perçue à sa juste mesure : une source de dynamisation de chaque territoire local par le partage d'idées et la mise en réseau avec d'autres territoires.

- La première partie rappelle les grands principes et l'évolution des politiques européennes. Les dix premières pages pourraient s'intituler : « Ce qu'il faut avoir lu avant d'aller à Bruxelles. »
- La seconde partie rassemble quarante fiches-outils qui font de ce guide un répertoire à consulter et à utiliser en fonction des priorités de chaque territoire.



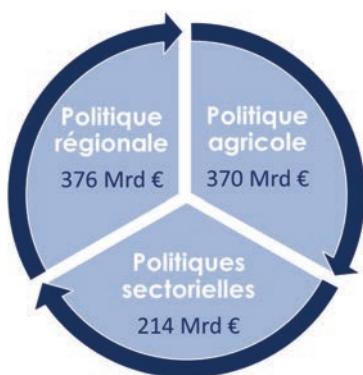
## PREMIÈRE PARTIE : L'EUROPE DE 2014-2020.....11

### I LES ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES : AU PLUS PRÈS DU CITOYEN .....13



1. Les institutions perdurent et s'adaptent.....	14
2. Europe 2020, un approfondissement des stratégies de Lisbonne et de Göteborg.....	17
3. La méthode européenne : équité et subsidiarité .....	19
4. Un budget resserré et concentré .....	21
5 - Le nouvel esprit européen.....	24

### II LES ÉVOLUTIONS POLITIQUES : AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES .....25



1. La politique régionale : spécialisation et co-construction .....	26
2. La politique agricole commune : vers une économie rurale intégrée ? .....	42
3. Les politiques sectorielles : « smart and green », intelligence et durabilité.....	52

### CONCLUSION :

DES RÉGIONS AUX CITÉS, UNE NOUVELLE PENSÉE TERRITORIALE, UNE NOUVELLE VIGILANCE COLLECTIVE .....	82
---	----

## SECONDE PARTIE :

### OUTILS ET RÉSEAUX UTILES AUX TERRITOIRES ..... 89

PHASE	OUTILS	
IMPULSION MOTIVATION	I Fiches 1 à 6	93
CONNAISSANCE	II Fiches 7 à 13	105
DÉCOUVERTE COOPÉRATION	III Fiches 14 à 20	121
ÉLABORATION OUTILS	IV Fiches 21 à 25	139
ACCOMPAGNEMENT	V Fiches 26 à 30	149
FINANCEMENTS	VI Fiches 31 à 35	157
RECONNAISSANCE VALORISATION	VII Fiches 36 à 40	169
ANNEXE		180

*Voir sommaires détaillés pages suivantes*

# DÉTAIL DE LA PREMIÈRE PARTIE : L'EUROPE DE 2014-2020

## I LES ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES : AU PLUS PRÈS DU CITOYEN ..... 13

<b>1. Les institutions perdurent et s'adaptent .....</b>	<b>14</b>
<i>Europe 2020 : une stratégie de relance de l'économie.....</i>	17
<b>2. Europe 2020, un approfondissement des stratégies de Lisbonne et de Göteborg .....</b>	<b>17</b>
<i>Le principe de subsidiarité .....</i>	19
<b>3. La méthode européenne : équité et subsidiarité.....</b>	<b>19</b>
<i>Fonds de développement régional.....</i>	20
<i>La concentration des fonds.....</i>	21
<b>4. Un budget resserré et concentré .....</b>	<b>21</b>
<i>Le budget européen 2014 - 2020.....</i>	22
<b>5. Le nouvel esprit européen .....</b>	<b>24</b>
<i>La solidarité territoriale.....</i>	24

## II LES ÉVOLUTIONS POLITIQUES : AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ..... 25

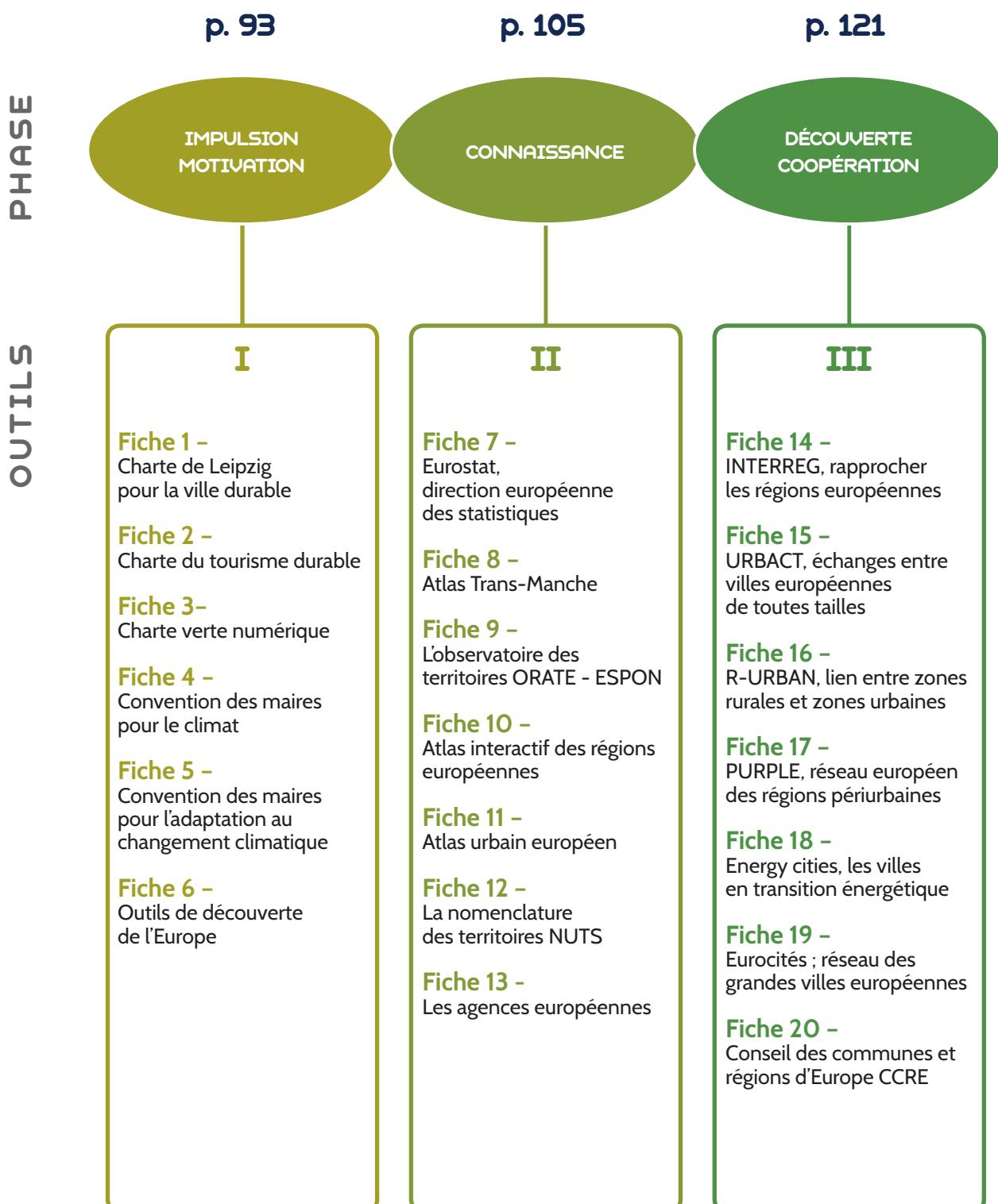
<b>1. La politique régionale : spécialisation et co-construction .....</b>	<b>26</b>
1.1 - La solidarité territoriale .....	27
1.2 - Les fonds structurels.....	28
<i>Le Fonds européen de développement régional FEDER (ERDF en anglais) .....</i>	28
<i>Le Fonds social européen FSE (ESF) .....</i>	28
<i>Le Fonds de cohésion .....</i>	28
<i>Le Fonds européen agricole de développement rural FEADER (EAFRD) .....</i>	29
<i>Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche FEAMP .....</i>	30
1.3 - L'intégration des problématiques urbaines .....	34
<i>Vers une économie de la proximité .....</i>	36
<i>La mobilité durable dans les villes .....</i>	37
1.4 - La méthode : intégration et co-construction .....	38
1.5 - La stratégie de spécialisation .....	39
<b>2. La politique agricole commune : vers une économie rurale intégrée ? .....</b>	<b>42</b>
2.1 - Le verdissement de la politique agricole .....	43
2.2 - Les mesures françaises d'accompagnement : vers l'agro-écologie.....	44
<i>La politique agricole commune en France .....</i>	44
<i>L'agro-écologie, nouvelle politique agricole ? .....</i>	46
2.3 - Les réseaux d'appui au développement rural .....	48
<i>Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale .....</i>	48
<i>Le réseau européen de développement rural .....</i>	49

2.4 - La politique commune de la pêche .....	51
<b>3. Les politiques sectorielles : « smart and green », intelligence et durabilité .....</b>	<b>52</b>
3.1 - Horizon 2020, recherche et innovation .....	53
<i>Les thématiques prioritaires</i> .....	53
<i>La politique de l'innovation</i> .....	54
<i>La relance économique par le partenariat public-privé</i> .....	54
<i>Petites et moyennes entreprises</i> .....	56
<i>Une stratégie numérique pour l'Europe</i> .....	57
3.2 - Mécanisme pour interconnexion de l'Europe : Énergie, transports, nouvelles technologies .....	59
<i>Transports</i> .....	60
<i>Énergie</i> .....	61
<i>Télécommunications</i> .....	61
3.3 - L'environnement .....	62
<i>Le programme d'action pour l'environnement</i> .....	62
<i>Biodiversité, nature et sols</i> .....	63
<i>Changement climatique et environnement</i> .....	64
<i>Protection et gestion des eaux</i> .....	64
<i>Les substances chimiques</i> .....	65
<i>La pollution atmosphérique et sonore</i> .....	65
<i>Utilisation efficace des ressources et gestion des déchets</i> .....	65
<i>LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement</i> .....	66
3.4 - L'énergie .....	69
<i>Politique intégrée climat-énergie</i> .....	69
<i>Efficacité énergétique</i> .....	70
<i>Énergies renouvelables</i> .....	71
<i>La directive sur la performance énergétique des bâtiments</i> .....	71
3.5 - La politique culturelle .....	74
<i>L'agenda européen de la culture</i> .....	74
3.6 - Le tourisme .....	77
<i>Cinq actions-phares</i> .....	79
Les autres politiques sectorielles européennes .....	81
<i>Les directions générales de la Commission Européenne</i> .....	81
<i>Services</i> .....	81
<i>Agences et représentations</i> .....	81
<b>Conclusion : Des régions aux cités, une nouvelle pensée territoriale, une nouvelle vigilance collective .....</b>	<b>82</b>
<i>Les évolutions de la gouvernance européenne au service de la gouvernance locale</i> .....	82
<i>L'agenda urbain européen</i> .....	83
<i>L'enjeu des villes, intégrées avec leurs espaces agricoles, naturels, littoraux, est de relocaliser l'économie</i> .....	83
<i>L'Europe, chance de la Basse-Normandie</i> .....	85
<b>Annexe .....</b>	<b>180</b>

## DÉTAIL DE LA DEUXIÈME PARTIE : OUTILS ET RÉSEAUX

Les fiches de présentation des outils (seconde partie) sont classées selon les sept phases de la vie d'un projet.

En voici les thèmes :



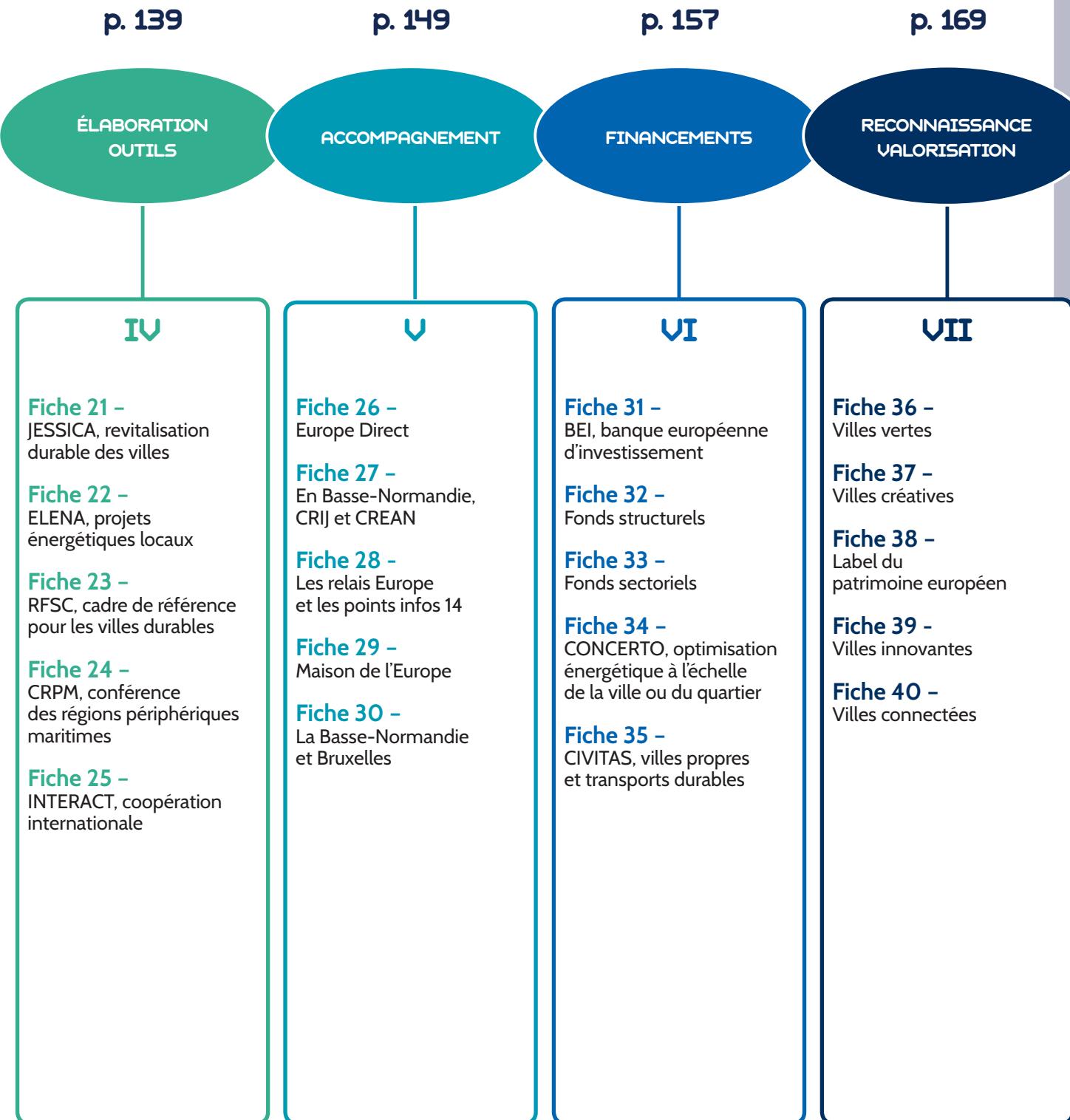






Photo : AS Boisgallais, 2012, Commission européenne, Bruxelles.

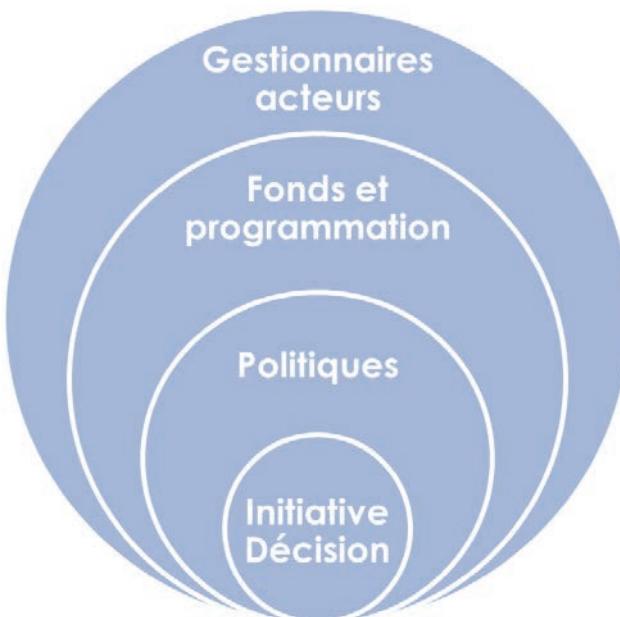
# PREMIÈRE PARTIE : L'EUROPE DE 2014-2020

*L'Union européenne s'étend sur un territoire de 4,5 millions de km<sup>2</sup>, peuplé de 505,7 millions d'habitants (2013). C'est la première puissance économique mondiale. Association unique au monde de vingt-huit États, elle résulte de la délégation par traité de l'exercice de certaines compétences nationales à des organes communs.*

*Née le 25 mars 1957 de la volonté de six pays fondateurs qui ont signé le traité de Rome, l'Union européenne est aujourd'hui régie par le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009.*



## LES ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES : AU PLUS PRÈS DU CITOYEN



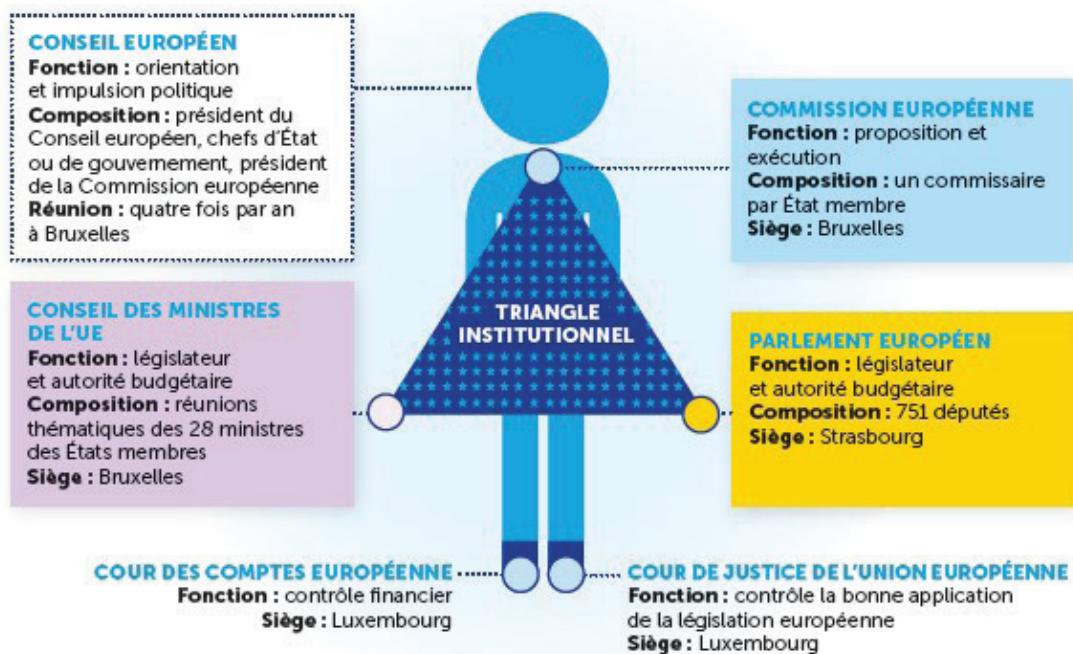
Pour s'approcher au mieux des besoins des habitants, l'Union européenne dispose d'une série d'étages de fonctionnement qui permettent de décliner les politiques, les programmes, les fonds et toutes sortes d'outils dont il faut comprendre la mécanique afin de pouvoir utiliser tout le potentiel européen pour le développement territorial.

Les institutions portent une stratégie de construction d'une Europe innovante, durable et inclusive, avec des objectifs et des budgets qui évoluent progressivement. Le nouvel esprit européen, plus proche des acteurs locaux, ne sera opérationnel que si les acteurs dépassent l'apparente complexité de l'Europe pour en comprendre les grands principes. Une fois cette compréhension acquise, l'Europe apparaît comme un réel levier de développement.

# 1. LES INSTITUTIONS PERDURENT ET S'ADAPTENT

## Les institutions de l'Union européenne

Schéma développé par le Centre d'information Europe Direct de Strasbourg.



La structure institutionnelle européenne est en partie supranationale - le Parlement européen est élu au suffrage universel direct - en partie intergouvernementale - le Conseil européen et le Conseil des ministres sont composés de représentants des États membres. Simple organe consultatif au départ, le Parlement a aujourd'hui acquis un pouvoir de codécision à parité avec le Conseil.

Selon le triangle institutionnel fondateur de l'Union, la Commission européenne est élue par le Parlement sur proposition du Conseil européen.

La Commission est non seulement l'organe exécutif de l'Union, mais aussi sa boîte à idées : elle a l'exclusivité du droit d'initiative et de proposition, joué directement par chacune des directions générales thématiques (cf. p.81). Les fonctionnaires européens qui la constituent organisent des consultations auprès des divers acteurs des territoires, qu'ils consultent régulièrement et à partir desquels ils proposent les évolutions réglementaires ou méthodologiques.

La Cour de justice clôt la liste des institutions : elle est chargée de veiller à l'application du droit de l'Union européenne.

Deux organes consultatifs s'intercalent dans les décisions. Ils constituent un espace privilégié d'information, mais disposent d'un poids politique restreint : le Comité des Régions et le Conseil économique et social.

### ▪ Le Comité des Régions

Présidé par le Belge Michel Lebrun (élu en juillet 2014 pour deux ans et demi) et créé en 1994, le Comité des Régions représente les collectivités territoriales européennes. Il est composé de 344 membres, dont 24 pour la France, nommés par le Conseil de l'Union sur proposition des gouvernements nationaux pour un mandat de 4 ans renouvelable. Ses membres doivent être titulaires d'un mandat électoral régional ou local.

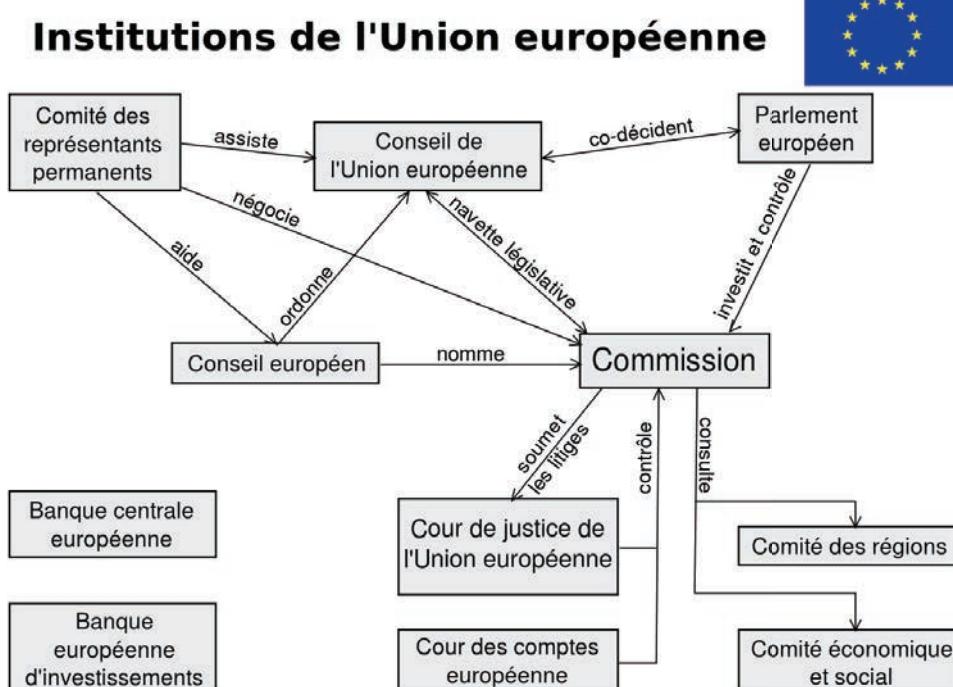
[http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/cor/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/cor/index_fr.htm)

▪ **Le Comité économique et social**

Le Comité économique et social européen, organe consultatif depuis 1957, associe trois groupes d'intérêts économiques et sociaux (employeurs, salariés et activités diverses) pour recueillir leur point de vue sur les questions européennes. Actuellement présidé

par le Français Henri Malosse il est composé de 344 membres, dont 24 pour la France, nommés par le Conseil de l'Union pour une période de 4 ans, renouvelable.

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.home>



**NE PAS CONFONDRE**  
**le Conseil de l'Europe et le Conseil européen**

Le **Conseil européen**, qui rassemble les chefs d'État ou de gouvernement des 28 pays de l'Union européenne ne doit pas être confondu avec le **Conseil de l'Europe**, qui est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent.

Les 47 États membres du Conseil de l'Europe (dont les 28 États de l'Union européenne) ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Les individus peuvent porter plainte pour violation des droits de l'homme devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné, ce qui crée un espace juridique européen commun pour plus de 820 millions de citoyens.

Le **Conseil de l'Europe** a son siège à Strasbourg, en France. Il emploie 2 200 personnes et comprend des bureaux extérieurs et des bureaux de liaison avec d'autres organisations internationales.

Au sein du Conseil de l'Europe, le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** est l'assemblée politique qui représente plus de 200 000 collectivités territoriales européennes. Il est composé de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des Régions. Il est organisé un peu comme le Comité des régions de l'Union européenne, mais à l'échelle de 47 pays. Diverses organisations gravitent autour du Conseil de l'Europe, dont la FEDRE, **Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe**, qui a constitué sur son site internet des informations de base permettant d'entrer en contact avec les pouvoirs politiques et économiques de plus de 750 régions. Ses forums ayant pour but d'approfondir un thème relatif au développement durable : les traversées alpines ; l'énergie, le Pouvoir des Régions, la mobilité... Son objectif est de stimuler la coopération Est/Ouest, mais aussi avec le Sud-Ouest de la Méditerranée.

<http://www.fedre.org>

**FEDRE**

Conseil européen : [http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/european-council/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/european-council/index_fr.htm)

Conseil de l'Europe : <http://hub.coe.int/fr>

## 1. LES INSTITUTIONS PERDURENT ET S'ADAPTE



Un site à retenir :

***Les synthèses de toutes les législations de l'Union européenne :***

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/environment/index\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/environment/index_fr.htm)

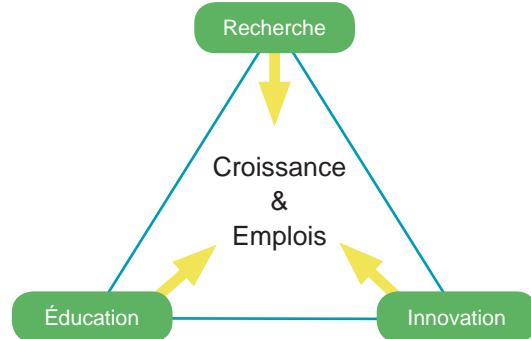
## 2. EUROPE 2020, UN APPROFONDISSEMENT DES STRATÉGIES DE LISBONNE ET DE GÖTEBORG

Outre ses traités et ses institutions, l'Union européenne est en **réflexion stratégique permanente** pour adapter au mieux sa politique en fonction des évolutions sociales et économiques dans un contexte mondialisé en évolution rapide. La confrontation culturelle inhérente à son histoire permet à la Commission européenne, par la provenance de ses fonctionnaires, de croiser les regards des 28 pays membres, avec leur culture, leur structure territoriale, leur niveau de développement, leurs aspirations.

L'Europe fonctionne dans un **cadre financier pluriannuel** depuis les années 80, afin d'imprimer une réelle stratégie aux financements, indépendamment des conjonctures institutionnelles annuelles.

En 2000, le Conseil européen a adopté la « **stratégie de Lisbonne** », qui a pour but de relancer l'économie à partir des nouvelles technologies, en donnant un poids croissant aux régions pour la mise en œuvre des politiques. L'Europe a pris acte du fait que l'économie industrielle basée sur l'abondance de matières premières était terminée et qu'il fallait anticiper l'économie fonctionnelle, basée sur les services et les **innovations**, au plus près des habitants.

En 2001, cette stratégie fut complétée par celle de **Göteborg**, qui insiste sur la transversalité primordiale du **développement durable** dans tous les domaines de la vie des Européens pour leur garantir de meilleurs modes de vie.



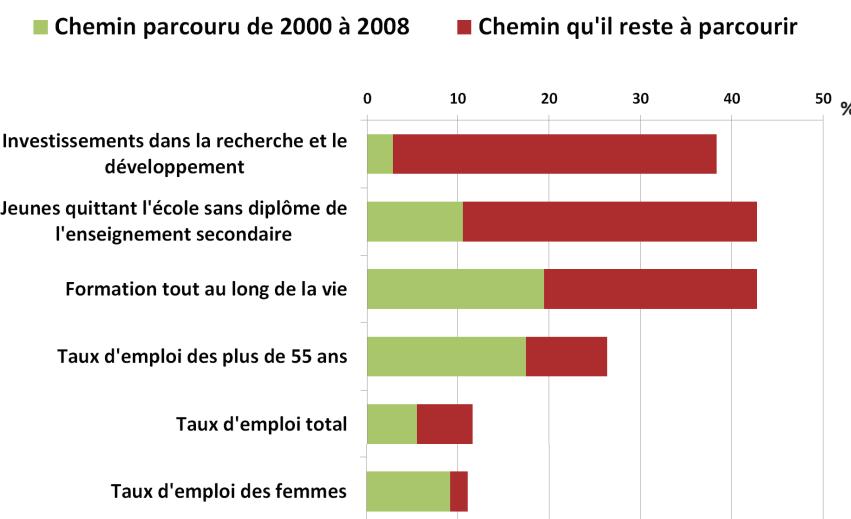
Source : [www.dr19.cnrs.fr](http://www.dr19.cnrs.fr) - Le CNRS en Normandie

### Europe 2020 : une stratégie de relance de l'économie

Ces deux stratégies combinées avaient pour but de relancer l'économie, la création d'emplois et le niveau d'instruction en Europe, avec une mise en œuvre décennale. En 2010, constatant que ces deux axes majeurs restaient primordiaux sans avoir réussi à parachever les objectifs, l'Union européenne a élaboré la stratégie Europe 2020. Axée sur les investissements dans la recherche et l'innovation, la croissance verte et l'éducation et l'emploi, la stratégie Europe 2020 identifie des objectifs quantifiés à l'échelle de l'Union européenne (voir tableau ci-dessous) et entend créer une Europe innovante, durable et inclusive.

Pour en savoir plus sur la stratégie Europe 2020 :  
[http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)

### Le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de Lisbonne en Europe



Source : d'après [www.euroipse.org/](http://www.euroipse.org/)

## 2. EUROPE 2020, UN APPROFONDISSEMENT DES STRATÉGIES DE LISBONNE ET DE GÖTEBORG

### *Les objectifs européens de la stratégie Europe 2020*

Domaine	Objectif chiffré à l'horizon 2020
EMPLOI	Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	Investissement (fonds publics et privés) de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation
ENVIRONNEMENT	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990 Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique
ÉDUCATION	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 % Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

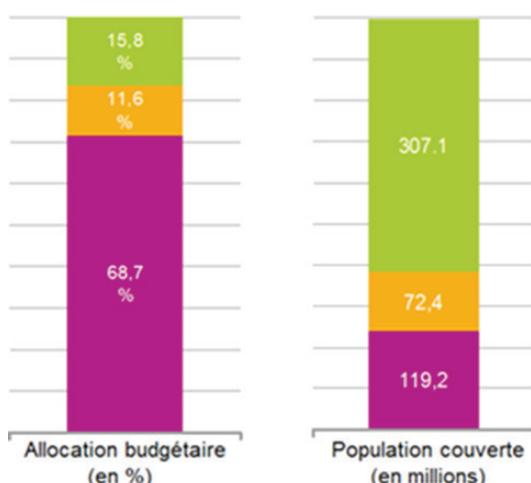


Travail sur l'Agenda urbain de l'Europe, Bruxelles, février 2014.

### 3. LA MÉTHODE EUROPÉENNE : ÉQUITÉ ET SUBSIDIARITÉ

#### Le principe de subsidiarité

L'Union européenne pose le principe de subsidiarité selon lequel l'échelon supérieur ne gère que les affaires qui ne peuvent être réglées localement. Ce principe a inspiré en France la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 reconnaissant aux collectivités territoriales leur «vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon».



L'Union européenne s'est toutefois intéressée rapidement aux collectivités infra-étatiques. La politique régionale a commencé au milieu des années soixante-dix. L'approche a été dictée par la nécessité de faire une place à la Grande-Bretagne, qui a adhéré à la Communauté économique européenne en 1973 à l'issue d'un cheminement tourmenté. Toute la politique européenne était alors concentrée sur la Politique agricole commune, ce qui rendait la France tout-à-fait privilégiée au regard de son territoire agricole. La mise en place d'une politique régionale a permis une répartition territoriale plus équitable du budget européen en fonction des impératifs de développement économique et social des régions dans leur diversité.

Depuis lors, cette dimension n'a cessé de s'accentuer, avec le lancement de la « politique de cohésion » en 1989 puis à l'occasion de l'élargissement massif aux anciens pays de l'Est en 2004. Maintenant, on emploie indifféremment politique régionale et politique de cohésion comme des synonymes pour caractériser la politique budgétaire de rattrapage en faveur des régions les plus en difficulté.

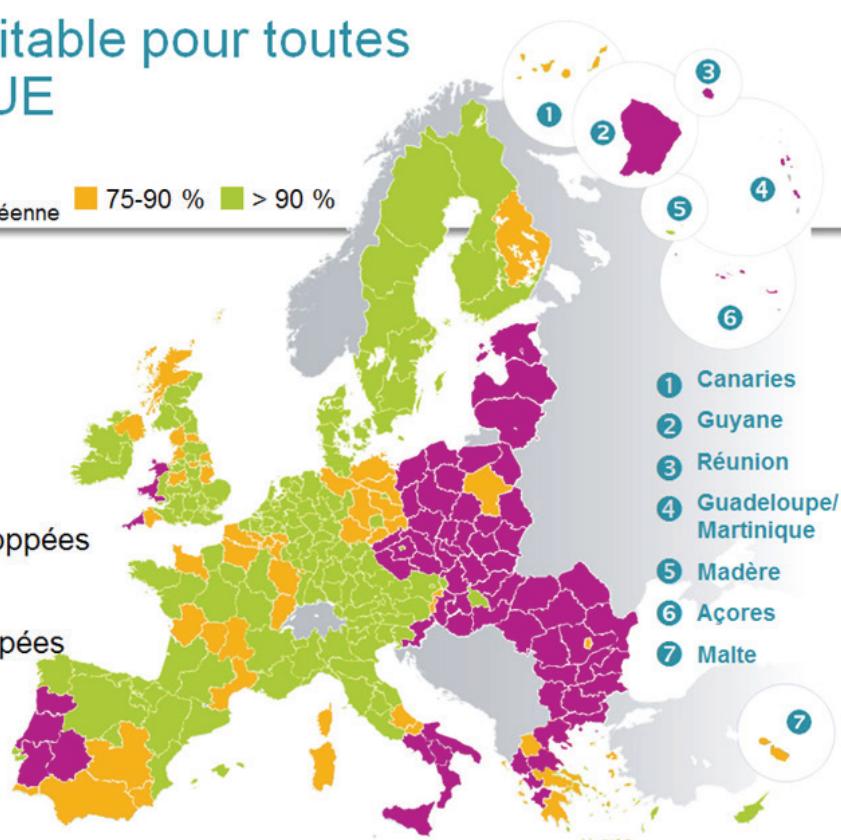
#### Un système équitable pour toutes les régions de l'UE (simulation d'éligibilité)

PIB/habitant\*      ■ < 75 % de la moyenne européenne      ■ 75-90 %      ■ > 90 %

\*indice UE27=100

#### 3 catégories de régions

- Régions moins développées
- Régions en transition
- Régions plus développées



© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

### 3. LA MÉTHODE EUROPÉENNE : ÉQUITÉ ET SUBSIDIARITÉ

#### Fonds de développement régional

L'Union européenne a développé une politique régionale s'appuyant sur les « **fonds structurels européens** », dédiés au développement régional. Ces fonds sont dits structurels car ils doivent engager une structuration économique nouvelle du développement local.

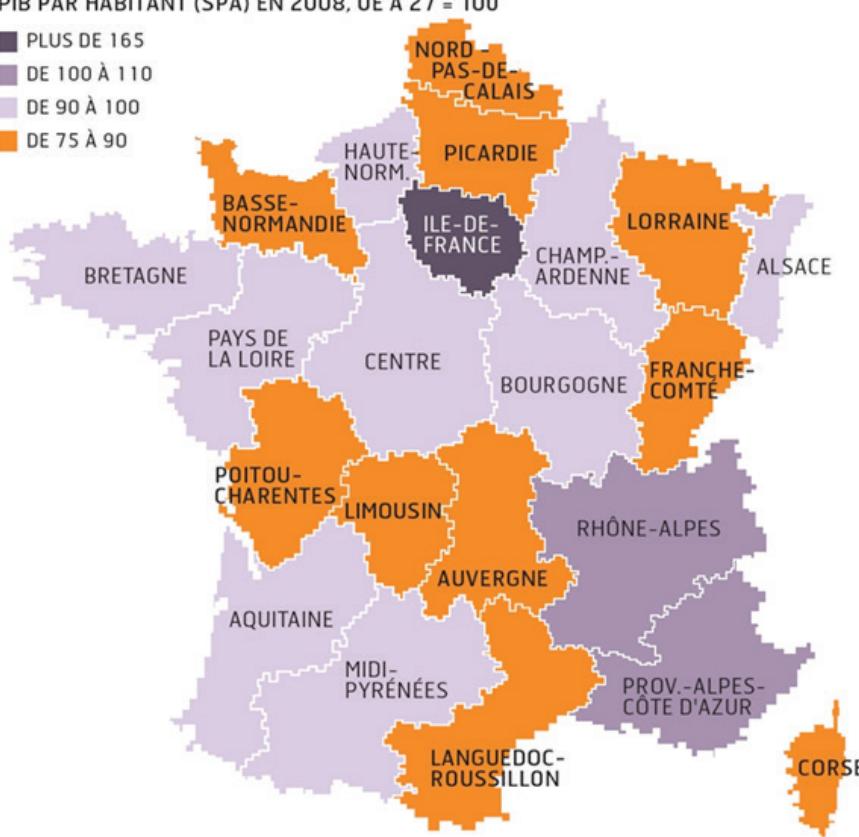
Préalablement gérés par les préfets de Région, ils sont, en France, désormais aux mains des **Conseils régionaux**. Ils ont pour vocation de privilégier les besoins des territoires ou des populations en difficulté, et les actions ayant le plus fort effet économique et social. La politique régionale européenne s'appuie également sur des programmes pluriannuels de développement, établis en concertation entre la Commission européenne et les États, et destinés à la réalisation de projets d'envergure (infrastructures) et de stratégies conjointes (recherche). Les enveloppes des fonds structurels ne sont pas allouées directement de l'Europe aux régions européennes, elles sont réparties selon des critères nationaux spécifiques (en France, via le CGGET Commissariat général à l'égalité des territoires).

L'Union européenne a inauguré, pour sa programmation 2014-2020, une **distinction des régions en trois classes**, selon le produit intérieur brut par habitant. L'établissement de catégories fut rendu nécessaire par l'entrée massive des anciens pays de l'Est en 2004. La programmation 2007-2013 comportait donc deux catégories (régions plus développées et régions moins développées). Pour la nouvelle programmation, la Basse-Normandie fut l'une des régions les plus actives pour l'établissement d'une catégorie intermédiaire des « **régions en transition** » dont on perçoit, dans le graphique page précédente, l'importance en termes financiers. Les 119 millions d'habitants des régions moins développées se partagent plus de 68 % des financements, tandis que les 307 millions des régions développées atteignent à peine 16 % des allocations de fonds structurels. Le fait que les 72 millions d'habitants de régions en transition accèdent à près de 12% des fonds structurels a un effet-levier puissant et attendu de la part de nombreuses associations ou institutions qui, dans une région financièrement peu dotée, seraient obligées de licencier si elles n'avaient pas accès aux cofinancements européens.

#### LES DIX RÉGIONS CONCERNÉES

PIB PAR HABITANT (SPA) EN 2008, UE À 27 = 100

- PLUS DE 165
- DE 100 À 110
- DE 90 À 100
- DE 75 À 90



On voit qu'en France, ces trois catégories communautaires cachent des disparités autrement plus importantes que ce que laisse entrevoir la classification européenne. Il n'y a pas de régions métropolitaines au-dessous de 75 % du PIB moyen européen, mais une région au-dessus de 165 % (Ile-de-France), ce qui permet de comprendre les différences de niveau de vie entre Français selon les régions.

\*SPA = terme technique utilisé par Eurostat pour désigner l'unité monétaire virtuelle dans laquelle sont exprimés les agrégats des comptes nationaux après ajustement des différences de niveaux de prix.

IDÉ / SOURCE : EUROSTAT

## 4. UN BUDGET RESSERRÉ ET CONCENTRÉ

La précédente programmation 2007-2013 s'élevait à 972 milliards d'euros, et **960 milliards sont engagés pour 2014-2020**. Ce budget représente environ 1 % du PIB communautaire. Pour la première fois, il est en baisse d'une programmation à l'autre.

### La concentration des fonds

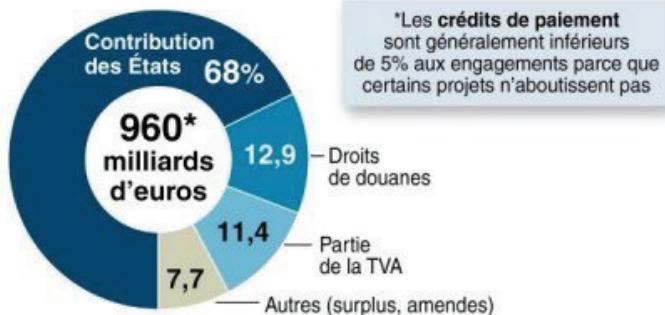
La crise grecque est passée par là et l'Europe ne peut plus se permettre d'augmenter son budget comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Ce resserrement s'accompagne d'une volonté d'efficacité et donc de concentration des fonds pour jouer leur effet-levier de manière optimale. Jusqu'en 2006, la PAC, politique agricole commune, prenait la majorité du budget européen. Depuis, la politique régionale a pris le relai avec 65 milliards par an (PAC : 43 milliards, politiques sectorielles : 10 milliards). La nouvelle programmation confirme cette tendance : la DG REGIO (Direction générale qui gère la politique régionale) veut s'approcher au plus près des espaces opérationnels et territorialiser ses politiques pour qu'elles servent directement les citoyens. Ce n'est pas le cas de toutes les politiques européennes, la DG recherche et innovation cherchant à atteindre un niveau d'excellence permettant la confrontation mondiale : d'où certains frottements lorsqu'il s'agit de trouver des synergies entre politique régionale et politique de recherche.

### Le budget de l'Union européenne

Pour la première fois, le budget européen va baisser d'environ 3 %

#### Proposition de compromis pour le budget 2014-2020

##### ■ Recettes pour les crédits d'engagement (en pourcentage)

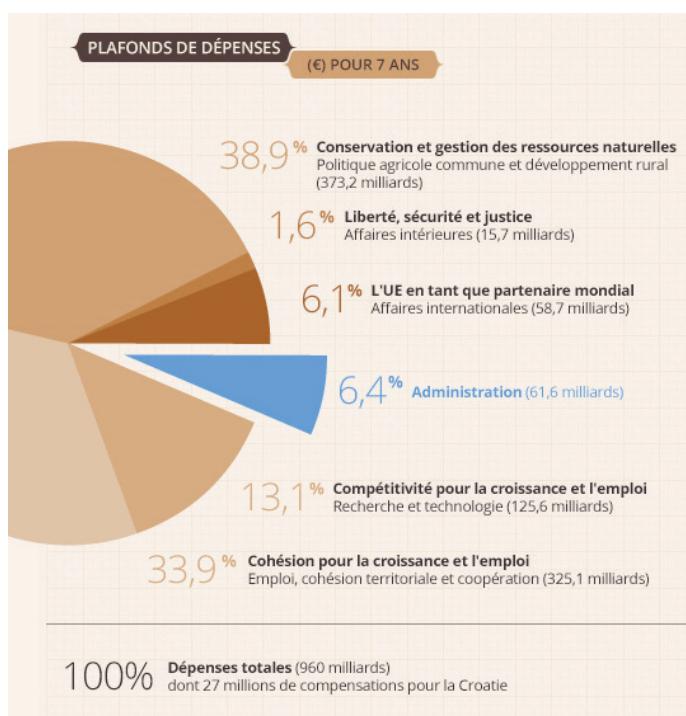


##### ■ Répartition des dépenses (en milliards d'euros)



AFP Source : UE

### Destination du budget de l'Union européenne 2014-2020



L'administration européenne reste particulièrement efficace puisqu'elle ne consomme que 6,4 % du budget européen, l'essentiel étant redistribué pour une politique majoritairement en faveur de la croissance et des ressources naturelles.

Source : Commission européenne : [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

## 4. UN BUDGET RESSERRÉ ET CONCENTRÉ

### Le budget européen 2014 – 2020

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (EU-27)

(en Mio EUR - prix 2011)

CRÉDITS D'ENGAGEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014-2020
<b>1. Croissance intelligente et inclusive</b>	<b>64 696</b>	<b>66 580</b>	<b>68 133</b>	<b>69 956</b>	<b>71 596</b>	<b>73 768</b>	<b>76 179</b>	<b>490 908</b>
dont: cohésion sociale, économique et territoriale	50 468	51 543	52 542	53 609	54 798	55 955	57 105	376 020
<b>2. Croissance durable: ressources naturelles</b>	<b>57 386</b>	<b>56 527</b>	<b>55 702</b>	<b>54 861</b>	<b>53 837</b>	<b>52 829</b>	<b>51 784</b>	<b>382 927</b>
dont: dépenses relatives au marché et paiement directs	42 244	41 623	41 029	40 420	39 618	38 831	38 060	281 825
<b>3. Sécurité et citoyenneté</b>	<b>2 532</b>	<b>2 571</b>	<b>2 609</b>	<b>2 648</b>	<b>2 687</b>	<b>2 726</b>	<b>2 763</b>	<b>18 535</b>
<b>4. L'Europe dans le monde</b>	<b>9 400</b>	<b>9 645</b>	<b>9 845</b>	<b>9 960</b>	<b>10 150</b>	<b>10 380</b>	<b>10 620</b>	<b>70 000</b>
<b>5. Administration</b>	<b>8 542</b>	<b>8 679</b>	<b>8 796</b>	<b>8 943</b>	<b>9 073</b>	<b>9 225</b>	<b>9 371</b>	<b>62 629</b>
dont: dépenses administratives des institutions	6 967	7 039	7 108	7 191	7 288	7 385	7 485	50 464
<b>TOTAL DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT</b>	<b>142 556</b>	<b>144 002</b>	<b>145 085</b>	<b>146 368</b>	<b>147 344</b>	<b>148 928</b>	<b>150 718</b>	<b>1 025 000</b>
en pourcentage du RNB	1,08%	1,07%	1,06%	1,06%	1,05%	1,04%	1,03%	1,05%
<b>TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>133 851</b>	<b>141 278</b>	<b>135 516</b>	<b>138 396</b>	<b>142 247</b>	<b>142 916</b>	<b>137 994</b>	<b>972 198</b>
en pourcentage du RNB	1,01%	1,05%	0,99%	1,00%	1,01%	1,00%	0,94%	1,00%
<b>HORS CFP</b>								
Réserve d'aide d'urgence	350	350	350	350	350	350	350	2 450
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	429	429	429	429	429	429	429	3 000
Fonds de solidarité	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000
Instrument de flexibilité	500	500	500	500	500	500	500	3 500
Réserve pour les crises dans le secteur agricole	500	500	500	500	500	500	500	3 500
ITER	886	624	299	291	261	232	114	2 707
GMES	834	834	834	834	834	834	834	5 841
FED ACP	3 271	4 300	4 348	4 407	4 475	4 554	4 644	29 998
FED PTOM	46	46	46	46	46	46	46	321
Fonds mondial de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité	p.m.							
<b>TOTAL HORS CFP</b>	<b>7 815</b>	<b>8 583</b>	<b>8 306</b>	<b>8 357</b>	<b>8 395</b>	<b>8 445</b>	<b>8 416</b>	<b>58 316</b>
<b>TOTAL CFP + HORS CFP</b>	<b>150 371</b>	<b>152 585</b>	<b>153 391</b>	<b>154 725</b>	<b>155 739</b>	<b>157 372</b>	<b>159 134</b>	<b>1 083 316</b>
en pourcentage du RNB	1,13%	1,13%	1,12%	1,12%	1,11%	1,10%	1,09%	1,11%

Pour en savoir plus sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 :

[http://ec.europa.eu/budget/reform/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/budget/reform/index_fr.htm)

Répartition indicative du soutien de l'Union par objectif thématique au niveau national pour chacun des fonds structurels et d'investissement européens, ainsi que le montant total indicatif du soutien prévu pour les objectifs de changement climatique

Objectif thématique	FEDER	FSE	Fond de Cohésion	FEADER	FEAMP	Total
01. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation;	1 542 693 218,00	0,00	0,00	303 880 795,00	0,00	1 846 574 013,00
02. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	1 032 434 162,00	0,00	0,00	78 783 910,00	0,00	1 111 218 072,00
03. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (FEDER), du secteur agricole (FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (FEAMP)	1 605 488 416,00	0,00	0,00	2 869 985 283,00	241 000 000,00	4 716 473 699,00
04. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	1 711 112 185,00	0,00	0,00	348 900 172,00	17 000 000,00	2 077 012 357,00
05. promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	331 965 843,00	0,00	0,00	3 151 356 390,00	0,00	3 483 322 233,00
06. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources	1 008 692 506,00	0,00	0,00	3 263 904 832,00	278 000 000,00	4 550 597 338,00
07. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels	424 488 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 488 765,00
08. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	44 550 510,00	2 041 941 370,00	0,00	112 548 442,00	17 000 000,00	2 216 040 322,00
09. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination;	313 412 133,00	1 911 212 239,00	0,00	1 012 935 982,00	0,00	3 237 560 354,00
10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	121 887 191,00	1 832 528 393,00	0,00	112 548 442,00	0,00	2 066 964 026,00
11. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique		15 710 560,00	0,00	0,00	0,00	15 710 560,00
Assistance technique	289 382 847,00	225 514 716,00	0,00	1 30 000 000,00	35 000 000,00	679 897 563,00
<b>Total</b>	<b>8 426 107 776,00</b>	<b>6 026 907 278,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 384 844 248,00</b>	<b>588 000 000,00</b>	<b>26 425 859 302,00</b>

**2014-2020**  
*Un calendrier important  
pour les territoires*

La conjoncture de faible croissance et de relative atonie financière rend les territoires fragiles à tous les soubresauts économiques et politiques. Dans ce contexte, le cadre européen apparaît structurant pour les uns, contraignant pour les autres. Il reste qu'en dehors de tout positionnement politique, les outils européens de la politique régionale et urbaine sont disponibles aux territoires qui le souhaitent, et ne s'imposent à aucun. Ils tentent de s'adapter au mieux aux besoins, ce que consacrent en général les politiques nationales qui s'adaptent aux calendriers et aux méthodes européennes pour des raisons d'efficacité.

Deux grandes idées sont à retenir :

▪ **1 - Subsidiarité mais simultanéité :**

Une forte coordination avec les programmes nationaux qui adoptent le rythme pluriannuel de l'Union européenne (contrat de projet Etat-Région, CPER, programmes de recherche...) et qui sont abondés par les fonds structurels.

▪ **2 - Deux sources de financements européens, donc deux types d'interlocuteurs :**

- **Les fonds structurels** : par l'intermédiaire d'autorités nationales et régionales (s'adresser au Conseil Régional).
- **Les fonds sectoriels** ou programmes d'initiative communautaire : directs, dans le cadre d'appels à propositions (recherche, environnement, culture, énergie, formation, éducation...). Ils sont gérés par la Commission européenne. Ils supposent un contact plus étroit avec Bruxelles, une prise directe qui permet une grande ouverture et la découverte de nouvelles potentialités.

En conséquence, chaque Région a besoin d'un espace partagé de veille et d'information sur les problématiques européennes afin de faire remonter auprès des institutions, des entreprises et des porteurs de projets les informations opérationnelles comme :

- Les appels à projets locaux ou européens
- L'actualité des évolutions réglementaires
- Les débats en cours qui préfigurent des évolutions à venir
- Les réseaux constitués ou en cours de constitution pour que les collectivités qui le souhaitent puissent les intégrer ou bénéficier des expériences, méthodes et outils mis en place dans le cadre de ces réseaux
- Les lieux de consultation des programmes opérationnels FEDER, FSE, FEADER....
- L'identification des personnes et lieux-ressources
- Les événements locaux, nationaux ou internationaux qui sont autant d'occasions de formation ou de mise en place de partenariats entre collectivités et acteurs du développement
- Des publications, témoignages...

Le guichet unique n'existe pas, mais les réseaux ramifiés sont une chance de pluralité et de diversité qui incite à l'ouverture : ainsi, en Basse-Normandie, deux réseaux associatifs labellisés « Europe Direct » sont disponibles pour répondre aux questions, ainsi qu'une maison de l'Europe, le tout côtoyé par les services du Conseil régional, en région ou à Bruxelles. Afin de se repérer dans le foisonnement des outils, des structures et des réseaux, la seconde partie fait l'inventaire de tout ce qui peut servir à un élu ou un porteur de projet sur un territoire.

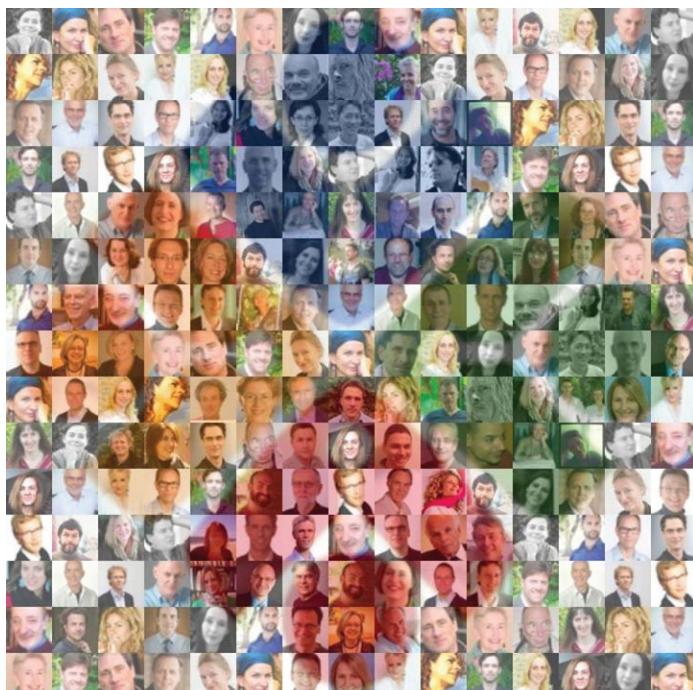
## 5 - LE NOUVEL ESPRIT EUROPÉEN

### ***La solidarité territoriale***

Indépendamment des clichés médiatiques, l'Union européenne agit discrètement en faveur des régions et les villes avec une prégnance nouvelle, suivant en cela sa vocation de mutualiser les moyens et de créer une solidarité territoriale afin de diminuer les disparités de niveaux de vie.

Le paradoxe réside dans le fait que les politiques se territorialisent, tandis que les parlementaires sont presque élus hors sol, ce qui ne participe pas à leur proximité dans le quotidien des citoyens. Autre paradoxe : la présence physique de représentants européens lors des inaugurations d'investissements locaux est rare, alors que les financements européens constituent souvent la majorité des apports.

Au-delà des apparences, on peut résumer en sept points les évolutions de la politique de cohésion européenne qui concernent les collectivités et les acteurs locaux.

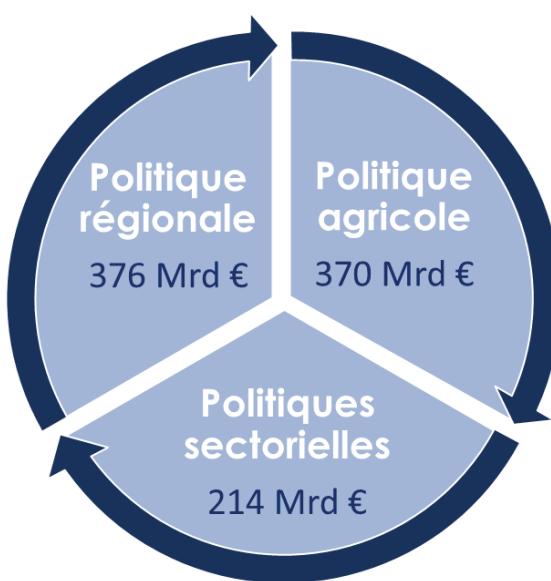


Source : IEC 2014, Integral european conference

1. **Une approche stratégique commune** à tous les fonds, qui entrent désormais dans un cadre stratégique commun pour financer conjointement les projets d'ampleur. Toutes les priorités d'intervention sont alignées sur la stratégie Europe 2020.
2. **Une nouvelle architecture** marquée par la création d'une nouvelle catégorie de régions en transition. Une modulation des taux de cofinancement en fonction du niveau de richesse. Une priorité donnée aux projets bénéficiant directement aux habitants.
3. **Un renforcement des exigences de concentration thématique** : la concentration plutôt que le saupoudrage, la spécialisation dans les atouts spécifiques de chaque territoire.
4. Un renforcement significatif de la conditionnalité, une **obligation de résultat** et non seulement de moyens. Une utilisation accrue des coûts simplifiés. Une harmonisation des systèmes de gestion et de contrôles sur le modèle suivi jusqu'ici par les fonds les plus proches des acteurs locaux (développement rural).
5. Un encouragement au **développement territorial intégré et transversal**.
6. Une gouvernance théoriquement basée sur la **complémentarité et la diversité des acteurs locaux**. Innover, créer des réseaux : un changement de paradigme pour l'action collective concertée.
7. **La métropole devient le territoire opérationnel** d'avenir, dans son interdépendance avec l'environnement rural et naturel.

II

## LES ÉVOLUTIONS POLITIQUES : AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES



Source UE, Aucame 2014

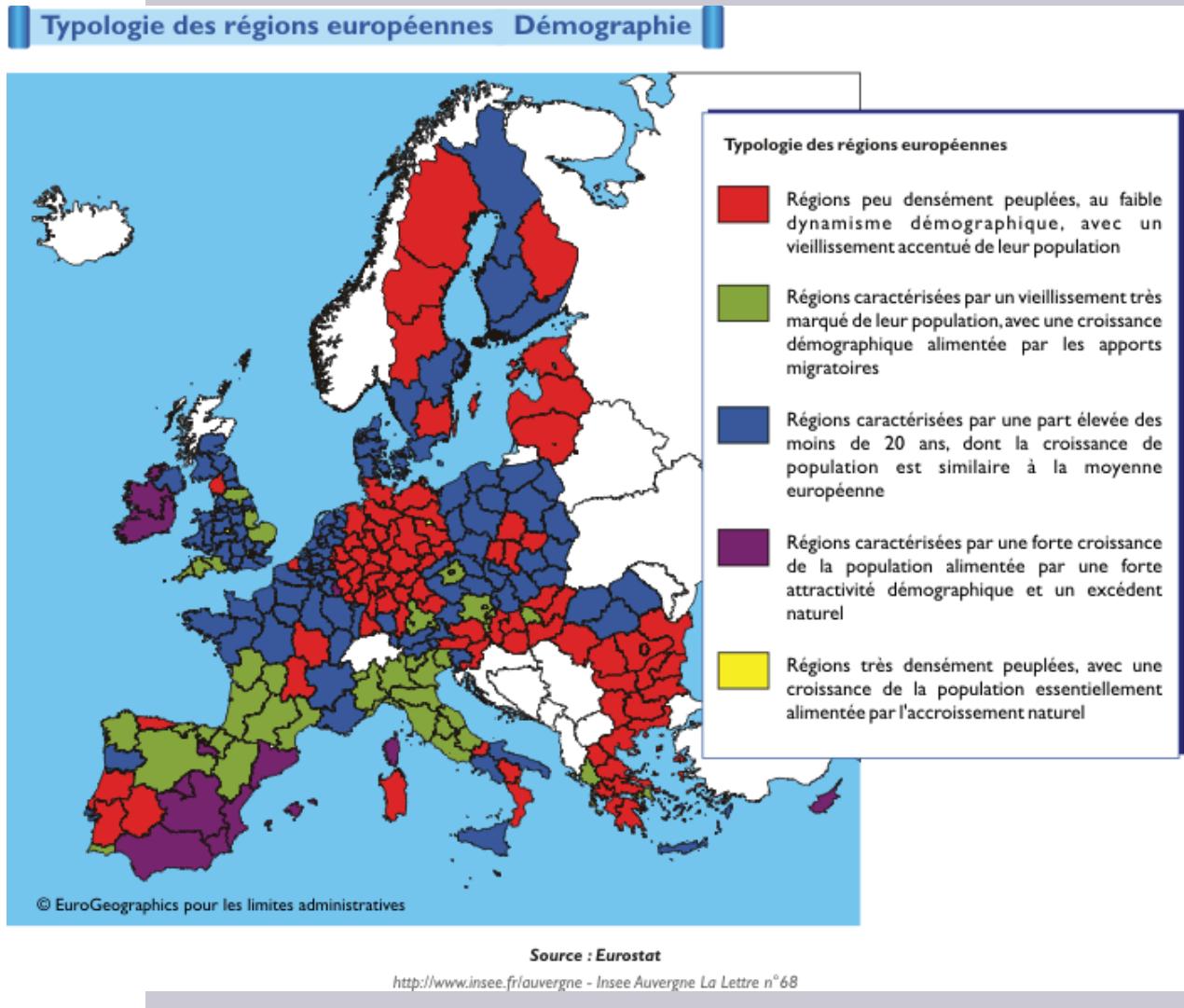
Budgétairement, l'Europe se décline en trois parties distinctes, avec la traditionnelle politique agricole et de développement rural, la prioritaire politique régionale qui porte la solidarité territoriale, et les politiques sectorielles (recherche, environnement, enseignement, culture, énergie, communication, transport...)

Ces politiques adoptent des modes de fonctionnement pluriels : les fonds peuvent être gérés par les États ou les Régions, la Commission européenne peut lancer directement des appels d'offre sur des programmes précis. Comprendre l'Europe, c'est savoir que l'on peut la trouver à Bruxelles, à Paris ou à Caen, auprès d'acteurs publics ou privés, en ville ou en zone rurale.

# 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

Développée par étapes depuis 1975, la politique régionale européenne finance des programmes de développement dont bénéficient les régions de l'UE « en retard de développement » ou « en difficulté structurelle », selon la terminologie officielle. La politique régionale de l'Union est aussi dite « politique de cohésion », en référence à la politique développée depuis 1989 afin de réduire les disparités entre Régions européennes. La recherche d'équité entre tous les Européens est travaillée au plus près des régions, qui connaissent (nous l'avons vu pour la France), de fortes disparités au sein d'un même périmètre national, quant

à leurs chances de développement économique, de création d'emplois et de niveau d'instruction. Lors de la précédente programmation, la politique régionale se répartissait entre objectifs de convergence pour les pays les plus pauvres et de compétitivité - régionale et emploi - dans laquelle France métropolitaine était tout entière. Désormais, on ne parle plus d'objectifs mais de catégories de région et, grâce aux trois catégories, l'Europe prend en compte la différence entre régions européennes de façon plus fine que lors de la précédente programmation.



## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

### 1 – La solidarité territoriale

L'innovation et l'économie de la connaissance demeurent la stratégie de toutes les politiques sectorielles et de la politique territoriale de l'Union à partir du slogan de l'**Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**.

La politique de cohésion de l'Union Européenne a fêté ses vingt années d'existence en 2009, partant du constat que les forces du marché étaient largement insuffisantes pour corriger les inégalités régionales. Avant même cet outil de solidarité financière entre les Etats, le Traité de Rome (1957) rappelait déjà « la nécessité d'un développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés ».

La réduction des disparités régionales est également la condition de la réussite du marché non plus commun mais unique. La convergence des niveaux de vie doit permettre de garantir une concurrence loyale à l'intérieur de l'espace européen. Ainsi, n'est-il pas étonnant de constater que la grande réforme de la politique régionale de 1988 correspond précisément à la volonté d'achèvement du marché unique (Acte unique, 1986). Les grands objectifs ont connu des évolutions, mais le principe n'a pas changé. Depuis sa création, cette politique a gardé comme buts de réduire les disparités régionales, restructurer les économies des régions, créer de l'emploi et stimuler l'investissement privé. L'UE n'a jamais renoncé à l'objectif de faire profiter de sa prospérité l'ensemble de ses citoyens, dans la perspective d'un idéal dont certains perçoivent les contours d'un « modèle européen ».



Source : [europe-en-France.gouv.fr](http://europe-en-France.gouv.fr)

Restant dans cette philosophie d'œuvrer au plus près des citoyens, on vient de voir que l'Europe a une politique régionale forte qui connaît deux évolutions significatives au cours de la programmation 2014-2020 pour la France :

- **Les fonds structurels sont désormais gérés par les Régions qui le souhaitent, et non plus par l'Etat.**

Lors de la précédente programmation, le Préfet de Région présidait le comité d'attribution. Il sera toujours présent mais la présidence sera assurée par le président de Région. Ce n'est pas une obligation sur l'ensemble du territoire européen, mais un choix concerté. Ainsi, les Régions relativement nouvelles de certains pays de l'Est n'ont pas la maturité suffisante et attendront une programmation ultérieure. Ce nouveau mode de gestion peut avoir des impacts pour les collectivités infra-régionales, sachant qu'il y aura nécessairement un rapport de force politique pour les agglomérations, ce qui n'était pas le cas dans le dialogue avec le secrétariat général aux affaires régionales de la Préfecture, le SGAR, neutre par construction.

### STRATÉGIE EUROPE 2020



Source : [europe-en-France.gouv.fr](http://europe-en-France.gouv.fr)

### Dessin de Berend Vonk



Source : [www.voxeurop.eu/fr](http://www.voxeurop.eu/fr)

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

- **Il existe désormais une différenciation plus fine des besoins locaux :**

relativement à la précédente programmation où les critères de financement étaient différenciés selon deux catégories de régions (développées/moins développées) on assiste pour 2014-2020 à la création d'une nouvelle catégorie de « régions en transition » pour les régions dont le PIB est situé entre 75 % et 90 % du PIB européen moyen.

**Toutes les régions ont le même objectif : « Investissement pour la croissance et l'emploi », alors que les programmations précédentes proposaient des objectifs différenciés selon le niveau de vie des territoires.**

Un nouvel « instrument d'aide alimentaire pour les plus démunis » succède au Programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD) relevant jusqu'ici de la PAC. Cette évolution est un signe de la primauté donnée aux Régions dans la gestion sociale des fonds.

La direction générale de la politique régionale, dite DG REGIO, est devenue la direction générale de la politique régionale et urbaine, consacrant ainsi l'évolution de l'Union qui souhaite s'adresser, politiquement et financièrement, au niveau le plus opérationnel des territoires, au plus près des habitants.

L'Europe réfléchit actuellement à ce que pourrait être sa « politique urbaine », au sein de la politique régionale, sous l'impulsion du commissaire Johannes Hahn (cf. photo ci-contre).

Autre nouveauté : en vue de s'adapter au plus près aux besoins des territoires, on fonctionne désormais sur des programmes opérationnels pluri-fonds pour financer les projets.

Ces évolutions consacrent une avancée cohérente de l'Europe au plus près des espaces opérationnels et efficaces des politiques publiques. De nouveaux défis politiques ont vu le jour ces dernières années : le changement climatique, la politique énergétique, la législation de la qualité de l'air, et les difficultés de la lutte contre la congestion ne sont que quelques exemples. Au fil des programmations, les fonds européens se décentralisent, s'approchent finement des territoires de projet et des porteurs de projets.

**Ainsi, les cibles prioritaires explicites sont désormais les entreprises et les villes, dans leur pouvoir de rayonnement sur leur environnement.**

## 2 - Les fonds structurels

Ils permettent aux États membres de l'Union européenne d'être solidaires les uns des autres tout en restant compétitifs dans l'économie mondiale.

Stricto sensu, l'enveloppe financière allouée à la politique de cohésion est répartie entre trois fonds structurels : le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) et le fonds de cohésion (ne concernant que les Etats-membres de l'Union européenne ayant le plus de difficultés économiques).

### ***Le Fonds européen de développement régional FEDER (ERDF en anglais)***

Créé en 1975, il a pour but d'améliorer l'attractivité des territoires en développant leur accessibilité sans perdre de vue une démarche de développement durable. Il accompagne les mutations économiques, notamment en stimulant les dépenses de recherche et développement dans les PME. Il contribue ainsi à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

### ***Le Fonds social européen FSE (ESF)***

Créé en 1957 par le traité de Rome, il soutient les actions innovantes pour faciliter l'accès à l'emploi et pour améliorer la formation des citoyens européens. Il œuvre également pour l'égalité femme/ homme.

### ***Le Fonds de cohésion***

Il a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne, en aidant les Etats membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire. La France n'est pas concernée par ce financement.



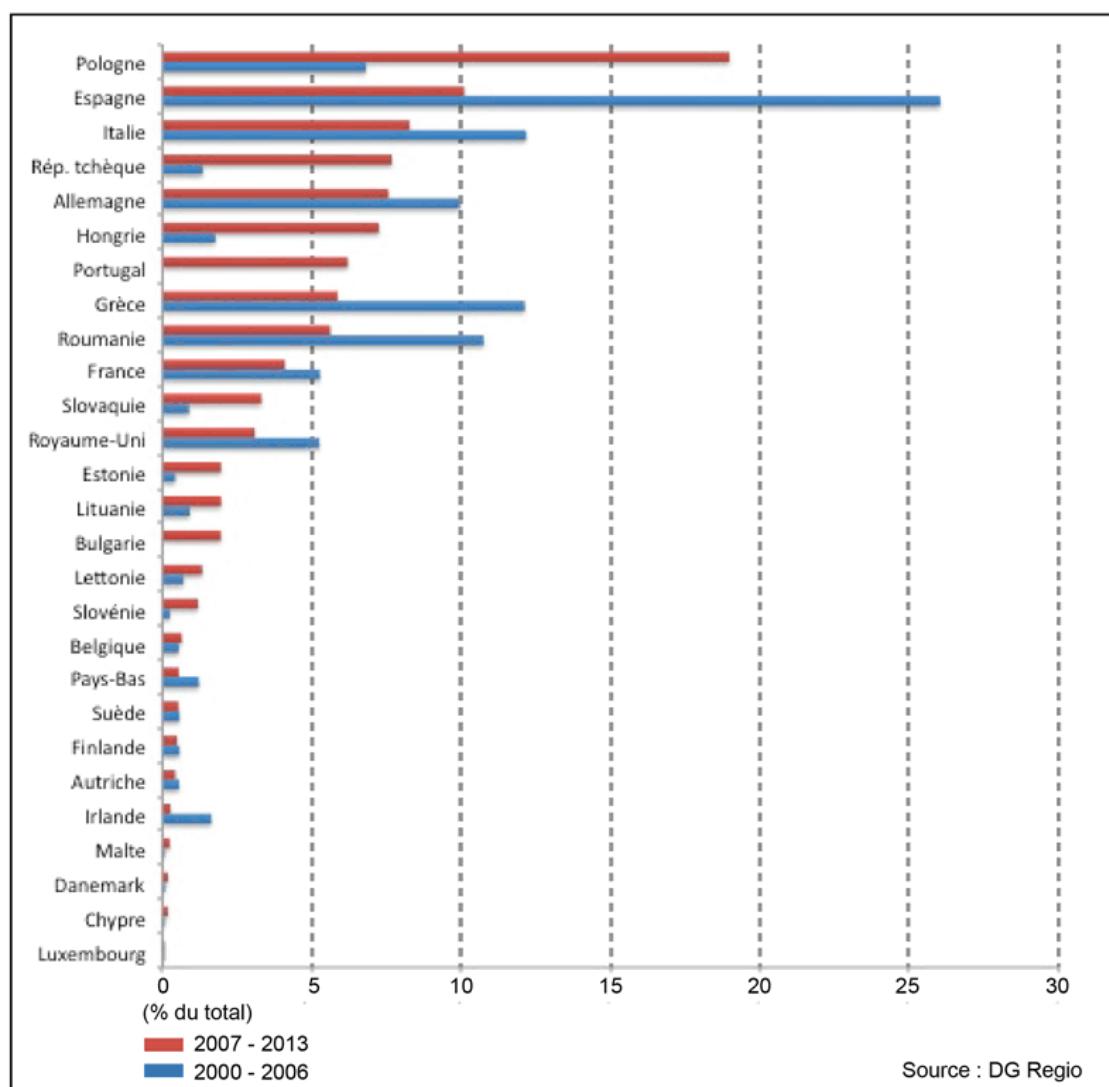
### Le Fonds européen agricole de développement rural FEADER (EAFRD)

Ce n'est pas stricto sensu un fonds structurel car il émane de la Politique agricole commune dans ce que l'on appelle le « second pilier » (le premier pilier étant constitué du fonds de garantie des prix agricoles). Mais il est souvent assimilé puisqu'il développe un impact important sur les politiques régionales. Il est de fait un outil d'équilibrage des territoires ruraux et de prise en compte des exigences de durabilité dans les politiques locales. Il abonde notamment le

programme LEADER, liaison entre actions de développement de l'économie rurale, avec un montant qui est géré sous l'égide des Groupes d'action locale (souvent portés par les « pays », récemment devenus « pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ») et qui arrive au plus petit niveau territorial pour soutenir les porteurs de projets individuels (agriculteurs, associations, artisans, PME...) qui souhaitent faire des investissements convergents avec la politique européenne et centrés sur la stratégie du territoire concerné.

<http://enrd.ec.europa.eu>

**Répartition des Fonds structurels par État sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013**



Crédit : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>, ENS-Lyon / DGESCO ; Réalisation : A. Peyre, 2014.

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

Programmation 2007-2013			Programmation 2014-2020		
Objectifs	Cibles	Fonds	Objectifs	Cibles	Fonds
<b>Convergence</b>	Régions les moins développées dont le PIB < 75% de la moyenne européenne.	FEDER FSE Fonds de cohésion	<b>Investissement dans la croissance et l'emploi</b>	Régions les moins développées PIB : < 75%	FEDER FSE Fonds de cohésion
<b>Compétitivité régionale et emploi</b>	Régions plus développées	FEDER FSE		Régions en transition 75% <PIB< 90%	FEDER FSE Fonds de cohésion
<b>Coopération territoriale européenne</b>	Toutes les régions	FEDER	<b>Coopération territoriale européenne</b>	Régions plus développées PIB > 90%	FEDER FSE
				Toutes les régions	FEDER

Source : Commission européenne

### Le FEAMP, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Cet ancien fonds européen pour la pêche, FEP, fait partie de la même rubrique budgétaire que la Politique agricole commune mais il est, le plus souvent, conjointement géré entre des instances locales concernées et l'Etat.

Les Etats Membres restent compétents en matière de règles de gestion des fonds structurels, dans la mesure où les Etats reçoivent les fonds structurels et les répartissent entre leurs Régions. Si l'Union européenne définit un cadrage et des critères d'évaluation, c'est aux Etats (ou maintenant aux Régions) de mettre en place les outils ou l'ingénierie qui permettent l'accès aux fonds aussi bien pour les acteurs privés que les acteurs publics (sachant que les PME ont du mal à dégager le temps nécessaire au montage des dossiers) et aussi entre les petites collectivités et les grandes. L'harmonie du développement territorial en dépend.

**Les fonds européens sont les seuls fonds publics où, légalement, les acteurs privés ou académiques et la société civile peuvent être partie prenante de leur gouvernance.**

Le renforcement de la présence des représentants des forces vives du développement local dans les comités d'attribution de ces fonds serait une innovation cohérente avec l'enjeu de renforcement de la démocratie régionale. Cette latitude est laissée à discrétion des Régions.

Dans l'ensemble, la politique de cohésion (ou régionale) réformée permettra d'investir entre 2014 et 2020 jusqu'à 351,8 milliards d'euros dans les régions et villes d'Europe, ainsi que dans l'économie réelle. Elle constituera le principal outil d'investissement de l'UE pour atteindre les objectifs d'Europe 2020 : créer de la croissance et des emplois, s'attaquer au changement climatique et à la dépendance énergétique et réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.



Photo Aucame 2014 - Jardin intérieur de la DG REGIO

**2014-2020 :  
changement  
de gouvernance pour les  
fonds européens en France**

**Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** est confié aux Régions et non plus à l'Etat (SGAR).

**Le Fonds Social Européen (FSE)** : géré à hauteur de 65% par l'Etat (dont la moitié de cette somme sera déléguée aux départements à leur demande\*), les 35% restants étant confiés aux Régions.

*\*Aucun des trois départements bas-normands n'a souhaité gérer ces fonds*

**Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** : confié dans sa totalité aux Régions. Cependant, leurs marges de manœuvre restent à définir, car ces fonds relèvent en grande partie des politiques nationales.

**Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)** : conservé par l'Etat. Toutefois, une partie sera attribuée aux Régions métropolitaines ayant une façade maritime.

Une enveloppe restera affectée à l'Etat pour l'assistance technique nationale et un accord devra être passé entre les Régions et avec l'Etat pour gérer les programmes sur les massifs montagneux et les fleuves.

Fonds	2007-2013	2014-2020
FEDER	181 M€	188 M€
FSE	102 M€	38 M€
FEADER	135 M€	160 + 151 M€
FEAMP	8 M€	9 M€
<b>TOTAL</b>	<b>426 M€</b>	<b>536 M€</b>

Le tableau ci-dessus permet de comparer les dotaions allouées à la région Basse-Normandie. Leur augmentation est due à l'existence de la catégorie intermédiaire des « régions en transition » et au changement de gouvernance. Rappelons que plus de la moitié des régions françaises ont vu leurs fonds structurels diminuer mais la France a réussi à augmenter sa dotation prévue à 14 milliards d'euros (comme pour la précédente programmation) à 16 milliards notamment en faveur des régions ultrapériphériques (Départements d'Outre-Mer)

Le mode de gestion ayant changé entre les deux périodes de programmation, les chiffres ne recoupent pas exactement les mêmes choses. Ainsi, le montant réel du FEADER géré par la Région Basse-Normandie s'élève à 308,7 millions, sachant que 151,5 millions relèvent de la politique nationale. Ils figurent dans ce tableau mais la Région n'a pas la maîtrise politique sur ces montants, seulement une gestion administrative. De même, les actions financées par le FSE relèvent de trois domaines distincts (formation, inclusion et emploi) : dans ce tableau, seul le chapitre formation est conservé, car la Région gère aussi les fonds qui auraient pu être dévolus aux départements (inclusion) et les politiques de l'emploi sont nationales.

Les fonds européens ont gardé la même méthode que lors des programmations précédentes, avec un allègement (relatif) des procédures et une souplesse (certaine), afin de permettre une transversalité et une cohésion inter-fonds nouvelles et opérationnelles.



Photo Aucame : Port de Southampton

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	OT 1
	Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication	OT 2
	Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	OT 3
	Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	OT 4
	Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	OT 5
	Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources	OT 6
	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures	OT 7
	Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail	OT 8
	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	OT 9
	Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	OT 10
	Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace	OT 11

Source : l'Europe s'engage en France 2013

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

Parmi les fondamentaux des fonds structurels, il faut avoir en tête :

- a. Leur pluri-annualité**, ce qui est le sens même de la programmation sur 7 ans. Les investissements doivent être durables et les engagements longs.
- b. Leur concentration** : après les premiers temps de saupoudrage, les thématiques sont maintenant resserrées et les objectifs visent l'opérationnalité. C'est la signification des onze objectifs thématiques du tableau ci-contre, objectifs qui se regroupent dans les trois familles suivantes :
  - i. nouvelles technologies, innovation et entreprises
  - ii. efficacité des ressources naturelles
  - iii. emploi, éducation et lutte contre la pauvreté
- c. Leur additionnalité** : les fonds européens s'ajoutent aux financements nationaux et locaux et ne s'y substituent pas. La plupart du temps, les financements européens ne sont accordés que sur justification des soutiens locaux ou nationaux.
- d. Le nécessaire partenariat** : la meilleure garantie qu'un projet puisse être efficace sur le territoire est de le façonner entre acteurs d'horizons différents. Les fonds structurels arrivent donc toujours en cofinancement avec d'autres contributeurs (nationaux, régionaux, locaux) le taux de cofinancement d'un projet pour une région en transition étant supérieur (FEDER 60 % au lieu de 50%).

Les fonds structurels s'ancrent dans les Régions par un document-cadre, appelé **Programme opérationnel**, qui recense les domaines d'actions financiables, les allocations correspondantes, les pourcentages maximum de cofinancement et les indicateurs d'évaluation et de suivi.

Les fonds structurels sont vus aujourd'hui comme l'outil majeur de la politique européenne en matière de développement local. Ils ne sont pas les seuls puisque les programmes des autres directions de la Commission européenne peuvent aussi abonder un projet local, mais ils sont identifiés auprès de toutes les forces vives des territoires et attendus notamment par les associations. Toutefois, on verra dans la seconde partie que les fonds structurels ne constituent qu'un outil parmi d'autres qui peuvent être complémentaires et démultiplieurs : prêts, ingénierie financière ou technique, réseaux d'échanges, labels et émulations collectives... L'Union européenne ne compensera jamais le désengagement financier de l'Etat auprès des diverses structures (recherche, environnement, équipements, ...), et la raréfaction attendue des crédits disponibles pour les projets oblige à considérer d'autres instruments plus subtils et moins directs, mais qui portent un réel potentiel de croissance.

### Pour en savoir plus :

- sur la politique de cohésion 2014-2020 :  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/what/future/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm)
- sur le programme opérationnel FEDER Basse-Normandie :  
<http://www.europe-en-basse-normandie.eu/>



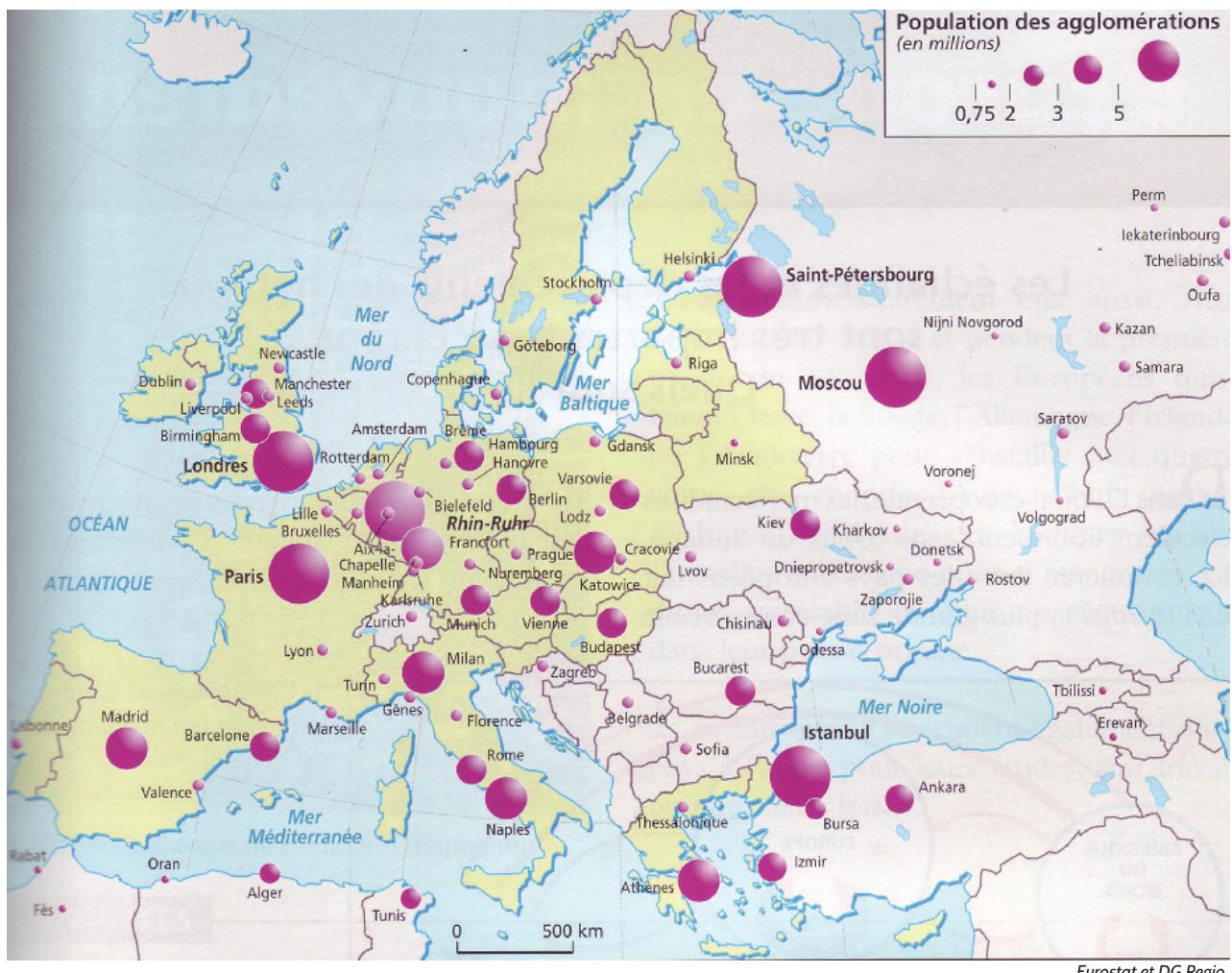
Photo Aucame 2014 - Réunion de préfiguration d'un projet INTERREG sur le tourisme innovant, entre Caen-Métropole et le City council of Southampton et d'autres partenaires, Bournemouth school of tourism, octobre 2014.

### 3 - L'intégration des problématiques urbaines

L'Union européenne se comporte comme si les grands investissements d'infrastructures - dans les pays les plus développés - devenaient secondaires relativement à la création directe d'emplois et de bien-être de toutes les catégories fragiles de la population (à commencer par les plus fragiles, personnes au niveau d'instruction faible, personnes âgées, ...). La logique se poursuit dans ce que fut la transition entre la politique agricole commune - fondatrice de l'Union - et la politique régionale plutôt centrée sur le développement rural. Prenant acte de l'urbanisation croissante de la population, les villes font une entrée remarquée dans l'agenda européen, puisque certaines parties du FEDER leur sont réservées.

De l'agricole au rural, puis du rural à l'urbain, l'Union européenne suit l'évolution des territoires et persiste sur l'idée de rattrapage économique et de solidarité territoriale, avec une insistance sur la souplesse des outils. C'est la raison pour laquelle les régions du Sud et de l'Est de l'Europe recevront les fonds les plus importants.

1957	1986	2014
Politique Agricole Commune	Politique Régionale Rurale	Politique Régionale et urbaine



## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

De nouveaux outils sont disponibles pour la transversalité des politiques au plus près des besoins locaux : les **investissements territoriaux intégrés**. Calés sur le modèle des groupes d'action locale du fonds LEADER ils consacrent l'importance du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL ou CLLD en anglais) et permettent aujourd'hui à tous les territoires, y compris urbains, d'en bénéficier. Au départ, les ITI devaient être des outils de gestion délégués aux territoires, mais pour cette programmation, les ITI, qui font partie du FEDER, resteront sous gestion régionale. Cette évolution a finalement convaincu le Conseil Régional de Basse Normandie d'avoir recours à ce nouvel outil pour les agglomérations de Caen et de Cherbourg.

Ces deux outils consacrent la **fin de la dichotomie usuelle urbain/rural** pour promouvoir une vision intégrée des territoires vécus. Et s'il fallait retenir une seule chose de la politique urbaine européenne, c'est qu'elle tient compte du fait que, désormais, les aspirations et les modes de vie deviennent de plus en plus « urbains », y compris pour les habitants des espaces ruraux. Cela suppose de cogérer les espaces territoriaux avec les mêmes outils, dans un maillage fin entre les fonctions : l'alimentation est une fonction urbaine, ainsi que le recyclage des déchets, mais cette fonction urbaine ne peut s'exercer que dans un espace agricole et rural, de même que la fonction des loisirs ou la fourniture d'eau de bonne qualité.

La « ville » s'entend donc en tant qu'espace bâti continu entouré des terres et des villages ruraux dont elle dépend (agriculture, eau, main-d'œuvre...) et qu'elle dynamise (recherche, formation, services...).



Source : Caen la mer, schéma des projets urbains intégrés.

### Deux outils transversaux au service des acteurs locaux

L'**Investissement Territorial Intégré (ITI)** est un outil de programmation nouveau à l'échelle européenne, qui a pour vocation de permettre un cofinancement simplifié de stratégies territoriales intégrées. Il donne la possibilité de fusionner des crédits relevant d'au moins deux axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes, au service du cofinancement d'une seule et même stratégie de développement multidimensionnelle. La Basse-Normandie s'est lancée dans deux ITI urbains à Caen et à Cherbourg. Grâce à l'ITI, un outil qui promeut l'utilisation intégrée des Fonds, le même investissement public pourrait produire de meilleurs résultats agrégés.

- La possibilité de déléguer la gestion des ITI aux autorités sous-régionales (acteurs locaux/urbains) confère à celles-ci davantage de responsabilité en garantissant leur constante implication et leur participation active dans la préparation et le déroulement du programme.
- Comme la contribution de plusieurs sources de fonds est garantie dès le début des ITI, il y a moins d'incertitudes concernant le financement d'opérations intégrées.
- L'ITI est un instrument conçu pour permettre l'adoption d'une approche locale de développement, qui peut contribuer à exploiter des potentiels sous-utilisés à l'échelle municipale et régionale.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/2014/iti\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/iti_fr.pdf)

**Le Développement Local mené par les Acteurs Locaux** (DLAL ou CLLD en anglais, community lead local development) est très proche de la démarche des GAL (groupes d'action locale) cofinancés en 2007-2013 par le FEADER ou le FEP :

Il a pour objectif de soutenir des stratégies de développement local, dans des espaces sous régionaux dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants. La principale nouveauté est que dorénavant, la réglementation communautaire permet de recourir au DLAL dans des territoires autres que ruraux (y compris urbains) et que les futures stratégies de DLAL pourront être cofinancées par les 5 fonds du Cadre stratégique communautaire (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP, Fonds de cohésion).

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/2014/community\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/community_fr.pdf)

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

Avec cette évolution, arrive en Europe une nouvelle vision du découpage de l'espace territorial, adapté aux futurs défis de l'économie de proximité, dont l'alimentation et l'énergie constituent les domaines premiers.

### **Vers une économie de la proximité**

Ainsi, le phénomène urbain est-il plutôt conçu comme un projet global du territoire de la cité, avec son centre construit et son arrière-pays agricole et naturel, dans une complémentarité de proximité entre l'espace de la pensée et de l'industrie et l'espace de l'alimentation et de la détente. C'est le concept de « bassin de vie » qui réapparaît à la faveur de la nécessité d'économiser l'énergie et les terres agricoles. Au sein de la politique régionale, cela suppose de passer d'une économie externalisée à une économie fonctionnelle de proximité. C'est l'un des versants de la politique européenne mais non le seul car l'Europe recherche par ailleurs l'excellence scientifique par le programme **Horizon 2020**, afin d'être compétitive au niveau mondial. La compatibilité entre les deux mouvements trouve sa limite au moment d'élaborer la stratégie régionale de spécialisation : ne naissent pas les mêmes spécialisations selon que l'on demande aux porteurs de projets de terrain (PME, associations, Pays, Collectivités...) ou

aux laboratoires nationaux de recherche installés en région... Le succès de la PAC (dont les instruments politiques ont permis de passer de la dépendance alimentaire aux excédents en moins de quinze ans) encourage l'Europe dans son rôle de levier. Toutefois, la difficulté de réformer des instruments autrefois efficaces (le soutien des prix agricoles) mais désormais contre-productifs, alourdit la réactivité de l'Union européenne relativement à ses premières années de fonctionnement.

Toutes proportions gardées, les outils financiers européens mis en place pour la production alimentaire ont subi la même obsolescence que les outils industriels (textile, sidérurgie, nucléaire...) dans les Etats-membres : dans l'euphorie de l'investissement, leur conception ne comporte aucune préscience de leur obsolescence. Comme tout ici-bas, un outil politique naît, vit et meurt. Il peut mourir par manque de compétitivité ou par succès. Il devient alors inutile car il a contribué à changer une réalité qui a désormais besoin d'autres outils.

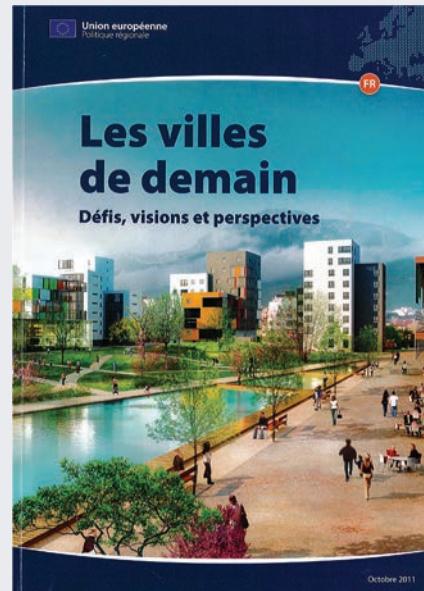
**Des outils de transition sont alors indispensables**, au risque de graves conflits sociaux, perturbant jusqu'aux nouveaux outils adaptés à la nouvelle donne politique... mais non aux hommes (cf. *les bonnets rouges de Bretagne et l'écotaxe*).

### **Rapport « villes de demain »**

Ce rapport fait suite au constat paradoxal qu'il n'existe aucune définition communautaire du concept de « ville » ni même d'« urbain » à l'échelle européenne, et que l'Union européenne ne dispose d'aucune compétence politique formelle en développement urbain.

Un vaste groupe de travail s'est donc saisi de la question pendant deux années (universitaires, maires, urbanistes, consultants...) afin de synthétiser les atouts et les défis des villes européennes. Elles hébergent non seulement une majorité de la population mais elles contribuent aussi de manière fondamentale au développement social et économique de tout le territoire européen.

Le Comité des Régions a apporté sa contribution sous forme d'un avis d'initiative intitulé « **Vers un programme urbain intégré pour l'UE** », pour laquelle M. Bas Verkerk (NL / ADLE), maire de Delft, a été nommé rapporteur. L'objectif est de faire le point sur les nombreuses initiatives aux niveaux européen et intergouvernemental dans le domaine de la politique urbaine, et d'inciter à élaborer un programme urbain intégré de l'UE à moyen terme (2020 et au-delà).



[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/studies/pdf/citiesoftomorrow/citiesoftomorrow\\_final\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/citiesoftomorrow/citiesoftomorrow_final_fr.pdf)

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

Désormais consciente de ces nécessaires transitions, l'Union européenne va trop lentement pour certains (la Politique agricole commune peine à se réformer en profondeur) et trop vite pour d'autres (attachés, par leurs investissements personnels et leurs habitudes, aux anciens outils, ils résistent...). Mais l'Europe se tourne désormais vers les villes ou, plus exactement, les bassins de vie, qu'ils soient urbains ou ruraux, en tant qu'espace vécu et donc espace de projet. La liste ci-dessous explicite les premiers outils « urbains » des fonds européens :

Dans la priorité globale sur l'innovation et l'aide aux PME, des outils spécifiques aux villes sont créés :

- **Mettre l'accent sur le développement durable en milieu urbain**  
Au moins 5 % des ressources du FEDER dans chaque programme opérationnel régional
- **Création d'une plateforme du développement urbain**  
Travail en réseau entre les villes et échanges sur la politique urbaine, basés sur le volontariat
- **Actions innovantes pour le développement durable en milieu urbain**  
0,2 % du financement annuel. Le programme LEADER s'ouvre désormais à l'urbain et au périurbain pour des porteurs de projets non-ruraux.
- **Le FEDER centré sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**  
20 % minimum de la dotation européenne.

**ELTIS** est le principal portail de l'Europe sur la mobilité urbaine, ce qui contribue à faciliter l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences dans ce domaine. Il est destiné aux personnes qui travaillent dans le domaine des transports, le développement urbain et régional, la santé, l'énergie et les sciences environnementales. ELTIS soutient la création de systèmes de transport urbain qui utilisent moins d'énergie et produisent moins d'émissions, tout en améliorant la compétitivité des zones urbaines, la mobilité et la qualité de vie de ses citoyens.

<http://www.eltis.org/>

**ZeEus** est un programme sur les transports propres auquel participent de très nombreux partenaires européens. L'exemple de la ville de Bonn est remarquable

[www.zeeus.org](http://www.zeeus.org)

[www.sustainablecities.eu/local-stories/bonn/](http://www.sustainablecities.eu/local-stories/bonn/)

### ***La dimension urbaine de la politique environnementale de l'UE***

De nombreux problèmes environnementaux sont concentrés dans les villes, et les causes sont souvent liées. Il s'agit notamment des changements de mode de vie (dépendance croissante envers la voiture particulière, plus forte demande en logements, augmentation de l'utilisation des ressources par habitant) et de la démographie.

De nombreuses directives environnementales de l'UE et d'autres initiatives existent pour réduire l'exposition au bruit et protéger les zones calmes ainsi que pour protéger et améliorer la qualité de l'environnement urbain. Par exemple, la législation européenne sur la qualité de l'air, une préoccupation urbaine importante, établit des objectifs et des valeurs limites pour les différents polluants. Il y a des plans d'action pour réduire de l'exposition au bruit et à protéger les zones calmes, et de la législation sur la gestion des déchets et traitement des eaux urbaines a contribué à réduire l'impact des villes sur l'environnement au sens large.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/activity/urban/index\\_fr.cfm#1](http://ec.europa.eu/regional_policy/activity/urban/index_fr.cfm#1)

### ***La mobilité durable dans les villes***

La Commission européenne encourage la mobilité urbaine durable et l'utilisation accrue de véhicules propres et économies en énergie, pour aider à renforcer l'économie de l'Europe et améliorer la qualité de vie de ses citoyens. L'objectif est maintenant d'améliorer la mobilité tout en réduisant la congestion, les accidents et la pollution dans les villes européennes

**Les systèmes de transport intelligents (STI)** jouent un rôle crucial dans le développement des villes et bénéficient à la fois aux conducteurs, aux cyclistes et aux piétons. Ces technologies permettent aux véhicules de communiquer entre eux et avec l'infrastructure routière, ce qui peut améliorer la fluidité du trafic en offrant des alternatives aux itinéraires encombrés, aider à prévenir les accidents ou réduire les temps d'intervention d'urgence en cas d'accident.

[http://ec.europa.eu/transport/media/publications/doc/2009\\_its\\_factsheet\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transport/media/publications/doc/2009_its_factsheet_fr.pdf)



Ville dense et nature, Stockholm, Suède - Photo Istock

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

### 4 - La méthode : intégration et co-construction

La méthode préconisée par la Commission européenne pour la mise en place de politiques locales est la **méthode de la co-construction**, appelée aussi, dans les cercles universitaires, la méthode de la découverte entrepreneuriale. Dominique Foray, inventeur du concept, est titulaire de la «Chaire en Economie et Management de l'Innovation» à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Il définit la découverte entrepreneuriale comme «un processus, ponctuel ou systématique, d'exploration, d'expérimentation et de découverte qui permet de détecter des activités émergentes à fort potentiel, au sein de secteurs existants ou entre secteurs, impliquant un groupe d'acteurs, entreprises et recherche, et générateur d'un changement structurel important pour l'économie régionale»

<http://blogs.epfl.ch/article/36407>



Le processus de découverte entrepreneuriale associe prioritairement les acteurs de terrain : entreprises (grands leaders du territoire, PME innovantes), acteurs académiques (recherche et formation), financiers (business angels, capitaux-risqueurs, banques), société civile,.... Les acteurs financiers sont souvent oubliés alors qu'ils interviennent dans la remontée de projets liés aux domaines de spécialisation. Ils peuvent aussi favoriser l'adhésion des entreprises porteuses de projets innovants.

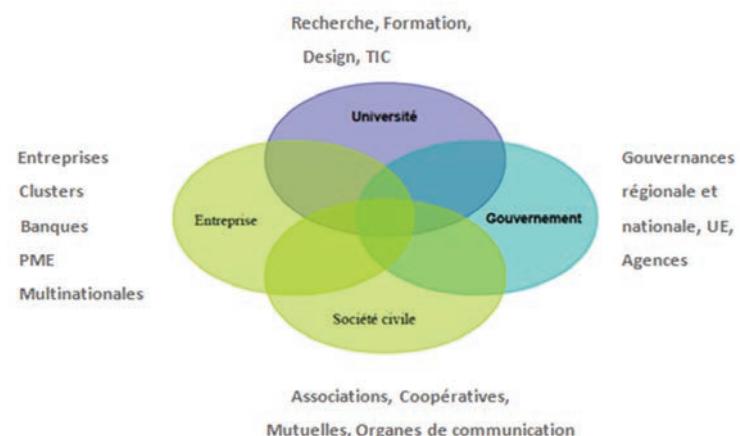
**La connaissance entrepreneuriale est un préalable à toute capacité forte d'innovation.** Ce processus se construit avec les acteurs dans le temps, il est mouvant, vivant et dynamique. Les Anglo-Saxons parlent de processus bottom up, qui est l'inverse de la logique qui présidait par exemple au Commissariat général au Plan qui n'a disparu en France qu'en 2006. La culture du « plan quinquennal » est encore ancrée dans certains processus politiques top-down, ce qui peut expliquer parfois la difficulté à innover et surtout à



permettre l'appropriation des décisions par les acteurs de terrain. Lorsque les acteurs sont impliqués dans la conception politique, ils en sont les premiers ambassadeurs et les premiers opérateurs, ce qui démultiplie l'efficacité économique.

L'Union européenne recommande donc aux régions de mettre en œuvre un nouveau mouvement de gouvernance qui permet la **co-construction des politiques et des outils avec tous les acteurs des territoires**. Dans ces schémas, les collectivités locales ou les services de l'Etat sont plus des animateurs que des planificateurs.

L'Union européenne a elle-même besoin d'améliorer la transversalité politique entre ses directions, car chaque commissaire est trop indépendant et les politiques peuvent parfois être disjointes, voire opposées (notons le hiatus entre la nécessité d'excellence de Horizon 2020 et les stratégies de spécialisations régionales ou encore les avis divergents des élus sur le nucléaire....). L'idée en réflexion actuellement est la création d'un collège des Commissaires avec adjonction de commissaires-juniors qui permettraient le décloisonnement de la Commission. Le manque de transversalité affaiblit les institutions, et l'Union européenne tente de diffuser cette préoccupation à tous les niveaux de la vie publique, à commencer par elle-même.



*Sources : Observatoire de l'innovation en Provence Alpes Côte d'Azur in « Pour commencer la clé RIS3 » et séminaire de la DATAR « De la SRI à la RIS3, Sélection des domaines stratégiques et découverte entrepreneuriale » 6 juin 2013*

## 5 - La stratégie de spécialisation

Dans le cadre de sa volonté de concentration des fonds pour une meilleure efficacité économique des investissements, la Commission européenne a souhaité que chaque région d'Europe réfléchisse à sa stratégie régionale d'innovation dès les années 2009. L'Etat ayant mis en place une politique de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le transfert technologique, les Régions françaises devaient décliner cette stratégie nationale en faveur de l'innovation partenariale et la création d'entreprises selon leurs filières d'excellence (pôles de compétitivité, laboratoires d'excellence, équipements d'excellence, investissements d'avenir....).

Ces politiques de l'Etat et de la Région sont complétées par la mise en place d'actions communes structurantes comme le **Contrat de projets État Région** (CPER) 2007-2013, qui a largement contribué à rénover et conforter le paysage régional en matière d'innovation. Pour plus de facilité, les CPER ont adopté la même pluri-annualité que les fonds structurels, ce qui permet de rendre ces dispositifs convergents.

L'Union européenne a accentué cette méthodologie de concentration en conditionnant, pour 2014-2020, les soutiens publics à une stratégie régionale de spécialisation. Depuis 2010, en effet, la Commission européenne a élaboré une méthode de gestion efficiente des fonds avec la **Stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente**, « *smart specialization* » ou RIS3 (*Research Innovation Strategies for Smart Specialization*) ou S3, sa déclinaison opérationnelle.

L'idée est d'optimiser les investissements publics de l'Europe, des pays et des régions qui concentrent leurs ressources (humaines et financières) dans un petit nombre de secteurs très compétitifs. C'est le retour de la théorie de l'avantage comparatif de David Ricardo, appelé aussi avantage concurrentiel.

La « *smart specialization* » a ainsi pour objectif de renforcer la diversité régionale, en évitant que plusieurs régions n'investissent dans des activités similaires. Elle articule les objectifs de « Europe 2020 » à un processus dynamique de « découverte entrepreneuriale » impliquant acteurs de la sphère publique, de l'entreprise, de l'enseignement ainsi que tous les autres producteurs de connaissance ou potentiels innovateurs (notamment la sphère de l'économie sociale et solidaire).

## Le Système territorial d'Innovation (STI)



D'après J-CI Prager, 2009

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

La « *smart specialization* » considère que le niveau pertinent pour appréhender la spécialisation économique est le pôle de développement économique qui comporte tous les ingrédients d'un cluster...

Les responsables de la Direction Générale Recherche affirmaient à France Cluster, en décembre 2011, que « les clusters français représentent un modèle d'anticipation de la stratégie de la *smart specialization*.»

Une stratégie « RIS3 » inclut trois volets :

- une spécialisation intelligente de chaque région,
- le positionnement de chaque région par rapport aux technologies clés génériques,
- une utilisation optimale des technologies numériques.

Les contraintes qui pèsent sur les budgets publics incitent également à la concentration des efforts sur des priorités et des secteurs clés, choisis en fonction de la spécificité de chaque région. Ainsi, 60 % du FEDER sera fléché sur 4 objectifs thématiques sur les onze autorisés, en comprenant nécessairement l'objectif efficacité énergétique.



La création d'un label comme Incity cherche à induire de nouveaux comportements et à faire partager des valeurs sur lesquelles se fonde la démarche de l'agglomération. Ce label marque la caution du territoire sur les services liés au numérique, afin que les usagers puissent agir en toute confiance, chaque fois qu'ils verront ce logo apposé sur un service numérique.



Agence Innovation Responsable [www.air-agence.com/](http://www.air-agence.com/)

### La stratégie de spécialisation de la Basse-Normandie

La Basse-Normandie a défini ainsi ses domaines de spécialisation, qui se déclinent en 13 sous-domaines détenant un important potentiel d'innovation :

- Innovations en sciences et technologies biomédicales
- Numérique et société
- Ressources et alimentation sûre, saine et durable
- Matériaux durables et intelligents
- Transition énergétique

La synthèse opérationnelle de la RIS3 de Basse-Normandie est consultable sur le site de la MIRIADE.

[http://miriade-innovation.fr/201402\\_RIS3\\_Synthese\\_Operationnelle.pdf](http://miriade-innovation.fr/201402_RIS3_Synthese_Operationnelle.pdf)

## 1. LA POLITIQUE RÉGIONALE : SPÉCIALISATION ET CO-CONSTRUCTION

En conclusion, une gouvernance partagée en amont de la définition des politiques est le plus sûr moyen de leur appropriation et de leur déclinaison en actions concrètes. C'est aussi le plus sûr moyen d'éviter le dégagement d'office\* des crédits qui sont souvent faiblement consommés lors des premières années de programmation à cause d'un déficit d'appropriation en amont des décisions prises au nom des territoires et du développement local.

Provoquer une transversalité des acteurs et des échelles permet de créer un contexte favorable à l'investissement et à l'émergence d'innovations. La question se pose donc de la place qui sera donnée aux politiques européennes dans les agglomérations et les EPCI (élu-référent, service responsable, ingénierie de proposition et de réalisation...).

\*La règle du dégagement d'office consiste à imposer aux autorités de gestion de communiquer à la Commission européenne les certificats de service d'une tranche annuelle de fonds structurels au plus tard le 31 décembre de la deuxième année suivant cette tranche annuelle. Si le montant total des certificats est inférieur au montant prévu dans la maquette financière initiale, la différence entre les deux montants est annulée : la Commission européenne ne procèdera pas au remboursement des dépenses correspondantes, même si celles-ci ont déjà été engagées. Traditionnellement, le risque de dégagement d'office est particulièrement élevé en début de période de programmation, alors que les flux des projets ne sont pas encore bien amorcés.

### Préparer la nouvelle donne énergétique en Basse-Normandie

#### ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LA NOUVELLE DONNE ÉNERGÉTIQUE

Réduire l'étalement urbain grâce à la promotion d'une nouvelle mixité emploi, services, logements

Agences d'Urbanisme

- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) - Mai 2006
- Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales approuvés, en cours d'élaboration ou en révision
- Règlement National d'Urbanisme (hors Aires urbaines)

#### Densifier près des infrastructures lourdes de transport

Gares et et haltes ferroviaires

Zones situées à moins de 10 minutes d'une gare n'appartenant pas à un Pôle urbain

#### ADAPTER LE SYSTÈME DE TRANSPORTS

##### Optimiser la relation logements/transport

Périmètres de Transport Urbain (PTU)

Communes disposant d'un service de transport collectif urbain

Communes desservies par un réseau de transport collectif interurbain

Densité de population des Aires urbaines (hors PTU) - RGP 1999

Supérieure à 50 hab/km<sup>2</sup>

Inférieure à 50 hab/km<sup>2</sup>

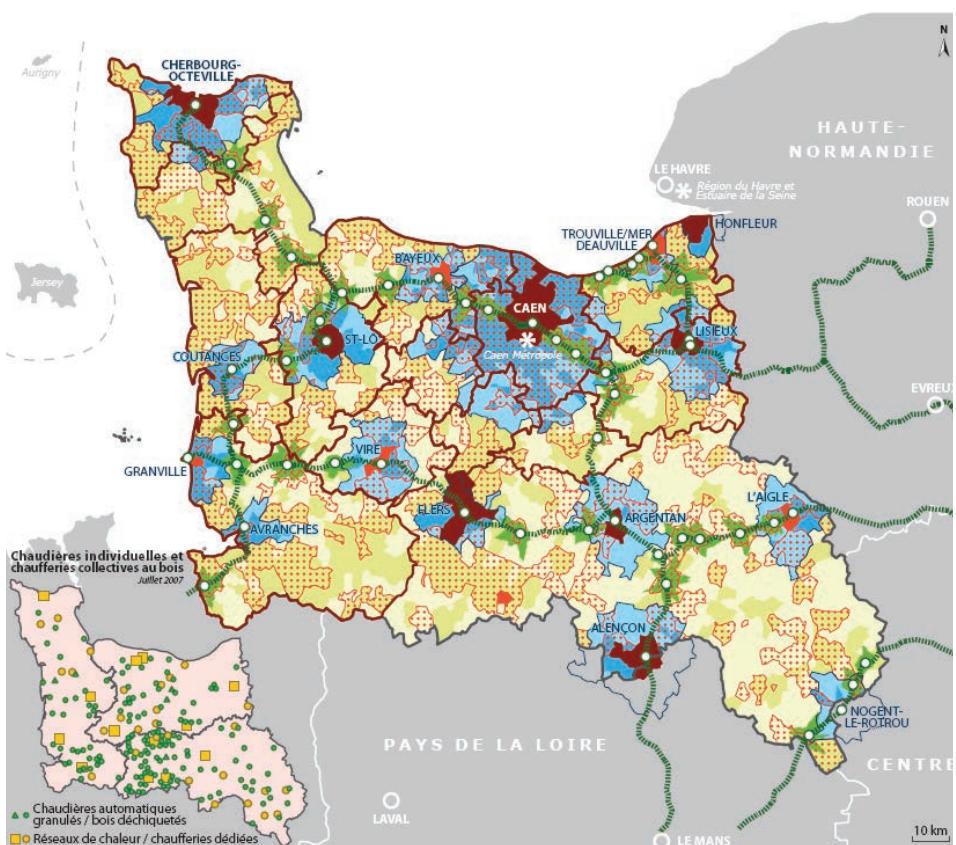
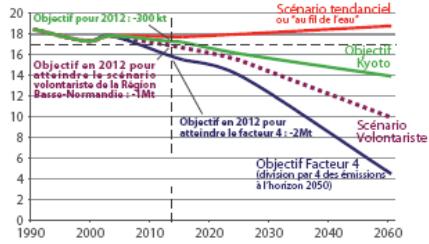
#### Promouvoir des modes de transports propres

Donner la priorité aux transports alternatifs à la route

— Lignes ferroviaires

#### PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FAVORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Évolution des émissions de gaz à effet de serre selon 3 scénarios (en millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)

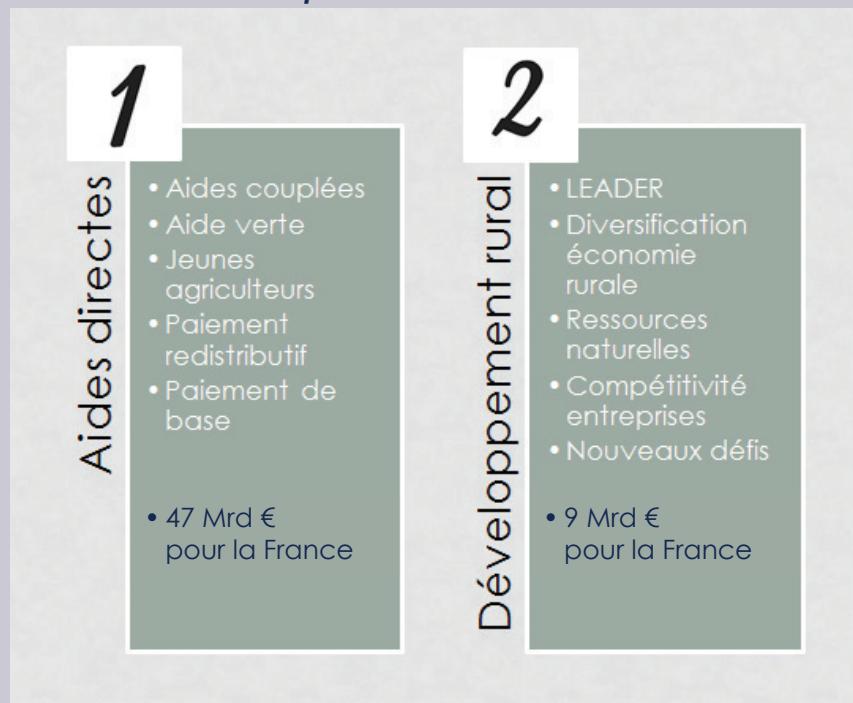


## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

Le budget de la PAC sur la programmation 2014-2020 est en forte baisse de 13,7 % avec 362,8 milliards.

La Politique agricole commune repose historiquement sur deux piliers, le premier financé par le FEAGA, Fonds européen agricole de garantie, le second par le FEADER, Fonds européen agricole de développement rural.

### *Les deux piliers de la PAC 2014-2020*



*Schéma Aucame 2014*

### *La politique agricole commune se décompose en quatre grands domaines budgétaires :*

1. Premier pilier, soutien des prix et des marchés FEAGA :  
277,8 milliards
1. Second pilier, développement rural FEADER :  
84,9 milliards
1. Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche FEAMP :  
6,5 milliards
1. Réserve :  
2,8 milliards

Sources : Commission européenne 2014, groupe expert conseil entreprises 2014  
[www.groupe-ece.com/reforme-pac-modifie/](http://www.groupe-ece.com/reforme-pac-modifie/)

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

### 1 – Le verdissement de la politique agricole

Les agriculteurs européens jouent un rôle essentiel en ce qu'ils assurent un besoin stratégique vital : l'alimentation. En approvisionnant plus de 500 millions de citoyens européens en denrées alimentaires saines, sûres et abordables, ils répondent à la demande qui leur a été faite dans les années soixante.

Aujourd'hui, la société européenne compte aussi sur eux pour protéger l'environnement et garantir la vitalité des zones rurales. Politique historique de l'Europe, la Politique agricole commune se réforme doucement, en vue de s'adapter au contexte qu'elle a contribué à changer, permettant à l'Europe de passer d'une dépendance alimentaire d'environ 35% en 1945 à la seconde puissance alimentaire exportatrice du monde.

Les outils mis en place pour les soutiens des prix sont obsolètes, mais les exploitations agricoles ont plus de mal à s'adapter, engagées à long terme dans des investissements lourds. La conquête de l'autosuffisance alimentaire a représenté une grande victoire dans les décennies d'après-guerre. Très vite, les outils mis en place pour augmenter la production ont permis de faire de l'Europe le second exportateur mondial de denrées agricoles. Inévitablement, des effets pervers sont apparus, notamment sur les plans environnementaux et sociaux.

En juin 2013, les institutions de l'UE ont convenu d'une nouvelle direction pour la PAC. Cette nouvelle réforme vise à aider les agriculteurs à garantir un approvisionnement en denrées alimentaires de qualité sur le long terme, à rendre le secteur agricole plus durable et à maintenir la diversité des campagnes, des traditions et des pratiques agricoles européennes.



La nécessité de réforme se décline en quatre orientations majeures :

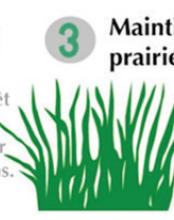
- Plus juste en faveur de l'élevage et de l'emploi
- Plus verte : 30 % du premier pilier pour l'eau, le sol et la biodiversité
- Plus régulatrice avec une aide à la structuration des filières
- Tournée vers les jeunes (aides spécifiques en plus des aides à l'installation)

### LE VERDISSEMENT DE LA PAC

**1** Diversification des cultures  
Les exploitations moyennes (entre 10 et 30ha) devront compter au minimum deux cultures différentes.



**2** Surfaces d'intérêt écologique  
Les surfaces d'intérêt écologique devront, d'ici 2020, recouvrir 7% des exploitations.



**3** Maintien des prairies permanentes  
5 % des terres agricoles seront destinées aux prairies et aux pâturages permanents.

ENVELOPPE ANNUELLE  
**14,3 milliards d'€**

Pour en savoir plus sur la PAC 2020 :  
[http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/index_fr.htm)

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

De récentes études ont démontré que la population urbaine de l'Union européenne, les jeunes en particulier, se sent déconnectée des zones rurales, en tant que source de son alimentation, et qu'elle n'a pas conscience du rôle essentiel que tiennent les agriculteurs dans notre société.

Dans la foulée des décisions portant sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne a mis sur pied une campagne de communication consacrée à la PAC, sous le slogan « **La Politique Agricole Commune Européenne : Cultivons nos racines** ».

La campagne vise à sensibiliser les citoyens européens, en particulier les citadins, à l'importance d'une agriculture durable, non seulement pour notre approvisionnement en aliments sains, mais aussi pour l'environnement, les zones rurales et l'économie.

Cette campagne de communication menée à l'échelle des 28 Etats Membres de l'UE cible principalement le grand public, les enseignants et les élèves de l'enseignement secondaire. Elle vise à renouer les liens entre le quotidien des citoyens urbains et l'agriculture - en tant que source d'emploi, de développement rural et en termes de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement.

<http://ec.europa.eu/agriculture/cap-for-our-roots/>

## 2 – Les mesures françaises d'accompagnement : vers l'agro-écologie

### **La politique agricole commune en France**

La France est le premier pays bénéficiaire des aides européennes pour l'agriculture, avec 22 % du budget de la Politique agricole commune alors qu'elle dispose de 17 % des terres agricoles. A ce titre, le pays a une responsabilité particulière de mise en cohérence de sa politique nationale. Le ministre de l'Agriculture a donc lancé un vaste programme en faveur de l'agro-écologie afin d'engager la mutation de l'agriculture française. Le projet agro-écologique pour la France est un projet transversal, qui vise à regrouper les connaissances en environnement et en agriculture, alors que les deux sphères académiques fonctionnent de façon disjointe.

[www.produisons-autrement.fr](http://www.produisons-autrement.fr)



*Près d'1 milliard d'€/an d'aides PAC réorientées vers l'élevage à horizon 2019*

Source : Ministère français de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.  
<http://agriculture.gouv.fr/politique-agricole-commune>

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

### La politique agricole commune en France

La France a décidé d'intégrer les aides européennes selon neuf modalités :

1. **S'appuyer sur un budget préservé pour la France** : 9,1 milliards d'euros par an sur la période 2014/2020, soit 64 milliards pour les 7 ans à venir pour les agriculteurs français.
2. **Mieux soutenir les productions animales par une augmentation des aides «couplées» :**
  - i. maintien du budget pour les aides animales actuelles
  - ii. mise en place d'une prime à la vache laitière et d'une aide à l'engraissement
  - iii. à quoi s'ajoutent 2 % soit 150 millions d'euros pour développer l'autonomie fourragère des élevages par le soutien à la production de protéines végétales (luzerne, protéagineux...)

Au total : 250 millions d'euros supplémentaires au bénéfice de l'élevage

3. **Revaloriser le soutien à l'agriculture de montagne et des zones défavorisées :**
  - i. revalorisation de l'ICHN (Indemnité compensatoire de handicaps naturels) de 15 % dès 2014
  - ii. simplification par l'intégration d'un montant équivalent à la PHAE (prime herbagère agro environnementale) dans l'ICHN à partir de 2015
  - iii. éligibilité donnée aux producteurs de lait dans toutes les zones

Au total, cela représentera une enveloppe supplémentaire de 300 millions annuels en fin de période, pour atteindre 1,1 milliard par an.

4. **Encourager l'installation des jeunes :**
  - i. 1 % d'aide sur le 1er pilier, soit 75 millions d'euros pour aider 10 000 installations
  - ii. 25 millions d'euros supplémentaires sur le second pilier
5. **Améliorer les instruments de prévention et de gestion des risques**
6. **Mettre en place un plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations** : ce plan concernera en particulier les bâtiments d'élevage avec au moins 200 millions par an, apportés par l'Europe, l'Etat et les collectivités qui le souhaitent. C'est un doublement de l'enveloppe actuelle.

7. **Favoriser la transition écologique des systèmes d'exploitation :**
  - i. doublement du budget consacré aux mesures agro-environnementales
  - ii. doublement du budget pour l'agriculture biologique
8. **Soutenir l'activité et l'emploi dans toutes les exploitations :**
  - i. surdotation des aides sur les 52 premiers hectares grâce à une enveloppe de 20 % des aides du 1er pilier
  - ii. mise en place progressive de 2015 à 2018
9. **Réduire les disparités entre agriculteurs par une convergence des aides à 70 %.**

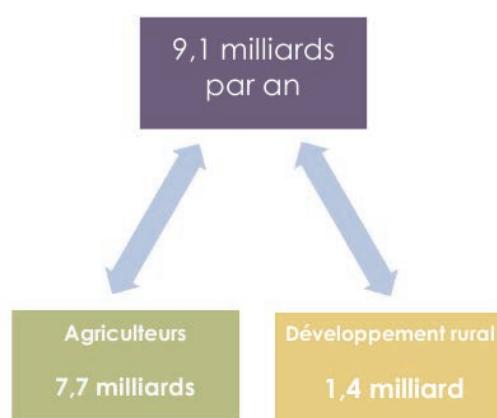
En savoir plus sur <http://agriculture.gouv.fr>



### Politique Agricole Commune 2014-2020

## 64 MILLIARDS D'EUROS POUR L'AGRICULTURE FRANCAISE

64 milliards pour la période 2014-2020, soit 9,1 milliards par an. Chaque année, les aides aux agriculteurs sont de 7,7 milliards, celles destinées au développement rural sont de 1,4 milliard.



## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

### L'agro-écologie, nouvelle politique agricole ?

La liste des réformes ci-dessus attestent de la prise de conscience que la situation actuelle n'est pas une crise, mais une mutation, ce qui suppose l'engagement vers un nouveau modèle de développement. Les quatre points suivants ont été développés par le Préfet de l'Orne au moment du lancement de la campagne d'information sur l'agro-écologique en Basse-Normandie.

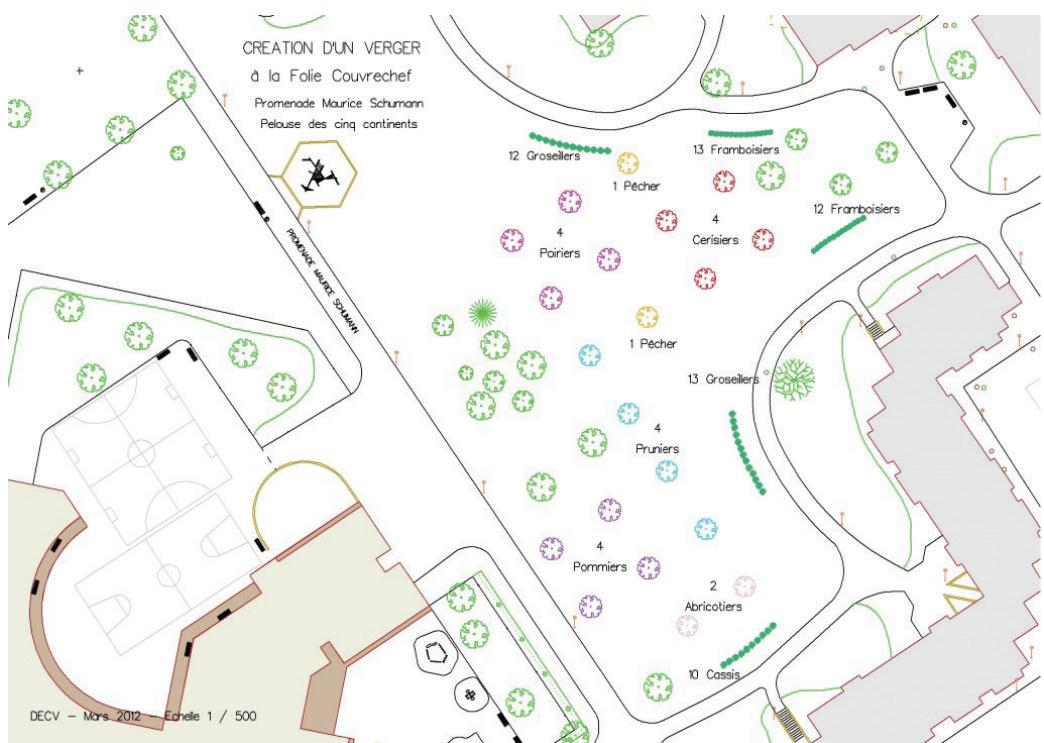
« La voie vers l'agro-écologie a été lancée le 18 décembre 2013, à l'occasion de la conférence nationale *Agricultures : Produisons autrement*, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a mis en place un appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » doté de 2,5 millions d'euros pour préparer la mise en place des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental), en soutenant et amplifiant la diffusion de formes d'agriculture performantes sur les plans économique et environnemental, répondant aux principes de l'agro-écologie.

Le projet de loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adopté en septembre 2014 marque la détermination du gouvernement à engager l'agriculture française dans une nouvelle ambition autour de la compétitivité économique et de la performance environnementale. Cette loi favorise la transition vers un modèle agro-écologique, le renouvellement des générations, et une nouvelle relation de l'agriculture à la société tout entière.

Le but est de favoriser l'autonomie et la compétitivité en diminuant les intrants (engrais, pesticides, médicaments, énergie...), ce qui est source de performance économique : on peut produire autant avec moins et mieux.

*L'agroécologie permet une intégration urbaine de qualité. Ainsi par exemple, une vingtaine d'arbres fruitiers et des arbustes à petits fruits (cassis, groseilles, framboises) ont été plantés en mars 2012 au cœur du quartier de la Folie-Couvrechef, (au nord de Caen) sur un terrain de 2 000 m<sup>2</sup> appartenant à la ville. Espace en libre-service, les habitants pourront y cueillir les fruits librement. Espace de rencontre, ce verger collectif anime le quartier et ses écoles autour de la nature productive en ville.*

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**  
WWW.PRODUISONS-AUTREMENT.FR



## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

Nous entrons dans la réconciliation entre économie et écologie après 40 ans d'un productivisme qui a marqué l'ouverture des systèmes d'exploitation aux intrants pour stimuler les exportations. Avec la raréfaction des ressources pétrolières et les conséquences négatives sur la santé (à commencer par celle des agriculteurs), la réflexion évolue vers une production basée sur les écosystèmes, afin de limiter le recours aux substances chimiques et aux apports protéiques internationaux dans l'alimentation animale (tourteaux de soja). La pollution de l'eau, la déforestation de l'Amazonie, l'appauvrissement des sols, les antibiotiques dans le lait, la baisse drastique des emplois en agriculture, les semences sous monopole... sont les conséquences d'un même modèle.

L'agroécologie propose une solution alternative scientifique donnant lieu à des pratiques techniques complexes très innovantes. En tant que discipline scientifique, elle date de 1928 : le but est de travailler avec la nature et non contre elle, dans l'écosystème et non à côté. Cela exige connaissance, technicité, précision, réflexion. L'agroécologie est une véritable reconnaissance du savoir-faire des agriculteurs.

L'agroécologie s'impose comme thème de recherche prioritaire de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et les nouvelles technologies sont indispensables : observation par satellite, reconnaissance des maladies végétales par smartphone, comparaisons géolocalisées...

### 10 CLÉS POUR COMPRENDRE L'AGRO-ÉCOLOGIE



Faire de la France le leader de l'agro-écologie, tel est l'objectif du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le Foll. L'enjeu est de concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. Tour d'horizon des clés pour y parvenir.

Produire autrement, c'est la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France avec notamment :

**ENSEIGNEMENT**  
1. Produire autrement, c'est former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain

**MÉTIERS**  
6. Produire autrement, c'est engager un développement durable de l'apiculture

**ÉLEVAGE**  
2. Produire autrement, c'est favoriser l'émergence de dynamiques collectives

**MÉTIERS**  
7. Produire autrement, c'est valoriser les effluents d'élevage

**CULTURES**  
3. Produire autrement, c'est réduire l'usage des pesticides

**BIO**  
8. Produire autrement, c'est encourager l'agriculture biologique

**AGROINDUSTRIE**  
4. Produire autrement, c'est favoriser une méthode naturelle pour protéger les végétaux

**SEMENCES**  
9. Produire autrement, c'est choisir et sélectionner des semences adaptées

**ÉLEVAGE**  
5. Produire autrement, c'est diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires

**ÉCOINFORMATIQUE**  
10. Produire autrement, c'est utiliser l'arbre pour améliorer la production

L'agroécologie, dans la diversité des systèmes qu'elle génère, représente l'avenir de l'agriculture française : cela va permettre de tourner une page de l'agriculture française écrite après la seconde guerre mondiale avec le plan Marshall. C'est de cette époque que date la coupure entre l'écologie et l'agriculture, notamment criante sur le plan académique, mais aussi dans les pratiques agricoles. L'agriculture s'est basée sur une approche réductionniste, avec simplification des écosystèmes, simplification des paysages, simplification des pratiques (haies arrachées et mares comblées ont conduit à la multiplication des inondations, au lessivage et à l'érosion des terres...).

Cette réconciliation entre agriculture et écologie est capitale pour la France : première puissance agricole d'Europe, la France est la troisième contributrice mondiale concernant les publications scientifiques sur l'agroécologie. On dénombre environ 6000 articles de recherche par an sur le sujet : les premiers sont les Américains, les seconds les Chinois et nous sommes ex-aequo avec les Pays-Bas pour la troisième place. Les Chinois sont allés si loin dans la destruction de leurs écosystèmes qu'ils ont pris conscience de la nécessité de révolutionner leurs pratiques : dès qu'un article paraît sur l'agro-écologie, ils le traduisent... La recherche française sur le sujet représente donc un enjeu capital pour conserver notre avance.



Photo Aucame - Ferme à Barbery, Calvados

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

Il faut inventer une nouvelle viabilité économique en agriculture. Olivier de Shutter, rapporteur spécial des Nations-Unies sur les droits à l'alimentation, est très clair sur ce sujet. Il écrit dans son rapport : « Dans un contexte de crise écologique, alimentaire et énergétique, la question la plus pressante en matière de reinvestissement n'est pas combien, mais comment. Dans ces circonstances, il est nécessaire d'adopter des modes de production agroécologiques si nous voulons à la fois nourrir le monde, lutter contre la pauvreté rurale et combattre le changement climatique ».

Même s'ils en sont conscients, il reste des freins au sein des agriculteurs, ou plutôt au niveau de leurs représentants. Nous avons inventé le modèle coopératif qui fut excellent, mais il vit sur un conflit d'intérêt : il vend des intrants d'une main et achète les productions de l'autre, dans une recherche effrénée de la maximisation des flux, ce qui est l'inverse de ce qui est recherché en agro-écologie. Pour faire évoluer ce modèle, il faudra l'aide de tous les organismes agricoles et para-agricoles, les chambres consulaires dans leur ensemble et une reconnexion avec les milieux académiques de l'écologie pour promouvoir les circuits courts, la restauration collective de qualité (les écoles, mais aussi les hôpitaux, les prisons...), la **relocalisation des productions**, la réorientation de notre modèle alimentaire vers une moindre consommation de viande... C'est l'enjeu de toute la stratégie régionale mise en place en Basse-Normandie en vue de l'établissement des programmes européens et du Contrat de Plan Etat-Région.



D'après le cycle de l'agroécologie par Green Cross France : <http://gcf.fr/>

Revenir à un modèle agricole basé sur l'écologie inventera un système qui redonnera de l'emploi dans les zones rurales. La loi de modernisation agricole de 1960, mise en place par Edgard Pisani, a lancé le mouvement coopératif qui avait pour but d'inventer le nouveau métier d'agriculteur. « Nous devons lancer un mouvement de cette ampleur, avec l'efficacité et la transformation qui s'en sont suivies pour que notre pays reste l'une des premières puissances agricoles du monde. Cela ne pourra se faire qu'en passant par un débat collectif iconoclaste qui n'aura pas peur d'aller à l'encontre de toutes les lois et de tous les règlements que nous avons mis en place depuis 50 ans ».

## 3 – Les réseaux d'appui au développement rural

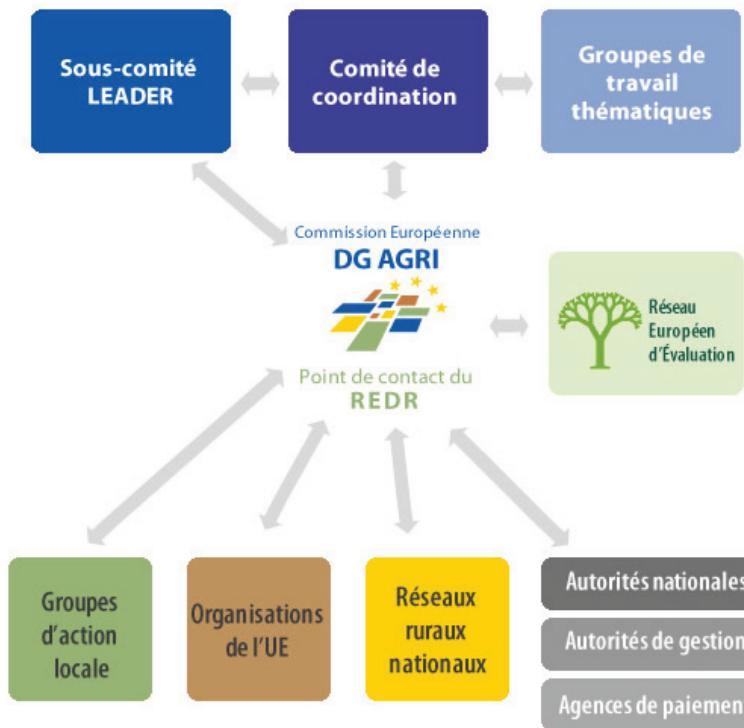
Une politique n'est rien sans mise en mouvement dans les territoires : c'est le rôle des réseaux de sensibilisation et de diffusion des pratiques. L'Union européenne suscite et finance de nombreux réseaux : en matière de développement rural, les deux principaux sont LEADER et le réseau de développement rural.

### Liaison

#### Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie en soutenant les actions innovantes s'inscrivant dans une stratégie territoriale définie entre acteurs. C'est le plus fin niveau d'intervention de l'Europe au sein des territoires. LEADER sert de **laboratoire d'expérimentation pour impulser un développement économique dans les territoires ruraux**. Les précédentes programmations concernaient un domaine thématique spécifique qui restreignait les projets financiables. Pour la programmation 2014-2020, les projets ne sont pas restreints thématiquement car l'approche est intégrée, par une nouvelle méthode appelée Développement Local par les acteurs locaux (DLAL ou CLLD, community-led local development, en anglais). Chaque projet doit concerner une zone rurale assez réduite, d'une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants. En France, l'ensemble du territoire national est éligible à l'exception des aires urbaines de plus de 50 000 habitants. La France comptait, entre 2007 et 2013, 140 groupes d'action locale.

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?



Cette cinquième génération de programme est alimentée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur d'environ 5 milliards sur les 7 années de programmation.

Le programme LEADER est porté par une structure appelée le **groupe d'action locale** (GAL), qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets ainsi que l'animation et l'évaluation du programme. L'organe décisionnel du GAL est le comité de programmation, composé à 50 % de représentants du secteur privé (entreprises, associations, syndicats, chambres consulaires...) et à 50 % de représentants du secteur public.

LEADER n'intervient qu'en **co-financement**, après une contrepartie de fonds publics (subventions d'état, du conseil régional, du conseil général, des intercommunalités, des communes...).

Autrefois optionnelle, la **coopération entre territoires** devient une valeur fondamentale du programme en développant les réseaux et en décloisonnant les approches « Pays » ou « Parc naturel régional ». Ces rencontres entre territoires permet la diffusion des bonnes pratiques et des expériences des acteurs locaux à travers leur mise en réseau à l'échelle régionale, nationale et européenne.

### Le réseau européen de développement rural



Le développement rural est un domaine politique essentiel qui concerne plus de la moitié de la population de l'Union européenne (UE) et près de 90 % du territoire européen. Si l'agriculture et la sylviculture restent cruciales pour les économies rurales, le développement rural se concentre également sur la revitalisation des zones rurales au travers d'autres activités (tourisme, patrimoine, espaces récréatifs, ...). Par ailleurs, des questions telles que le changement climatique, les énergies renouvelables, la biodiversité et la gestion des ressources en eau constituent des aspects de plus en plus importants de la politique de développement rural de l'UE. L'Union européenne compte 500 millions de consommateurs qui ont besoin d'une alimentation saine, d'espaces naturels non fragilisés, d'espaces agricoles gérés selon des politiques durables en régénération, tout en permettant l'occupation et la vie des zones rurales avec la création d'emplois et le maintien des services au plus près des habitants. L'Union européenne, à côté d'une politique urbaine tonique et économiquement porteuse, souhaite donc maintenir l'économie rurale notamment par une connexion des zones rurales entre elles et en lien avec les villes les plus proches, pour un développement le plus harmonieux possible des territoires dans leur ensemble.

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

Le REDR soutient, au travers de ses diverses activités, les acteurs du développement rural qui contribuent au débat sur la politique de développement rural de l'UE par :

- L'identification et la collecte d'exemples de projets de développement rural à succès dans l'Union européenne
- Le soutien aux Réseaux ruraux nationaux (RRN)
- La promotion de la coopération transnationale (CTN) auprès des Groupes d'action locale (GAL)
- La production d'analyses portant sur des questions cruciales, par exemple les avantages au sens large de l'agriculture (biens publics), la foresterie, l'agriculture sociale et l'entrepreneuriat rural.

[http://enrd.ec.europa.eu/fr/home-page\\_fr.cfm](http://enrd.ec.europa.eu/fr/home-page_fr.cfm)

**Le réseau national** a pour sa part vocation à élaborer un plan d'action comprenant l'inventaire et l'analyse des bonnes pratiques transférables, l'organisation de l'échange d'expériences et de savoir-faire, l'élaboration de programmes de formation destinés aux groupes d'action locale (GAL) en voie de constitution et l'assistance technique pour la coopération inter-territoriale et transnationale.

Les actions du réseau sont cofinancées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

A titre indicatif, il a été prévu en France de mobiliser un montant de FEADER de l'ordre de 20 millions d'euros sur la période 2014/2020, complété par autant de crédits français (Etat, collectivités...).

### Le Réseau rural français

Il comprend un niveau national et une organisation en 26 réseaux régionaux.

Des groupes thématiques nationaux dirigent des travaux de réflexion à l'appui des actions engagées par les réseaux ruraux régionaux. Voici la liste des groupes qui se sont réunis jusqu'à maintenant :

- Gestion de l'espace
- Alimentation, agriculture
- Forêt, bois
- Biomasse énergie
- Politiques d'accueil et de maintien des nouvelles populations
- Filières locales pour la construction durable
- Entrepreneuriat en milieu rural
- Services en milieu rural
- Planification spatiale dans les territoires ruraux,

[www.reseaurural.fr/](http://www.reseaurural.fr/)

L'EUROPE DE 2014 - 2020

## 2. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : VERS UNE ÉCONOMIE RURALE INTÉGRÉE ?

### 4 - La politique commune de la pêche

Une politique commune de la pêche (PCP) a été formulée pour la première fois dans le Traité de Rome. Liée au départ à la politique agricole commune, elle est au fur et à mesure devenue plus indépendante. La politique commune de la pêche, révisée en 2002, a pour objectif principal d'assurer la pérennité des pêcheries et de garantir des revenus et des emplois stables aux pêcheurs. Le Traité de Lisbonne a introduit différents changements à la politique de la pêche. En 2013, à l'issue d'un long débat au Conseil et, pour la première fois, au Parlement, il a été convenu, le 1er mai 2013, qu'un nouveau régime de pêche serait mis en place, s'appuyant sur trois piliers :

- la nouvelle politique commune de la pêche
- l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture
- le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Les points les plus significatifs sont les suivants :

- **Une gestion pluriannuelle basée sur les écosystèmes** en remplaçant les plans concernant une seule espèce par des plans plurispecifiques et des plans de pêche.
- **Le rendement maximal durable (RMD)** : d'ici 2015, et au plus tard d'ici 2020, le taux de mortalité par pêche sera fixé au niveau du taux de pêche d'un stock donné garantissant le rendement maximal durable.
- **L'interdiction des rejets des espèces réglementées** : ils doivent être progressivement abandonnés et des mesures d'accompagnement doivent être mises en place pour l'application de cette interdiction d'ici 2019.

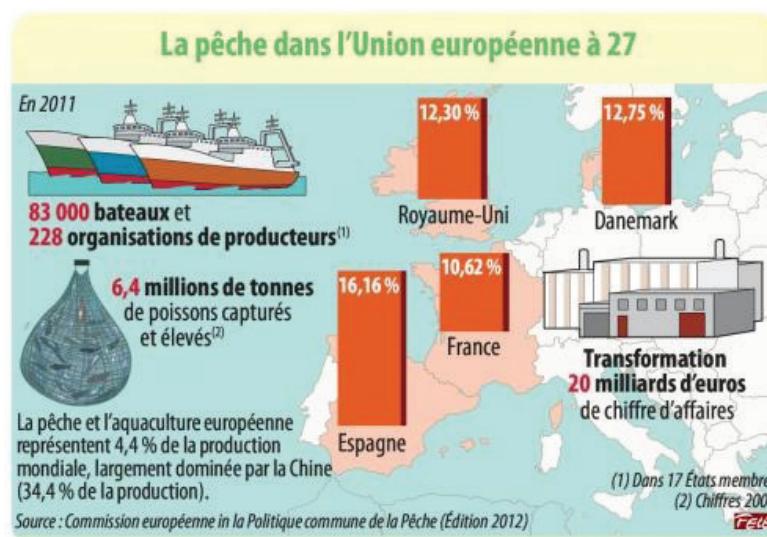
- **La nouvelle capacité de la flotte** : les États membres doivent établir des plans de réduction des capacités lorsqu'une surcapacité se présente dans un segment de flotte.



Source : [www.tetes-chercheuses.fr/](http://www.tetes-chercheuses.fr/)

- **Les petites pêcheries seront favorisées** : la zone d'exclusion de 12 milles nautiques pour les flottes traditionnelles sera prolongée jusqu'en 2022, et les États membres accorderont davantage de quotas à ce secteur, étant donné son faible impact environnemental et sa forte intensité de main-d'œuvre.
- **L'aquaculture durable** a pour double objectif d'augmenter les rendements afin d'approvisionner le marché de poisson de l'Union et de dynamiser la croissance dans les zones côtières et rurales. Les plans nationaux appliqueront les normes environnementales, sociales et économiques de l'Union.
- Les États membres sont désormais tenus de renforcer **le rôle de la science** dans la future PCP en renforçant le recueil de données ainsi que le partage d'informations sur les stocks, les flottes et l'impact des activités de pêche.
- **L'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture** vise à renforcer la compétitivité du secteur de la pêche de l'Union européenne et à accroître la transparence sur les marchés via la modernisation et la simplification du règlement actuel. Les organisations de producteurs joueront un rôle majeur dans l'avenir des marchés de l'Union, en particulier en matière de gestion collective, de surveillance et de contrôle.
- **De nouvelles normes de commercialisation** verront également le jour en matière d'étiquetage, de qualité et de traçabilité, donnant ainsi au consommateur davantage d'informations sur la durabilité de ses choix d'achat de produits de la pêche.

- **Le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** servira d'instrument financier pour aider à la mise en œuvre de la PCP et à l'organisation commune du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.



[www.comite-peches.fr/le-fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-et-la-peche-feamp/](http://www.comite-peches.fr/le-fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-et-la-peche-feamp/)

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

Nous avons sélectionné dans cette partie quelques programmes sectoriels qui concernent les territoires en plus de la politique régionale. En effet, si les fonds structurels sont les fonds les plus visibles dans les territoires pour les porteurs de projets, il reste une latitude forte d'obtenir des aides financières ou techniques auprès des fonds sectoriels, selon la nature du projet.

Ce document ne recherchant pas l'exhaustivité, nous donnons un aperçu des politiques sectorielles qui concernent au plus près les territoires, à savoir la recherche, l'environnement, l'énergie, les mécanismes de connexion, la culture, le tourisme.



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

## 1 – Horizon 2020, recherche et innovation

La politique industrielle de l'Union vise à rendre l'industrie européenne plus compétitive afin qu'elle puisse demeurer le moteur de la croissance durable et de l'emploi en Europe. Différentes stratégies ont été adoptées pour doter l'industrie de l'Union d'un cadre plus favorable, la plus récente étant décrite dans la communication « Pour une renaissance industrielle européenne » de janvier 2014.

La politique de recherche et d'innovation intitulée Horizon 2020 se situe dans cette stratégie globale.

### Les thématiques prioritaires

Le programme Horizon 2020 est construit autour de sept thématiques sociétales prioritaires qui regroupent plusieurs instruments spécifiques et se décline en de nombreux programmes partenariaux qui permettent l'adaptabilité à chaque acteur, la participation de tous et la diffusion des connaissances.

1. Santé et vieillissement
2. Sécurité alimentaire, agriculture et pêche durables, bio-économie
3. Energie propre, efficace et sûre
4. Transports verts intégrés intelligents
5. Lutte contre le changement climatique
6. Société inclusive et novatrice
7. Défense et sécurité

Le programme de recherche et d'innovation de l'UE aborde aussi des questions environnementales telles que la pollution de l'air et les changements climatiques et les liens avec la santé et le patrimoine culturel, ainsi :

- le fonctionnement des mégapoles
- les outils intégrés pour l'évaluation et l'atténuation climatique
- les catastrophes urbaines
- la planification spatiale
- la gestion de l'eau et des déchets urbains
- l'assainissement des sols.

Horizon 2020 est doté de 79 milliards pour la période 2014-2020.

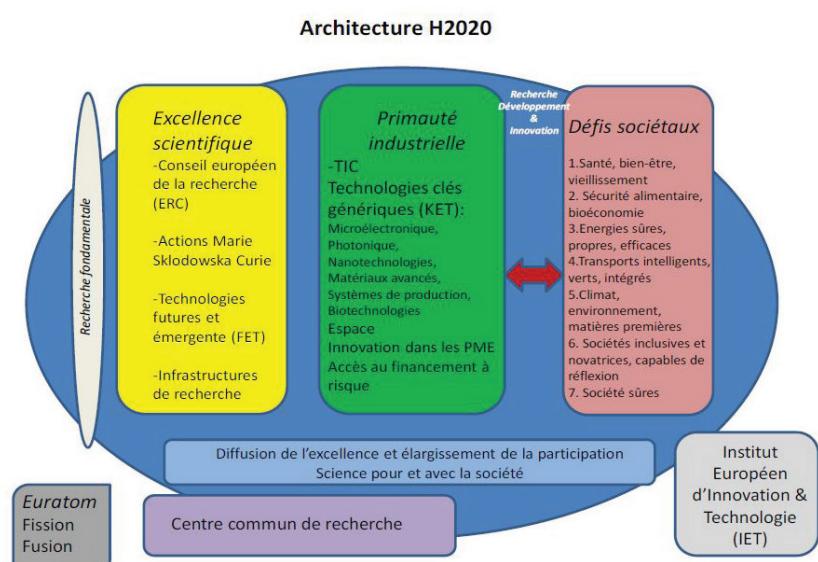


### H2020 : Les trois grands piliers

Horizon 2020 est axé sur trois grands piliers :

- **excellence scientifique** : un budget de 24,4 milliards EUR, dont une augmentation de 77 % du financement du Conseil européen de la recherche, aidera l'Union à conserver sa position d'acteur mondial de premier plan dans le domaine des sciences.
- **primauté industrielle** : le programme contribuera à préserver la primauté en matière d'innovation industrielle, grâce à un budget de 17,01 milliards EUR, dont 13,5 milliards d'investissements dans les technologies clés, ainsi qu'un accès élargi aux capitaux et un soutien aux PME.
- **défis de société** : 29,68 milliards d'euros sont alloués aux défis de société auxquels l'Europe fait face: santé, évolution démographique et bien-être; sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio économie; énergies sûres, propres et efficaces; transports intelligents, verts et intégrés; lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières; sociétés inclusives, novatrices et sûres.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/>



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

## *La politique de l'innovation*

La politique de l'innovation revêt une importance amplement reconnue. Elle est également liée à d'autres politiques de l'Union européenne, comme celles de l'emploi, de la compétitivité, de l'environnement, de l'industrie et de l'énergie. Grâce à l'innovation, les résultats de la recherche servent à la création de nouveaux services et produits de meilleure qualité qui garantiront la compétitivité sur le marché mondial et amélioreront la qualité de vie des citoyens européens.

La part du PIB que l'Europe consacre chaque année à la recherche et au développement (R&D) est inférieure de 0,8 % à celle des États-Unis et de 1,5 % à celle du Japon. On assiste par ailleurs à une fuite des cerveaux puisque nos meilleurs chercheurs et créateurs s'expatrient en quête de conditions plus favorables. Enfin, bien que le marché de l'Union européenne soit le plus vaste du monde, il est encore fragmenté et insuffisamment propice à l'innovation.

## **L'Union de l'innovation**

Elle représente un investissement capital pour notre avenir : si nous parvenons à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la R&D d'ici à 2020, nous pourrons alors créer 3,7 millions d'emplois et accroître le PIB de 795 milliards d'euros d'ici à 2025.

Elle a pour but :

- de faire de l'Europe un acteur de premier ordre dans le monde scientifique ;
  - de supprimer les obstacles à l'innovation, tels que le coût élevé de la délivrance de brevets, la fragmentation du marché, la lenteur des procédures de normalisation et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui, à l'heure actuelle, empêchent la diffusion rapide des idées sur le marché ;
  - de révolutionner la coopération entre les secteurs public et privé, notamment grâce à la mise en place de partenariats d'innovation entre les institutions européennes, les autorités nationales et régionales ainsi que les entreprises.

En établissant un ensemble unique de règles, le programme Horizon 2020 simplifie les procédures et contribue à rapprocher la recherche et le marché grâce, entre autres, au soutien qu'il apporte aux entreprises innovantes pour qu'elles créent, à partir de leurs progrès technologiques, des produits viables dotés d'un véritable potentiel commercial. Cette stratégie orientée vers le marché comporte la mise en place de partenariats entre le secteur privé et les États membres destinés à exploiter les ressources en commun.

## ***La relance économique par le partenariat public-privé***

Horizon 2020 est le nom donné au 7e programme-cadre pour la recherche. Dans ce cadre, trois partenariats public-privé (PPP) ont été constitués :

- l'initiative «Usines du futur» pour le secteur industriel
  - l'initiative «Bâtiments économies en énergie» pour le secteur de la construction
  - l'initiative «Voitures vertes» pour le secteur automobile.

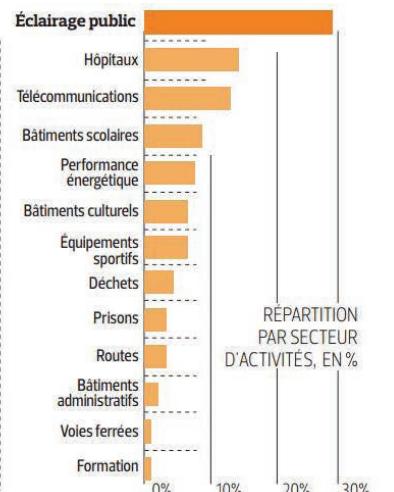
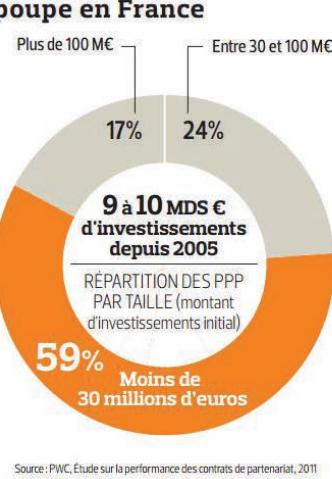
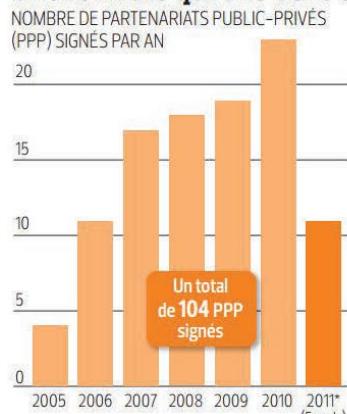
La proposition «Horizon 2020» s'efforce en outre de clarifier les objectifs, de simplifier les procédures et d'éviter les doubles emplois et la fragmentation. Par ailleurs, elle veille à élargir la participation des PME et de l'industrie, des femmes, des nouveaux États membres et des pays tiers aux programmes de l'Union. De plus, le nouveau programme vise à améliorer l'assimilation et l'exploitation des résultats par les entreprises, les investisseurs, les autorités publiques, les autres chercheurs et les décideurs.



©cutimage-www.fotolia.com

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### Une formule qui a le vent en poupe en France



Source : infographie Le Figaro 2014

Afin d'encourager les PME à être associées, la Commission a proposé un instrument financier spécialement destiné à octroyer des subventions à la recherche et au développement ainsi qu'à l'aide à la commercialisation, par l'accès aux fonds propres (finances pour les phases de démarrage et de croissance des investissements) et par des facilités de crédit telles que prêts et garanties.

Elle a également proposé d'augmenter le nombre de nouvelles communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans le cadre de l'IET, institut européen d'innovation et de technologie (cf. fiche 13, p.117). Il s'agit de partenariats à long terme associant organismes du domaine de l'éducation, des technologies, de la recherche, des affaires et de l'entreprise qui collaborent sur des problèmes de société.

Au niveau méthodologique, a été mis en place un cadrage relativement contraignant, au vu de la faiblesse de ses dotations budgétaires. L'Union ne peut financer la recherche au niveau attendu, elle entend donc contraindre chercheurs et industriels à travailler le plus possible ensemble, à partir de regroupements convergents capables d'innovation par leur déclousonnement.

Les points méthodologiques suivants en découlent :

- **Regroupement des financements en matière de recherche et d'innovation** : Davantage d'innovations sur de longues filières, de la recherche à la commercialisation et de l'innovation sous toutes ses formes (sociale, managériale, environnementale... et non seulement technologique)
- **Accès simplifié aux financements européens** (attribution accélérée, modèles de coûts...) : L'accès a été considérablement simplifié pour être élargi à toutes les entreprises, universités et instituts, dans l'UE et au-delà. (Des pays associés comme la Suisse ou la Norvège peuvent prétendre aux consortiums européens)
- **Primauté dans les technologies génériques et industrielles** : le programme Horizon 2020 prévoit surtout de rehausser l'objectif de participation des P.M.E. de 15 à 20% (avec 20% des financements fléchés sur les défis sociaux et la « primauté dans les technologies génériques et industrielles »)
- **Soutien accru aux innovations proches du marché**. Une attention particulière est apportée aux innovations qui satisfont directement les besoins des usagers et des habitants de l'Union européenne, par exemple la santé, les énergies propres et le transport.

« France Europe 2020 » est l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation, mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il définit des priorités nationales ainsi que des mesures spécifiques pour favoriser le transfert et l'innovation, et assurer à la France sa place dans l'espace européen de la recherche. L'enjeu : préparer la recherche française à mieux répondre aux grands défis à venir, en cohérence avec la dynamique européenne impulsée par le programme Horizon 2020. [www.horizon2020.gouv.fr/](http://www.horizon2020.gouv.fr/)

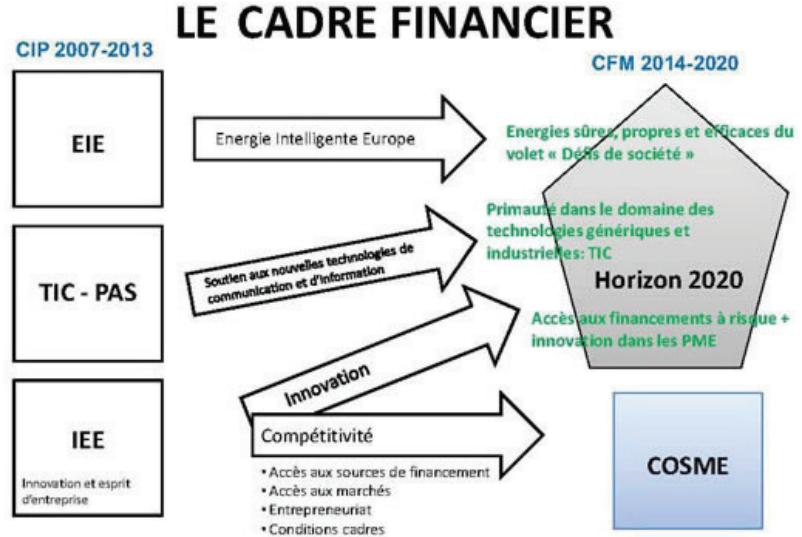
En Basse-Normandie, les acteurs de la recherche et du développement ont été conviés à des « infodays » (jours d'information) sur les thématiques privilégiées de la région, afin de connaître les modalités de participation des projets en cours à ce programme Horizon 2020. (bioéconomie, matériaux, énergie, santé, TIC, European research council, transport, santé, sciences humaines et sociales...) [www.infodays-normandie2014.net/](http://www.infodays-normandie2014.net/)



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### Petites et moyennes entreprises

Les micro, petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99 % des entreprises de l'UE. On leur doit les deux tiers des emplois dans le secteur privé et elles contribuent pour plus de la moitié à la valeur ajoutée créée par les entreprises de l'UE. Neuf PME sur dix sont en fait des micro-entreprises comptant moins de 10 salariés. Divers programmes d'action ont été adoptés dans le but de soutenir les PME, notamment le «Small Business Act» qui regroupe l'ensemble de ces programmes dans le but de créer un cadre politique complet. Les programmes Horizon 2020 et COSME ont également été adoptés pour mettre la recherche et l'innovation au service de la compétitivité des PME et pour améliorer l'accès au financement de ces entreprises.



Source : portail français de Horizon 2020

#### COSME : renforcer la compétitivité des entreprises programme de la DG entreprises



Ce nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME - Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises) met l'accent sur les instruments financiers et le soutien à l'internationalisation des entreprises. Il fait suite au programme pour la compétitivité et l'innovation, mais il est simplifié pour que les petites entreprises y aient accès plus aisément. Doté d'un budget d'un montant de 2, 3 milliards d'euros pour la période 2014-2020, il est consacré pour 60% aux instruments financiers et pour 40% au financement du Réseau entreprise Europe (EEN), qui fait la promotion de la coopération industrielle internationale et organise des formations à l'esprit d'entreprise.

Les **objectifs** sont les suivants :

- faciliter l'accès des P.M.E. aux financements ;
- créer un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises ;
- encourager l'esprit d'entreprise en Europe ;
- renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes ;
- aider les P.M.E. à opérer en dehors de leur pays d'origine et favoriser leur accès aux marchés.

Les 4 volets du programme sont les suivants :

- **Les conditions-cadres** : Garantir la compétitivité et la pérennité des entreprises, y compris dans le secteur du tourisme (promotion de l'analyse comparative, des échanges de bonnes pratiques et des initiatives sectorielles).
- **Les financements** : Mettre à la disposition des P.M.E. un financement en fonds propres remboursable, à orientation commerciale, principalement sous la forme de capital-risque, ainsi que des prêts directs ou d'autres mécanismes de partage de risques avec des intermédiaires financiers.
- **Améliorer l'accès aux marchés** à l'intérieur de l'Union européenne et dans le monde (appui et conseil aux entreprises ayant des perspectives de croissance, réduction des différences dans les environnements réglementaires et économiques entre l'U.E. et ses principaux partenaires commerciaux).
- **Promouvoir l'esprit d'entreprise**, en particulier parmi les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes. Ce volet comprend également le financement du Réseau entreprise Europe.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cosme-nouveau-programme-stimulation-competitivite-des-entreprises-amp-des.html>

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### Une stratégie numérique pour l'Europe

Depuis 1995, les technologies de l'information et de la communication (TIC) engendrent des gains de productivité et stimulent la croissance au sein de l'Union européenne. La notion de TIC englobe un large éventail de technologies, allant des technologies de l'information aux fonctions de contrôle et de surveillance basées sur des réseaux, en passant par les télécommunications, les médias de diffusion et tous les types de traitement et de transmission audio et vidéo. Depuis une trentaine d'années, la «convergence technologique» estompe les frontières entre

les télécommunications, la radiodiffusion et les technologies de l'information. Les téléphones intelligents, les tablettes et la télévision connectée à l'internet



sont les exemples les plus manifestes de ce phénomène. Si la diffusion linéaire demeure le principal vecteur de propagation de l'information et la principale source de divertissement en Europe, de plus en plus de contenus audiovisuels sont disponibles sur demande. Parallèlement, la croissance exponentielle de la connectivité internet 4G et l'«internet des objets» (voitures connectées, dispositifs portables et capteurs, notamment) ne font que renforcer l'omniprésence de l'internet.



Commissariat général  
à la stratégie  
et à la prospective

**CNNum**  
Conseil National du Numérique



GOUVERNANCE ET  
VALEURS



MARCHÉ UNIQUE  
EUROPEEN

#### LE NUMÉRIQUE ET LE PROJET EUROPÉEN

##### TENDANCES ET ENJEUX

Mainmise des États-Unis et des GAFA sur la gouvernance d'internet  
PRISM : opportunité et devoir politique de défendre des valeurs européennes

##### OBJECTIFS ET INDICATEURS

Avoir une position pionnière sur le respect des libertés fondamentales d'internet  
Faire de l'Europe un «paradis informationnel»

##### LEVIERS D'ACTION

Définition de valeurs communes à défendre à l'échelle européenne  
Co-régulation pour s'adapter à l'évolution rapide des technologies et des usages

Europe : premier marché de l'économie contributive  
PRISM : opportunité économique pour les entreprises européennes

Dépendance numérique de l'Europe  
«Legal shopping», (fiscalité, réglementations, etc.) des GAFA  
Faire émerger des champions européens (hors infrastructures)

Promouvoir l'accessibilité pour les consommateurs  
Achever le marché unique des télécoms  
Réorienter les politiques européennes vers l'investissement  
Structurer les filières  
Harmoniser les conditions fiscales et réglementaires entre territoires



#### Omniprésence du marché unique numérique

Le marché unique numérique est un des domaines de progrès qui recèle le plus de promesses et pose le plus de défis, qui pourrait apporter des gains d'efficacité de l'ordre de 260 milliards EUR par an. Il offre de nouvelles possibilités de stimuler l'économie grâce au commerce électronique, tout en facilitant le respect des règles administratives et financières par les entreprises et en permettant l'émancipation des clients au moyen de l'administration en ligne. Les services, privés et publics, développés dans le cadre du marché unique numérique connaissent une évolution des plates-formes électroniques aux plates-formes mobiles et sont de plus en plus omniprésents, offrant un accès aux informations et aux contenus à tout moment, partout et avec n'importe quel appareil. Ces avantages nécessitent un cadre réglementaire favorisant le développement de l'informatique en nuage, la connectivité mobile des données sans frontières ainsi qu'un accès simplifié aux informations et aux contenus, tout en protégeant la vie privée, les données personnelles et en assurant la cybersécurité et la neutralité de l'internet.

[www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/numerique/synthese/lagenda-numerique-europeen.html](http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/numerique/synthese/lagenda-numerique-europeen.html)

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### **BRIDGE** *Pôle d'excellence transmanche virtuel sur les écotechnologies*

*Channel Eco cluster on Advanced technologies*

Ce projet INTERREG financé par le FEDER est en lien avec H2020.

Le projet BRIDGE a été sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IVA France-Manche-Angleterre (cf. fiche 14, p.120), cofinancé par le FEDER. L'idée est de construire un partenariat transfrontalier opérationnel entre universités, incubateurs, pôles, filières et agences de développement économique et d'innovation. Il a pour objectif de faire émerger des projets de Recherche et Développement innovants via la création d'un pôle d'excellence transmanche sur les écotechnologies, avec comme focus les éco matériaux (design et éco-construction) et la sensibilisation à la création de jeunes entreprises innovantes spécialisées dans ces domaines.

Pour l'instant, le projet BRIDGE organise des ateliers et des événements type « passerelles » avec la Miriade (Mission régionale pour l'innovation et l'action de développement économique en Basse-Normandie) pour que les chercheurs et les industriels du territoire puissent se rencontrer, en lien avec les structures d'accompagnement, afin de faire émerger des projets de recherche et développement dans les domaines de l'écoconstruction et de l'éco design. La création d'une plateforme collaborative permet d'inscrire les actions dans la durée. Ces rencontres permettent dans un premier temps la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre incubateurs, universités et agences de développement économique des deux côtés de la Manche et l'accompagnement de jeunes entreprises innovantes travaillant dans le domaine des écomatériaux, l'un des domaines de spécialisation retenu par la Région Basse-Normandie dans le cadre de sa stratégie de spécialisation.

- Budget : 2,4 millions d'euros
- FEDER : 1,2 millions
- Durée : 2010-2014
- Partenaires : MIRIADE, Orne développement, Normandie incubation, ESITPA, ESITC Caen, Medway County council, University of Brighton, REMADE, WSX enterprise Ltd

Contact MIRIADE :  
Gwladys Lemenand  
8, rue Alfred Kastler 14 000 CAEN  
[Lemenand@miriade-innovation.fr](mailto:Lemenand@miriade-innovation.fr)  
<http://miriade-innovation.fr/>  
02.31.53.34.57 / 06.08.83.09.12



[www.bridge-ecocluster.eu/](http://www.bridge-ecocluster.eu/)

## 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES :

« SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

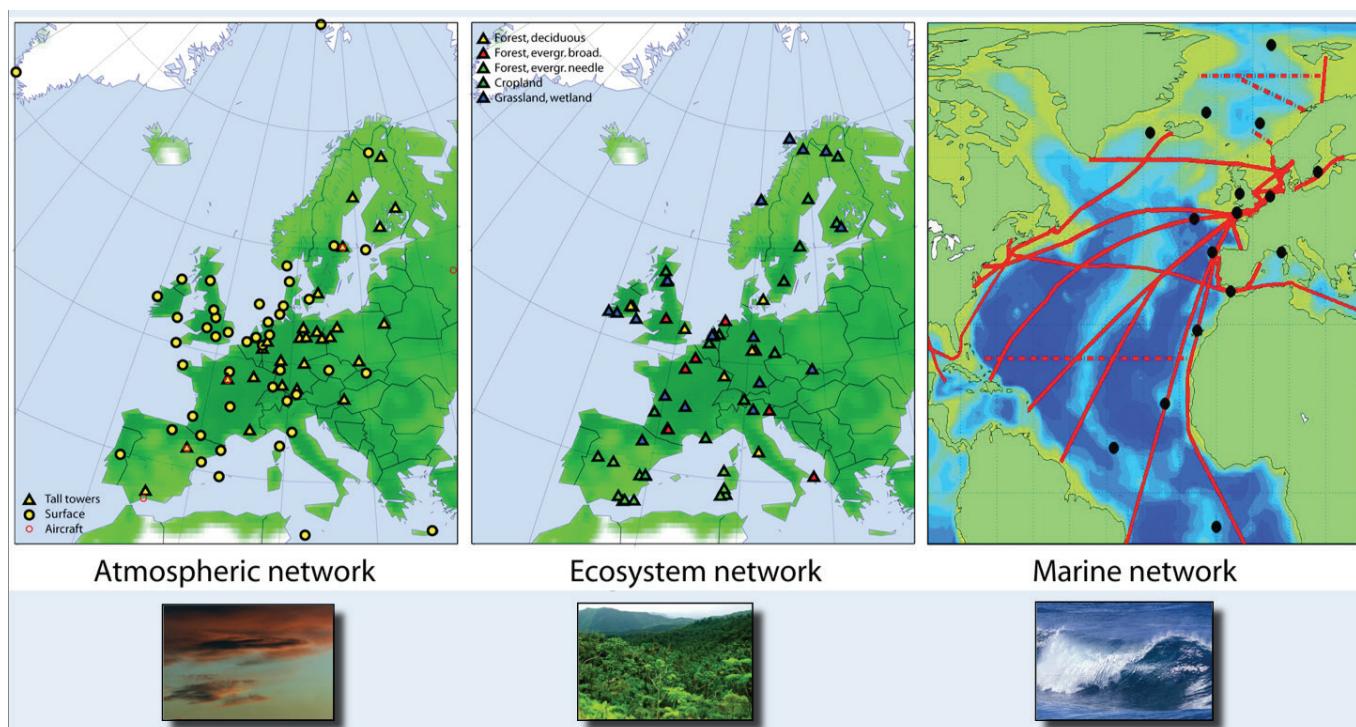
## 2 - Mécanisme pour interconnexion de l'Europe : Energie, transports, nouvelles technologies

Le 19 novembre 2013, le Parlement européen a adopté un nouveau mécanisme d'interconnexion pour l'Europe. Ce MIE disposera d'un budget total d'environ 29,3 milliards d'euros (€ constants de 2011) pour 2014-2020, sans compter les 40 milliards du fonds de cohésion, réservé aux pays à plus faible revenu de l'Europe (notamment pays de l'Est).

La spécificité de cette approche est de considérer les réseaux dans leur globalité en cessant toute approche sectorielle. Cette méthode de raisonnement est fondamentale au niveau économique et au niveau des services rendus. En effet, il arrive encore que, dans certaines villes, on envisage des projets urbains ou des infrastructures de transport lourdes (comme le tramway) sans profiter des tranchées pour faire passer la fibre optique ou un réseau de chaleur. Non seulement il s'agit d'une aberration économique, mais les habitants, à l'occasion du financement d'une infrastructure, peuvent bénéficier de services supplémentaires grâce à un coût marginal faible. De plus en plus, cette méthode intégrée permet d'envisager par exemple des installations géothermiques dans les projets urbains proches des fleuves, où les équi-

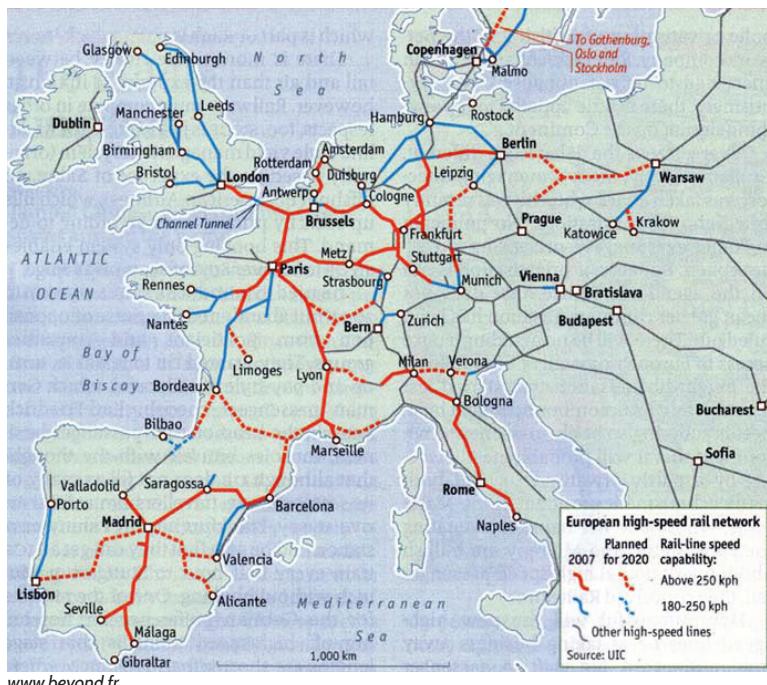
INTER-CONNEXION	MONTANT POUR 2014-2020	PRIORITÉS
Transports	23,2 milliards	Connexions transfrontalières Goulets d'étranglement Compléter les réseaux
Énergie	5,12 milliards	Moderniser et étendre les infrastructures d'énergie Sécurité d'approvisionnement Énergies renouvelables
Télécommunications	1 milliard	Développement des réseaux à large bande Nouveaux services numériques
<b>TOTAL</b>	<b>29,3 milliards</b>	<b>Raisonnement transversal</b>

pements et habitations doivent être fondés sur des pieux en béton parfois enfouis à plusieurs dizaines de mètres. Localement, les installations numériques, peu encombrantes, peuvent bénéficier de la moindre tranchée (réfection de routes, trottoirs, réseaux d'eau ou d'assainissement...) : **il est important que les maîtres d'ouvrage gardent une vision globale pour coordonner les travaux et globaliser l'approche des connexions**. L'Europe s'en charge au niveau macro-géographique, montrant ainsi l'exemple qui peut se décliner aux niveaux national, régional et local.



## Transports

La nouvelle politique de l'Union en matière d'infrastructures transformera la mosaïque actuelle des routes, chemins de fer, aéroports et canaux européens en un **réseau unifié**. Cette nouvelle politique établit pour la première fois un réseau de transports central fondé sur neuf couloirs principaux: deux couloirs nord-sud, trois couloirs est-ouest et quatre couloirs diagonaux. Ce réseau central transformera les connexions est-ouest, supprimera les goulets d'étranglement, modernisera les infrastructures et rationalisera les opérations transfrontalières de transport pour les passagers et les entreprises dans toute l'Union. Il permettra d'améliorer les connexions entre les différents modes de transport et contribuera à la réalisation des objectifs de l'Union en matière de changement climatique. Le réseau central devrait être achevé d'ici 2030.

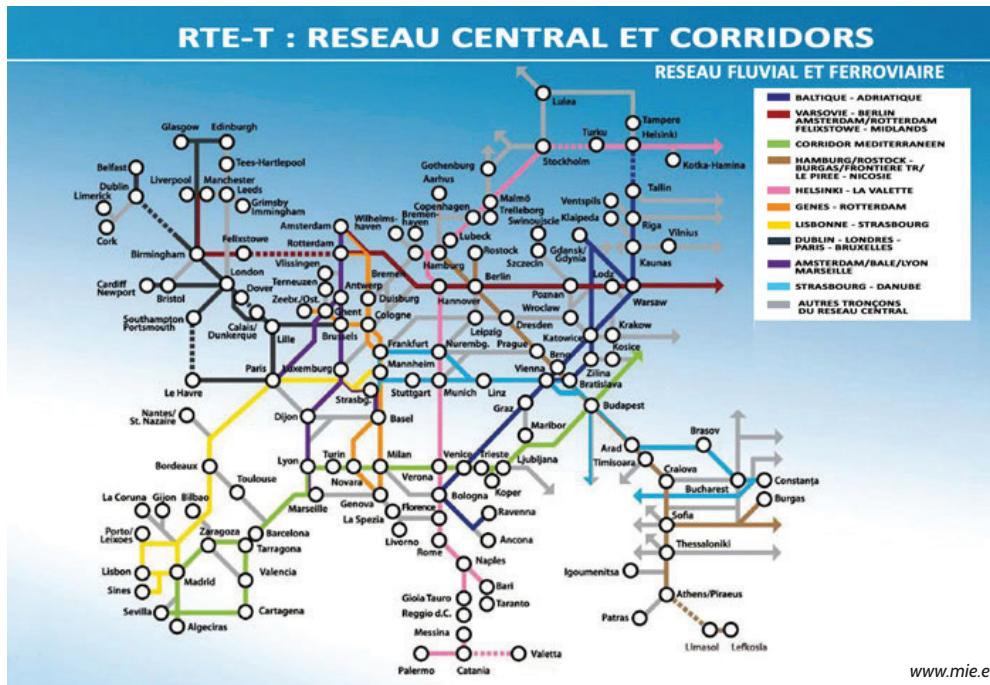


Il s'appuiera sur un **réseau global de routes**, qui viendront étoffer le réseau central aux niveaux régional et national. Ce réseau global couvrira l'ensemble de l'Union et garantira l'accessibilité de toutes les régions. L'objectif est de garantir que, d'ici 2050, la grande majorité des citoyens et des entreprises d'Europe ne se trouvent jamais à plus de 30 minutes de distance de ce réseau global.

Le réseau entier aura notamment pour priorités l'élimination des goulets d'étranglement et la création des liaisons manquantes, l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux de transport de passagers et de fret régionaux et nationaux, ainsi que la mise en place de transports durables, à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et économies en énergie, qui contribuerait à réduire, d'ici 2050, les émissions du secteur des transports de 60 % par rapport à celles de 1990 ; il convient par ailleurs de s'employer dans le même temps à réduire toutes les formes de pollution. L'ensemble des usagers du réseau en retireront, entre autres, les avantages suivants : des transports publics de grande qualité, abordables et accessibles pour tous les citoyens, y compris les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les passagers handicapés. Des critères plus contraignants de sélection des projets sont en vigueur depuis l'adoption, en 2013, de nouvelles orientations qui mettent l'accent, en tant qu'objectifs assortis de mesures précises, sur l'efficience, la viabilité du point de vue de l'environnement, la multiplication des avantages pour l'ensemble des usagers et la cohésion pour toute l'Union.

Les ressources consacrées au financement des infrastructures de transport pour la période 2014-2020 seront triplées pour atteindre la somme de 26,3 milliards d'euros grâce au mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Les financements de l'Union seront principalement concentrés sur le réseau de transports central, qui concentre la plus grande valeur ajoutée européenne. Afin de donner la priorité aux connexions est-ouest, près de la moitié du total des ressources de l'Union allouées au financement des infrastructures de transport (11,3 milliards d'euros) seront affectées exclusivement aux pays bénéficiaires du Fonds de cohésion.

Les députés et les représentants ont adopté aussi les lignes directrices fixant les priorités pourachever le réseau transeuropéen de transports (RTE-T), en reliant des villes et des ports importants, de façon à créer un réseau « route-rail-air-eau » efficace, en lieu et place de l'éventail actuel d'approches nationales. L'idée est de développer les principales artères des transports en Europe, d'améliorer l'accès des citoyens de l'UE aux infrastructures et de créer de l'emploi européen. Le réseau central, prioritaire, devrait voir les appels d'offres lancés d'ici 2022. Dans le réseau global, seconde priorité, figurent la ligne Paris-Caen-Cherbourg, la Ligne Nouvelle Paris-Normandie et l'amélioration du tronçon Caen-Tours. L'échéance est plutôt vers 2030.



## Énergie

Les nouvelles orientations de 2006 qui mettent à jour les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), s'appuient sur la diversification des sources d'approvisionnement, l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement par un renforcement des relations avec les pays tiers (pays en voie d'adhésion et autres pays riverains des mers Méditerranée, Noire et Caspienne, du Moyen-Orient et du golfe Persique), l'extension des réseaux aux nouveaux États membres et l'accès des régions insulaires, enclavées et périphériques aux RTE-E.

L'Union a déterminé les projets éligibles pour un financement communautaire et les a répartis en trois catégories :

- les projets d'intérêt commun portant sur les réseaux d'électricité et de gaz et présentant des perspectives économiques viables,
- les projets prioritaires, privilégiés lors de l'attribution des financements de l'Union,
- les projets d'intérêt européen, également prioritaires et dotés d'une portée transfrontalière ou comportant une incidence importante sur la capacité de transport transfrontalier.

Au rang des priorités dans ce domaine, qui doivent être compatibles avec les objectifs du développement durable, figurent notamment :

- le recours aux énergies renouvelables et une meilleure connexion entre les installations qui les produisent

- l'utilisation de technologies plus efficaces limitant les pertes et les risques pour l'environnement liés au transport d'énergie
- la mise en place de réseaux d'énergie dans les régions insulaires et ultrapériphériques, en favorisant la diversification des sources d'énergie
- l'interopérabilité des réseaux de l'Union avec ceux des nouveaux États membres et des pays tiers.

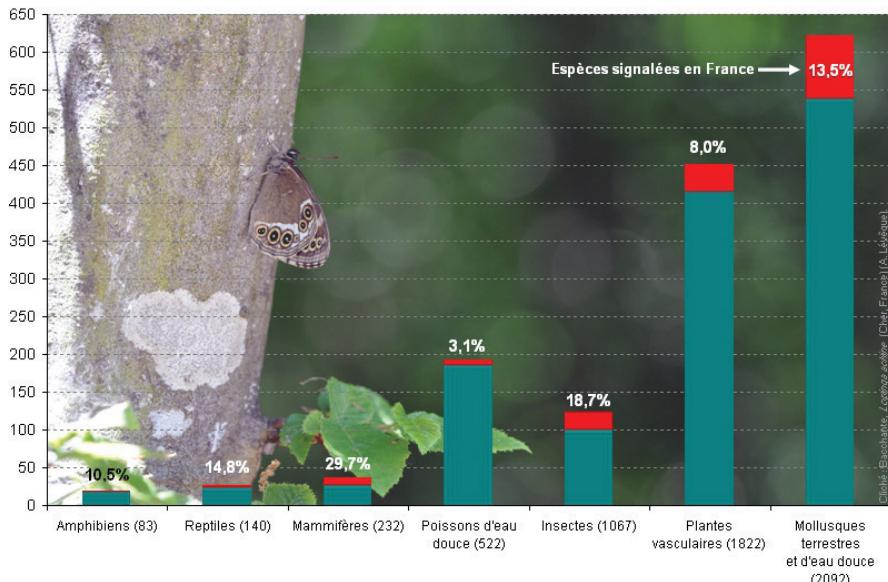
## Télécommunications

L'EURO-RNIS (réseau numérique à intégration de services) identifie les objectifs, les priorités et les grandes lignes des mesures envisagées. Au rang des priorités figurent les applications contribuant à la cohésion économique et sociale, ainsi que le développement des réseaux de base, en particulier des réseaux satellitaires.

Ces orientations déterminent quels sont les projets d'intérêt commun et établissent des procédures et des critères de sélection. Le programme communautaire eTEN, instrument clé du programme d'action « Europe 2005 : une société de l'information pour tous » s'est inscrit dans la continuité du programme Euro-RNIS. Achevé en 2006, il visait à soutenir le déploiement transeuropéen de services fondés sur les réseaux de télécommunication. Désormais, les investissements de l'Union se concentrent sur la modernisation des réseaux existants.

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### Répartition par groupe taxonomique du nombre d'espèces évaluées comme menacées à l'échelle de l'Europe géographique selon les Listes rouges de l'IUCN



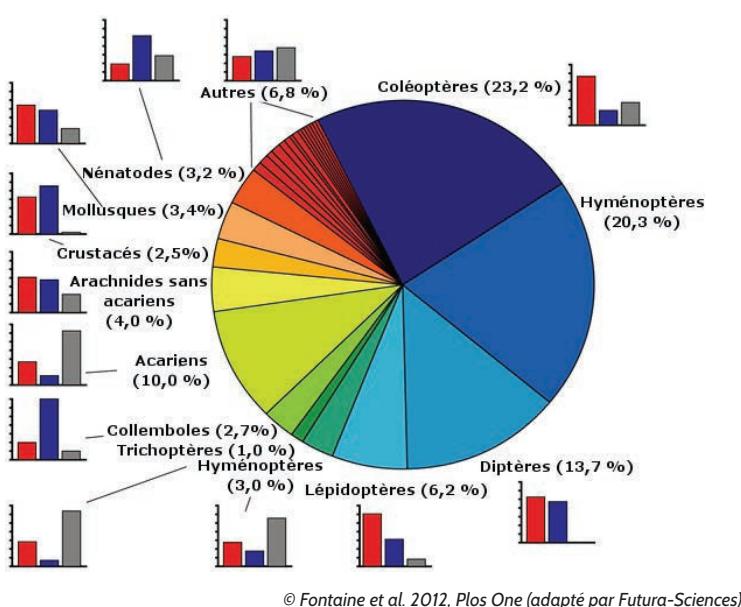
### 3 - L'environnement

La politique environnementale européenne repose sur les principes de la précaution, de la prévention et de la correction de la pollution à la source, ainsi que sur le principe du « pollueur-payeur ». Les programmes d'action pluriannuels en matière d'environnement établissent le cadre des actions futures dans tous les domaines de la politique environnementale. Ils s'inscrivent dans des stratégies transversales et sont pris en considération lors des négociations internationales sur l'environnement. Enfin, la mise en œuvre revêt une importance cruciale.

#### Le programme d'action pour l'environnement

En 2013, le Conseil et le Parlement ont adopté le septième programme d'action pour l'environnement pour la période allant jusqu'à 2020, sous le titre « **Bien vivre, dans les limites de notre planète** ». S'appuyant sur plusieurs initiatives stratégiques récentes (feuille de route pour une utilisation efficace des ressources, stratégie 2020 en faveur de la biodiversité, feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050), il énonce neuf objectifs prioritaires, dont la protection de la nature, une résilience écologique plus forte, une croissance durable, économique en énergie et à faible intensité de carbone, ainsi que la lutte contre les risques de santé liés à l'environnement. Le programme met également l'accent sur la nécessité d'une meilleure application de la législation environnementale de l'Union et sur l'importance des connaissances scientifiques actuelles, des investissements et de la prise en compte des aspects environnementaux dans les autres domaines de l'action politique.

Les programmes d'action environnementale (PAE) ont guidé l'élaboration de la politique environnementale de l'UE depuis le début des années 1970, et le 7e PAE est une prolongation et un accomplissement d'un processus continu pendant 40 ans. Le nouveau PAE est de nature plus stratégique que ses prédécesseurs, fixant les objectifs prioritaires à atteindre, en matière de politique de l'environnement, dans le contexte de la stratégie Europe 2020. L'un des objectifs prioritaires de la nouvelle politique environnementale est d'améliorer la **durabilité des villes de l'UE**.



Près de 5 881 nouvelles espèces animales ont été découvertes en Europe entre 1998 et 2007. Elles se répartissent en différents groupes (dont l'importance est exprimée en pour cent) présentés dans ce graphique. Pour chaque taxon, les histogrammes indiquent le nombre d'espèces découvertes par des amateurs (rouge), des professionnels (mauve) ou des personnes dont le métier n'est pas renseigné (gris).

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES :

« SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

## Biodiversité, nature et sols

La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992 a constitué une étape majeure pour la préservation de la biodiversité et la protection de la nature, grâce à l'adoption de la convention sur la diversité biologique. En 2011, l'Union européenne s'est engagée à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des services écosystémiques dans l'Union

d'ici à 2020. D'autres objectifs fixés par la directive « Habitats » ou la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) restent à atteindre. Depuis 1992, LIFE constitue l'instrument financier le plus important pour la protection de la biodiversité dans l'Union européenne.

Pour en savoir plus sur la législation européenne sur les sols : [www.afes.fr/legislation.php](http://www.afes.fr/legislation.php)

## Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

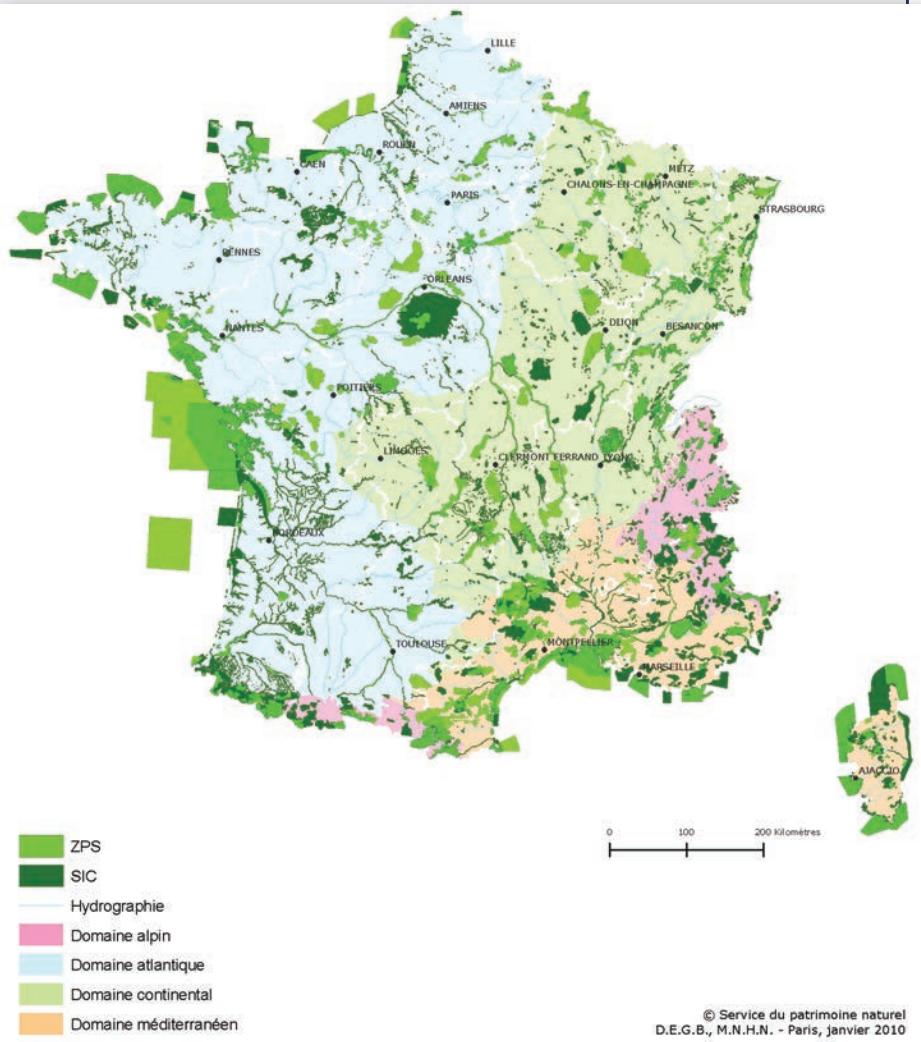
Ce réseau mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

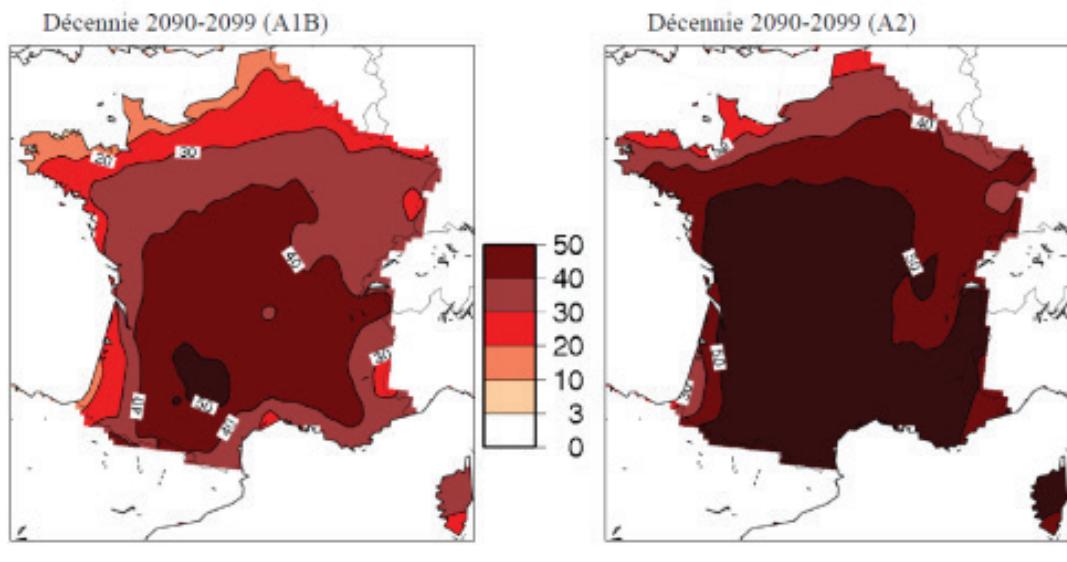
La structuration de ce réseau comprend :

- Des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive «Oiseaux» ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive «Habitats».

<http://inpn.mnhn.fr/>



**Nombre de jours par an avec températures maximales supérieures à 35°C en France :**  
**dernière décennie du 21ème siècle, selon les scénarios A1B et A2**



**Changement climatique et environnement**

La lutte contre le changement climatique est l'une des priorités de l'Union européenne en matière d'environnement et revêt de plus en plus d'importance pour d'autres domaines tels que l'énergie, le transport, l'agriculture et le développement régional. La politique climatique de l'Union européenne a pour objectif de limiter le réchauffement mondial à 2 °C au-dessus des températures moyennes de l'ère préindustrielle. L'Union européenne s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 d'au moins 20 % par rapport à 1990 en améliorant l'efficacité énergétique de 20 % et en augmentant la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale pour la faire passer à 20 %. Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne est un mécanisme essentiel pour atteindre cet objectif.

**Protection et gestion des eaux**

Vitale pour l'homme, les animaux et les plantes, l'eau est une ressource indispensable à l'économie, et sa protection et sa gestion dépassent les frontières nationales. La législation de l'Union européenne dans le domaine de l'eau a été transformée par l'adoption, en 2000, de la directive-cadre sur l'eau (DCE) qui a introduit une approche globale pour la gestion et la protection des eaux de surface et des eaux

souterraines à l'échelle des bassins hydrographiques. La DCE est complétée par des accords et des actes législatifs internationaux relatifs à la disponibilité, à la qualité et à la pollution de l'eau.

Pour en savoir plus sur la Directive-cadre sur l'eau : <http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/wfd/fr.pdf>

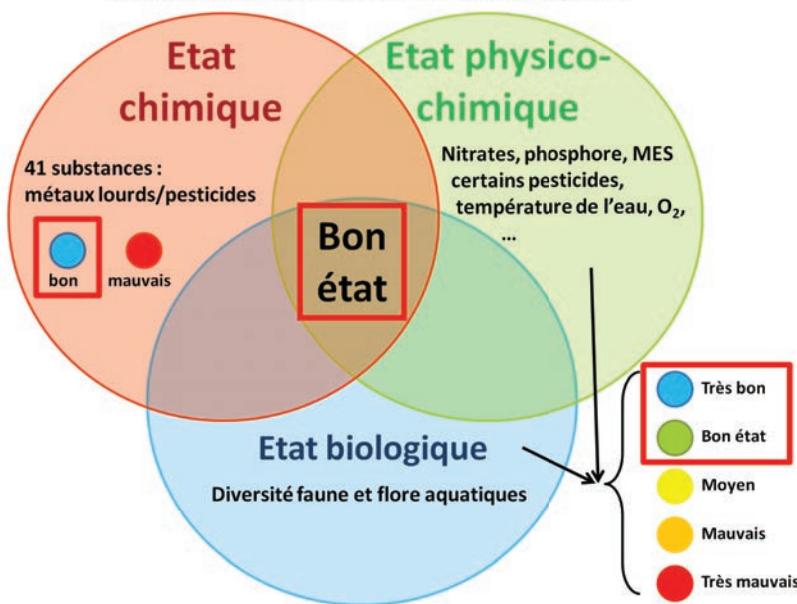
**Zone humide du bord du canal de l'Orne, Hérouville Saint-Clair**



*La plaine agricole caennaise fait face à un défi de qualité de l'eau à court terme (pollutions diffuses).*

### Le bon état des masses d'eau selon la Directive-cadre sur l'eau, UE

#### Comment définir le bon état ?



#### Les substances chimiques

La législation de l'Union européenne en matière de substances chimiques vise à protéger la santé humaine et l'environnement ainsi qu'à prévenir les obstacles au commerce. Elle se compose de règles régissant la commercialisation et l'utilisation de catégories particulières de substances chimiques, d'un ensemble de restrictions harmonisées s'appliquant à la mise sur le marché et à l'utilisation de substances et préparations dangereuses spécifiques, et de règles régissant les accidents graves et les exportations de substances dangereuses. La principale réalisation au niveau de l'Union est le règlement REACH, qui régit l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation de ces substances ainsi que les restrictions qui s'y appliquent.

#### La pollution atmosphérique et sonore

La pollution atmosphérique est dangereuse pour la santé et l'environnement. Si elle a de nombreuses causes, elle provient principalement de l'industrie, des transports, de la production d'énergie et de l'agriculture. La nouvelle stratégie européenne en matière de qualité de l'air entend faire respecter intégralement la législation en vigueur d'ici 2020 tout en fixant de nouveaux objectifs à long terme pour 2030. De son côté, l'augmentation des transports et des activités industrielles entraîne souvent une pollution sonore qui peut elle aussi avoir une incidence négative sur la santé humaine. La directive sur le bruit ambiant est destinée à cartographier le niveau sonore dans l'Union et à prendre les mesures nécessaires pour ramener le bruit à un niveau acceptable. Un autre texte réglemente les émissions sonores provenant de sources spécifiques.

Pour en savoir plus sur la législation européenne sur l'air : [www.eea.europa.eu/](http://www.eea.europa.eu/)

#### Utilisation efficace des ressources et gestion des déchets

Les modèles passé et actuel d'utilisation des ressources ont entraîné des niveaux de pollution élevés, des dégradations de l'environnement et la diminution des ressources naturelles. La feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources devrait inverser cette tendance, en décrivant comment nous pouvons transformer l'économie de l'Union européenne en une économie durable à l'horizon 2050. La politique de déchets de l'Union existe depuis longtemps et s'est toujours concentrée sur une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement. Le nouvel ordre du jour reposera sur l'utilisation efficace des ressources et comprendra un examen des principaux objectifs fixés dans la législation de l'Union sur les déchets.

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ



#### **LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement**

7e programme d'action environnementale  
3,6 milliards (+58%)

L'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) et l'action climatique sera doté de 3,6 milliards d'euros, en forte hausse relativement à la précédente programmation (2,1 milliards), et en forte hausse également par rapport aux premiers programmes (400 millions pour LIFE I -1992-1995, 450 pour LIFE II -1996-1999, 960 pour LIFE III -2000-2006).

Deux sous-programmes sont créés :

- L'un dédié à l'environnement (2,7 milliards) couvre trois domaines prioritaires : environnement et utilisation efficace des ressources, nature et biodiversité, et gouvernance et information environnementales.
- L'autre consacré à l'action climatique (0,9 milliards) couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation à ce changement, gouvernance et information climatiques.



Forêt de Cinglais (Calvados)

Dans le sillage des modifications stratégiques globales, le programme crée une nouvelle catégorie de projets intégrés qui opèrent sur une large échelle territoriale et visent à intégrer des politiques environnementales et climatiques dans d'autres politiques. LIFE est également ouvert à la participation de pays tiers et prévoit des activités en dehors de l'Union européenne.

#### **Historiquement, LIFE se décompose en trois fonds :**

- **LIFE-Nature** : finance le réseau Natura 2000 de sites écologiques européens ainsi que d'autres actions de préservation et d'étude de la biodiversité en Europe ;
- **LIFE-Environnement** : finance des actions innovantes dans le domaine de l'environnement, comme la dépollution des eaux, le traitement des déchets, etc. ;
- **LIFE-Pays Tiers** : finance la mise en place dans les pays voisins de l'Union (essentiellement les pays méditerranéens et de la mer Baltique) des structures nécessaires à l'essor de la conservation de la nature.

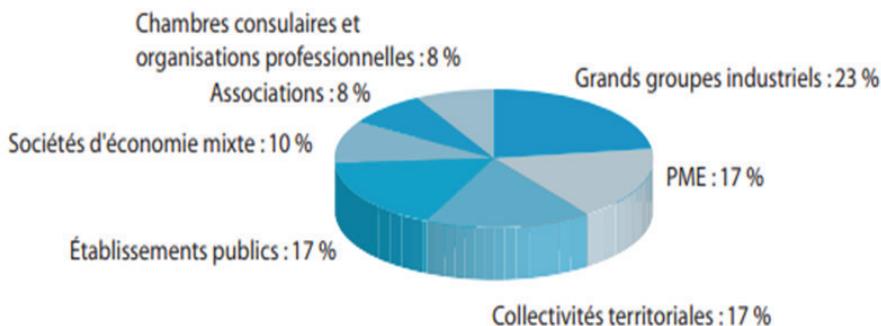
LIFE + (2007-2013) a été consacré à trois volets prioritaires :

- Nature et biodiversité
- Politique et gouvernance en matière d'environnement
- Information, sensibilisation et communication

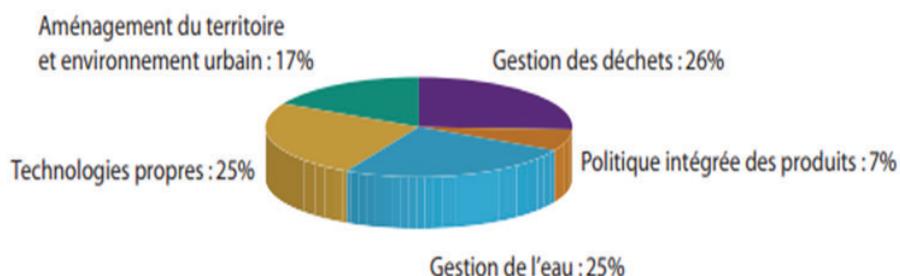
Les schémas ci-après montrent la diversité des thématiques traitées et des bénéficiaires du programme LIFE en France. Très opérationnel, le programme s'adresse aux professionnels comme aux collectivités, aux associations, aux entreprises ou aux établissements publics, sans affectations a priori : la qualité des projets prime sur le statut des porteurs de projets. En revanche, au niveau thématique, on sent une forte dominante en faveur de la qualité de l'air, de l'eau et du recyclage, l'ensemble étant motivé par un souci de santé publique.

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### Répartition des projets LIFE Environnement selon la nature du bénéficiaire



#### Répartition des projets LIFE Environnement français selon les thèmes prioritaires d'interventions



#### *Le financement pour les villes durables dans la prochaine phase de LIFE : la continuité territoriale des politiques environnementales*

L'objectif général de LIFE est de contribuer à la mise en œuvre, l'évaluation et le développement de la politique environnementale de l'UE et de la législation par le co-financement des projets pilotes ou de démonstration avec une valeur ajoutée européenne. En conséquence, l'arrivée opérationnelle des problématiques urbaines dans le programme LIFE est particulièrement opportune, ce qui permettra une réelle continuité territoriale des politiques environnementales. Le nouveau programme LIFE à partir de 2014 cofinancera en particulier des projets expérimentaux sur la qualité de l'air et les émissions atmosphériques en environnement urbain. L'adaptation au changement climatique devient en effet prioritaire car les enjeux en termes de population se situent dans les villes.

L'objectif de LIFE V est désormais l'environnement et l'adaptation au changement climatique en milieu urbain. Le glissement méthodologique de l'ensemble de l'Union européenne de l'approche sectorielle vers une approche territoriale intégrée est déjà expérimenté et adopté par le programme LIFE depuis les programmes « primitifs » ACE, pour Action communautaire pour l'environnement, et ACNAT, pour Action de la Communauté pour la NATure. Commencé en 1992 et au cours des quatre phases du programme le programme LIFE a cofinancé près de 4000 projets à travers l'UE.

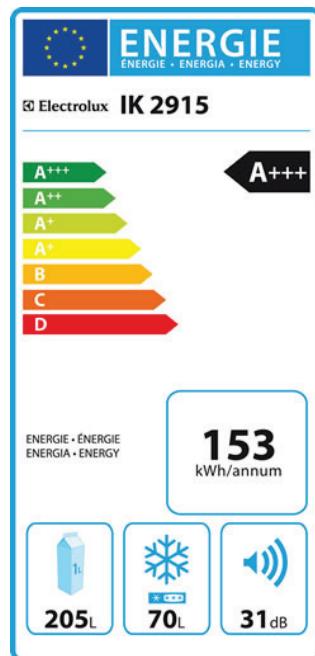
### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### Les labels écologiques

L'Union européenne dispose aussi de nombreux autres outils de développement durable en faveur de l'éco-conception et de l'éco-innovation. Un système de gestion environnementale et d'audit permet aux entreprises de communiquer sur leur durabilité. Un plan d'action pour une production et une consommation durables fait sens avec la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources... Les préconisations environnementales européennes vont s'ancrer de plus en plus dans le code des marchés publics, afin que les clauses environnementales glissent progressivement du statut d'option au statut d'obligation. En effet, c'est l'un des leviers majeurs de ce fonds qui, s'il reste modeste relativement aux autres politiques européennes, bénéficie d'un effet d'entraînement considérable en tant qu'outil novateur qui se démultiplie et se déploie dans les pays-membres et au-delà. (ses outils et méthodes sont appliquées et copiées par des pays extra-européens)

Les labels apportent des informations essentielles qui permettent à la population de consommer en connaissance de cause. Le label écologique européen est un programme facultatif créé en 1992 pour inciter les entreprises à commercialiser des produits et des services dans le respect de certains critères environnementaux. Les produits et services qui ont obtenu le label écologique sont facilement reconnaissables par les consommateurs publics ou privés grâce au logo en forme de fleur. Ce label a déjà été attribué à des produits de nettoyage, à des appareils électroménagers, à des produits du papier, à des vêtements, à des produits domestiques et horticoles, à des lubrifiants et à des établissements proposant notamment des services d'hébergement touristique.

Créé en 1995, l'étiquetage énergétique est désormais un outil largement reconnu et respecté qu'utilisent les fabricants et les consommateurs, notamment sur les appareils électroménagers (produits blancs), en vertu duquel la consommation d'énergie de tous les modèles disponibles doit être indiquée sur les étiquettes ou dans les brochures. En juin 2010, la directive sur l'étiquetage énergétique a été révisée pour que son champ d'application s'étende à tous les produits consommateurs d'énergie ou ayant une incidence énergétique.



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES :

« SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

## 4. L'énergie

### Politique intégrée climat-énergie

Le programme d'action actuel s'inscrit dans le cadre de la politique intégrée en matière de climat et d'énergie adoptée par le Conseil européen de mars 2007, qui entend parvenir d'ici 2020 :

- à une réduction d'au moins 20 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990
- à une augmentation à 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique
- à une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique.

Le 27 mars 2013, la Commission a publié un livre vert intitulé « **Un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030** » afin de lancer le débat sur les politiques et les objectifs au-delà de 2020. Le Conseil européen a pris sa décision finale sur le nouveau cadre d'action en octobre 2014.

Plusieurs scénarios à long terme figurent dans la communication de la Commission intitulée « **Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050** » qui se penche sur les défis qui se posent et les opportunités qui se présentent à l'Union européenne dans la perspective à long terme d'une décarbonisation.

#### A- Le marché intérieur de l'énergie

Le 4 février 2011, le Conseil européen s'est accordé sur l'objectif ambitieux d'achever le marché intérieur de l'énergie d'ici 2014 et de garantir l'absence d'« îles énergétiques » dans l'Union européenne. Cet objectif a été réaffirmé par le Conseil européen de mars 2014. Le troisième paquet «énergie», le règlement concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes et le règlement concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie figurent parmi les grands instruments législatifs visant à améliorer le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie.

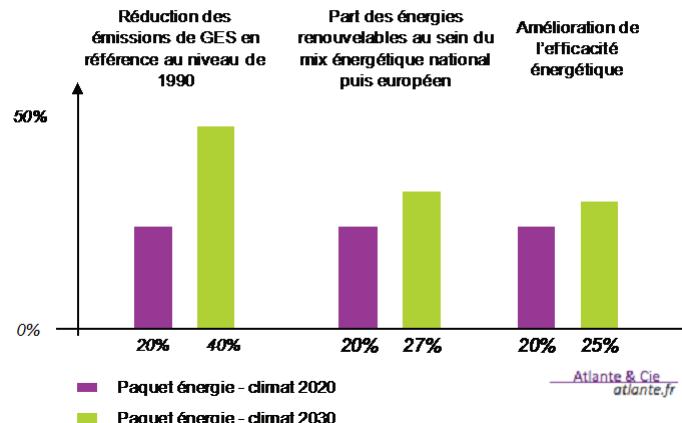
Voir les fiches techniques du Parlement européen [www.europarl.europa.eu/](http://www.europarl.europa.eu/)

#### B- Les relations extérieures dans le domaine de l'énergie

La communication de la Commission intitulée « **Sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale – La politique énergétique**

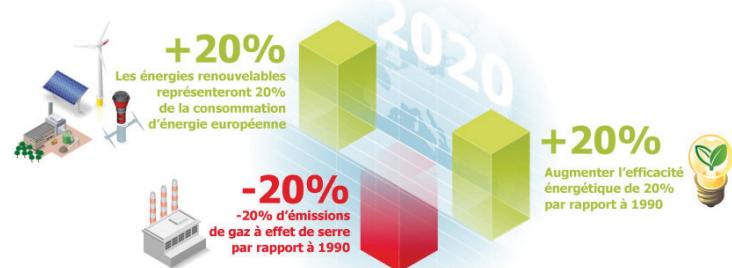


*Evolution des trois objectifs des paquets énergie-climat européens 2020 et 2030*



de l'UE : s'investir avec des partenaires au-delà de nos frontières » a été adoptée le 7 septembre 2011 dans le but d'encourager la coopération transfrontalière de l'Union européenne avec les pays voisins et de créer un cadre réglementaire plus large par des échanges d'information réguliers sur les accords intergouvernementaux et par la coopération dans le domaine de la concurrence, de la sécurité, de l'accès aux réseaux et de la sécurité de l'approvisionnement. Suite à cela, la décision d'établir un mécanisme d'échange d'informations sur les accords intergouvernementaux conclus entre des États membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie a été adoptée le 25 octobre 2012.

#### Les 3 x 20 : vers une Europe décarbonée



© Rte 2011

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

#### C- Améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique

Compte tenu de l'importance essentielle du gaz et du pétrole pour la sécurité de son approvisionnement en énergie, l'Union européenne a adopté plusieurs mesures pour s'assurer de la réalisation d'évaluations des risques et de la mise en place de plans d'action préventifs et de plans d'urgence adéquats. Le règlement a été adopté le 20 octobre 2010 dans le but de renforcer la prévention et les mécanismes de réaction en cas de crises. Quant à la directive, elle oblige les États membres à maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole correspondant à la plus grande des deux quantités que représentent 90 jours d'importations journalières moyennes nettes ou 61 jours de consommation intérieure journalière moyenne.

En réaction à la crise qui secoue l'Ukraine, le Conseil européen de mars 2014 a invité la Commission à présenter un plan global de réduction de la dépendance énergétique de l'Union.

#### D- Faire un usage optimal des ressources énergétiques autochtones de l'Union

Une des priorités retenues par le Conseil européen de mai 2013 est de renforcer la diversification de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne et de développer les ressources énergétiques locales afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement et de réduire la dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur. En ce qui concerne les sources d'énergie renouvelables, la directive du 23 avril 2009 a fixé un objectif de 20 %, à réaliser d'ici 2020.

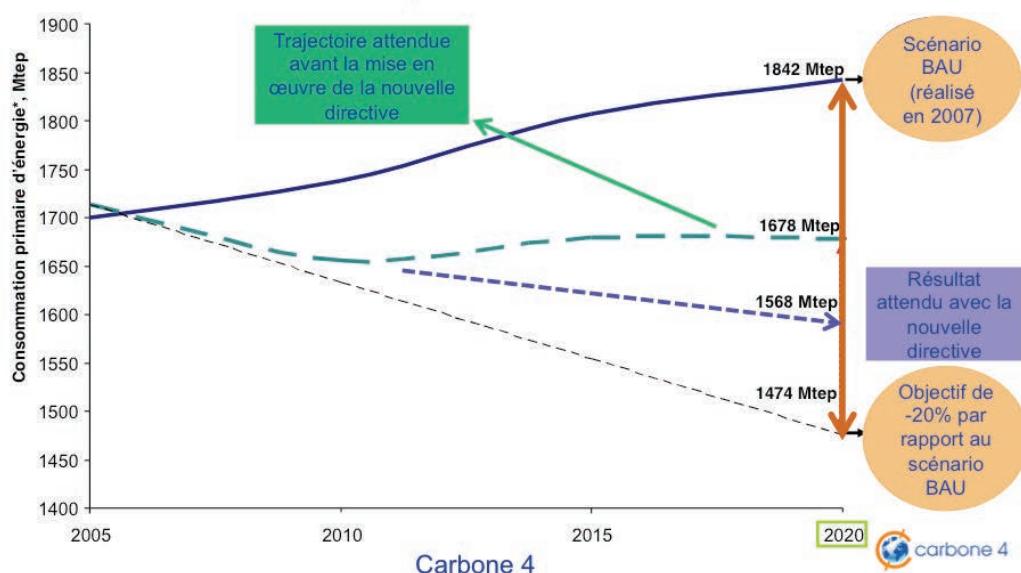
#### E- Créer une nouvelle dynamique en matière d'efficacité énergétique

La directive du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique est la pierre angulaire de la politique de l'Union européenne en la matière; elle vise à remettre les États membres sur la voie des objectifs à réaliser d'ici 2020. Parmi les autres grands instruments, mentionnons l'étiquetage des produits et les mesures d'efficacité énergétique des bâtiments

#### Efficacité énergétique

La Commission a lancé son « Plan d'action pour l'efficacité énergétique: réaliser le potentiel » en 2006. Ce plan avait pour objet de mobiliser le grand public, les décideurs politiques et les acteurs du marché et de transformer le marché intérieur de l'énergie pour que les citoyens de l'Union bénéficient des infrastructures (y compris les bâtiments), des produits (y compris les appareils et les voitures) et des systèmes énergétiques offrant la meilleure efficacité énergétique du monde. L'objectif de ce plan d'action est de maîtriser et de réduire la demande d'énergie et d'adopter des actions ciblées au niveau de la consommation et de l'approvisionnement afin d'économiser 20 % de la consommation annuelle d'énergie primaire d'ici 2020 (par rapport aux prévisions de consommation d'énergie pour 2020). Or, lorsque de récentes estimations ont laissé entendre que l'Union ne parviendrait à réaliser que la moitié seulement de l'objectif de 20 %, la Commission a réagi en élaborant un vaste plan 2011 pour l'efficacité énergétique.

#### Scénarios d'évolution de la consommation d'énergie primaire en Europe à l'horizon 2020



Source : Carbone 4 [www.carbone4.com/](http://www.carbone4.com/) BAU = business as usual (continuité des pratiques actuelles)

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

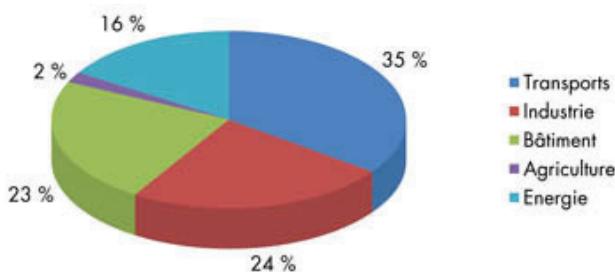
## Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, marine, géothermique et issue de la biomasse, ainsi que les biocombustibles) sont des alternatives aux combustibles fossiles qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en diversifiant l'approvisionnement énergétique et en réduisant la dépendance vis-à-vis des marchés des combustibles fossiles, peu fiables et volatiles (gaz et pétrole notamment).

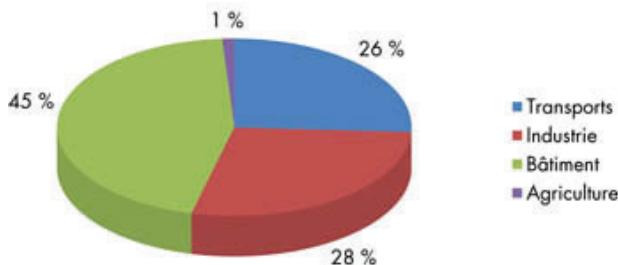
L'Union européenne occupe la position de numéro un mondial dans le domaine des technologies de production d'énergie renouvelable. Elle détient 40 % des brevets mondiaux sur les énergies renouvelables et, en 2012, près de la moitié (44 %) de la capacité mondiale de production d'électricité à partir de sources renouvelables (à l'exception de l'énergie hydroélectrique) se situait au sein de l'Union. Le secteur des énergies renouvelables au sein de l'Union emploie actuellement environ 1,2 million de personnes. La législation de l'Union sur la promotion des énergies renouvelables a beaucoup évolué au cours des dernières années. Le futur cadre d'action pour l'après-2020 est en cours de négociation.

### La performance énergétique des bâtiments

#### Émissions des Gaz à effet de serre en France

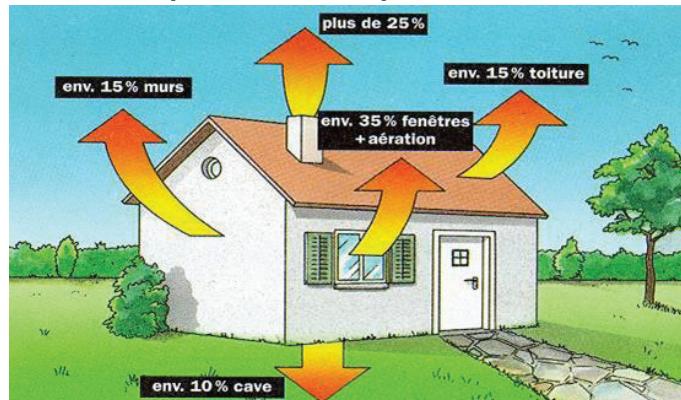


#### Consommation d'énergie primaire en France



Source : Rapport du Groupe de travail « Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050 » [rapport De Boissieu]. Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Industrie, Ministère de l'Énergie et du Développement Durable. Août 2006, page 14.

### Les déperditions thermiques d'une maison



Source : [http://formation.xpair.com/voirDpe/origine\\_objectifs\\_dpe.htm](http://formation.xpair.com/voirDpe/origine_objectifs_dpe.htm)

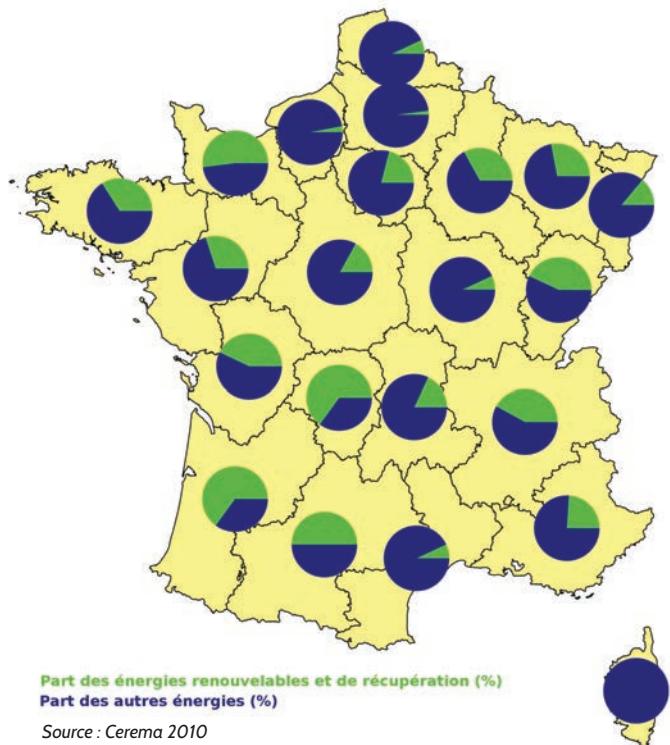
### La directive sur la performance énergétique des bâtiments

Elle comporte une méthode de calcul de la performance énergétique des bâtiments, les exigences minimales pour les bâtiments neufs et existants de grande taille et la certification de la performance énergétique. Le principal objectif de cette directive résultant d'une refonte était de simplifier certaines dispositions de la directive précédente et de renforcer les exigences en matière de performance énergétique en ce qui concerne :

- le cadre général commun d'une méthode de calcul de la performance énergétique intégrée des bâtiments et des unités de bâtiment
- l'application d'exigences minimales en matière de performance énergétique aux bâtiments neufs et aux nouvelles unités de bâtiment, établissant, par exemple, qu'au 31 décembre 2020, tous les bâtiments neufs devront avoir une consommation d'énergie proche de zéro
- l'application d'exigences minimales en matière de performance énergétique, notamment des bâtiments existants, des éléments de bâtiments qui font l'objet de travaux de rénovation importants et des systèmes techniques de bâtiment en cas d'installation, de remplacement ou de modernisation.
- la certification de la performance énergétique des bâtiments ou des unités de bâtiment, l'inspection régulière des systèmes de chauffage et de climatisation dans les bâtiments et l'existence de systèmes de contrôle indépendants pour les certificats de performance énergétique et les rapports d'inspection.

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

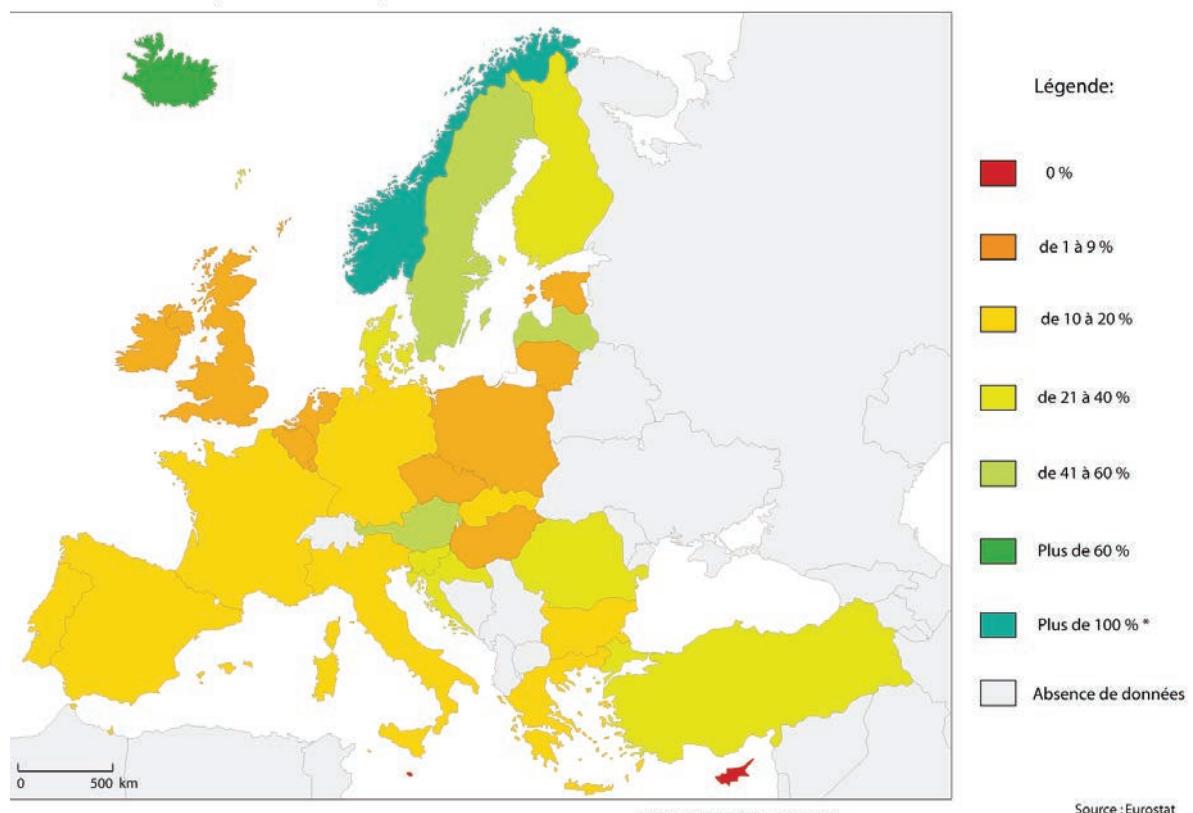
#### Répartition des énergies sources des réseaux de chaleur, par région de France métropolitaine



#### ▪ Biomasse et biocarburants

L'Union poursuit actuellement deux objectifs en matière de biocarburants, à savoir atteindre une part de 10 % d'énergies renouvelables dans les carburants utilisés dans les transports d'ici à 2020 et contraindre les fournisseurs de carburants à réduire de 6 % l'intensité en gaz à effet de serre de leurs carburants d'ici à 2020. Dans sa communication du 22 janvier 2014 intitulée « **Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030** », la Commission a proposé d'abandonner ces deux objectifs après 2020. Cette modification est liée à l'incertitude sur la manière de réduire les effets indirects sur les émissions des changements d'affectation des sols liés aux biocarburants. Au mois d'octobre 2012, la Commission a présenté des propositions visant à modifier la législation en vigueur sur les biocarburants de manière à réduire les émissions liées aux changements d'affectation des sols en limitant la contribution des biocarburants produits à partir de cultures vivrières à l'objectif de l'Union fixant un objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports de l'Union et en instaurant un régime d'incitation pour les biocarburants qui ne créent pas de demande supplémentaire en terres. Cependant, la procédure d'adoption de la nouvelle législation a été bloquée du fait de divisions au sein du Conseil et du Parlement.

Taux d'électricité provenant des énergies renouvelables en 2005 (% de la consommation nationale brute d'électricité).



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

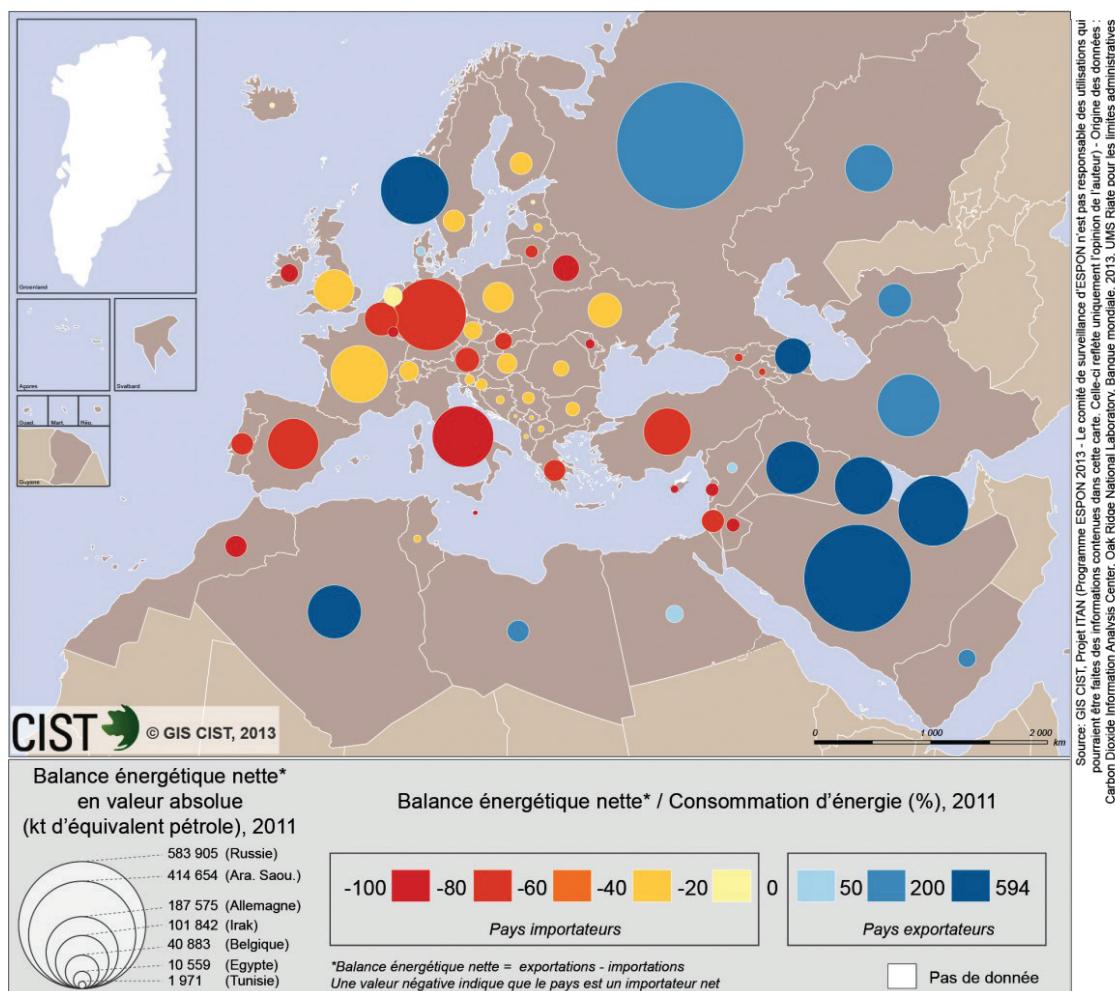
#### ▪ Énergie marine et éolienne en mer

Dans le cadre de la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique réalisée en novembre 2008, la Commission a publié, le 13 novembre 2013, une communication intitulée « **Énergie éolienne en mer: réaliser les objectifs de politique énergétique à l'horizon 2020 et au-delà** » en vue de promouvoir le développement de l'énergie marine et éolienne en mer dans l'Union européenne.

Le 20 janvier 2014, la Commission a présenté un plan d'action visant à soutenir le développement de l'énergie océanique, notamment de l'énergie houle-motrice et marémotrice ou de l'énergie produite par la conversion de l'énergie thermique et l'exploitation de la différence de salinité (dans sa communication intitulée « **Énergie bleue : Réaliser le potentiel de l'énergie océanique dans les mers et les océans européens à l'horizon 2020 et au-delà** »).

#### ▪ Que faire de l'énergie nucléaire ?

Les centrales nucléaires produisent actuellement environ un tiers de l'électricité et 14 % de l'énergie consommée dans l'Union européenne. L'énergie nucléaire est considérée comme une solution de substitution à faible intensité de carbone aux combustibles fossiles et représente un élément crucial du bouquet énergétique de nombreux États membres. Cependant, en raison de l'accident de Tchernobyl survenu en 1986 et de la catastrophe nucléaire de Fukushima survenue en 2011 au Japon, l'énergie nucléaire suscite de vives controverses. La décision de l'Allemagne de sortir progressivement du nucléaire d'ici 2020 et la fermeture temporaire, en Belgique, de deux réacteurs après la découverte de fissures dans leurs cuves ont accentué les pressions à l'abandon de l'énergie nucléaire en Europe. Toutefois, c'est aux États membres, et à eux seuls, qu'incombe la décision de recourir ou non à l'énergie nucléaire. Néanmoins, au niveau de l'Union, des efforts accrus sont consentis afin d'améliorer les normes de sûreté des centrales nucléaires et de garantir que les déchets nucléaires sont traités et éliminés en toute sécurité.



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

## 5 - La politique culturelle



L'action de l'Union européenne en matière de culture complète la politique culturelle des États membres dans différents domaines. Parmi ces derniers figurent la protection du patrimoine culturel, la coopération entre les institutions culturelles de plusieurs pays et la promotion de la mobilité des professionnels du secteur culturel. Le Traité de Lisbonne accorde davantage d'importance à la culture. Ainsi, le traité sur l'Union européenne (traité UE) évoque-t-il explicitement, dès son préambule, le principe consistant à « *s'inspirer des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe* ». L'un des principaux buts de l'Union, tel qu'énoncé dans le traité, est de « *respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique* » et de « *veiller à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen* ». Le Traité de Lisbonne introduit une importante innovation, à savoir que les décisions du Conseil en matière culturelle seront désormais adoptées à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité comme exigé auparavant.

L'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne prévoit que « *les arts et la recherche scientifique sont libres* » et que « *l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique* ».

### *L'agenda européen de la culture*

En mai 2007, la Commission a proposé un agenda de la culture fondé sur trois séries communes d'objectifs :

- la diversité culturelle et le dialogue interculturel,
- la culture en tant que catalyseur de la créativité,
- la culture en tant qu'élément essentiel des relations internationales.

Dans le cadre de la première série d'objectifs, l'Union et toutes les autres parties prenantes devraient collaborer à la promotion du dialogue interculturel et faire ainsi en sorte que la diversité culturelle de l'Union soit comprise, respectée et encouragée. Elles devraient par exemple chercher à améliorer la mobilité transfrontalière des artistes et des professionnels du secteur culturel ainsi que la diffusion transfrontalière des œuvres d'art.

La deuxième série d'objectifs cible la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et de son successeur, la stratégie « Europe 2020 ».

**La promotion de la culture en tant qu'élément essentiel des relations internationales** de l'Union fait l'objet de la troisième série d'objectifs. En tant que partie à la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'Union s'est engagée à renouveler et à renforcer le rôle culturel de l'Europe dans le contexte de ses relations internationales ainsi qu'à faire de la dimension culturelle un élément essentiel de ses relations avec les pays et régions partenaires.

Le dialogue interculturel représente l'une des priorités actuelles de l'Union. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, cette dimension a pris encore plus d'ampleur. Dans le domaine spécifique de la politique de la culture, les initiatives comme celle relative à la culture des Roms, le programme « **Cités interculturelles** » ou encore le dialogue avec la plate-forme pour une Europe interculturelle sont autant de projets mis en lumière dans ce domaine. D'autres politiques de l'Union promouvant le dialogue interculturel concernent le secteur de l'audiovisuel, le multilinguisme, la jeunesse, la recherche, l'intégration et les relations extérieures, pour ne citer que quelques domaines.



Voir le livre blanc des politiques culturelles des collectivités territoriales en Europe :  
<http://livre-blanc.lesrencontres.eu>

### **Les Capitales européennes de la culture**

Les Capitales européennes de la culture sont l'une des initiatives les plus réussies et les plus connues de l'Union en matière culturelle. Les villes sont choisies par un jury d'experts indépendants sur la base d'un programme culturel qui doit posséder une forte dimension européenne, faire participer des résidents de tous âges et contribuer au développement à long terme de la ville. Au fil des ans, les CEC sont également devenues une occasion unique de revitaliser des villes, de stimuler leur créativité et d'améliorer leur image. Plus de 40 villes ont déjà été désignées CEC, de Stockholm à Gênes, d'Athènes à Glasgow et de Cracovie à Porto. Depuis 2011, ce sont deux villes – de deux États membres différents – qui sont désignées CEC chaque année (Riga, en



**Zaragoza 2016**  
Candidata Capital Europea de la Cultura

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

Lettonie, et Umeå, en Suède, en 2014). La procédure de sélection d'une ville commence environ six ans à l'avance, bien que l'ordre des États membres autorisés à organiser l'événement ait été préalablement établi, et elle comprend deux étapes. Un jury d'experts indépendants dans le domaine culturel est chargé d'évaluer les propositions. (Voir fiche n°38 dans la seconde partie de ce document)

#### ▪ Les prix

La politique culturelle de l'Union soutient l'attribution de prix dans les domaines du patrimoine culturel, de l'architecture, de la littérature et de la musique. L'objectif de ces prix décernés par l'Union est de mettre en valeur l'excellence et la réussite des activités européennes dans ces secteurs. Les prix mettent en lumière des artistes, des musiciens, des architectes, des écrivains et d'autres personnes travaillant dans le domaine du patrimoine culturel, ainsi que leur œuvre. Ainsi, ils célèbrent la richesse de la diversité culturelle de l'Europe, tout comme l'importance du dialogue interculturel et des activités culturelles transfrontalières en Europe et au-delà.

#### ▪ La mobilité des artistes

La mobilité transnationale des artistes et des professionnels du secteur de la culture revêt une importance capitale si l'on veut contribuer à faire de « l'espace culturel européen » une réalité et renforcer la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Les artistes et les professionnels du secteur de la culture ont besoin de franchir les frontières pour développer leurs activités et rencontrer de nouveaux publics, trouver de nouvelles sources d'inspiration qui les stimulent et leur permettent de faire évoluer leur création, échanger des expériences et apprendre des autres afin de progresser dans leur carrière. La mobilité transnationale des artistes et des professionnels du secteur de la culture est au cœur du programme « Culture » depuis l'an 2000. Elle a été étayée, au sein du nouveau cadre pour la période 2014-2020, par le soutien au renforcement des capacités, dans le but d'aider les artistes à donner une dimension internationale à leur carrière, et par la promotion des réseaux internationaux ayant pour objectif la création de perspectives professionnelles, afin de développer l'espace culturel partagé par les Européens et d'encourager la citoyenneté européenne active.



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ



- Le programme «Europe créative», programme culturel de l'Union pour 2014-2020

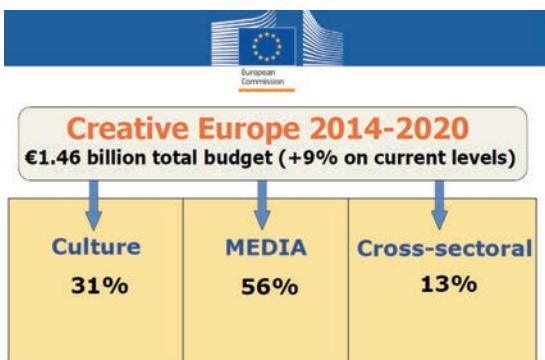
La culture constitue un puissant outil pour communiquer des valeurs et promouvoir des objectifs d'intérêt public qui vont au-delà de la création de richesse. À la croisée des sphères de l'économie et de la politique, domaines considérés comme étant les principaux moteurs de l'intégration européenne, la culture représente un autre domaine clé. Elle n'est pas seulement créatrice de richesse : elle contribue à l'inclusion sociale, permet une meilleure éducation, renforce la confiance en soi et crée un sentiment d'appartenance à une communauté historique dont on peut être fier.

C'est parce qu'elle est consciente de tous ces éléments que l'Union a lancé un nouveau programme dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel pour la période 2014-2020 : le programme « Europe créative ». Il fusionne en quelque sorte les anciens programmes de l'Union MEDIA (1991-2013), MEDIA Mundus (2011-2013) et Culture (2000-2013) et comprend en outre un sous-programme sectoriel composé de deux volets :

- une **garantie financière**, gérée par le Fonds européen d'investissement, qui a pour but de faciliter aux petits opérateurs l'accès aux prêts bancaires ;

- le **financement d'études**, d'analyses et de systèmes de collecte de données améliorés, dans le but de disposer d'une meilleure base pour l'élaboration de politiques.

Le programme « Europe créative » soutiendra également le cinéma européen ainsi que les secteurs de la culture et de la création, leur permettant de contribuer davantage à la création d'emplois et à la croissance. Les principaux bénéficiaires du programme seront les artistes, les professionnels des secteurs culturel et audiovisuel et les organismes actifs dans les secteurs suivants : arts de la scène, beaux-arts, édition, cinéma, télévision, musique, arts interdisciplinaires, patrimoine et jeux vidéo. Le programme est doté d'un budget d'1,46 milliard d'euros pour les sept années à venir (soit 9 % de plus que pour la période précédente). Sa répartition est représentée par le graphique ci-après.



Il tire parti des succès engrangés par les programmes précédents et vise à approfondir la coopération transfrontalière entre les secteurs créatifs au sein de l'Union et au-delà.



### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES :

« SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

À la faveur de ce programme, les secteurs de la culture et de la création contribueront à la diversité culturelle ainsi qu'à la croissance et à l'emploi en Europe, conformément à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

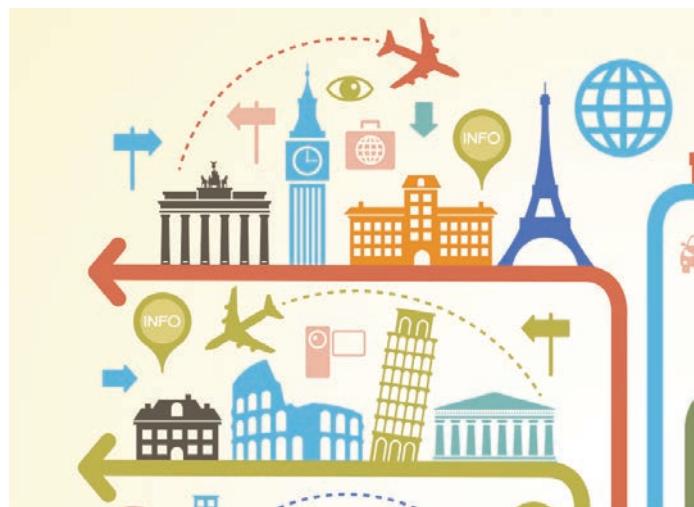
- **Le programme « Europe créative »** continue de s'adresser au secteur de l'audiovisuel, grâce au sous-programme MEDIA, et au secteur de la culture, au moyen du sous-programme Culture. Dans le cadre du sous-programme MEDIA, la mobilisation de fonds en faveur de la formation, du développement, de la distribution, des agents commerciaux, de la promotion (marchés et festivals) et des réseaux cinématographiques se poursuivra. Par ailleurs, le programme « Europe créative » compte un volet trans-sectoriel commun comprenant un nouveau fonds de garantie financière pour les industries culturelles et créatives qui sera mis en service après 2014.
- **Le prix LUX** constitue une initiative de la part du Parlement européen. Il s'agit d'un prix décerné aux films européens qui vise à alimenter le débat sur l'intégration européenne et à faciliter la distribution des films européens sur le continent. Ce prix finance le sous-titrage du film lauréat dans les 23 langues officielles de l'Union. Le Parlement montre ainsi son engagement en faveur d'actions concrètes visant à promouvoir la diversité culturelle et la compréhension mutuelle entre les citoyens de l'Union.
- **Les appels à propositions** pour l'Europe créative sont particulièrement nombreux et méritent une veille particulière :



<http://eacea.ec.europa.eu>

(Agence européenne exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel and la culture)

## 6 - Le tourisme



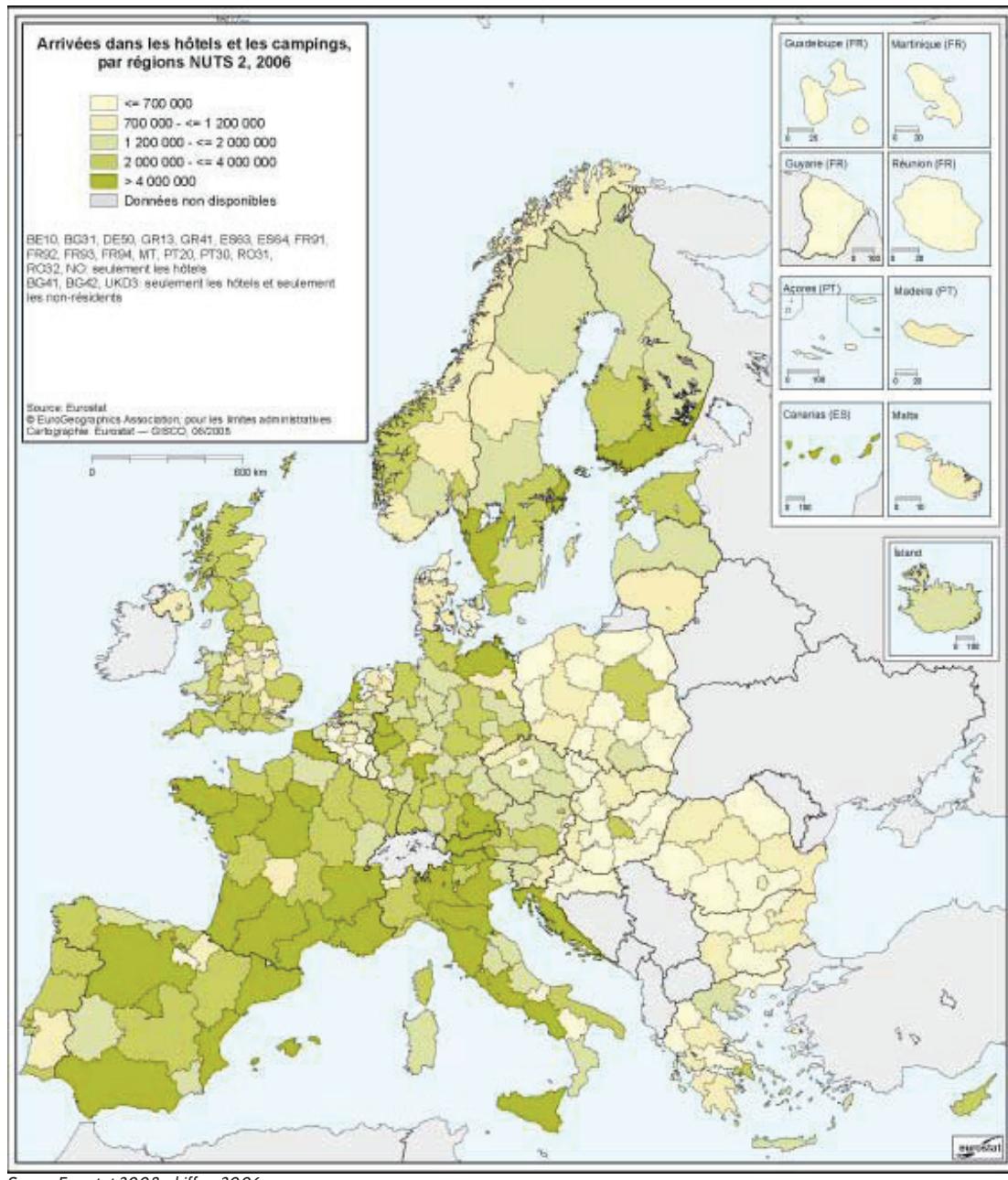
[www.internationalartsmanager.com/](http://www.internationalartsmanager.com/)

Au sein de l'Union européenne, le secteur touristique dans sa définition stricte (de fournisseurs traditionnels de voyages et de prestations touristiques) concerne 1,8 million d'entreprises, essentiellement des petites et moyennes entreprises (PME). Il contribue au PIB et à l'emploi à raison, respectivement, de 5 et de 5,2 % de la population active (ce qui correspond à environ 9,7 millions de personnes). Compte tenu des liens étroits avec d'autres secteurs économiques, cette contribution est encore plus élevée : 10 % du produit intérieur brut (PIB) et 12 % de l'emploi total. Il s'agit, en effet, de la troisième branche d'activités socio-économiques de l'Union.

En ce qui concerne les statistiques sur les arrivées de touristes internationaux (de pays tiers et intracommunautaires), l'Union européenne est la première destination touristique au monde. En raison de son poids économique, le tourisme fait partie intégrante de l'économie européenne. D'un point de vue européen, la politique en matière de tourisme joue encore un rôle dans la poursuite d'objectifs généraux en matière d'emploi et de politique de croissance. En outre, la dimension environnementale du tourisme gagnera en importance au fil du temps, tout en étant déjà présente dans les volets du tourisme durable, responsable ou éthique.

Depuis décembre 2009, le tourisme dispose d'une base juridique propre. Il ne bénéficie pas toutefois d'une ligne de financement autonome dans la nouvelle programmation financière (2014-2020).

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ



Depuis 1999, avec le Conseil Européen sur le thème « **tourisme et emploi** », l'Union accorde davantage d'attention à la contribution du tourisme à l'emploi européen. Une communication intitulée « **Une approche coopérative pour l'avenir du tourisme** » vise pour l'Europe le rôle de principale destination touristique. Ce fut le lancement de l'essor d'une coopération accrue entre acteurs publics et privés de l'industrie du tourisme européen.

Deux actions structurent la politique touristique :

- le lancement d'un portail de promotion de l'Europe comme destination touristique [www.veilleinfotourisme.fr/tourisme-europeen](http://www.veilleinfotourisme.fr/tourisme-europeen)
- et la tenue, depuis 2002, d'un forum européen annuel sur le tourisme [www.veilleinfotourisme.fr/](http://www.veilleinfotourisme.fr/)

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES :

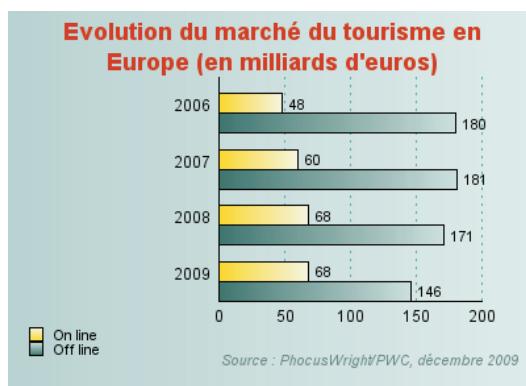
« SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

En 2013 à Vilnius, en Lituanie, le 12e forum s'intitulait « Le tourisme comme une force pour la croissance économique, le changement social et le bien-être ».



Le tourisme est très lié à la politique de mobilités des emplois, soutenue par le portail lancé en 2014 pour favoriser les emplois touristiques inter-linguistiques : <https://ec.europa.eu/eures/>

La Commission européenne a publié, en date du 20 février 2014, « Une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et maritime » qui vise à promouvoir la croissance durable et la compétitivité dans le tourisme littoral et maritime.



## Cinq actions-phares

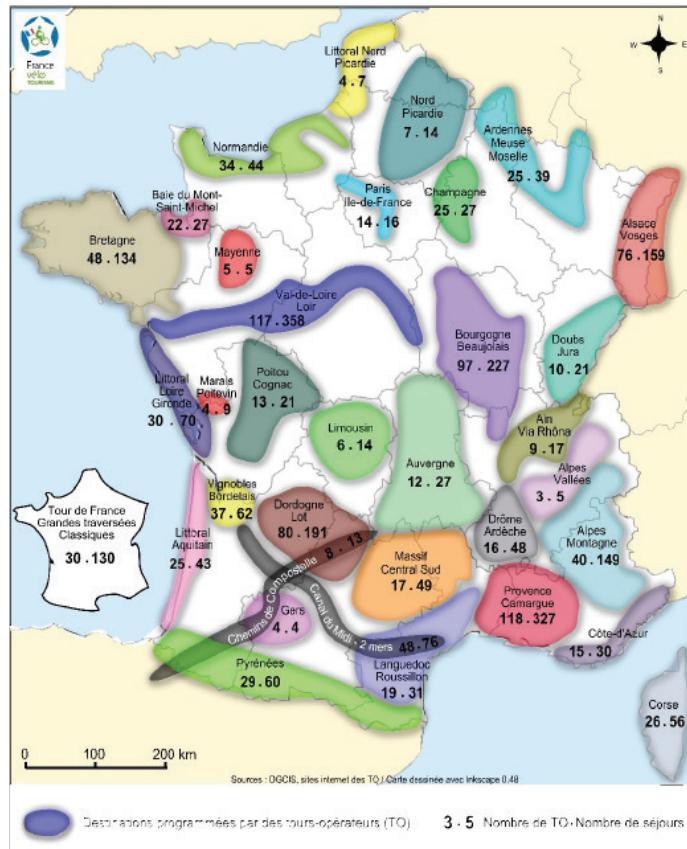
« **Eden** », axée sur la promotion des destinations touristiques européennes d'excellence, destinations émergentes, encore peu connues, mais respectueuses des principes de durabilité. [www.euractiv.fr](http://www.euractiv.fr)

« **Calypso** », axée sur le tourisme social pour seniors, jeunes adultes non privilégiés, familles indigentes et personnes à mobilité réduite.

<http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/calypso/>

« **Tourisme durable** », incluant la route européenne du rideau de fer ou « The Green Belt » (6 800 km de chemins, de la mer de Barents jusqu'à la mer Noire), a comme objectif de promouvoir la transformation de l'ancien rideau de fer en un réseau transfrontalier de chemins pour balades à vélo ou à pied.

Destinations et séjours à vélo programmés par les tours-opérateurs en 2011



Ces trois actions se poursuivent dans le cadre du programme Horizon 2020.

« **Produits touristiques culturels transnationaux** », initiative axée sur le tourisme culturel et industriel, vise à soutenir des projets transfrontaliers pour un tourisme durable thématique.

« **Tourisme et accessibilité pour tous** » a pour objectif de généraliser l'accessibilité dans la chaîne de l'offre touristique, au bénéfice des personnes handicapées, des voyageurs âgés et des personnes ayant des difficultés temporaires. Ces deux dernières actions préparatoires ont été lancées en 2012, sur une demande du Parlement européen, pour une durée de trois ans.

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

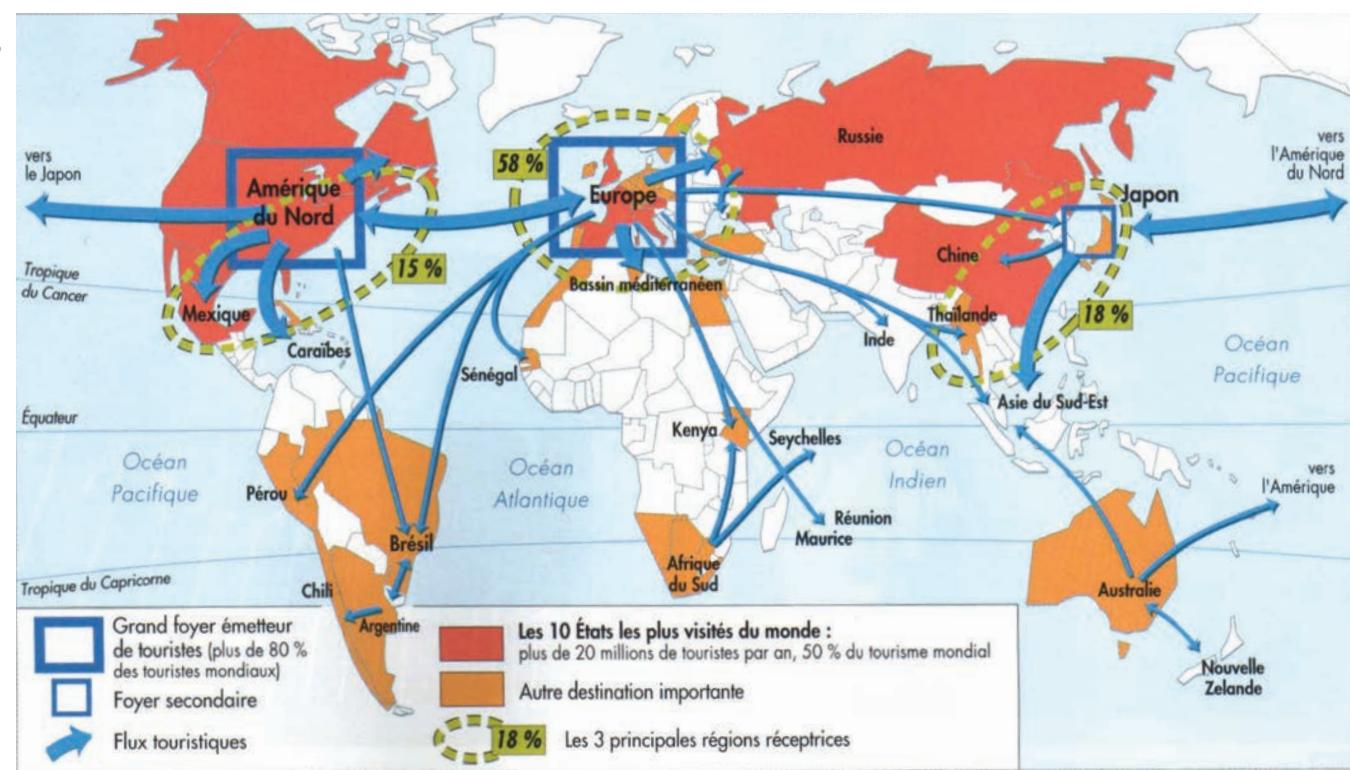


Photo Aucame : terminal de croisière de Southampton

Dans le cadre des nouvelles perspectives financières, au titre du « programme pour la compétitivité et les PME » (COSME), l'exécutif pourra disposer d'un financement global de 105,5 millions d'euros. Pour 2014, il dispose d'une modeste enveloppe financière; un montant de 8,7 millions d'euros a été défini par le comité de gestion du programme COSME.

Les données statistiques harmonisées concernant le tourisme sont collectées dans l'Union depuis 1996.

Le Parlement a adopté, sur la base du rapport d'initiative intitulé « première destination touristique au monde », une stratégie politique de la Commission, axée sur 21 actions, afin de relancer un tourisme compétitif, moderne, de qualité élevée et durable, s'appuyant sur la dimension multiculturelle de l'Europe et accessible à tous. Les députés mettent l'accent sur l'importance des mesures prises dans d'autres domaines pouvant avoir un impact déterminant sur le tourisme, comme l'emploi, les impôts et les droits des consommateurs.



source OCDE, 2010

### 3. LES POLITIQUES SECTORIELLES : « SMART AND GREEN », INTELLIGENCE ET DURABILITÉ

## Les autres politiques sectorielles européennes

Ce chapitre dresse un panorama des principales politiques sectorielles qui intéressent les politiques publiques et l'aménagement du territoire. D'autres données sont disponibles sur le site de l'Union européenne concernant l'ensemble des politiques européennes :

- La politique régionale et de cohésion
- La politique agricole commune (PAC)
- La politique commune de la pêche
- La politique environnementale
- La santé et la protection des consommateurs
- La politique des transports et du tourisme
- La politique de l'énergie
- Les réseaux transeuropéens dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications
- La politique industrielle et de recherche
- La politique sociale et en matière d'emploi
- La politique fiscale
- L'espace de liberté, de sécurité et de justice
- Culture, éducation et sport

### Les directions générales de la Commission Européenne

La Commission européenne peut être contactée directement par les élus locaux ou les citoyens. Elle est divisée en différents services et «directions générales» (DG). Sur cette page, chaque DG est classée selon ses domaines d'action. Les services de la Commission s'occupent de questions administratives générales ou possèdent un mandat spécifique, par exemple pour lutter contre la fraude ou établir des statistiques.

- Action pour le climat (CLIMA)
- Affaires économiques et financières (ECFIN)
- Affaires intérieures (HOME)
- Affaires maritimes et pêche (MARE)
- Agriculture et développement rural (AGRI)
- Aide humanitaire et protection civile (ECHO)
- Budget (BUDG)
- Centre commun de recherche (JRC)
- Commerce (TRADE)
- Communication (COMM)
- Concurrence (COMP)
- Développement et coopération EuropeAid (DEVCO)
- Éducation et culture (EAC)

- Élargissement (ELARG)
- Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL)
- Énergie (ENER)
- Entreprises et industrie (ENTR)
- Environnement (ENV)
- Eurostat (ESTAT)
- Fiscalité et union douanière (TAXUD)
- Informatique (DIGIT)
- Interprétation (SCIC)
- Justice (JUST)
- Marché intérieur et services (MARKT)
- Mobilité et transports (MOVE)
- Politique régionale (REGIO)
- Recherche et innovation (RTD)
- Réseaux de communication, contenu et technologies (CNECT)
- Ressources humaines et sécurité (HR)
- Santé et consommateurs (SANCO)
- Secrétariat général (SG)
- Service des instruments de politique étrangère (FPI)
- Traduction (DGT)

### Services

- Archives historiques
- Bibliothèque centrale
- Bureau des Conseillers de Politique européenne (BEPA)
- Délégué à la protection des données de la Commission européenne
- Infrastructures et logistique - Bruxelles (OIB)
- Infrastructures et logistique - Luxembourg (OIL)
- Office de gestion et liquidation des droits individuels (PMO)
- Office des publications (OP)
- Office européen de lutte antifraude (OLAF)
- Service d'audit interne (IAS)
- Service juridique (SJ)

### Agences et représentations

- Agences et organismes décentralisés
- Guide des Services
- Représentations de la Commission européenne

# CONCLUSION : DES RÉGIONS AUX CITÉS, UNE NOUVELLE PENSÉE TERRITORIALE, UNE NOUVELLE VIGILANCE COLLECTIVE

L'Europe a créé tant de dispositifs et de règlements que, dans son efficacité, elle peut perdre de sa lisibilité. Pourtant, que de richesses ! La boîte à outils peut sembler complexe de prime abord, mais chaque outil est simple d'utilisation, le dispositif d'accompagnement et de suivi toujours prévu et **seule la motivation suffit pour se repérer** et donner la technicité suffisante pour mettre en œuvre les projets.

En général, même lorsque l'outil semble nouveau dans le panorama européen, il a déjà été expérimenté à de nombreuses reprises par d'autres territoires. Cette incitation au partage et aux échanges peut se faire sans crainte de la barrière linguistique grâce aux antennes locales qui accompagnent les porteurs de projets. C'est l'un des atouts les plus formateurs et les plus bénéfiques pour les territoires : **s'ouvrir à d'autres réalités permet de mieux comprendre son propre espace vécu**. De plus, les dispositifs européens agissent souvent comme des catalyseurs de mobilisation locale, et l'Europe s'efface volontiers derrière les acteurs locaux qui en recueillent les dividendes d'attractivité et de notoriété.

En conclusion de cette étude, on peut dire que **tout projet territorial peut décupler ses capacités, son efficacité et sa perspicacité grâce aux outils européens**, disponibles aux plus fines capillarités des territoires et mis à disposition selon des modalités souvent très accessibles (outils web, traductions, organismes de renseignement, appui à la rédaction de projets....)

notamment le cas sous la présidence de Jacques Delors, qui avait une vision forte de l'intégration communautaire de l'espace et des politiques de l'Union. Le système décisionnel connaît toutefois des à-coups dans sa lente progression vers la co-décision (désormais ancrée dans les textes entre le Parlement et le Conseil). **Avec la crise de l'Euro, on a assisté à un resserrement des modes de décision autour de l'intergouvernemental, actuellement nettement dominé par la vision allemande.** Avec la crise de 2011, la Commission a perdu en influence et le Parlement a été marginalisé, le fonds de solidarité avec la Grèce ayant été entièrement décidé en Conseil européen. C'est le propre des grandes évolutions, sans doute, de n'être pas linéaires.

L'intégration européenne est évidemment liée aux personnalités et aux événements. Les États-membres ont repris la main depuis une dizaine d'années et l'on ne peut présager dans quelle direction ira l'Europe avec **le nouveau président de la Commission Jean-Claude Juncker**, ancien premier Ministre luxembourgeois qui souhaitait au départ devenir président du Conseil européen. Parfaitement trilingue, il connaît particulièrement bien les États, les institutions-tampon entre la France et l'Allemagne et la nécessité de décloisonner la Commission et de travailler sur les équilibres. Avec la réputation d'être plutôt fédéraliste, il reste très marqué par la prééminence donnée à la finance dans le développement économique, issu de l'un des plus petits pays de l'Union sans ressources ni industrie au PIB par habitant le plus élevé de l'Union : près de 104 000 euros. (Source Banque mondiale 2014)

Toutefois, cette évolution de gouvernance est une forme d'expérience pour les nouveaux rapports territoriaux actuellement envisagés en France. En effet, les intercommunalités ont besoin de passer à la cogestion d'un périmètre communautaire en laissant les frottements entre communes au passé. Mais l'idéal est bien de **co-construire les projets de territoire en coordination de niveaux, d'échelles et de compétences dans et entre les Régions**.

Dans un mouvement encore lent, mais avec une réelle intention, les instances européennes entre elles, ont perdu un peu de leurs rapports hiérarchiques, et la récente élection du président de la Commission européenne a montré combien les représentants des citoyens européens avaient gagné de pouvoir depuis le traité de Rome. Pour l'instant, ils ne s'en saisissent pas, un long travail de pédagogie reste à faire pour donner à chaque citoyen européen une image juste des institutions et des capacités européennes.



## Les évolutions de la gouvernance européenne au service de la gouvernance locale

Le présent travail sur l'Union européenne au service des élus locaux montre également la réactivité et l'adaptabilité des outils, sachant que l'UE fonctionne elle-même comme un cluster, selon la méthode de co-construction qu'elle promeut dans les territoires.

Encore très largement intergouvernementale, la gouvernance européenne tente d'évoluer depuis les débuts de 1957 en devenant **communautaire**. Ce fut

Les réflexions méthodologiques et managériales de l'Union européenne se poursuivent également relativement aux modes de relation entre les instances bruxelloises et les citoyens européens, le lien étant perçu comme distendu alors qu'il n'a fait que se raffermir au fil des décennies. La Commission européenne, notamment, elle qui a promu le rapport direct avec les Régions puis avec les maires (notamment sur l'urgence énergétique et climatique) est en train de lancer de grandes concertations pour voir s'il ne serait pas opportun de dresser les contours d'un « agenda urbain » de l'Union européenne.



### *L'agenda urbain européen*

Plus de deux tiers des citoyens de l'UE vivent dans des zones urbaines, mais les politiques européennes ne sont pas le reflet de cet état de fait. Souhaitant que les villes jouent pleinement leur rôle dans le développement européen, la Commission européenne a organisé en février 2014 un vaste forum de lancement de la réflexion « Villes de demain : investir l'Europe » (*Cities of tomorrow, investing in Europe*) pour renforcer la dimension urbaine dans les politiques de l'UE. Le forum, ouvert à tous les acteurs locaux, a également abordé le rôle de l'Europe dans le développement urbain global ainsi que le rôle des entreprises dans le développement urbain.

L'intuition sous-tendue par l'éventuelle mise en place d'un agenda urbain au niveau européen s'appuie sur le fait que la « **croissance intelligente, durable et inclusive** » et la préservation d'une haute qualité de vie pour tous les citoyens de l'Europe passera par un autre rapport à l'espace vécu, qui est celui de la

**cité, centre urbain et périphérie naturelle ou agricole**, comme niveau opérationnel des changements à envisager pour s'adapter aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

La politique régionale a représenté une étape importante de l'évolution européenne. La récente politique « **régionale et urbaine** » marque un nouveau pas certainement décisif en faveur d'un rapprochement des orientations et des méthodes européennes relativement aux habitants-citoyens. Derrière cette évolution, se profile l'approche urbaine intégrée qui permet de combiner constructivement l'activité économique, l'innovation, l'éducation, la culture et les paysages face aux défis de l'étalement urbain, de la pauvreté, des migrations, de la congestion et de la qualité alimentaire. **Avec 80 % de la consommation d'énergie et 85 % de la production du PIB de l'Europe, les villes sont à la fois la cause et la solution des problèmes économiques, environnementaux et sociaux d'aujourd'hui.**

### *L'enjeu des villes, intégrées avec leurs espaces agricoles, naturels, littoraux, est de relocaliser l'économie.*

L'Europe n'est pas novice en développement urbain, non seulement parce que des réseaux comme URBACT existent depuis plusieurs programmations, mais aussi au niveau budgétaire, car au cours de la période de programmation 2007-2013, l'UE a investi quelque 21,1 milliards d'euros dans le développement urbain durable :

- 3,4 milliards d'euros pour la **réhabilitation des sites industriels** et des zones terrestres contaminés
- 9,8 milliards d'euros pour des projets de **revitalisation urbaine et rurale**
- 7,8 milliards d'euros pour les **transports urbains propres**
- 917 millions d'euros pour le **logement**



**CITIES**  
**Cities of Tomorrow: Investing in Europe**  
 Brussels, 17-18 February 2014



## CONCLUSION :

### DES RÉGIONS AUX CITÉS, UNE NOUVELLE PENSÉE TERRITORIALE, UNE NOUVELLE VIGILANCE COLLECTIVE

Au cours de la prochaine programmation 2014-2020, les villes européennes bénéficieront encore plus de la politique régionale de l'UE financièrement, avec une plus grande souplesse méthodologique et une incitation à l'innovation. Un réseau de développement urbain examinera le déploiement sur le terrain des fonds européens et favorisera l'échange d'expériences entre les villes impliquées dans le développement urbain intégré innovant. Bien que toujours dépendantes du programme opérationnel régional et des choix de l'autorité de gestion, les villes sont encouragées à utiliser le nouvel outil communautaire de développement local (CLLD « Développement local mené par les acteurs locaux », *Community-led local development*), ouvrant ainsi la voie à une plus grande implication des acteurs locaux comme les entreprises, le secteur public et la société civile qui sont au cœur de l'inventivité urbaine et de ses liens avec les espaces environnants.

[http://enrd.ec.europa.eu/themes/clld/policy-and-guidance/fr/policy-and-guidance\\_fr.cfm](http://enrd.ec.europa.eu/themes/clld/policy-and-guidance/fr/policy-and-guidance_fr.cfm)



Spinaker tower,  
port de Portsmouth

Embarquement du ferry,  
Portsmouth



Le dispositif des investissements territoriaux intégrés, outil nouveau de cette programmation 2014-2020, a été inventé pour mettre en œuvre des stratégies transversales politiquement, thématiquement et géographiquement, entre zones urbaines et rurales.

URBACT, réseau traditionnel des villes européennes, est un programme de coopération qui sera plus axé sur les résultats que sur les moyens et intégrera désormais le Cadre de référence pour les villes durables, la boîte à outils destinée à aider les villes à promouvoir et à améliorer leur travail sur le développement urbain durable intégré.

L'audit urbain fournit actuellement des données annuelles sur les 811 villes des 28 pays de l'Union européenne ainsi que 17 autres villes en Islande, Norvège et Suisse. Les données annuelles couvrent un ensemble limité d'indicateurs couvrant la démographie, marché du travail, le logement, la santé et la criminalité. Pour les années à venir, le champ des données recensées s'élargira notamment aux disparités de revenu et aux niveaux d'éducation.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/urban2/urban/audit/ftp/vol1fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/urban2/urban/audit/ftp/vol1fr.pdf)



## CONCLUSION :

DES RÉGIONS AUX CITÉS, UNE NOUVELLE PENSÉE TERRITORIALE, UNE NOUVELLE VIGILANCE COLLECTIVE

**L'Europe,  
chance de la Basse-Normandie**

Pour la Basse-Normandie, ces enjeux urbains relancent les questions de métropolisation ou de réseau de villes moyennes et conditionnent l'avenir économique de la région. Avec l'affaiblissement du modèle industriel, les atouts agricoles, paysagers et patrimoniaux reviennent sur le devant de la scène, ainsi que la capacité d'innovation du territoire, qui devient primordiale pour **inventer un nouveau modèle de croissance**. L'investissement dans le numérique et la transition énergétique, l'élévation des niveaux de compétences humaines, la mobilité sont quelques exemples de domaines à développer. L'enjeu territorial est fondamental dans une région à faible densité de peuplement : l'étalement urbain autour de Caen, l'absence de couture entre les zones urbaines et les zones agricoles, la nécessaire complémentarité des acteurs et des territoires qui doivent apprendre à se décloisonner... tous les défis sont réunis pour inventer un nouveau modèle de développement à un espace qui n'est pas dénué d'atouts : proximité avec l'Angleterre, littoral riche de potentiel énergétique et touristique, déploiement territorial vers la Haute-Normandie, l'Île de France, la Picardie ou la Bretagne, les Pays de Loire... La réflexion sur ces nécessaires évolutions pourra être aisément accompagnée par les dispositifs et les réseaux européens. On imagine vite le tremplin que pourrait apporter un label de patrimoine européen au littoral caennais, ou des outils comme Elena pour la rénovation thermique des logements de la reconstruction.



Pont de Calix au-dessus du canal de l'Orne, Caen

Le potentiel technologique apporté par le Near Field Communication inventé à Caen ou le potentiel patrimonial de la pierre de Caen sont autant de motifs de coopération transnationale. En cette période de budgets restreints, **découvrir un gisement de potentiels inexploités est une source de développement prometteuse**.

Les acteurs locaux doivent se préparer à de nouvelles méthodes européennes en matière de financement, et notamment à une baisse sensible des contributions sous forme de subventions. L'avenir sera soumis à l'efficacité budgétaire qui passe par des dispositifs innovants, indirects, partenariaux, avec un fort coefficient démultipliateur et une grande implication des acteurs.



Chargement de blé sur le port de Caen

Ce guide peut servir de pré-lude à l'apprentissage de ces outils européens où qualités et méthodes complètent nécessairement les approches quantitatives purement financières. La réussite d'un projet tient autant à la qualité et à la motivation de ses acteurs qu'à la quantité d'argent investi : l'évolution consacrera cette approche plus sociologique du développement. **L'habileté économique viendra en partie de la capacité de veille européenne des territoires**, qui peuvent agir en amont (définition des politiques) et bénéficier en aval (fonds de cohésion, appels à projets) de l'Union européenne.

## CONCLUSION :

### DES RÉGIONS AUX CITÉS, UNE NOUVELLE PENSÉE TERRITORIALE, UNE NOUVELLE VIGILANCE COLLECTIVE

Être présent dans les débats à Bruxelles, inscrire le territoire dans des réseaux d'échanges de bonnes pratiques, bénéficier d'expertises... une fois que les territoires auront compris que leur développement passe par les outils européens, il restera à **organiser cette veille européenne** de façon la plus mutualisée et la plus efficace, avec un portage périphérique adapté et une participation large des acteurs économiques, académiques et associatifs, consacrant ainsi la **méthode européenne de co-construction**. La réforme territoriale française apparaît donc, à ce stade, cruciale pour un développement économique en cohérence avec les autres pays de l'Union. Le tableau page suivante présente le nombre de collectivités territoriales dans les 28 États-membres de l'Union.



*La pierre de Caen, omniprésente dans les centres bourgs (ici, Anguerny), constitue un lien avec l'Angleterre : la tour de Londres ou Westminster abbey sont en pierre de Caen.*

## Quelques outils de veille

### ▪ Le centre de ressources d'Europe-en-France

[www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources)

Composé de plusieurs bases de données thématiques :

- Actualités
- Avancement des programmes
- Etudes, rapports et documentation
- Ressources réglementaires et stratégiques
- Séminaires et rencontres

### ▪ Synthèse de toutes les législations européennes

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>

### ▪ Les outils européens utilisés en Basse-Normandie

<http://prezi.com/05e1dyztyhqe/au-dela-des-fonds-structurels-quels-financements-europeens/>

**Nombre de collectivités territoriales  
dans les 28 États membres de l'Union européenne**

	Population (milliers)	Superficie (km2)	Niveau local	Niveau intermédiaire	Niveau régional
<b>Total UE 28</b>	<b>507 327</b>	<b>4 466 017</b>	<b>89 752</b>	<b>990</b>	<b>225</b>
Allemagne	81 779	357 027	11 252	295	16
Autriche	8 421	83 871	2 354		9
Belgique	10 978	30 528	589	10	6
Bulgarie (1)	7 348	111 002	264		
Croatie	4 410	56 594	556		21
Chypre (2)	851	5 695	524		
Danemark	5 569	43 098	98		5
Espagne	46 125	505 997	8 167		19
Estonie	1 340	45 227	226		
Finlande	5 387	338 145	320		1
France	64 844	633 210	36 786	101	27
Grèce	11 291	131 957	325		13
Hongrie	9 972	93 029	3 175	19	
Irlande	4 491	69 797	80	34	10
Italie	60 468	301 336	8 092	110	20
Lettonie	2 058	64 589	119		
Lituanie (1)	3 030	65 300	60		
Luxembourg	519	2 586	106		
Malte (1)	419	316	68		
Pays-Bas	16 691	41 528	408		12
Pologne	38 526	312 685	2 479	380	16
Portugal (1)	10 651	92 152	308		2
Rép. tchèque	10 497	78 868	6 253		14
Roumanie (1)	21 431	238 391	3 181	41	
Royaume-Uni (1)	62 735	243 820	433 (3)		1 (en Angleterre)
Slovaquie	5 441	49 034	3 028		8
Slovénie	2 053	20 273	211		
Suède	9 378	449 964	290		20

(1) Existence d'un niveau infra-municipal structuré (communautés, localités, hameaux).

(2) 9 communes et 135 communautés, tout en conservant leur statut juridique, sont déplacées de la zone qui n'est pas sous le contrôle du gouvernement de la république de Chypre. Superficie et habitants : uniquement zone contrôlée par le gouvernement.

(3) Dont 353 en Angleterre, 26 en Irlande du Nord, 32 en Écosse et 22 au pays de Galles.

Source : CCRE-CEMR, *Un portrait chiffré de l'Europe locale et régionale*, édition 2013. Pour la population et la superficie de la Croatie : Eurostat.





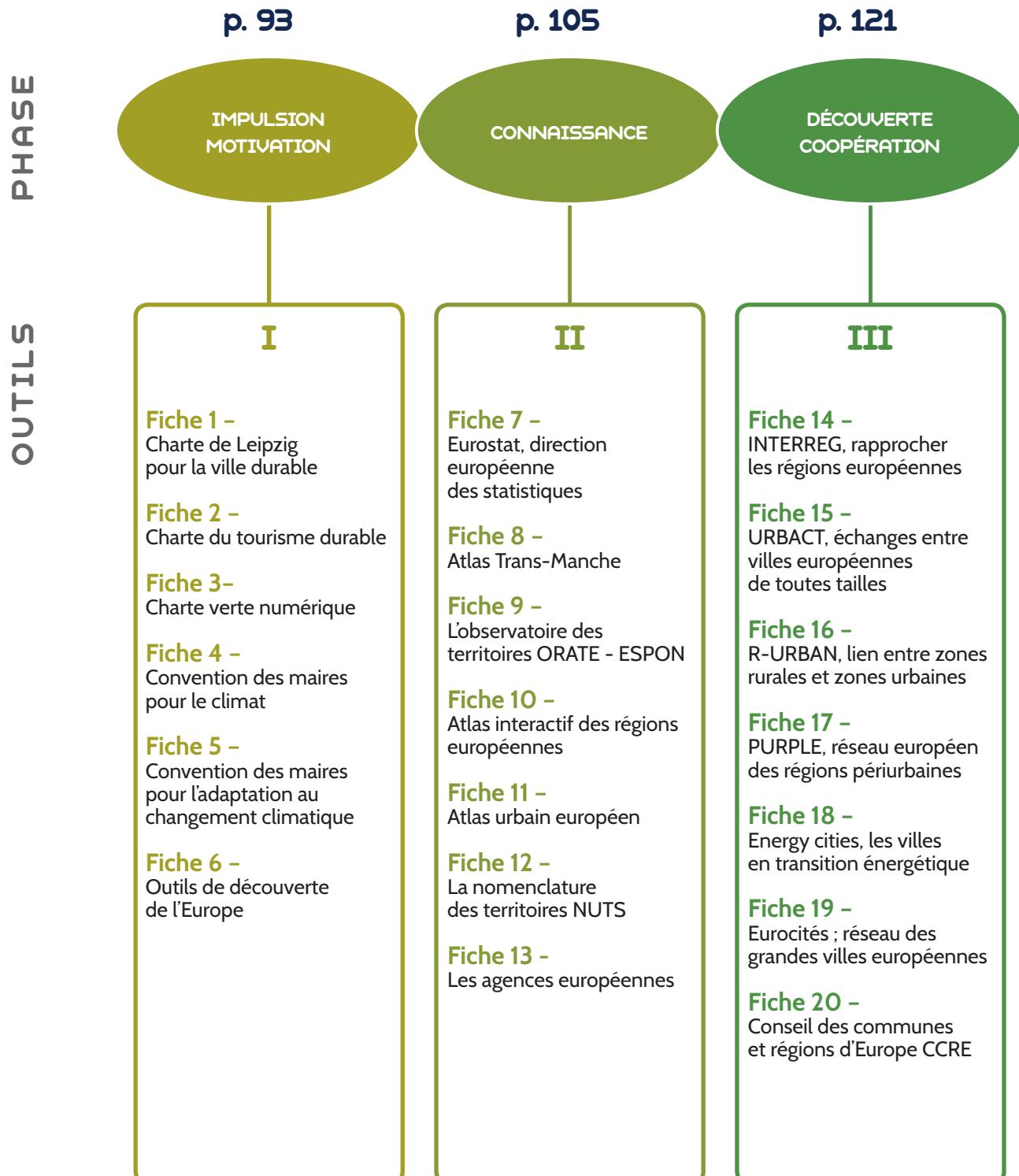
## SECONDE PARTIE :

# OUTILS ET RÉSEAUX UTILES AUX TERRITOIRES

*Cette seconde partie se propose de juxtaposer des outils et des réseaux qui, habituellement, ne figurent jamais ensemble puisqu'ils relèvent d'institutions ou de mécanismes différents. Leur seule légitimité d'assemblage vient du fait qu'ils peuvent être utiles aux collectivités ou aux acteurs locaux sur toute la durée de vie d'un projet. En effet, les politiques et les fonds constituent la base de l'Union européenne, mais les projets ont aussi besoin d'outils d'accompagnement sur l'ensemble des processus de créativité économique : donner des idées et de la motivation aux acteurs, comprendre ce qui se fait ailleurs, outils de simulation et de cartographie, aide à trouver des partenaires...*

## SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME PARTIE : OUTILS ET RÉSEAUX

*Les fiches de présentation des outils sont classées selon les sept phases de la vie d'un projet :*



p. 139

p. 149

p. 157

p. 169

ÉLABORATION OUTILS

ACCOMPAGNEMENT

FINANCEMENTS

RECONNAISSANCE  
VALORISATION

IV

**Fiche 21 –**  
JESSICA, revitalisation durable des villes

**Fiche 22 –**  
ELENA, projets énergétiques locaux

**Fiche 23 –**  
RFSC, cadre de référence pour les villes durables

**Fiche 24 –**  
CRPM, conférence des régions périphériques maritimes

**Fiche 25 –**  
INTERACT, coopération internationale

V

**Fiche 26 –**  
Europe Direct

**Fiche 27 –**  
En Basse-Normandie, CRIJ et CREAN

**Fiche 28 –**  
Les relais Europe et les points infos 14

**Fiche 29 –**  
Maison de l'Europe

**Fiche 30 –**  
La Basse-Normandie et Bruxelles

VI

**Fiche 31 –**  
BEI, banque européenne d'investissement

**Fiche 32 –**  
Fonds structurels

**Fiche 33 –**  
Fonds sectoriels

**Fiche 34 –**  
CONCERTO, optimisation énergétique à l'échelle de la ville ou du quartier

**Fiche 35 –**  
CIVITAS, villes propres et transports durables

VII

**Fiche 36 –**  
Villes vertes

**Fiche 37 –**  
Villes créatives

**Fiche 38 –**  
Label du patrimoine européen

**Fiche 39 –**  
Villes innovantes

**Fiche 40 –**  
Villes connectées

*NB : Les sites internet de référence figurent en pied de page dans le liseret de couleur.*



## **Pour un engagement volontaire et pionnier**

L'Union européenne dispose de plusieurs types d'actes législatifs prescriptifs (règlements, directives, décisions), ou non prescriptifs (recommandations et avis). Elle dispose aussi de moyens plus symboliques comme les chartes ou les conventions des maires.

La charte de droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée au traité de Lisbonne le 7 décembre 2000 par l'ensemble des institutions, contient une valeur juridiquement contraignante et solennelle.

Les chartes thématiques ou sectorielles sont au contraire basées sur le volontariat. L'Union européenne dispose d'un rayonnement qui permet à des initiatives individuelles de susciter une adhésion volontaire sur des préceptes qui devancent les actes législatifs avec une valeur d'exemplarité. Les chartes représentent l'un des outils permettant une telle démarche. Le texte écrit de la charte est le résultat d'un travail d'équipe européen, qui permet à des collectivités ou organismes d'échanger et d'expérimenter des pratiques novatrices pouvant avoir un effet d'entraînement sur le développement local. Les chartes créent des communautés de travail, à la façon d'un cluster, et participent bien souvent à l'évolution de la législation. Parmi les chartes européennes, trois concernent plus précisément le développement local.

Les conventions des maires, elles, relèvent d'un dispositif très particulier de liaison directe entre la Commission européenne et les collectivités territoriales. C'est un modèle exceptionnel de gouvernance multi-niveaux qui est maintenant reconnu par l'ensemble des institutions européennes et de très nombreux autres acteurs. Il existe deux conventions des maires, la première mise en place en 2009 sur l'énergie locale durable, la seconde lancée en 2014 sur les adaptations au changement climatique.

Le début d'un projet est souvent basé sur une rencontre, une motivation forte, voire une émotion : ces outils de découverte relèvent de l'étincelle partagée qui permet l'éclosion d'une idée et son accompagnement par l'appartenance à un groupe de collectivités qui ont lancé le même type d'engagement. L'Union permet ainsi aux innovateurs d'être moins seuls dans le lancement de leurs idées.



# IMPULSION MOTIVATION

## I

### **Fiche 1 :**

Charte de Leipzig  
pour la ville durable

### **Fiche 2 :**

Charte du tourisme durable

### **Fiche 3 :**

Charte verte numérique

### **Fiche 4 :**

Convention des maires  
pour le climat

### **Fiche 5 :**

Convention des maires  
pour l'adaptation  
au changement climatique

### **Fiche 6 :**

Open Days  
et portails d'information

# Fiche 1 : CHARTE DE LEIPZIG SUR LA VILLE EUROPÉENNE DURABLE

La Charte de Leipzig est une initiative de la présidence allemande de l'Union européenne, adoptée par la réunion informelle des ministres européens en charge de l'urbain à Leipzig le 24 mai 2007.

## Le développement urbain intégré

La Charte de Leipzig adoptée par l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne prend acte des défis, des perspectives et des différentes origines historiques, économiques, sociales et écologiques des villes européennes. Elle souligne et recommande des principes et des priorités en vue du développement urbain durable ; notamment la nécessité de mettre en œuvre une politique de développement urbain intégré. Dans le cadre de cette politique, ils mettent en avant les stratégies d'actions suivantes en vue de renforcer la compétitivité des villes européennes :

- Création et préservation d'espaces publics de qualité,
- Modernisation des réseaux d'infrastructure et augmentation du rendement énergétique,
- Politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les ministres soulignent également l'importance d'accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés dans le contexte de l'ensemble des villes concernées.



Bâtiment Louise Weiss,  
Parlement de Strasbourg

## Les villes, maîtres d'œuvre des politiques nationales

Dans cette perspective, les ministres européens mettent en avant les stratégies suivantes :

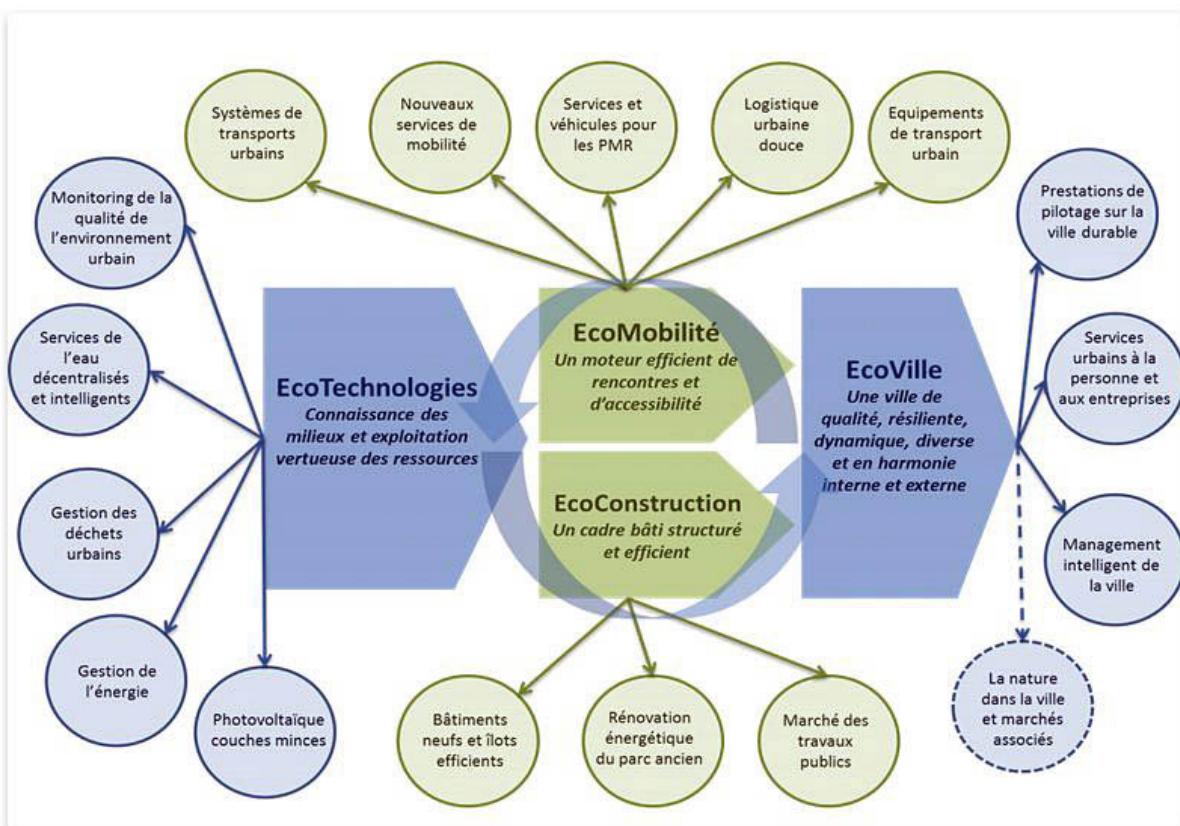
- Pérenniser les stratégies de mise en valeur des qualités urbanistiques,
- Renforcer l'économie locale et la politique locale de marché du travail,
- Mettre en place une politique active d'enseignement et de formation en faveur des enfants et des jeunes,
- Encourager la mise en place d'un système de transports urbains performant et à la portée de tous.



Source illustration : [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr) (partenaire d'ECOCITY à Nantes)

Les ministres souhaitent que la politique de développement urbain soit ancrée au niveau national. Les villes jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de réaliser des objectifs au niveau national, régional et communal. Ils soulignent également l'importance d'un échange systématique et structuré d'expériences et de connaissances dans le domaine du développement urbain durable (création d'une plateforme européenne).

Contact :  
Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV)  
Luc Faraldi :  
+33 (0)1 49 17 46 74  
[luc.faraldi@ville.gouv.fr](mailto:luc.faraldi@ville.gouv.fr)  
5, rue Pleyel  
93283 Saint-Denis Cedex



Source : [www.iledefrance-international.fr](http://www.iledefrance-international.fr) (focus sur le cluster Advancity, dédié à la ville et à la mobilité durables)

### Les dates-clés du développement durable urbain

- **Le sommet de la terre** organisé par les Nations-Unies à Rio de Janeiro (Brésil) les 3 et 4 juin 1992, a consacré le développement durable. La Déclaration de Rio présente 27 principes pour établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et plus équitable et l'Agenda 21 propose un programme d'actions planétaires pour le XXIe siècle.
- **La Charte d'Aalborg** : L'Union Européenne a traduit et répertorié les recommandations de l'Agenda 21 de Rio (chapitre 28) auprès des villes européennes dès 1994, en organisant à Aalborg le premier sommet des villes européennes durables. Cette première manifestation a permis la rédaction de la Charte des villes durables, signée par 330 municipalités européennes.
- Le lancement de la **Campagne européenne des villes durables** a été soutenu par la Commission européenne. 80 autorités locales avaient signé cette Charte en 1994, aujourd'hui ce sont plus de 1 300 collectivités originaires de 38 pays européens qui se sont engagées dans la campagne européenne en signant cette même Charte. Il s'agit de la plus importante initiative pour le développement durable en Europe.
- En 2000, c'est la ville de Hanovre qui a accueilli des collectivités toujours plus nombreuses pour signer l'**Appel de Hanovre** où 62 nouvelles collectivités adoptaient la charte d'Aalborg.
- **Le Sommet de Johannesburg** : En 2002, le Sommet des Nations Unies sur le développement durable de Johannesburg (Rio + 10) a renouvelé l'engagement pour les principes de Rio et la mise en application de l'Agenda 21.
- La rédaction de la **Charte de Leipzig** sur la ville européenne durable synthétise à ce jour l'approche urbaine du développement durable.

## Fiche 2 : CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE



La Charte Européenne du Tourisme Durable a été élaborée dans l'optique de contribuer à l'Agenda 21, le programme de développement durable des Nations Unies, établi au sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

En 1995, la Fédération EUROPARC a confié le travail d'élaboration de la charte à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, qui s'est entourée d'un comité de pilotage européen composé à parité de gestionnaires d'espaces protégés, de professionnels du tourisme, d'experts en tourisme durable et des organismes financeurs.

La charte s'est construite autour de **deux objectifs** :

- Accroître la prise de conscience et soutenir les espaces protégés en Europe, en tant que composants fondamentaux de notre patrimoine, qui devrait être préservé pour que les générations actuelles et futures puissent en profiter.
- Améliorer le développement et la gestion durables du tourisme dans les espaces protégés, en prenant en compte les besoins de l'environnement, des résidents locaux, des entreprises locales et des visiteurs

Présentée officiellement le 8 avril 1999 à Lille, la charte évolue régulièrement et développe certains points en fonction des avancées des espaces protégés. Au 1<sup>er</sup> décembre 2013, 107 espaces protégés (dont 24 français, parmi lesquels le PNR des marais du Cotentin et du Bessin) situés dans treize pays d'Europe sont signataires de la charte de tourisme durable.



## Fiche 3 : CHARTE VERTE NUMÉRIQUE



La Charte verte numérique est une réponse d'Eurocities (voir fiche 19) à la recommandation de la Commission européenne sur la mobilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'information afin de faciliter la transition vers une économie à faible intensité de carbone.



[www.netpublic.fr](http://www.netpublic.fr)

### Numérique et efficacité énergétique

La réponse a été initié par la ville de Manchester, dans le cadre d'une campagne « Greenshift ». La Charte a également été réalisée par le Groupe de travail sur les TIC pour l'efficacité énergétique du Forum du réseau Eurocities, dirigé par la ville de Manchester, dont le travail est maintenant suivi par le Groupe de travail Smart Cities.

Actuellement signée par 42 grandes villes européennes, la Charte verte numérique a été lancée lors de la conférence annuelle d'EUROCITIES en Novembre 2009. Elle a été approuvée par la Commission européenne lors d'une conférence de haut niveau en Février 2010. La Charte est ouverte aux autorités locales quel que soit le stade de la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques et climatiques.

Depuis Septembre 2011, la mise en œuvre de la Charte est soutenue par le projet NICE (réseau Villes intelligentes pour l'efficacité énergétique), financé par la Commission européenne dans le cadre du 7e programme-cadre de recherche et de développement technologique (celui qui précédait Europe 2020)

### *Un engagement dans la durée*

Aujourd'hui, l'initiative est reconnue par les acteurs publics, privés et européens comme une référence d'excellence et de référence pour l'action locale innovante dans le domaine des TIC pour l'efficacité énergétique, et constitue une structure solide pour un progrès rapide, coordonné et durable. Elle favorise donc un progrès dans la lutte contre le changement climatique grâce à l'utilisation innovante des technologies numériques dans les villes.

En plus d'une gamme de déclarations et d'objectifs, la Charte comporte trois engagements spécifiques :

- travailler en partenariat avec les signataires de la Charte numérique sur les TIC et l'efficacité énergétique,
- déployer cinq TIC à grande échelle pour les pilotes de l'efficacité énergétique par la ville dans les 5 ans à compter de la signature,
- diminuer l'empreinte carbone directe des TIC, par ville, de 30 % dans les 10 ans à compter de la signature.

[www.greendigitalcharter.eu/](http://www.greendigitalcharter.eu/)



## Fiche 4 : CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT



Suite à l'adoption, en 2008, du Paquet Energie et Climat de l'UE, la Commission européenne a apporté son soutien au lancement de ce mouvement « *bottom-up* » très inhabituel dans le panorama des institutions européennes. En effet, c'est le seul mouvement qui mobilise des acteurs locaux et régionaux autour de la réalisation des objectifs de l'Union européenne, en créant des liens directs entre des acteurs locaux (des maires) et la Commission européenne. Dans la pratique, l'initiative a été lancée en 2009 dans les pays de l'Union européenne avec la mise en place d'un Bureau à Bruxelles.

### Un engagement mobilisateur

Aujourd'hui, avec 5 000 signataires, la Convention des Maires est le plus grand mouvement impliquant les autorités locales et régionales dans la lutte contre le changement climatique, qui affecte la vie quotidienne de près de 170 millions de personnes en Europe et au-delà.

Outre la liaison directe entre le maire et la Commission européenne, son originalité vient aussi du fait qu'il n'y a aucun critère restrictif sur la taille de la collectivité qui s'engage : sont éligibles à la signature de la Convention des maires, les autorités locales européennes allant des petits villages aux capitales et aux grandes zones métropolitaines.

Il suffit que les autorités locales prennent volontairement des engagements formels pour satisfaire et dépasser l'objectif de réduction des émissions de CO2 de 20 % de l'UE, en améliorant l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Chaque autorité locale prépare et met en œuvre un plan d'action de l'énergie durable (SEAP), qui est rendu public et soumis à la Commission européenne. Les villes s'engagent également à encourager la participation de leurs citoyens et produisent régulièrement un rapport sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés.

### Un engagement accompagné

José Manuel Barroso, ex-Président de la Commission européenne, disait que *les maires étaient les mieux placés pour s'attaquer au changement climatique*. En effet, les villes, villages ou métropoles, quel que soit leur périmètre, ont un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation des effets du changement climatique car les zones habitées consomment les trois

quarts de l'énergie produite au sein de l'Union européenne et sont responsables d'une portion similaire des émissions de CO2. Les autorités locales occupent également une position idéale pour modifier le comportement des citoyens et aborder les questions relatives au climat et à l'énergie d'une manière globale, notamment par la conciliation des intérêts publics et privés et par l'intégration des questions relatives à l'énergie durable dans les objectifs généraux de la stratégie locale.

Pour les autorités locales, l'adhésion à la Convention des maires représente une possibilité de renforcer les efforts déployés au sein de leur territoire en matière de réduction des émissions de CO2, de bénéficier du soutien et de la reconnaissance de l'UE, ainsi que d'échanger leurs expériences avec leurs homologues européens.

La Banque européenne d'investissement (fiche 31) a annoncé qu'elle travaillait avec la Commission pour lever un fonds de 15 millions d'euros visant à soutenir le développement de l'efficacité énergétique et les projets d'énergie durable dans les villes et régions européennes.

Energy Cities, association européenne des autorités locales qui inventent leur futur énergétique (voir fiche 18) coordonne le projet « *Net-Com* » (*Networking the covenant of mayors*), qui vise à l'autonomisation des autorités locales (aux niveaux politiques et administratifs) afin de les aider à mettre en œuvre leurs engagements par l'effet démultipliateur que peuvent apporter les clubs nationaux.

[www.eumayors.eu/about/contact\\_fr.html](http://www.eumayors.eu/about/contact_fr.html)

Lucie Blondel : [Lucie.blondel@eumayors.eu](mailto:Lucie.blondel@eumayors.eu)





## La Convention en quelques chiffres



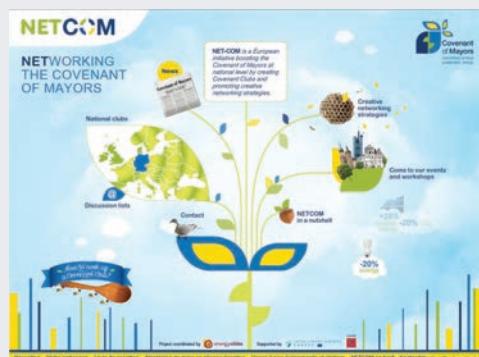
## *Le Club France de la Convention des Maires*

A ce jour, il comporte 132 maires français. Il a été lancé le 27 octobre 2010 à Paris lors du colloque sur les Plans climat énergie territoriaux de l'ADEME et ses partenaires, avec les buts suivants :

- Favoriser le respect des engagements des collectivités françaises dans la Convention des Maires ;
  - Permettre la rencontre des collectivités engagées et les échanges entre elles, tant sur le plan politique que pratique ;
  - Faire émerger des analyses, faciliter le retour d'expérience et formuler des propositions tant au niveau européen que national ;
  - Favoriser les synergies entre les processus existant en France (Plans Climat-Energie Territoriaux, Citergie) et la Convention des Maires ;
  - Assurer une bonne présence française et inciter d'autres pays à suivre une démarche semblable.

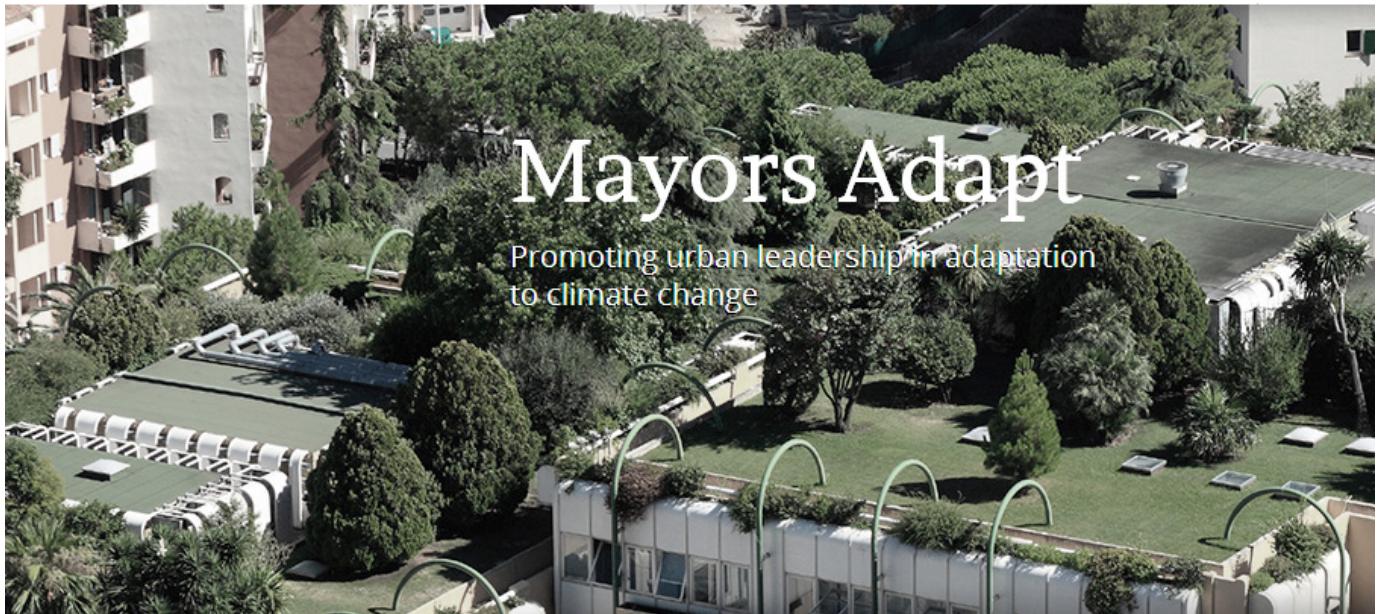
NET-COM est une plate-forme de coopération permanente entre les réseaux afin de comparer leurs expériences, pratiques, outils et méthodes de travail, ce qui permet un renforcement continu des capacités des réseaux européens, nationaux et régionaux des collectivités locales.

[www.energy-cities.eu/spip.php?page=club\\_france\\_index\\_fr](http://www.energy-cities.eu/spip.php?page=club_france_index_fr)



## Fiche 5 :

# CONVENTION DES MAIRES POUR LES ADAPTATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## Mayors Adapt

Promoting urban leadership in adaptation to climate change

L'initiative a été lancée officiellement le 19 mars 2014 dans le cadre de la stratégie d'adaptation de l'Union européenne, de façon à aider les villes à mettre en place des actions volontaires qui prennent en compte les changements climatiques. La commission européenne reprend le modèle très particulier de la Convention des maires pour le climat, qui permet des relations directes entre la Commission et toutes les autorités locales, quelles que soient leur taille et leur nature.

Ses objectifs-clés tiennent en cinq verbes : informer, mobiliser, soutenir, faciliter, démultiplier.

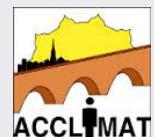
### Se situer dans le long terme

21 villes ont d'ores et déjà réfléchi, en 2012 et 2013, à ce projet et sont arrivées à l'idée que la mise en œuvre de ce programme volontaire a un prérequis : la sécurisation du cadre politique de l'action. En France, Lyon a déjà fait connaître son intérêt à l'initiative.

Cette initiative a la particularité de situer les villes dans le long terme, ce qui dépasse leur cadre d'action habituel. La Commission européenne veut montrer qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre des moyens supplémentaires, mais bien d'envisager les aménagements urbains et les actions de sensibilisation des habitants dans une perspective de temps long, qui est l'échelle du changement climatique. C'est aussi une façon d'inciter les villes à se situer dans une stratégie et une méthodologie intégrées et globales, supposant le dialogue avec tous les acteurs, et donc l'émergence d'innovations. Ce faisant, la Commission incite les gouvernances régionales et nationales à adopter une démarche semblable.

### Le projet ACCLIMAT

Acclimat étudie les interactions entre les processus de développement urbain, de micro-climat urbain et le changement climatique, à l'aide d'une plate-forme interdisciplinaire de modélisation numérique. Entre 2011 et 2014, des chercheurs ont fait tourner des modèles de base physique (atmosphère, échanges ville-atmosphère, morphologie urbaine) et urbanistique (expansion urbaine et spatialisation) en interaction avec des scénarios locaux du changement climatique et des scénarios socio-économiques de développement urbain.



L'étude porte sur un scénario à l'échelle d'un siècle, pour tenir compte de l'inertie des modifications structurelles de la ville, et des scénarios climatiques issus du 4ème rapport du GIEC, montrant des effets globaux du changement climatique significatifs à partir de 2070.

Ainsi, ces modèles et méthodes, appliqués dans le cadre d'ACCLIMAT à l'aire urbaine toulousaine, se veulent généralisables à d'autres métropoles européennes. L'architecture modulaire de la plateforme permet d'intégrer les évolutions des modèles et de l'enrichir d'autres modèles (hydrologie, transports). Cet outil de recherche souhaite répondre en partie aux questions émergentes, scientifiques et interdisciplinaires, que pose la ville durable.

[www.cnrm.meteo.fr/ville.climat/](http://www.cnrm.meteo.fr/ville.climat/)

## *La stratégie européenne pour l'adaptation au changement climatique*

Lancée en avril 2013, elle a trois objectifs principaux :

- Encourager les membres à adopter une stratégie globale et inciter les signataires de la convention des maires à se situer dans le très long terme
- Mieux informer les décideurs
- Expérimenter la résilience dans les secteurs-clés que sont l'agriculture, la pêche et la politique régionale, en se protégeant des catastrophes naturelles ou industrielles

En effet, prévenir les adaptations au changement climatique permet de réduire les coûts liés aux excès climatiques, tout en sauvegardant les écosystèmes naturels et les activités humaines, tout en régénérant les activités économiques.

Les villes ont un rôle central dans ce dispositif en tant que niveau opérationnel de gestion et de planification des grands équipements (habitat, transport, systèmes urbains, réseaux, déchets...). L'Union européenne se propose d'aider à l'expertise technique et à la priorité financière pour de telles démarches.

[www.developpement-durable.gouv.fr/adaptation-au-changement.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/adaptation-au-changement.html)

### **Les outils du réseau**

La commission met en place sa panoplie usuelle d'outils sur ce programme :

- Matériels d'information et documentation, site internet, expositions
- Secrétariat, bureau d'appui
- Événements et réseaux
- Opportunités de partage d'information
- Ateliers thématiques

Cette initiative ne s'ajoute pas aux précédentes, elle les complète car Mayors Adapt fait partie d'un consortium comprenant :

- L'alliance pour le climat
- ECOFYS : consultance européenne sur l'énergie, le climat, l'efficacité énergétique et les systèmes et marchés de l'énergie
- Fresh thoughts (pensées décarbonées !) un réseau de scientifiques et de chercheurs sur le développement durable
- IFOK GmbH : un réseau de consultants internationaux et d'experts en communication sur le développement durable

Concrètement, tout élu à la tête d'une ville, d'une commune ou d'une agglomération peut signer cette initiative selon deux modalités concrètes à choisir :

- Intégrer les dispositifs d'adaptation au changement climatique dans une stratégie existante
- Écrire une stratégie urbaine spécifique sur la résilience climatique



Dans le délai de deux années suivant la signature, la ville s'engage à soumettre à la Commission européenne :

- Une stratégie locale d'adaptation ou les documents d'adaptation concernés (selon le choix précédent), qui inclura une identification des risques et des vulnérabilités, tout en mettant en avant les ressources humaines, techniques et financières et un plan d'actions.
- Tous les deux ans, la collectivité s'engage à fournir un rapport d'étape, qui répondra aux questions d'un guide élaboré spécifiquement par les services du Comité de pilotage inter-directions. Ce sera l'occasion de mettre en avant les bonnes pratiques, les succès et les échecs de la politique. Ce rapport d'étape sera partagé sur le site internet afin de faciliter les échanges entre villes.

Le non-respect de ces conditions (de rendus ou de calendriers) vaudra suspension de l'initiative.

La résolution signée sera reçue à l'adresse ci-dessous :

[helpdesk@mayors-adapt.eu](mailto:helpdesk@mayors-adapt.eu)

+32 2 808 44 92

## Fiche 6: OUTILS DE DÉCOUVERTE DE L'EUROPE

L'Union européenne, via ses diverses instances, réseaux et niveaux, déploie une politique pédagogique de grande ampleur afin de faire parvenir l'information européenne au plus fin niveau des citoyens, scolaires, habitants, partenaires associatifs, académiques ou économiques.

Les trois outils sélectionnés ici ont été choisis parmi des dizaines d'autres pour leur facilité d'accès et leur adaptation au besoin des élus locaux, mais ils offrent juste une illustration de ce qui existe, de quoi donner envie d'aller plus loin : les « *open days* » des régions et des villes permettent une rencontre physique directe avec les acteurs des villes et des régions actifs à Bruxelles, les deux autres présentent des portails d'information francophones particulièrement formateurs et participatifs.

### **Rencontres et découvertes**



En partenariat avec la Direction Générale en charge de la politique régionale de la Commission européenne, le Comité des Régions organise tous les ans la semaine européenne des Régions et des Villes, les « *Open Days* ». Cet événement vise à favoriser le dialogue entre élus et administrateurs des collectivités et représentants des institutions européennes. En 2014, les acteurs avaient le choix entre 108 sessions de travail qui se répartissent entre échanges de bonnes pratiques et débats d'experts sur des thématiques spécifiques.

[www.opendays.europa.eu/](http://www.opendays.europa.eu/)

Dans cette lignée, toutes les instances européennes ou réseaux associatifs adoptent cette méthode des « portes ouvertes » pour présenter les outils et permettre les échanges de Bruxelles jusqu'au niveau local.



### **« Toute l'Europe »**

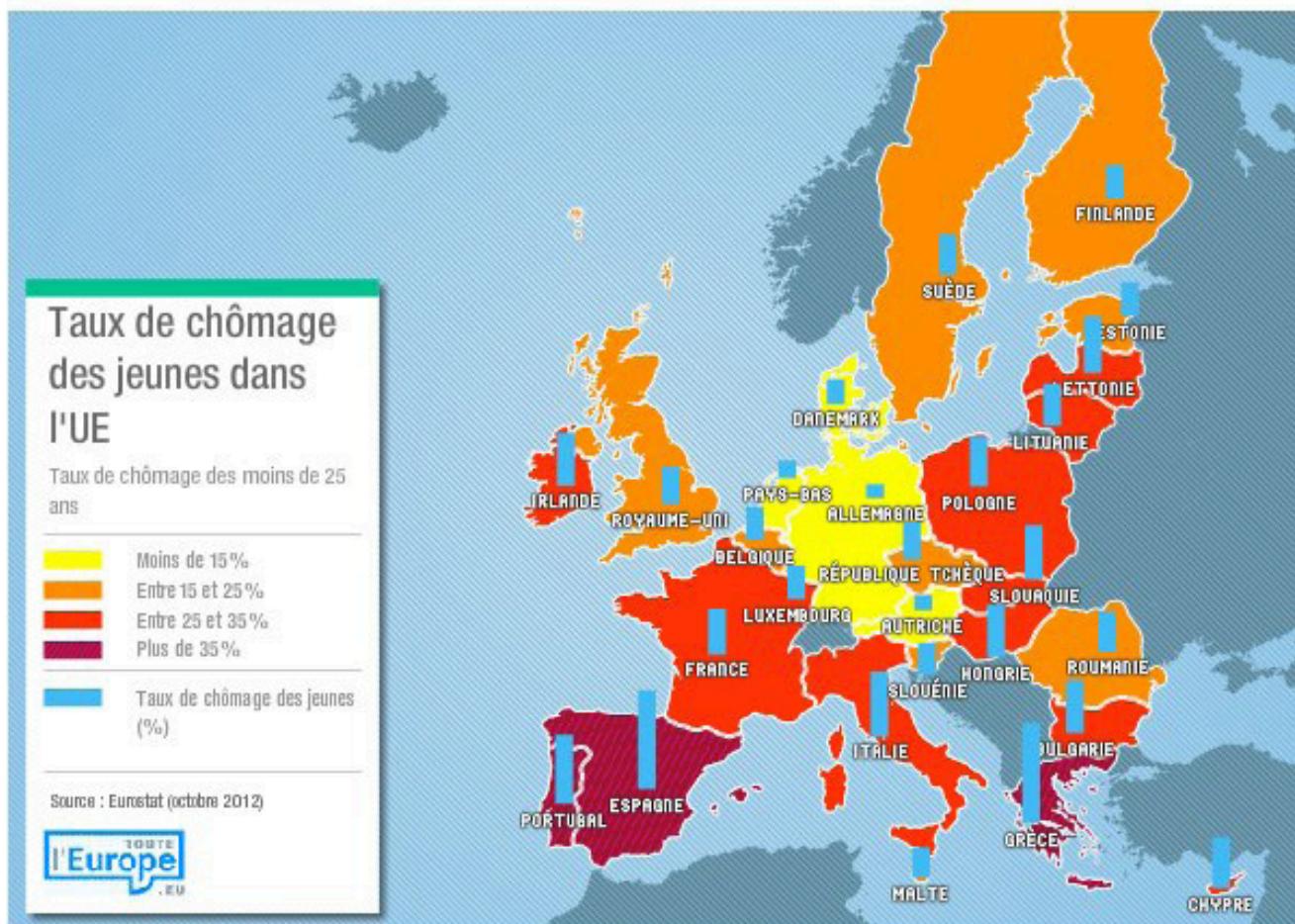
Toute l'Europe est l'exemple emblématique d'outil internet mis en place pour répondre aux besoins d'information des partenaires de l'Union.

Groupement d'intérêt économique (GIE) financé par l'Etat français et divers partenaires publics et privés impliqués dans les questions européennes (notamment la SNCF), il a été créé en 1992 comme Centre d'information sur l'Europe. *Toute l'Europe* est aujourd'hui :

- Depuis mai 2006, l'un des premiers portails francophone en ligne sur les questions européennes. Il propose une information pédagogique sur le fonctionnement et les politiques de l'Union européenne, un décryptage de l'actualité européenne dans toutes ses dimensions (politique, économique, sociale, historique, culturelle), ainsi que des clés pour saisir les enjeux et des outils de participation au débat. *Touteleurope.eu* propose une revue de la presse européenne quotidienne, des articles, des entretiens vidéo, une lettre d'information hebdomadaire, des cartes comparatives, des data-visualisations, des chiffres clés, des débats en ligne, des plateformes innovantes, un blog, un shaker (agitateur d'idées), etc.
- Moteur d'un réseau européen d'associations, cercles de réflexion et media sur les questions européennes, Toute l'Europe relaie leurs analyses les plus stimulantes, pour montrer la diversité des points de vue et alimenter le débat sur les grands enjeux européens. Toutes les initiatives de la société civile sont mises en avant sur une plateforme dédiée : Rencontrez l'Europe !
- Un espace d'expression et de participation ouvert aux internautes, Toute l'Europe anime le débat sur l'UE et ses réalisations concrètes, à travers des conférences de haut niveau ouvertes au public, des forums mensuels autour de personnalités européennes, et le développement de communautés sur les réseaux sociaux.

[www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu)

## Les jeunes, premières victimes de la crise en Europe



### Notre Europe, Institut Jacques Delors

Notre Europe - Institut Jacques Delors est l'Institut de recherche européen fondé par Jacques Delors en 1996, à la fin de sa présidence de la Commission européenne, afin d'animer un groupe de réflexion stratégique en pleine indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des intérêts économiques.

L'objectif de *Notre Europe - Institut Jacques Delors* est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux principaux débats relatifs à l'Union européenne.

Composé d'une équipe d'une quinzaine de membres et présidé par Antonio Vitorino, ancien Premier ministre du Portugal, *Notre Europe*, l'institut de réflexion travaille autour de trois axes principaux :

- « Union européenne et citoyens » couvre les enjeux politiques, institutionnels et civiques ;
- « Compétition, coopération, solidarité » traite des enjeux économiques, sociaux et territoriaux ;
- « Actions extérieures européennes » regroupe les travaux à dimension internationale.

Les travaux sont accessibles gratuitement, en français et en anglais sur internet.





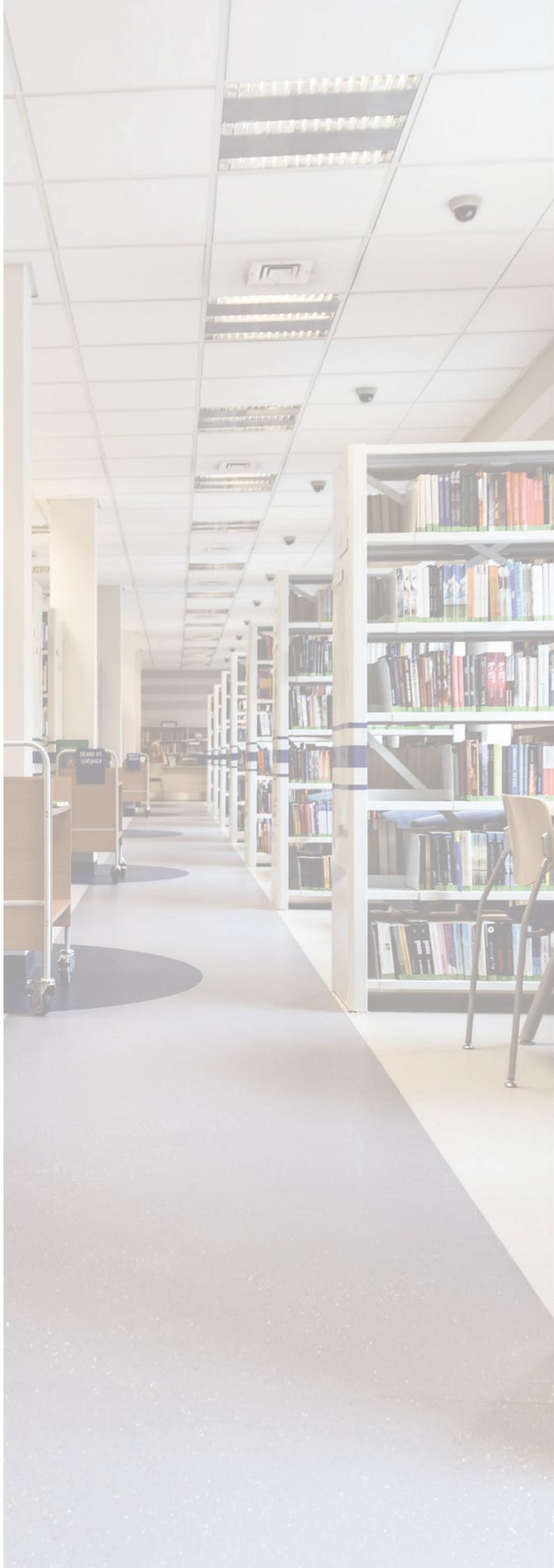
## Connaître, comparer, mesurer, évaluer : le socle commun

Eurostat est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire tandis que l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ORATE) - en anglais ESPON - créé par les ministres européens de l'aménagement du territoire, a été conçu comme un réseau d'étude. Parallèlement, des financements spécifiques permettent à des universités de lancer des projets de recherche tout en créant des outils d'aide à la décision pour les territoires : ainsi, les universités de Caen et Portsmouth pilotent l'atlas transmanche, tandis que l'atlas interactif des régions européennes est pris en charge par l'université Paris Diderot avec un consortium intégrant l'ex-DATAR.

Ce chapitre donne à voir quelques outils parmi la myriade de ce qui peut exister dans toutes les langues et sur toutes les thématiques. On voit ainsi que l'Union européenne, de la direction des statistiques à l'établissement d'unités territoriales homogènes en passant par des universités ou des agences, finance des outils de connaissance fine du territoire européen.

En guise d'exemple, la carte de la densité de population à Caen, par îlot urbain, est immédiatement comparable aux 304 autres villes européennes de plus de 100 000 habitants puisqu'issue du même référentiel. C'est le point de départ d'études plus approfondies sur les formes architecturales, la nature en ville ou les îlots de chaleur...

Bien connaître tout ce que l'Europe met à la disposition des territoires permet de rendre les données spécifiques aux territoires particulièrement efficientes et évite les doublons, tout en proposant des indicateurs partagés propices aux comparaisons et aux coopérations.



# CONNAISSANCE

## II

### **Fiche 7 -**

Eurostat, direction européenne des statistiques

### **Fiche 8 -**

Atlas Trans-Manche

### **Fiche 9 -**

L'observatoire des territoires  
ORATE - ESPON

### **Fiche 10 -**

Atlas interactif  
des régions européennes

### **Fiche 11 -**

Atlas urbain européen

### **Fiche 12 -**

La nomenclature des territoires  
NUTS

### **Fiche 13 -**

Les agences européennes

# Fiche 7 : EUROSTAT



Eurostat est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Eurostat a commencé à fonctionner avant même la création de l'Europe, puisque dès 1953, ce service statistique était en appui à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

## Un outil d'aide à la décision

Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE, des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'Association européenne de Libre-échange. Eurostat construit et publie des données statistiques au niveau communautaire (statistiques agrégées ainsi que détaillées pour chaque pays membre), afin d'éclairer les décisions des institutions européennes et d'informer les citoyens de l'Union. Pour cela, Eurostat recueille les données statistiques collectées dans les pays membres (ex : INSEE en France).

## Harmoniser les données

Eurostat incite les instituts nationaux de statistiques à publier des données harmonisées à l'échelle européenne, c'est-à-dire basées sur les mêmes définitions et instruments de mesure, et participe à cette harmonisation. Lorsque les données publiées ne sont pas harmonisées (par exemple, les taux de chômage publiés par des institutions nationales), Eurostat retravaille les données et publie des versions harmonisées.

Eurostat a introduit une méthodologie unifiée qui permet de comparer les indicateurs des différents pays.

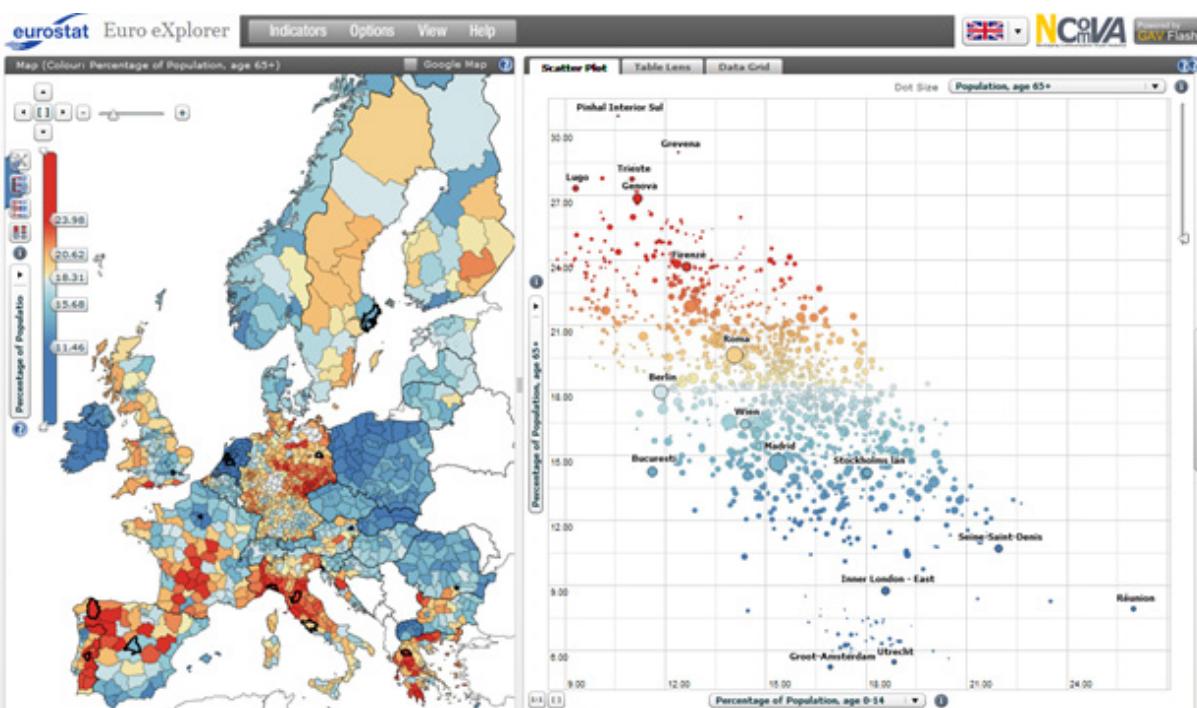
Eurostat prend place au sein de deux structures européennes :

- Le Système Statistique Européen (SSE), auquel appartiennent aussi des banques, des instituts statistiques ou encore des organismes qui collectent les informations dans toute l'Europe (dont la Norvège, l'Islande et la Suisse) et coopère avec l'OCDE, le FMI, l'ONU.
- Le Comité des statistiques monétaires, financières, de balance des paiements dans lequel se retrouvent aussi les banques centrales nationales, la Banque centrale européenne et la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne.

## Un outil délicat

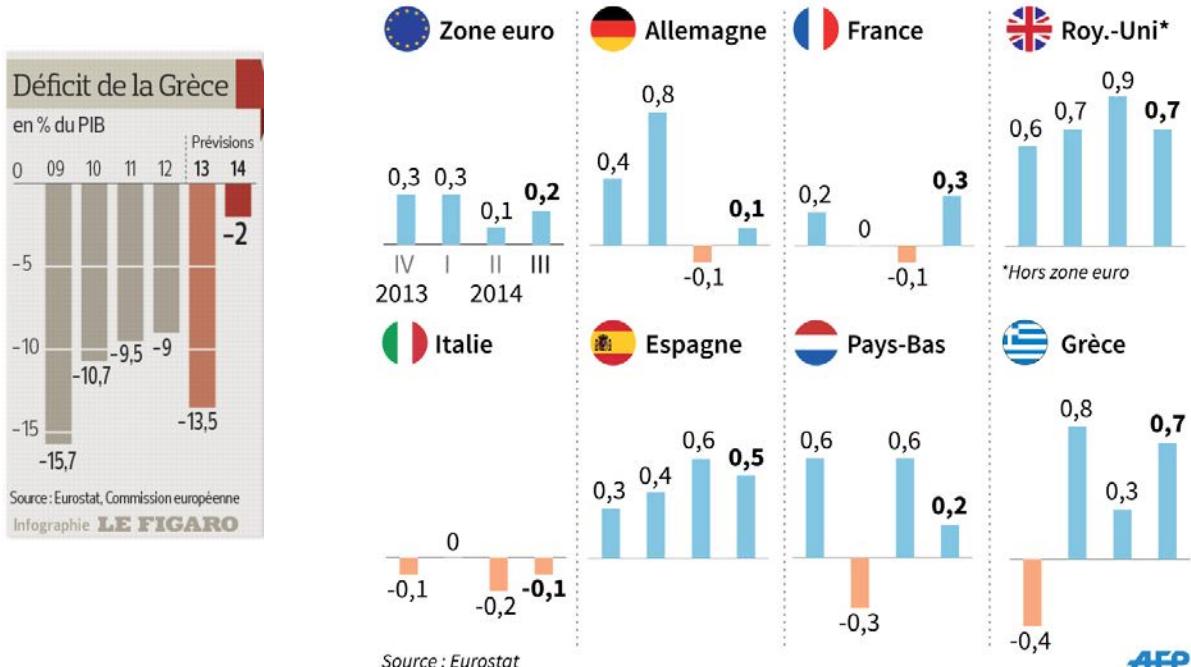
Eurostat a connu deux moments difficiles, l'un au début des années 2000 lorsqu'il a eu recours à des prestataires extérieurs faute de moyens internes suffisants, et en 2010 dans son incapacité à déceler les falsifications des statistiques budgétaires grecques.

Malgré cela, Eurostat reste un outil performant de connaissance des données européennes globales. L'annuaire Eurostat annuel donne un portrait précis de l'évolution sociale, politique, économique, éducative, commerciale, environnementale de l'Union et constitue un outil d'anticipation stratégique de premier plan, ainsi qu'un outil de positionnement de l'Europe dans le monde. C'est aussi un site de suivi de l'actualité et des grandes tendances économiques de l'Union qui mérite d'être placé dans les sites favoris en tant que pourvoyeur de données et d'analyses de première main.



## Evolution trimestrielle de la croissance dans la zone Euro et au Royaume-Uni en 2013 et 2014

Évolution trimestrielle en pourcentage du PIB



### Le programme Copernicus, observer pour mieux agir

Copernicus est un programme spatial européen qui assure l'observation constante des sous-systèmes terrestres, de l'atmosphère, des océans et des continents. L'objectif du programme de l'UE Copernicus, précédemment connu sous le nom de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) est de fournir des informations sur la couverture terrestre pour les utilisateurs. Trois éléments du service d'information géographique sont coordonnés par l'Agence européenne pour l'environnement et un élément par le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

Le parlement européen a adopté en mars 2014 le règlement de ce programme qui précise les objectifs, la gestion et le financement de Copernicus ( budget de 4,3 milliards d'euros), pour la période 2014-2020. Avec le lancement, début avril, du premier satellite Copernicus, Sentinel-1, de la base européenne située en Guyane française, le programme entre dans sa phase opérationnelle.

Les données envoyées par le satellite permettront d'améliorer considérablement la sécurité maritime, la surveillance du changement climatique et l'assistance en cas d'urgence ou de crise. Copernicus aidera également les entreprises européennes à créer emplois et débouchés, essentiellement dans l'industrie spatiale et dans la production et la diffusion de données environnementales mais aussi dans les transports, l'industrie du pétrole et du gaz, les assurances et, bien sûr, l'agriculture.

Selon plusieurs études, Copernicus pourrait engendrer des avantages financiers de l'ordre de 30 milliards d'euros et créer près de 50 000 emplois en Europe d'ici à 2030. En outre, le régime de libre diffusion des données de Copernicus et des informations de ses services aideront citoyens, entreprises, chercheurs et responsables politiques à intégrer une dimension environnementale à toutes leurs activités et processus décisionnels.



[www.copernicus.eu/](http://www.copernicus.eu/)

# Fiche 8 : L'ATLAS TRANS-MANCHE

## Une collaboration scientifique au service des deux rives de la Manche

Fruit d'une collaboration scientifique franco-britannique engageant des équipes universitaires de Caen, de Bretagne occidentale et de Porthsmouth avec l'INSEE de Haute-Normandie, l'Atlas Transmanche - Espace Manche donne à voir et à comprendre un espace transfrontalier maritime majeur. La collaboration engage et a engagé depuis de nombreuses années plus d'une cinquantaine de chercheurs, étudiants et doctorants dans les universités du Nord-Ouest français et du Sud anglais.

L'atlas souhaite apporter une réponse scientifique et opérationnelle aux besoins des acteurs locaux, nationaux et internationaux. La multiplication des liens entre les deux rives est aujourd'hui une réalité. L'évolution des transports, la diversité et multiplicité des échanges, les changements économiques récents et passés, les bouleversements sociaux et les enjeux en matière d'environnement et de gestion intégrée des espaces littoraux contribuent à construire jour après jour cet espace transfrontalier maritime.

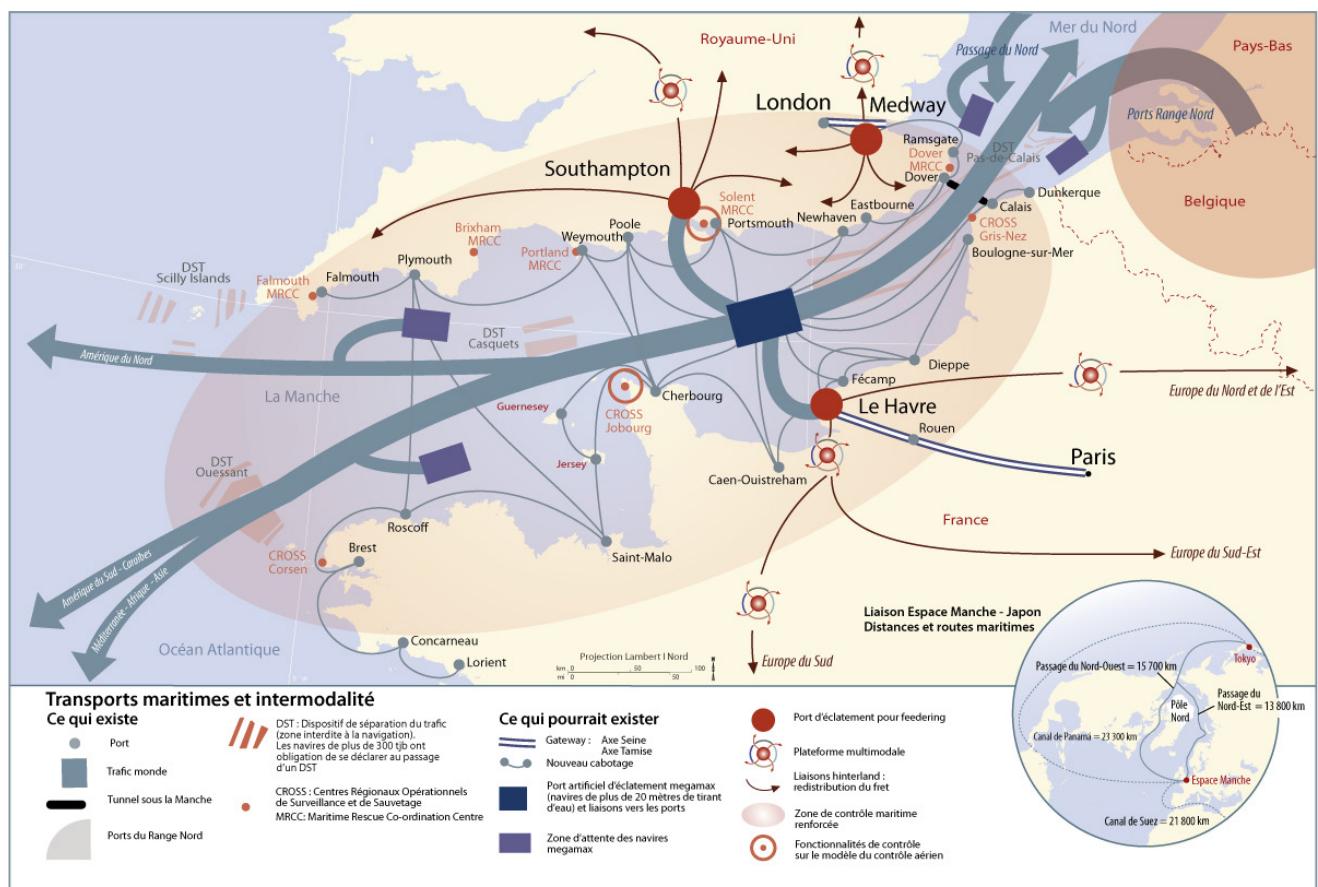
L'objectif de l'Atlas Transmanche est de mettre à disposition des acteurs des deux territoires un outil de diagnostic, à la fois simple et précis, accompagné de l'information la plus actuelle possible, élaboré par des scientifiques et des experts dans tous les domaines abordés.

Les régions sont analysées dans le contexte européen. Les agglomérations, les littoraux, le tissu rural sont autant d'échelles privilégiées tour à tour, pour combiner des approches macro et micro.

Des informations à ces échelles n'existent pas de façon homogène aujourd'hui. La coopération franco-britannique répond à ce besoin. Découvrir, permettre un diagnostic, comparer, sont les principaux objectifs de l'Atlas Transmanche.

Appuyé par deux programmes européens Interreg IIIB (EMDI) et Interreg IVA (CAMIS), l'Atlas Transmanche-Espace Manche est un outil de connaissance régulièrement actualisé qui cherche à répondre au plus près aux attentes et questionnements en matière de développement et de gouvernance des territoires à l'échelle européenne.

## Transports maritimes et intermodalité transmanche

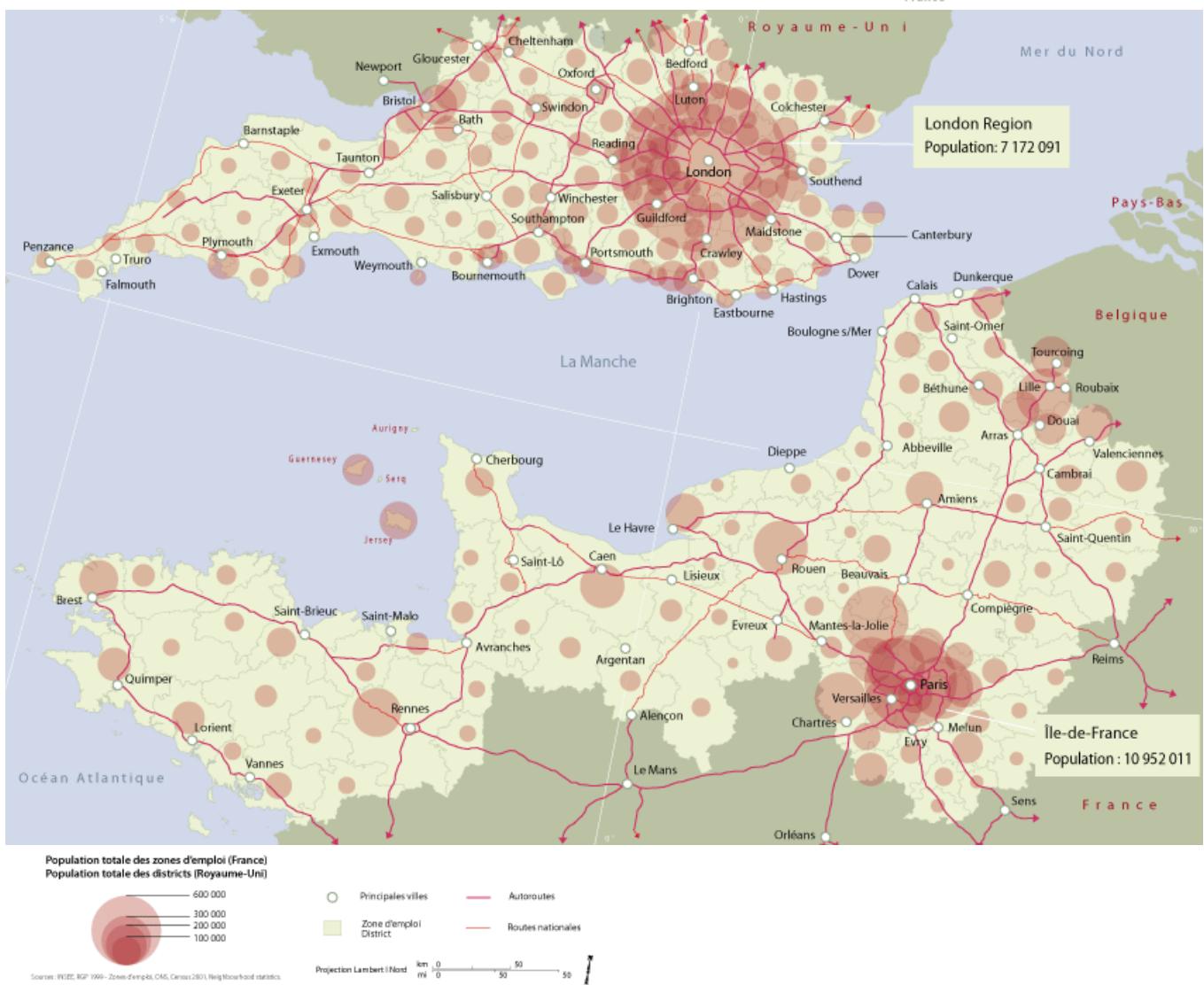


## Un outil de stimulation des coopérations transnationales

Sur un terrain préparé de longue date par les jumelages, l'Acte Unique Européen est venu sans aucun doute stimuler un développement des accords entre régions.

Au travers de ces accords, des régions cherchent à renforcer des liens déjà existants, mais également à engager des programmes de développement conjoints. Ainsi, l'accord Hampshire-Basse-Normandie, signé en 1989, était centré sur Transports, Tourisme et Technologie, «les trois T», auxquels ont été adjoints la Recherche, l'Education et la Formation. Aujourd'hui, d'autres programmes tendent à renouveler ces collaborations anciennes qui permettent de comprendre qu'au-delà de l'espace maritime, la Normandie et le sud de l'Angleterre sont deux régions frontalières.

## Le réseau urbain sur les deux rives de la Manche



# Fiche 9 : ORATE OBSERVATOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## *L'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ORATE)*

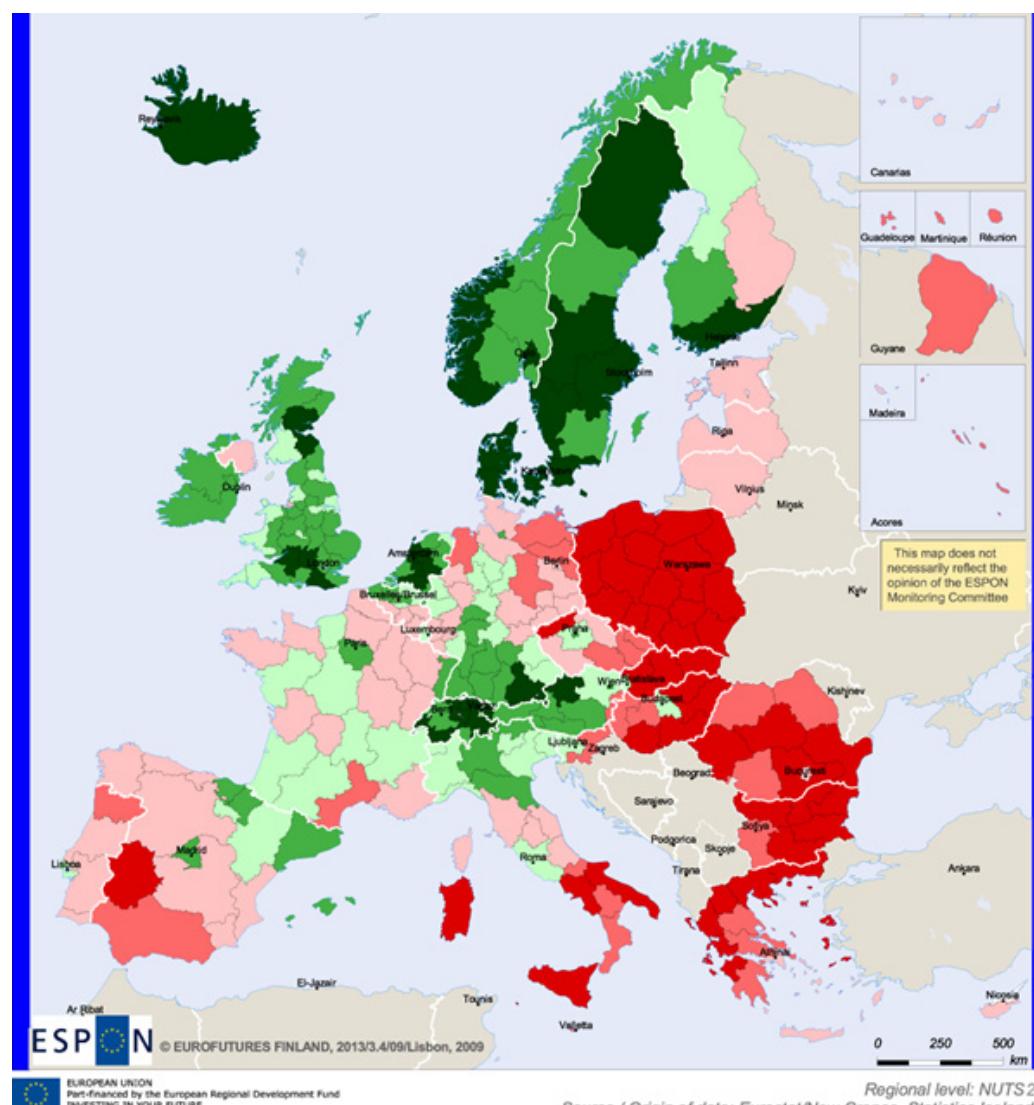
En anglais **ESPON** - European Spatial Observatory  
Network on territorial development

ORATE, créé en 1997 par les ministres européens de l'aménagement du territoire, a été conçu comme un réseau d'étude destiné à l'observation de l'espace communautaire européen. ESPON (ou ORATE) constitue un trait d'union entre communauté scientifique, décideurs politiques et praticiens qui veulent en savoir plus sur leurs territoires. Il est partie intégrante de la politique de cohésion européenne.

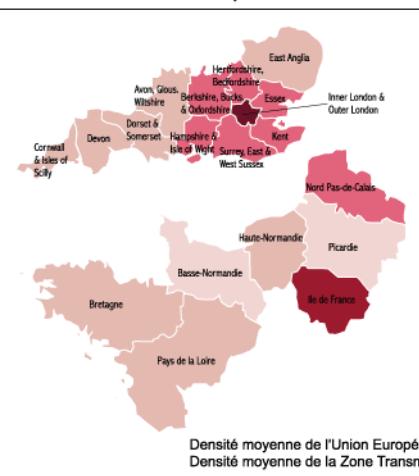
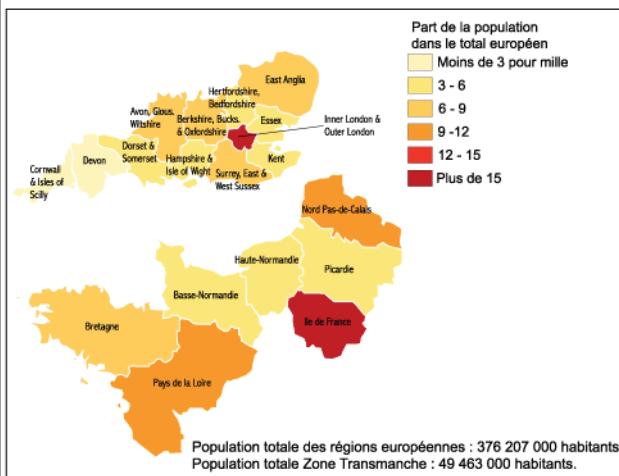
Une politique régionale moderne et efficace doit se baser sur des études scientifiques fiables afin d'assurer sa mise en

œuvre optimale. Cela passe par des analyses comparées des territoires, l'élaboration d'études, de données statistiques, de scénario. Ces outils d'analyse permettent d'identifier les potentiels de chaque région. Les résultats scientifiques du programme bénéficient à l'ensemble des décideurs politiques, qu'ils travaillent à l'échelle régionale, nationale ou européenne. En parallèle, le programme est chargé de sensibiliser les décideurs de tous niveaux aux impacts spatiaux de leurs politiques.

Aujourd'hui, ORATE-EPSON réunit près de 180 équipes de recherche européennes, regroupées en consortiums. La Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein ont rejoint l'Observatoire, aux côtés des 28 Etats membres de l'UE. Le réseau bénéficiait de 47 millions d'euros sur sept ans (2007/2013), financés au trois quarts par le FEDER et pour un quart par les Etats participants.

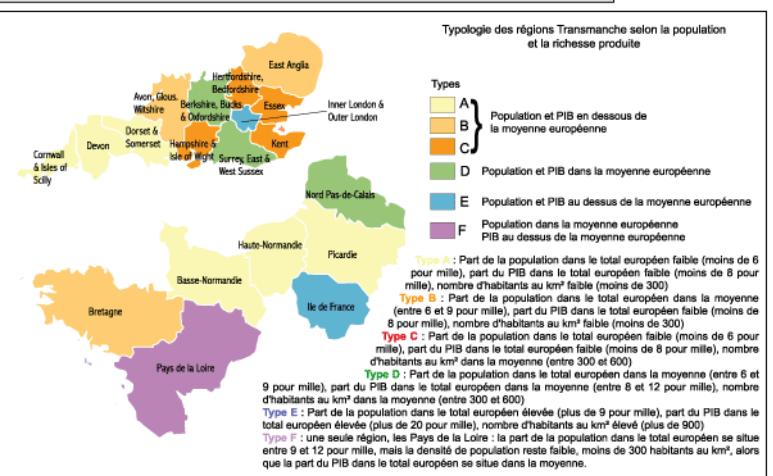
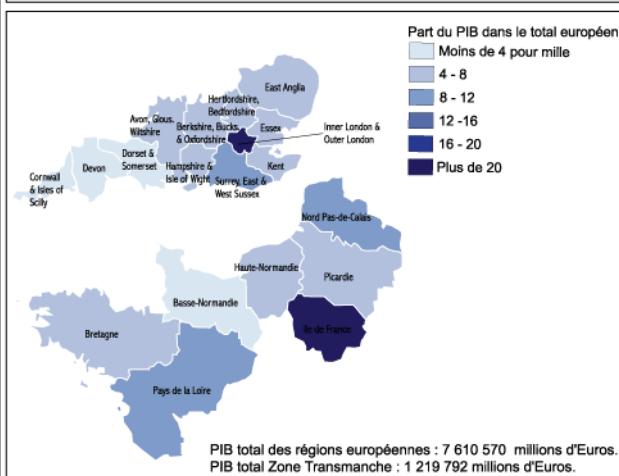


### La zone Transmanche dans l'ensemble européen



**NUTS 2 : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques.** Ce découpage utilise les unités administratives de l'Union européenne pour fournir des données agrégées comparables pour les quinze pays de l'Union européenne. Ce niveau correspond à l'équivalent de nos régions françaises. Il est utilisé dans le cadre des institutions européennes pour la mise en œuvre des politiques régionales et il correspond, pour la plupart des pays, à un découpage administratif qui existe déjà au niveau national. Selon ce découpage, l'Union européenne compte 211 régions de type NUTS 2.

Le PIB est le produit intérieur brut. Il permet de mesurer la richesse créée, pendant un temps donné, sur un territoire national par tous les agents résidents (entreprises françaises ou étrangères, administrations). Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées

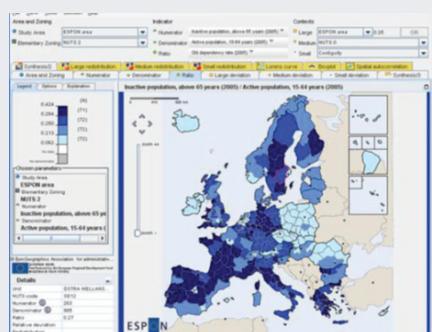


F. Loew-Pellen, Collaboration Transmanche, CNRS UMR 6590, Université de Caen, 2002

### Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire : Promouvoir le polycentrisme

Au même titre que les autres programmes européens INTERREG, URBAN et INTERACT, ESPON met en pratique le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC). Ce texte définit à l'échelle de l'Union européenne des principes généraux de développement spatial en vue d'assurer un développement durable et équilibré du territoire européen. Il a été adopté en mai 1999 à Potsdam par les ministres européens de l'aménagement du territoire. Il est basé sur le polycentrisme, c'est-à-dire l'organisation d'un territoire autour de plusieurs centres. Le SDEC défend en effet l'idée du polycentrisme pour contrebalancer la mono-centralité du territoire autour du pentagone des villes européennes Londres-Paris-Milan-Munich-Hambourg qui concentre une part jugée trop importante de la population et des activités.

Capture d'écran de l'hyper Atlas ESPON développé par l'Université Joseph Fourier de Grenoble



# Fiche 10 : ATLAS INTERACTIF DES RÉGIONS EUROPÉENNES (AIRE)

L'atlas interactif des régions européennes a été mis en ligne en juin 2011. C'est un outil de cartographie dynamique mis en place sous l'égide de deux équipes de recherche françaises, l'UMR 8504 Géographie-cité et l'Université Paris-Diderot.

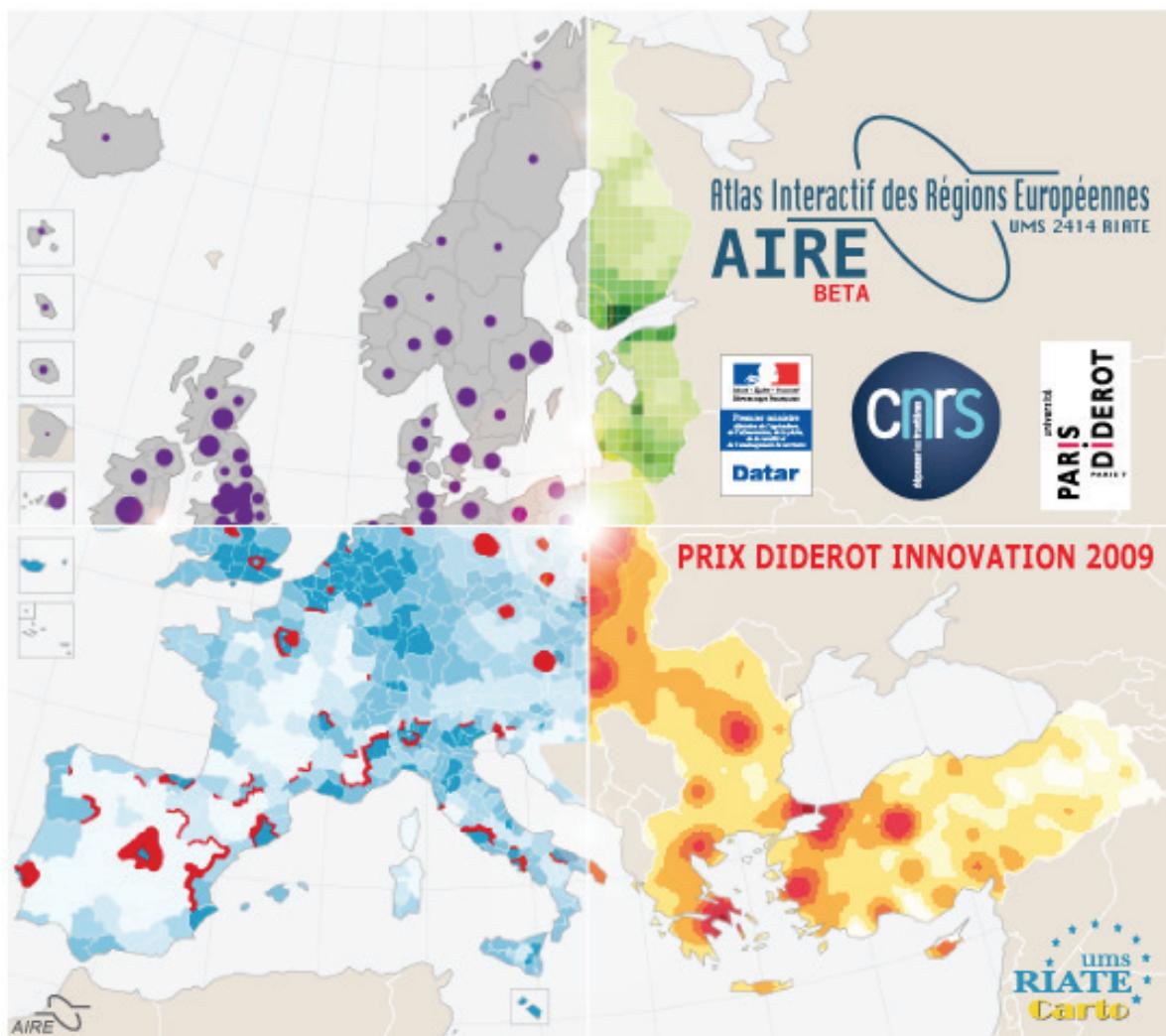
## Production de connaissance...

En France, 25 équipes de recherche (laboratoires d'universités, équipes du CNRS, grandes écoles et cabinets de consultants) et 8 acteurs publics (Datar, conseils régionaux, conseils généraux, autorités de gestion, villes et communautés urbaines) répartis sur 18 projets ont participé ou participent activement au programme. La Datar représente la France dans le comité de suivi du programme. Elle a confié à l'UMS RIATE (Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, hébergé par l'Université Denis Diderot, à Paris XIIIe) la fonction de point de contact national d'ESPON-ORATE, qui remplit un double rôle d'animation en France du réseau et d'interface entre les communautés scientifiques et politiques européennes.

Depuis 2002, de nombreuses études, indicateurs, scénarios sur des sujets aussi variés que la démographie, le changement climatique, les espaces ruraux ont vu le jour... Plusieurs centaines de chercheurs européens ont ainsi pu confronter leurs méthodes, analyses et définitions.

## ...et d'animation

Ce réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen assure le développement francophone de l'atlas ESPON et anime un réseau interdisciplinaire producteur d'études. Ce réseau met aussi en place un outil cartographique pour l'aide à la décision territoriale au moyen de modules de cartographie dynamique multiscalaire ou hypercarte. Le réseau participe aussi au groupe de travail «Cartomouv» sur les outils de cartographie dynamique à travers une expertise en cartographie - SIG, analyse spatiale, statistiques et bases de données européennes, notamment via le projet Eurobroad-map, visions de l'Europe dans le monde.



## Publication des rapports de l'agenda territorial

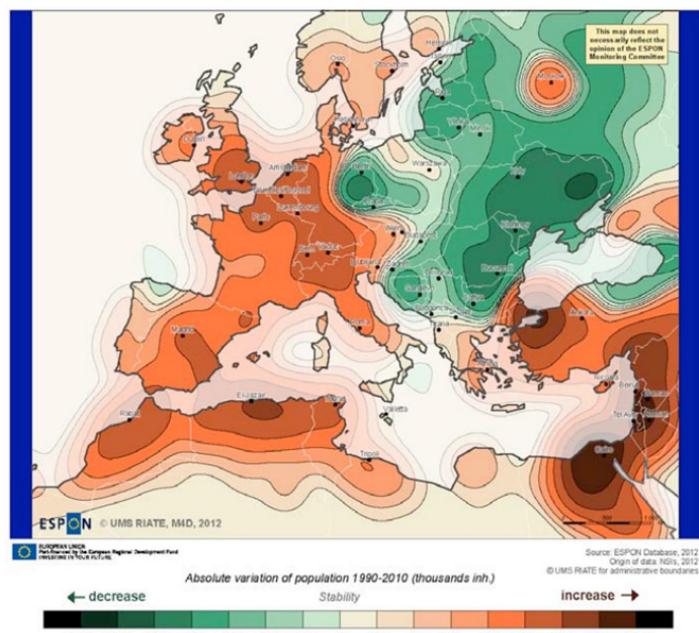
Outre les éléments cartographiques, ESPON draine l'information territoriale et permet d'anticiper les évolutions de la politique de cohésion.

Ainsi, le 5ème Rapport sur la cohésion « *Investing in Europe's Future* » permet de voir que la Commission concentre les futurs programmes sur quelques priorités étroitement liées à la stratégie Europe 2020, sans dispersion de fonds. Le futur de la politique de cohésion devra se centrer sur « le rôle des villes, les délimitations géographiques fonctionnelles, les zones confrontées à des problèmes géographiques ou démographiques spécifiques et les stratégies régionales ».

Le rapport synthétique d'ESPON « *New Evidence on Smart, Sustainable and Inclusive Territories* » montre, au travers des résultats des projets ESPON 2013, comment les idées de la stratégie Europe 2020 peuvent être mises en pratique.

Les deux documents rédigés en 2011 sous la responsabilité de la Présidence hongroise, le « *Territorial State and Perspectives of the EU* » et le nouvel Agenda territorial sont des documents politiques qui actualisent le schéma de développement de l'espace communautaire (voir fiche 9). Parmi les nouvelles préoccupations : la problématique des villes connectées aux réseaux mondiaux mais divisées socialement, et le déclin démographique de certaines zones rurales.

### Variations de population en valeurs absolues (1990-2010)



[www.rtpi.org.uk/download/10892/Tying-the-pieces-together.pdf](http://www.rtpi.org.uk/download/10892/Tying-the-pieces-together.pdf)

## La vulnérabilité des régions européennes

Un débat sur l'avenir de la politique de cohésion est en cours. Un vaste éventail de parties intéressées sont invitées à y participer. Le quatrième rapport sur la cohésion, publié en mai 2007, a lancé une première consultation publique. Le cinquième rapport « *Régions 2020* » marque une nouvelle étape dans ce processus par une analyse prospective de l'impact régional possible des quatre plus grands défis pour l'Europe.

Les indices par catégorie et par région figurent dans l'annexe du rapport, sur une échelle allant de 0 à 100.

	Basse-Normandie	Haute-Normandie	Île-de-France
Indice de vulnérabilité au changement climatique	31	30	28
Indice de vulnérabilité énergétique	15	16	10
Indice de vulnérabilité à la mondialisation	52	47	20
Indice de vulnérabilité à l'évolution démographique	49	38	23
Indice de vulnérabilité à des défis multiples	36	30	10

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-08-1910\\_fr.htm?locale=fr](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-08-1910_fr.htm?locale=fr)

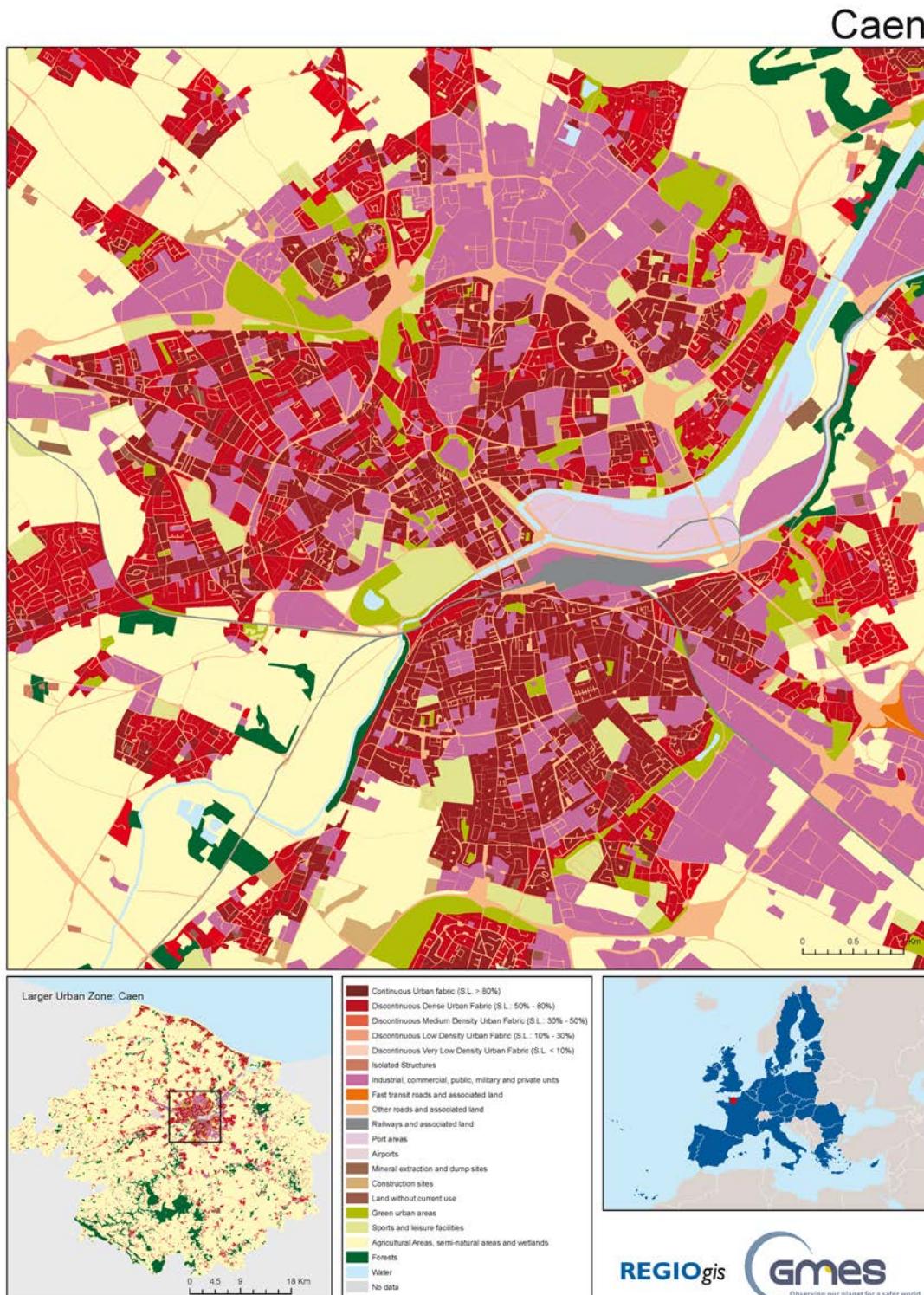
Au-delà d'un simple outil de consultation, l'atlas permet d'avoir accès à de multiples représentations d'un même phénomène grâce à des méthodes d'analyses spatiales variées et/ou des représentations cartographiques peu courantes (cartes de potentiels, cartes de discontinuités, carroyages, anamorphoses, ...) selon cinq niveaux de maillage européen différents, selon la Nomenclature des unités territoriales statistiques (voir fiche 12). Le portail permet d'accéder aux données selon cinq thématiques : démographie, économie, éducation, marché du travail, environnement.

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/working/regions2020/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/regions2020/index_en.htm)

## Fiche 11 : ATLAS URBAIN EUROPÉEN

L'élaboration de l'Atlas urbain européen s'inscrit dans le cadre du projet GMES (Global Monitoring for Environnement Security) et a été confié à l'agence européenne pour l'Environnement. Il s'agit de fournir des données précises sur l'occupation du sol et l'expansion urbaine dans les 28 pays de l'Union européenne.

Cette cartographie concerne les villes supérieures à 100 000 habitants telles que définies par l'Audit urbain, soit 305 agglomérations dans l'UE. Le premier travail a été achevé en 2011. Les données seront actualisées tous les trois ans. La carte de Caen ci-dessous en est extraite.



## Fiche 12

# NOMENCLATURE COMMUNE DES UNITÉS TERRITORIALES STATISTIQUES : NUTS

L'Union européenne a mis en place une **nomenclature commune des unités territoriales statistiques**, dénommée NUTS, afin de permettre la collecte, le développement et la diffusion de statistiques régionales harmonisées au sein de l'Union. Ce système hiérarchisé permet également de conduire des analyses socioéconomiques dans les régions et de concevoir les interventions dans le cadre des politiques de cohésion de l'Union.

Les statistiques régionales constituent un pilier du système statistique de l'Union et sont à la base de la définition d'indicateurs régionaux. Leur nature a été établie au début des années 1970 sur la base de négociations entre les instituts nationaux de statistique des États membres et Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes.

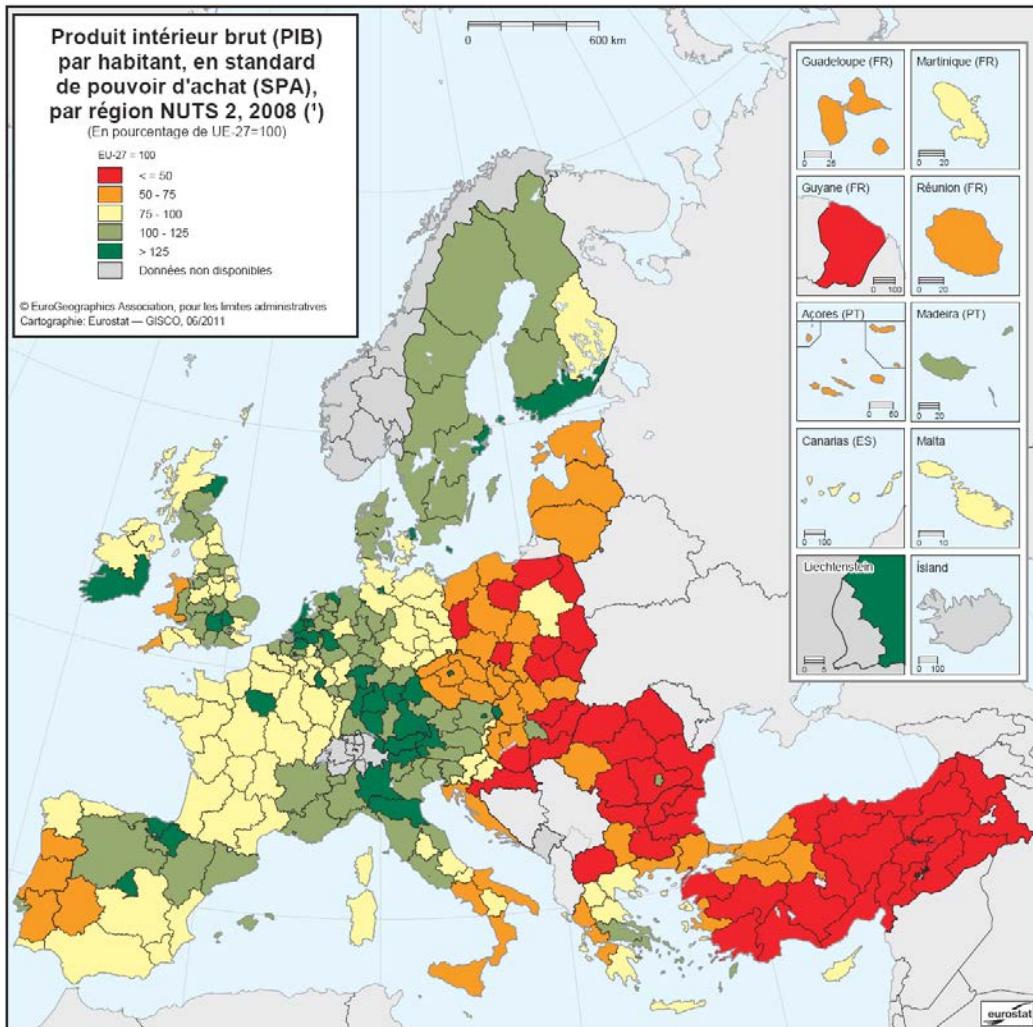
Les utilisateurs des statistiques ont exprimé un besoin croissant d'harmonisation au niveau communautaire afin de disposer de données comparables pour l'ensemble de l'Union. Afin de permettre la collecte, l'établissement et la diffusion de statistiques régionales harmonisées, l'Union a institué la nomenclature NUTS.

La nomenclature NUTS découpe le territoire économique des États membres, qui comprend également leur territoire extrarégional (espace aérien, eaux territoriales ...)

Pour que les statistiques régionales soient comparables, les zones géographiques doivent également être, en termes de population, de taille comparable. Il convient de plus d'en préciser la situation politique, administrative et institutionnelle. Le cas échéant, les unités non administratives doivent traduire une logique économique, sociale, historique, culturelle, géographique ou environnementale.

La classification NUTS est hiérarchique dans la mesure où elle subdivise chaque État membre en trois niveaux: NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3. Le niveau de NUTS auquel appartient une unité administrative est donc déterminé sur la base de seuils démographiques :

Niveau	Minimum	Maximum
NUTS 1	3 millions	7 millions
NUTS 2	800 000	3 millions
NUTS 3	150 000	800 000



Voici quelques exemples :

- **NUTS 1** : les *Gewesten/Régions* en Belgique ; les *Länder* en Allemagne ; *Continente, Regiao dos Açores et Regiao da Madeira* au Portugal ; *Scotland, Wales, Northern Ireland* et *Government Office Regions of England* au Royaume-Uni.
- **NUTS 2** : les *Provinces/Provinces* en Belgique ; les *Comunidades y ciudades autónomas* en Espagne ; les *Régions* en France ; les *Länder* en Autriche.
- **NUTS 3** : les *Amts-kommuner* au Danemark ; les *départements* en France ; les *län* en Suède ; les *megyék* en Hongrie ; les *kraje* en République tchèque ; les *oblasti* en Bulgarie ; les *Etats membres* dont la population est inférieure au seuil.

# Fiche 13 :

## AGENCES EUROPÉENNES

Une quarantaine d'agences épaulent les institutions européennes. Indépendantes, elles émanent cependant des institutions européennes qu'elles sont chargées d'alimenter en produisant une information objective et opérationnelle.

Volontairement réparties sur le territoire, elles sont le poumon technique et scientifique des institutions, et couvrent de nombreuses thématiques, des droits fondamentaux à la défense en passant par la sécurité des aliments.

Il existe 15 agences directement financées par l'Union européenne et environ 25 qui dépendent indirectement de la Commission : ces 40 agences se répartissent selon quatre groupes :

- agences décentralisées
- agences exécutives
- agences Euratom
- Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)



Source Ouest France 24 avril 2014. Cette carte est interactive sur le site : [www.ouest-france.fr/europeennes-quoi-servent-les-agences-de-lunion-2318994](http://www.ouest-france.fr/europeennes-quoi-servent-les-agences-de-lunion-2318994)  
En cliquant sur les villes, se découvrent les noms, rôles, effectifs et budgets des agences.

### ▪ Agences décentralisées

Les agences décentralisées exécutent des tâches techniques, scientifiques ou d'encadrement qui aident les institutions de l'UE à élaborer et mettre en œuvre leurs politiques. Elles soutiennent la coopération entre l'UE et les autorités nationales en mettant en commun les compétences des institutions nationales et européennes. Crées pour une durée indéterminée, elles sont situées dans toute l'Europe.

### ▪ Institut européen d'innovation et de technologie - EIT

L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), établi en Hongrie, est un organisme de l'UE indépendant qui vise à stimuler la capacité de l'Europe à développer de nouvelles technologies, en réunissant ses meilleures ressources scientifiques, commerciales et éducatives.

### ▪ Agences et organes EURATOM

Ils ont été créés pour aider à la réalisation des objectifs du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) :

- assurer la coordination des programmes nationaux de recherche nucléaire, à des fins pacifiques,
- fournir des infrastructures, des connaissances et des financements pour l'énergie nucléaire,
- garantir un approvisionnement en énergie nucléaire sûr et suffisant.

### ▪ Agences exécutives

Ces agences aident la Commission européenne à gérer les programmes de l'UE. Crées pour une période déterminée, elles doivent être établies à Bruxelles ou Luxembourg, là où siège la Commission.



### L'institut européen d'innovation et de technologie

L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) a été créé en 2008 afin de stimuler et de produire des innovations de premier plan à l'échelle mondiale grâce à la création de communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) hautement intégrées. Ces communautés réunissent les mondes de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'entreprise et de l'entrepreneuriat dans le but de produire de nouvelles innovations et de nouveaux modèles d'innovation susceptibles d'inspirer d'autres personnes. Le concept initial n'est pas sans rappeler le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et sa politique d'intégration entre tous ces acteurs. L'EIT a établi ses quartiers généraux à Budapest (Hongrie) en avril 2010.

## **Un exemple concret : l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)**



L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) est une agence de l'Union européenne chargée de fournir des informations fiables et indépendantes sur l'environnement. Elle constitue l'une des principales sources d'information pour tous ceux qui participent à mettre au point, adopter, mettre en œuvre et évaluer la politique environnementale, ainsi que pour le grand public. Actuellement, l'AEE compte 32 pays membres.

Le règlement relatif à la création de l'AEE a été adopté par l'Union européenne en 1990. Il est entré en vigueur à la fin de l'année 1993 dès que la décision a été prise d'établir l'AEE à Copenhague. Les travaux ont réellement commencé en 1994. Le règlement a également créé le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet).

[www.eionet.europa.eu](http://www.eionet.europa.eu)

Le mandat de l'AEE consiste à:

- aider la Communauté et les pays membres à prendre des décisions en connaissance de cause en vue d'améliorer l'environnement, d'intégrer des considérations environnementales dans les politiques économiques et de s'orienter vers la durabilité
  - coordonner le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet)

Les principaux « clients » de l'agence sont les institutions de l'Union européenne – Commission européenne, Parlement européen, Conseil – et les pays membres. Elle travaille aussi pour d'autres institutions de l'UE telles que le Comité économique et social et le Comité des régions.

Le monde des affaires, de la recherche, les organisations non gouvernementales et autres parties de la société civile sont également des utilisateurs importants des informations produites par l'agence, qui essaie d'établir une communication dans les deux sens avec ses partenaires, afin de pouvoir identifier correctement les besoins en informations et s'assurer que les informations fournies sont comprises et assimilées par les destinataires.

[www.eea.europa.eu/fr](http://www.eea.europa.eu/fr)

## **Exemple sur les quantités d'eau disponibles : emplacement des stations de mesure**



Cette carte montre l'emplacement des stations de mesure de débit de l'eau en Europe. La carte permet à l'utilisateur de voir, choisir et afficher des informations sur l'emplacement et les caractéristiques de débit moyen des cours d'eau. Les stations dépeintes sur la carte représentent des points où le débit est mesuré en mètres cubes par seconde, sur un pas de temps quotidien, permettant une comparaison de la densité et de la couverture des réseaux à travers l'Europe.

Agence exécutive  
« Innovation et réseaux » (INEA)

L'INEA, qui succède à TEN-T EA (agence exécutive du réseau transeuropéen de transport), est opérationnelle depuis le 1er janvier 2014.

L'INERIS gère des projets d'infrastructure et de recherche dans le domaine des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Concrètement, elle s'occupe des programmes européens suivants :

- **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (budget : 30 milliards d'euros) : transports, énergie et télé-communications numériques
  - **Horizon 2020 sur deux parties** (budget : 7 milliards d'euros)
    - Transports intelligents, verts et intégrés
    - Énergies sûres, propres et efficaces

Chaussée de Wavre 910  
B-1040 Bruxelles Belgique  
Tél: +32 2 299 52 52  
Directeur : Dirk Beckers  
<http://tentex.europa.eu/>

## L'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » (EACEA)

Elle a pour mission de mettre en œuvre un certain nombre de volets de plus de 15 programmes et actions que la Communauté finance dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la citoyenneté active, de la jeunesse, de l'audiovisuel et de la culture.

L'agence dispose d'une autonomie juridique sous l'autorité de trois directions générales de la Commission européenne : la DG Éducation et culture (EAC), la DG Communication (COMM) et l'Office de coopération EuropeAid.

Le fait de rassembler ces programmes permet de coordonner leur gestion et d'offrir un service complet à leurs bénéficiaires : la rédaction des appels à propositions, la sélection des projets, la signature des accords de projet, la gestion financière, le suivi des projets (rapport intermédiaires et finaux), la communication avec les bénéficiaires et les contrôles sur le terrain.

Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA) :  
 Rue Colonel Bourg 135-139  
 B-1140 Bruxelles Belgique  
 Tél: +32 2 299 11 11  
 Contact : Mr Brian HOLMES, directeur  
<http://eacea.ec.europa.eu/>

### Focus sur le programme « l'Europe pour les citoyens »

Quatre actions sont soutenues dans le cadre de ce programme :

PROJETS DE JUMELAGE DE VILLES	PROJETS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
Réunir des citoyens de villes jumelées dans le cadre de débats sur des questions liées à l'agenda politique européen, et leur offrir des possibilités de s'engager dans des projets de société et de volontariat à l'échelle de l'UE.	<p><b>Délais:</b>  <b>tous les 1<sup>er</sup> mars</b>  <b>tous les 1<sup>er</sup> septembre</b></p> <p>Montant de la subvention: 25 000 EUR maximum</p> <p>Donner aux citoyens l'occasion de participer concrètement à l'élaboration des politiques de l'UE, susciter des débats et proposer des solutions pratiques grâce à une coopération à l'échelle européenne.</p> <p><b>Délai:</b>  <b>tous les 1<sup>er</sup> mars</b></p> <p>Montant de la subvention: 150 000 EUR maximum</p>
RÉSEAUX DE VILLES	PROJETS RELATIFS AU TRAVAIL DE MÉMOIRE EUROPÉEN
<p>Encourager les villes à coopérer avec d'autres villes, dans une perspective à long terme, afin d'approfondir des thèmes convenus d'un commun accord, de partager des ressources ou des intérêts, de gagner en influence ou de relever des défis communs.</p> <p><b>Délais:</b>  <b>tous les 1<sup>er</sup> mars</b>  <b>tous les 1<sup>er</sup> septembre</b></p> <p>Montant de la subvention: entre 10 000 et 150 000 EUR</p>	<p>Initiatives qui se penchent sur les causes des régimes totalitaires qui ont entaché l'histoire contemporaine de l'Europe et sur ses autres temps forts, et qui prennent en considération différentes perspectives historiques.</p> <p><b>Délai:</b>  <b>tous les 1<sup>er</sup> mars</b></p> <p>Montant de la subvention: 100 000 EUR maximum</p>

Les priorités annuelles pour 2015 sont les suivantes :

- Volet 1 : la mémoire européenne,  
 « Dans le contexte du 70ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la priorité sera donnée aux projets qui traitent de :

- La Seconde Guerre mondiale et de la montée de l'intolérance qui a mené aux crimes contre l'humanité ;
- Les conséquences de cette guerre sur l'architecture de l'Europe post-1945 : la division du continent et la Guerre froide d'un côté, le début de l'intégration européenne suite à la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 de l'autre. »
- Volet 2 : l'engagement démocratique et la participation civique, le futur de l'Europe

« Dans le contexte actuel de crise économique européenne et suite aux élections européennes de mai 2014, il est nécessaire d'approfondir la discussion sur le futur de l'Europe, sur le type d'Union voulu par les citoyens, ainsi que de stimuler de nouvelles formes de participation civique tout en renforçant les formes existantes. Ce débat devrait être basé sur les leçons tirées de l'histoire et se concentrer en particulier sur les réalisations concrètes de l'UE. Un tel débat ne devrait pas être limité aux citoyens déjà en faveur de l'idée européenne, mais s'étendre à ceux qui n'ont pas été impliqués jusqu'à présent, qui rejettent l'UE dans son ensemble ou qui mettent en cause ses réussites. ».

<http://ec.europa.eu/citizenship/>

## Les agences européennes

Au sens littéral, il existe quinze agences européennes où la Commission siège dans le conseil d'administration. Ce sont des organismes de droit public européen, décentralisés, distincts des institutions communautaires mais créées par elles.

1. **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle** : Cedefop – 1975 – Thessalonique – Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnelle en Europe, par la recherche et la diffusion d'information.
2. **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail** : EUROFOUND – 1975 – Dublin – Recherche et diffusion d'informations pour l'amélioration de la qualité de la vie.
3. **Agence européenne pour l'environnement** : AEE – 1990 – Copenhague – Rassemblement et diffusion d'informations, coopération active avec les pays non membres et les organismes extracommunautaires.
4. **Fondation européenne pour la formation** : ETF – 1990 – Turin – Facilitation de l'accès à l'expertise et aux pratiques européennes en matière de développement des ressources humaines en général et de stratégie européenne de l'emploi en particulier, dans le cadre des programmes de relations extérieures de l'UE.
5. **Observatoire européen des drogues et des toxicomanies** : OEDT – 1993 – Lisbonne – Rassemblement et diffusion d'informations sur ces phénomènes de coopération avec des pays non membres et des organismes extra-communautaires.
6. **Agence européenne pour l'évaluation des médicaments** : EMEA – 1993 – Londres – Protection de la santé humaine et animale par la coordination des ressources scientifiques des Etats membres et des pays de l'EEE-AELE, pour évaluer et superviser les médicaments en Europe.
7. **Office de l'harmonisation dans le marché intérieur** (marques, dessins et modèles)OHMI – 1994 – Alicante – Centralisation de l'enregistrement et de la protection des marques, dessins et modèles européens, pour contribuer à la régulation du marché intérieur.
8. **Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail** : EU-OSHA – 1994 – Bilbao – Rassemblement et diffusion des connaissances régionales, par la mise en place de réseaux d'informations, notamment pour développer la prévention.
9. **Office communautaire des variétés végétales** : OCVV – 1994 – Angers – Gestion d'un régime de protection communautaire des obtentions végétales, forme de propriété industrielle, par la centralisation de l'enregistrement.
10. **Centre de traduction des organes de l'Union européenne** : CdT – 1994 – Luxembourg – Réponse aux besoins de traduction des différentes institutions et organes européens.
11. **Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes** : EUMC – 1997 – Vienne – Etude de l'ampleur et de l'évolution de ces phénomènes, mise au point de stratégies de lutte contre le racisme et la xénophobie, diffusion des bonnes pratiques en matière d'intégration des immigrants et des minorités.
12. **Agence européenne pour la reconstruction** : EAR – 1999 – Thessalonique – Gestion des principaux programmes d'aide de l'UE dans la République fédérale de Yougoslavie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.
13. **Autorité européenne de sécurité des aliments** : EFSA – 2002 – Bruxelles, siège temporaire – Conseils scientifiques indépendants sur tous les sujets ayant des retombées directes ou indirectes sur la sécurité alimentaire.
14. **Agence européenne de la sécurité maritime** : AESM – 2002 – Lisbonne. Renforcement du système global de sécurité maritime dans les eaux communautaires, par l'expertise, les contrôles, et les enquêtes.
15. **Agence européenne de la sécurité aérienne** : AESA – 2002 – Cologne. Aide aux institutions européennes dans leurs prises de décisions, par le développement d'une expertise, en application des règles communautaires.



## **Echanger des idées et oser l'interculturel pour devenir compétitif**

La coopération territoriale européenne a pour but de renforcer la compétitivité des régions, de réduire les effets négatifs des frontières et de mettre en réseau les acteurs et les citoyens de part et d'autre des frontières. La coopération territoriale européenne est assurée par le programme INTERREG (inter-régional), entièrement financé par le FEDER. La coopération est donc un élément de connaissance et de partage d'expériences dont les territoires peuvent difficilement se passer s'ils veulent améliorer leur efficacité. A l'échelle mondiale, la coopération entre régions frontalières peut donner naissance à des clusters ou à des innovations ou des recherches qui permettent d'accroître la compétitivité des entreprises comme celle des territoires.

L'Union européenne voit son action démultipliée par des initiatives foisonnantes d'acteurs professionnels, associatifs, académiques, territoriaux ou transversaux qui saisissent l'opportunité bruxelloise (souvent en s'installant physiquement dans la ville européenne afin d'être au plus près des acteurs et des décisions), pour constituer des réseaux de réflexion ou d'expérimentation de pratiques les plus adaptées au monde d'aujourd'hui. Ces réseaux sont soutenus, encouragés, conseillés et en étroite relation avec les fonctionnaires de la Commission européenne et constituent des outils très formateurs et concrets au service des acteurs européens qui souhaitent s'engager dans la dynamique européenne au côté d'autres villes ou d'autres acteurs, et bénéficier ainsi d'un capital d'échanges et de savoirs accumulés.

Ces réseaux ont aussi, bien souvent, un objectif de lobby géographique ou thématique ou, dit autrement, d'expertise technique représentative, afin de faire émerger certaines réflexions à l'échelle européenne. En effet, la Commission européenne travaille toujours en concertation très étroite avec les acteurs européens en amont de toute idée ou de toute réflexion qui peut aboutir à une directive, un règlement ou un avis. Plus les acteurs sont coordonnés et représentatifs, plus ils ont de chances d'être entendus. Là encore, cette publication ne tend pas à l'exhaustivité, elle vise seulement à donner de la visibilité à certains réseaux qui peuvent être utiles aux villes ou aux collectivités sur un certain nombre de domaines majeurs de la réflexion sur l'aménagement territorial aujourd'hui.



# DÉCOUVERTE COOPÉRATION

## II

### **Fiche 14 –**

INTERREG, rapprocher les régions européennes

### **Fiche 15 –**

URBACT, échanges entre villes européennes de toutes tailles

### **Fiche 16 –**

R-URBAN, lien entre zones rurales et zones urbaines

### **Fiche 17 –**

PURPLE, réseau européen des régions périurbaines

### **Fiche 18 –**

Energy cities, les villes en transition énergétique

### **Fiche 19 –**

Eurocités : réseau des grandes villes européennes

### **Fiche 20 –**

Conseil des communes et régions d'Europe CCRE

# Fiche 14 : INTERREG

Le programme INTERREG est financé par le FEDER à hauteur de **7,75 milliards d'euros**, en forte hausse pour la période 2014-2020. Il vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

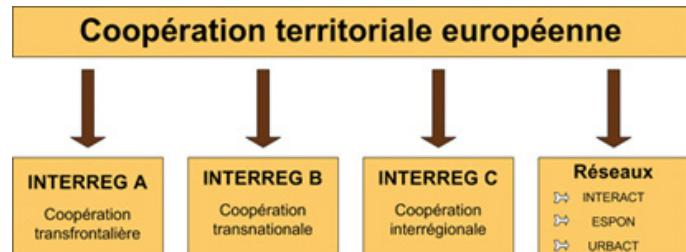
## Trois grands types de programmes INTERREG

Deux statuts partenariaux existent relativement à l'implication dans un projet :

- **Partenaire** : membre actif du projet
- **Chef de file** : partenaire responsable scientifiquement, juridiquement et financièrement de l'ensemble du projet, il est bénéficiaire unique de la subvention européenne pour tous et est chargé de la redistribuer.

L'aspect financier est très intéressant. Avec INTERREG V, le projet peut être financé à hauteur de 50 %, 65 % voire peut-être 85 %. Le fait d'être labellisé dynamise les structures, accélère souvent le processus et permet d'obtenir plus facilement d'autres financements.

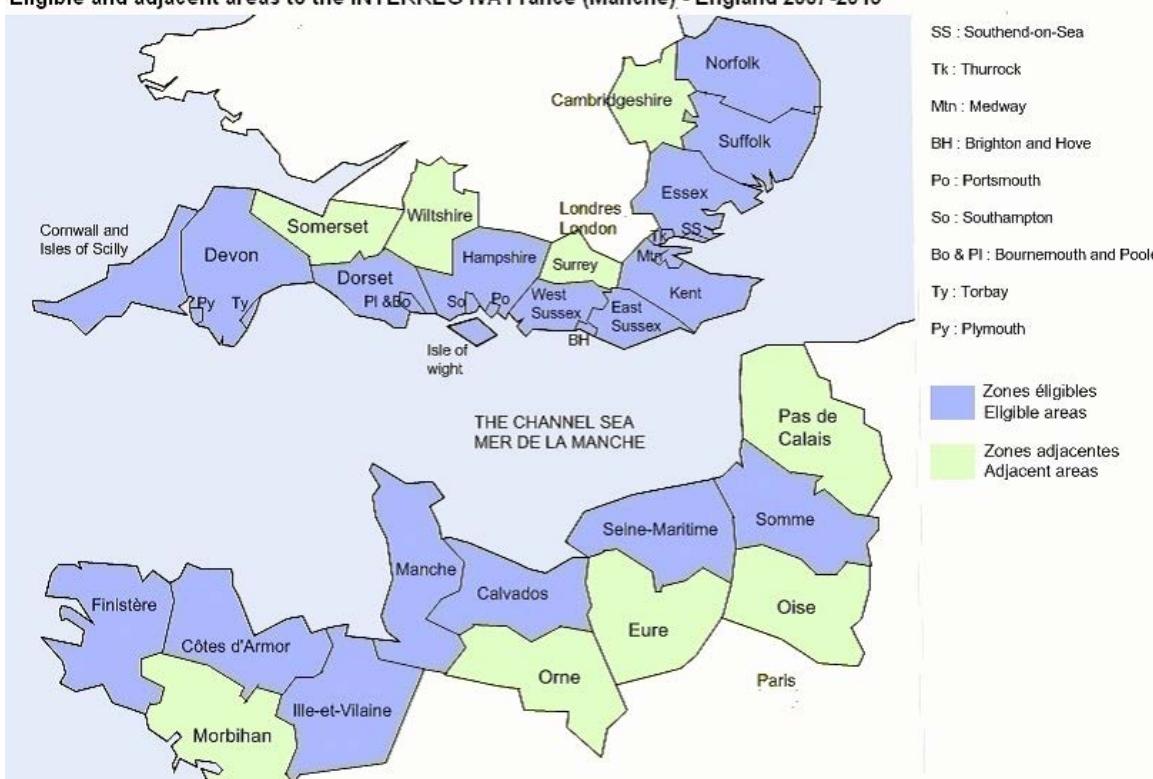
L'actuel programme sur la période 2014-2020 est le cinquième : il se dénomme donc INTERREG V et se répartit selon trois composantes A B C et des réseaux :



1. **INTERREG A** coopération transfrontalière (développement régional intégré entre régions frontalières), qui regroupe notamment les programmes France-Manche-Angleterre et « deux mers » (Manche et Mer du Nord).
2. **INTERREG C**, appelé maintenant **INTERREG EUROPE**, promeut la coopération interrégionale (échange d'informations et partage d'expériences), qui regroupe les programmes INTERREG C1, ainsi que les programmes URBACT, INTERACT et ORATE.

## INTERREG France (Manche) Angleterre

**Zones éligibles et adjacentes au programme INTERREG IVA France (Manche) - Angleterre 2007-2013**  
**Eligible and adjacent areas to the INTERREG IVA France (Manche) - England 2007-2013**



# **LICCO, littoraux et changements côtiers ou Living with changing coast**

LICCO est un programme INTERREG IVA qui s'est tenu entre 2011 et 2014 afin d'accompagner les populations côtières à comprendre et s'adapter au changement climatique, à l'élévation du niveau de la mer. Des études partenariales et spécifiques ont eu lieu sur chacun des sept sites retenus qui concernent tous types de côtes, qu'il s'agisse de morphologie côtière, de biodiversité, de gouvernance et d'usages (voir liste ci-après), afin d'anticiper les modifications écologiques mais aussi en tant qu'espaces vécus (par exemple, la dé-poldérisation de certains sites est difficile à vivre pour les riverains). Les recommandations issues de ces travaux transversaux (collectivités, universités, associations, entreprises) pourront être reprises dans les documents de planification des territoires concernés.

- L'estuaire de l'Exe (Devo, sud-ouest de l'Angleterre)
  - Baie de Poole (Dorset, sud-ouest de l'Angleterre)
  - Baie des Veys (côté de la Manche, Basse-Normandie)
  - Havre de la Sienne (côté de la Manche, Normandie)
  - Val de Saire (côté de la Manche, Normandie)
  - Vallée de la Saâne (Seine Maritime, Normandie)
  - Estuaire de l'Orne (Calvados, Normandie)

[www.licco.eu](http://www.licco.eu)

# **ITED Innovative Tourism and Economic Development**

ITED est un projet transfrontalier INTERREG France Manche Angleterre en cours d'élaboration. Il est fondé sur une problématique commune partagée par les ports accueillant des navires de passagers (ferrys et croisières) en Normandie - à Caen-Ouistreham, au Havre et à Cherbourg - et dans le Hampshire et le Dorset - à Southampton, Portsmouth et Bournemouth/Poole. Chacun accueille de nombreux passagers qui y passent sans s'arrêter. Le projet vise à créer un espace touristique commun, dont les ports par lesquels transitent les visiteurs soient les territoires d'entrée, afin de créer une stratégie permettant d'attirer dans les villes et leurs hinterlands les passagers pour en faire des visiteurs et des touristes.

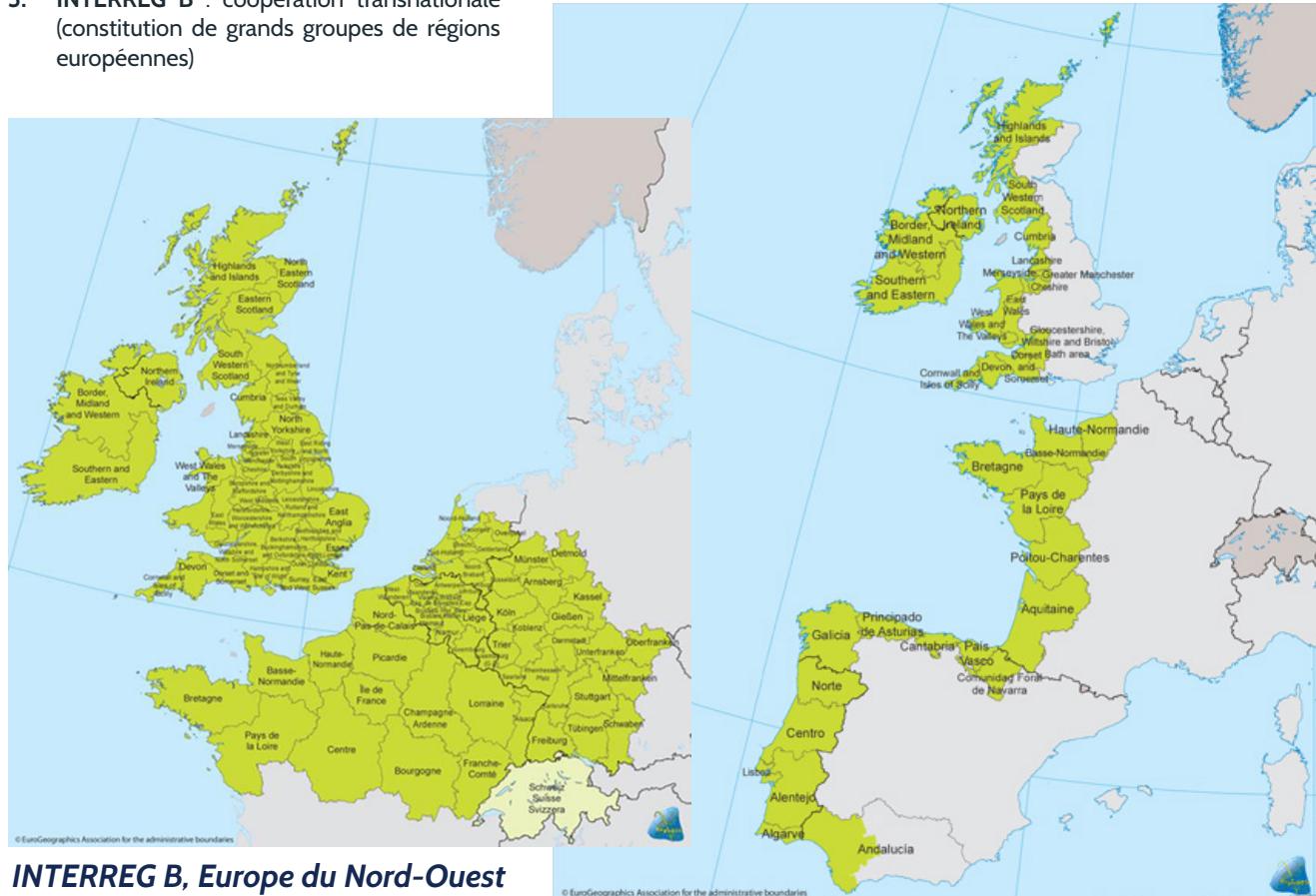
Le projet tend ainsi à atteindre des objectifs de croissance du nombre de visiteurs dans les villes-ports et leurs hinterlands et d'accroître l'activité économique et l'emploi liés au tourisme transfrontalier.

Coordination France : Syndicat Mixte Caen-Métropole  
Contact : 00.33.2.31.86.91.83 / [www.caen-metropole.fr](http://www.caen-metropole.fr)

Coordination Angleterre : Southampton City Council

Contact : 00.44.23.8083.2925 / [www.southampton.gov.uk](http://www.southampton.gov.uk)

**INTERREG B, espace Atlantique**

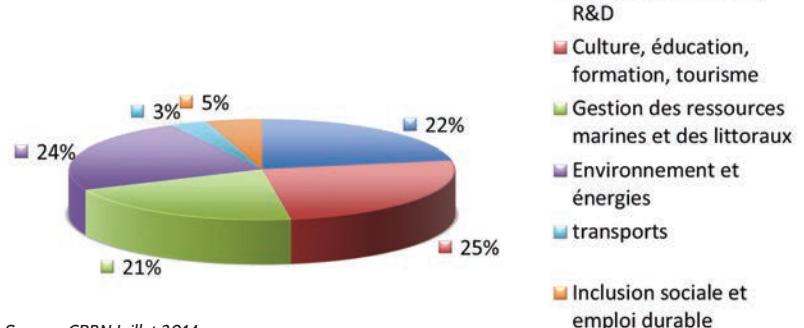


*INTERREG B, Europe du Nord-Ouest*

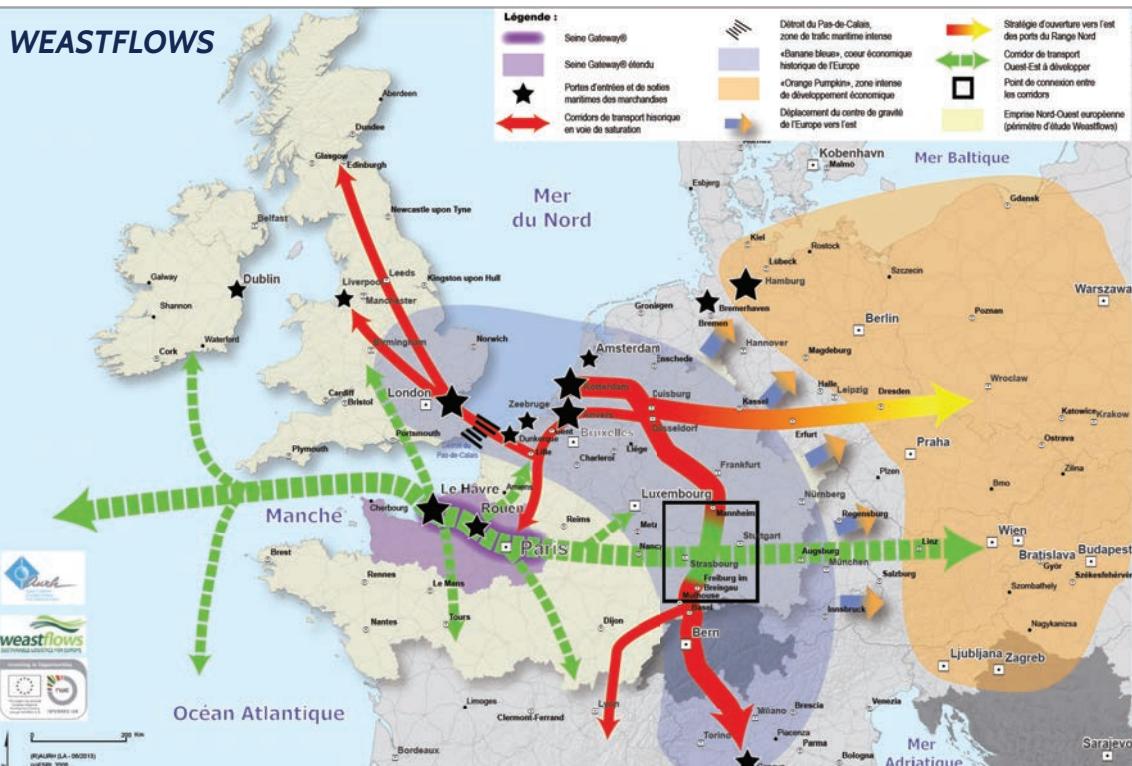
## INTERREG en Basse-Normandie entre 2007 et 2013

Entre 2007 et 2013, 57 projets, impliquant des Bas-Normands ont été financés par les programmes INTERREG. Parmi les champs investis, la recherche et l'innovation occupent une place prépondérante. Grâce à eux, ce sont 22 millions de FEDER (Fonds européen de développement régional), qui ont été exclusivement destinés aux 128 acteurs bas-normands impliqués. Concrètement, ces financements se répercutent en région par le développement de différentes filières : nautisme, éco-matériaux et matériaux innovants dans le secteur du transport, les énergies marines renouvelables...

### Répartition thématique des projets



Source : CRBN Juillet 2014



Weastflows est un projet Interreg IV B Europe du Nord-Ouest (ENO). L'objectif du projet est d'encourager une évolution vers un transport de marchandises plus écologique dans la région Nord-ouest. L'agence d'urbanisme de la région du Havre, AURH, est partenaire de ce projet, notamment par la production d'atlas cartographiques.

Une grande partie du projet est orientée vers l'analyse de la politique actuelle dans le domaine du transport de fret et vers l'élaboration de recommandations permettant d'optimiser la politique européenne, nationale et régionale. Le but est d'encourager la mise en œuvre d'un cadre politique facilitant le développement d'un corridor de fret Est-Ouest robuste et durable afin de :

- améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement dans la région d'Europe du Nord-Ouest et au-delà, permettant la création de nouveaux emplois
- éliminer les goulets d'étranglement de transport qui sont actuellement la cause de congestion, de retards et de pertes de revenus
- faciliter le transfert modal de la route vers des solutions plus durables telles que le rail, la voie fluviale et le maritime
- aider les décideurs politiques dans le domaine de la planification à livrer les ambitions du Livre blanc Transports de l'UE 2050

La Basse-Normandie a été impliquée dans 71 projets répartis comme suit :

- 59 dans le programme France (Manche)-Angleterre,
- 1 dans le programme 2 Mers (Priorité Commune)
- 10 dans le programme Espace Atlantique,
- 1 dans le programme Europe du Nord-Ouest

En tout, 25 millions d'euros de FEDER ont été attribués, soit 16,4 euros par Bas-normand, dont 14,6 euros viennent du programme France (Manche) - Angleterre. Parmi les porteurs de projets, 25 étaient chefs de file, 142 étaient partenaires.

Dans ce panorama global, le programme France (Manche)-Angleterre est, de loin, le plus mobilisateur. 59 projets de l'INTERREG IVA impliquaient la Basse-Normandie sur 152 projets au total dans le programme. (23 en tant que chefs de file, 135 en tant que partenaires).

La Basse-Normandie représente donc 14,5 % des partenaires mobilisés et 13 % du FEDER programmé.

Les acteurs bas-normands participent aussi aux clusters de capitalisation. Dix partenaires bas-normands sont impliqués dans les cinq clusters :

- Génie et Channel MOR (développement économique et Energies Marines Renouvelables)
- PEGASEAS et 3 C (écosystèmes et environnement marin)
- ECOBEE (éco-matériaux et efficacité énergétique)

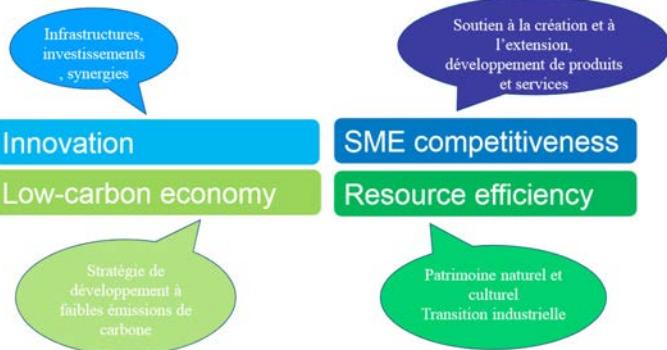
Pour avoir une description de tous les programmes INTERREG dans lesquels des partenaires bas-normands étaient impliqués entre 2007 et 2013, une brochure est disponible :

[www.region-basse-normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/europe-international/interreg.pdf](http://www.region-basse-normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/europe-international/interreg.pdf)

En Basse-Normandie, très peu de projets en **INTERREG Europe** ayant eu lieu au cours de la programmation précédente, des fonds INTERREG IVC sont disponibles avec un objectif clair : **Améliorer l'efficacité des politiques publiques des régions concernées grâce à l'échange d'expérience et la mise en œuvre d'un plan d'actions.**

Les quatre objectifs ci-dessous sont prioritaires :

#### 4 objectifs thématiques sélectionnés



## INTERREG et la Basse-Normandie 2014-2020

Pour la programmation INTERREG 2014-2020, la Région Basse-Normandie est de nouveau éligible à quatre programmes pour lesquels de grands axes sont en cours de définition.

- Coopération transfrontalière Interreg V A France (Manche) - Angleterre
- Coopération transnationale Interreg V B Europe du Nord-Ouest
- Coopération transnationale Interreg V B Espace Atlantique
- Coopération interrégionale Interreg V Europe

Les axes concernant le **programme d'Europe du Nord-Ouest** sont les suivants :

- Recherche & Développement
- Environnement et ressources naturelles
- Economie à faible émission de CO2

Les axes concernant le **programme France (Manche) Angleterre** sont les suivants :

- Recherche et innovation
- Technologies à faibles émissions de carbone
- Attractivité des territoires, patrimoine naturel et culturel
- Biodiversité, services éco-systémiques et infrastructures vertes et bleues
- Revitalisation urbaine et rurale

[www.interreg4a-manche.eu/](http://www.interreg4a-manche.eu/)

Doté d'une enveloppe de 223 millions d'euros (contre 173,5 millions d'euros lors de la précédente programmation), le programme INTERREG VA France (Manche) - Angleterre a pour objectif de favoriser les démarches collaboratives et le sentiment d'appartenance à un espace transfrontalier spécifique. Le Norfolk (comté britannique) est autorité de gestion pour la présente programmation, sachant que la région Haute-Normandie a assuré la gestion du précédent programme.

INTERREG VA France(Channel)-England Programme  
County Hall Martineau Lane  
Norwich NR1 2SG Tel.: 01603 222896  
[InterregV@norfolk.gov.uk](mailto:InterregV@norfolk.gov.uk)

Secrétariat technique conjoint :  
Marie-Pierre TIGHE  
[marie-pierre.tighe@norfolk.gov.uk](mailto:marie-pierre.tighe@norfolk.gov.uk)

Un budget de 359 millions d'euros est disponible, équitablement réparti sur les quatre objectifs proposés. Le taux de co-financement du FEDER pourra atteindre 75 à 85 %. Les appels à projets auront lieu en janvier 2015.

Caroline Gauthier  
Point de contact national Nord de la France  
[caroline.gauthier@nordpasdecalais.fr](mailto:caroline.gauthier@nordpasdecalais.fr)  
03.28.82.70.83

## CURE

### **Catalyser le renouveau des centres-villes par les industries créatives**

*Catalysing Urban Centre renaissance by delivering Enterprise hubs for the creative Industries*

CURE est un exemple de projet conçu et proposé par une agglomération, ici au sud-est de l'Angleterre (Medway Council, qui comprend la ville de Rochester sur Medway, Gillingham et une partie du Kent). Faisant face à une cruelle désaffection des centres urbains aux niveaux commercial et économique, le projet propose un espace de travail commun pour toutes les collectivités moyennes qui font ce constat. L'idée est d'identifier les interventions constructives qui permettent de stimuler la revitalisation économique et l'attractivité des centres-villes. En travaillant avec les universités, les artistes, les habitants, les entreprises, le projet souhaite trouver les moyens d'établir un réseau d'espaces de travail et de commerces au cœur des centres-villes participants. La conviction du Medway Council repose sur les industries créatives comme facteur d'attractivité et de revitalisation des centres historiques, souvent boudés par les habitants. Ces petits clusters fonctionnant en réseau et en innovation permanente devraient être un catalyseur (d'où le nom du projet) pour la relance de l'économie globale de la ville. Le projet a été finalement renommé RECREATE (REalising the potential for Creative industries to deliver Economic regeneration And to boost Town centre Employment) en juin 2012. Il comprend deux villes moyennes de l'Orne, Flers et la Ferté-Macé, Kent County Council, Bournemouth Borough Council, les villes de Lens et de Calais, University of the Creative Arts, Brighton and Hove City Council, Ipswich Borough Council, CSV Media, Eastern Enterprise Hub.

Contact : [solene.ferreira@medway.gov.uk](mailto:solene.ferreira@medway.gov.uk)



Adaptant et saisissant l'idée, les villes de Lille, Bruges et Edinbourg, notamment, se sont lancées dans un programme INTERREG Nord-Ouest de l'Europe sur ce sujet, avec un acronyme similaire CURE NW Creative urban renewal in North-West Europe.

[www.cure-web.eu](http://www.cure-web.eu)

## DEAL

### **Développement économique par l'alimentation locale**

Sous l'égide du Conseil général des Côtes d'Armor, ce projet INTERREG IV A implique plusieurs collectivités normandes (communauté urbaine d'Alençon, bocage ornais, agglomération de Caen) dans un appel à projets en lien avec des associations et des collectivités de Grande Bretagne.

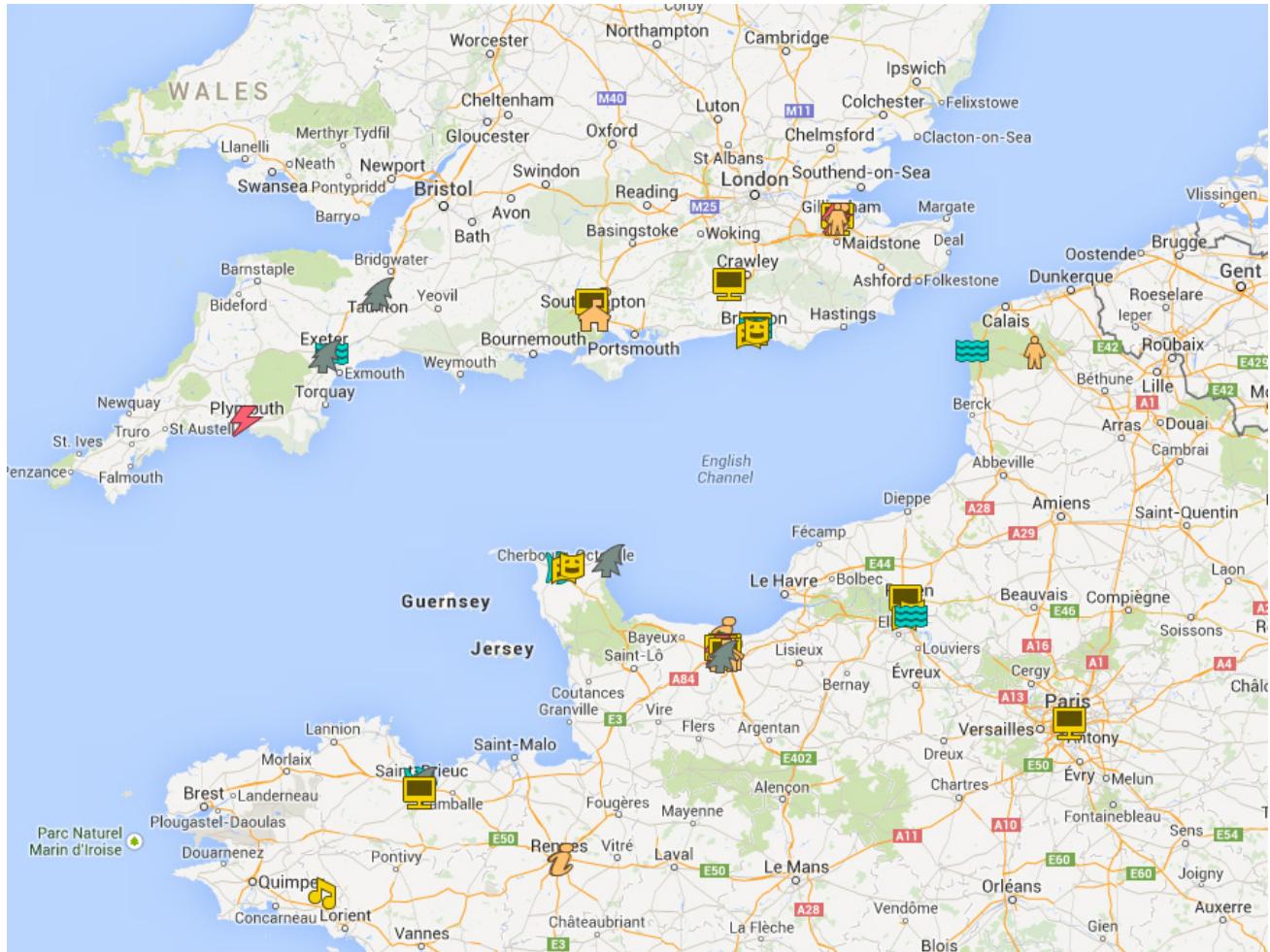
Les partenaires du projet, issus de divers horizons (universitaires, acteurs agricoles, associations de consommateurs ou d'insertion, collectivités...), sont issus de Normandie, de Bretagne, du sud de la Cornouaille et du Devon. L'objectif est de promouvoir les circuits alimentaires de proximité afin de sécuriser le modèle économique des producteurs, limiter le coût réel pour un prix de vente réduit et bien sûr favoriser la création d'emplois locaux. L'idée est d'impliquer les collectivités dans la gestion agricole et alimentaire du foncier, avec l'accompagnement du mouvement de la société civile en faveur de l'agriculture de proximité et des circuits courts, en tissant des liens entre les milieux ruraux et urbains. Des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques sont en cours, tant au niveau de la demande (restauration collective, particuliers, établissements scolaires, commerçants...) qu'au niveau de l'offre (producteurs, artisans, collectivités...). L'ambition est de créer un effet de levier dans les territoires concernés, et de fournir des outils et méthodes pratiques transférables aux acteurs de l'espace trans-Manche non impliqués directement dans le projet.

L'action est en cours sur trois années, de 2013 à 2015.

Contact pour la Normandie :

Terre de Liens  
51 quai de Juillet  
14000 CAEN  
[j.beauche@terredeliens.org](mailto:j.beauche@terredeliens.org)

### Carte interactive des porteurs de projets INTERREG



<http://maps.google.com/gallery/search?hl=fr&q=projets+interreg>

Pour comprendre INTERREG en Basse-Normandie :

[www.europe-en-basse-normandie.eu/index.php/comprendre-l-europe/interreg-iv](http://www.europe-en-basse-normandie.eu/index.php/comprendre-l-europe/interreg-iv)

Contact :

Hélène MARLOT Conseil Régional de Basse-Normandie  
Affaires européennes et Coopération territoriale

Tél 02 31 06 89 82  
[h.marlot@crbn.fr](mailto:h.marlot@crbn.fr)

# Fiche 15 : URBACT



Lancé en 2002, Urbact est un programme d'échange d'expériences entre villes européennes souhaitant partager leur savoir-faire et le diffuser auprès de tous les acteurs des politiques urbaines. A ce jour 500 villes de 29 pays participent, ce qui mobilise 7 000 participants actifs.

## Toutes les villes sont concernées

Dans un premier temps, seules les villes bénéficiant de programmes réservés aux quartiers en difficultés pouvaient participer aux programmes d'échange. Depuis 2007, le nouveau programme URBACT ouvre à toutes les villes des Etats membres, ainsi qu'à celles de la Norvège et de la Suisse. Il s'articule autour de la durabilité des villes et, depuis 2014, dans le lien entre les zones urbaines et les zones rurales.

## Des réseaux thématiques

Des réseaux de huit à douze villes de différents pays européens travaillent, pendant deux ou trois ans, sur des thèmes tels que : activité économique et emploi, intégration des immigrés, transports urbains, participation citoyenne, prévention et insécurité...

Ces réseaux produisent des rapports assortis de recommandations, de recueils d'expériences ou de boîtes à outils. Leur travail est animé par l'une des villes qui joue le rôle de chef de file, et appuyé par les 400 experts financés par le programme. Le but est de partager les bonnes pratiques et de faire émerger des solutions concrètes et innovantes en réponse aux enjeux urbains de plus en plus complexes.

## Le secrétariat technique en France

La Commission européenne a délégué à la France, et plus particulièrement au Secrétariat général à la Ville, la gestion de ce programme au nom de l'ensemble des Etats-membres. Le Secrétariat général à la Ville a mis en place un secrétariat technique qui joue un rôle central dans la gestion quotidienne et l'animation des projets - réseaux thématiques, groupes de travail, formations, études - et qui assure directement les tâches de capitalisation et de diffusion.

URBACT est co-financé par le FEDER et les États membres et partenaires.

Tel : 00 33 1 49 17 46 02

5, Rue Pleyel 93283 Saint Denis France

Directeur Emmanuel MOULIN  
[e.moulin@urbact.eu](mailto:e.moulin@urbact.eu)

## Un projet URBACT, ce sont :

- 6 à 12 villes (ou autres partenaires)
- qui échangent, partagent et travaillent ensemble pendant 2 à 3 ans,
- autour d'une thématique urbaine spécifique
- liée au développement urbain durable.
- des partenaires locaux qui élaborent des Plans d'action locaux (lien glossaire) concrets
- et élaborent des outils et recommandations pour les autres villes européennes.

2 types de projets:

	Réseaux Thématiques	Groupes de travail
Composition	- 8-12 partenaires d'au moins 3 Etats différents - 1 ville chef de file - 3 partenaires au maximum peuvent ne pas être des villes	- 6-8 partenaires d'au moins 3 Etats différents - 1 autorité publique chef de file - au moins 2 partenaires doivent être des villes
Durée	3 ans - phase de développement : 6 mois - phase de mise en œuvre : 30 mois	2 ans - phase de développement : 4 mois - phase de mise en œuvre : 20 mois
Budget	Entre 300 000 et 710 000 euros	Entre 150 000 et 300 000 euros

## Basingstoke et Cherbourg : un partenariat local pour une croissance durable

Comment les villes de taille moyenne peuvent-elles se transformer et assurer leur croissance économique durable dans le paysage européen ? Basingstoke et 7 autres villes partenaires se sont réunies dans un réseau URBACT sur une croissance durable pour les villes de taille moyenne, et ont exploré ensemble la question avec un accent particulier sur l'emploi et les compétences.



Cherbourg, le port

Le projet s'appelle ESIMeC - Stratégies économiques et innovations dans les villes moyennes

L'objectif d'ESIMeC était (puisque il est terminé depuis le début de l'année 2013) de développer des stratégies économiques innovantes qui capitalisent sur les atouts et les spécificités des villes moyennes afin de s'assurer qu'elles seront mieux armées pour faire face au ralentissement économique. Le but est d'encourager une reprise économique rapide après une période de résilience, en visant une croissance à long terme avec des investissements adaptés.

Les villes partenaires étaient : Basingstoke et Deane (Royaume-Uni), Albacete (ES) Besançon (FR), Bistrita (RO), Cherbourg (FR), Debrecen (HU), Gävle (SE), Sabadell (ES)

Cherbourg offre un exemple intéressant de la façon de suivre et de prévoir l'offre et la demande en main-d'œuvre spécialisée. L'expérience de la ville française avec ses salons de l'emploi et son partenariat élargi avec les représentants des entreprises, des centres d'emploi et les prestataires de formation a conduit Basingstoke à mettre en place un partenariat de compétences similaires concernant l'emploi. Une cartographie a été réalisée de façon à distinguer les zones de recouvrement des centres d'emploi et de façon à identifier les domaines d'action complémentaires. Un répertoire des services a été produit à cette occasion, afin de relier les formations et les aides à l'emploi en s'appuyant à la fois sur des données qualitatives et quantitatives. Les résultats ont été intégrés dans l'outil ESIMeC de façon à anticiper les demandes en compétences particulières. Basingstoke a en effet un manque chronique de jeunes ingénieurs ; pour remédier à cette situation, des initiatives de sensibilisation ont été menées dans les écoles locales pour que les jeunes suivent des formations demandées par les entreprises.



Basingstoke, la place des Festivals

Tous les documents (répertoire, compte-rendu d'actions, brochures, outils de mesure, cartes...) et témoignages issus de cette action, qui a duré entre décembre 2009 et décembre 2012, sont disponibles sur le site :

<http://urbact.eu/en/projects/innovation-creativity/esimec/homepage>

# Fiche 16 : R-URBAN

## Liens entre zones urbaines et rurales



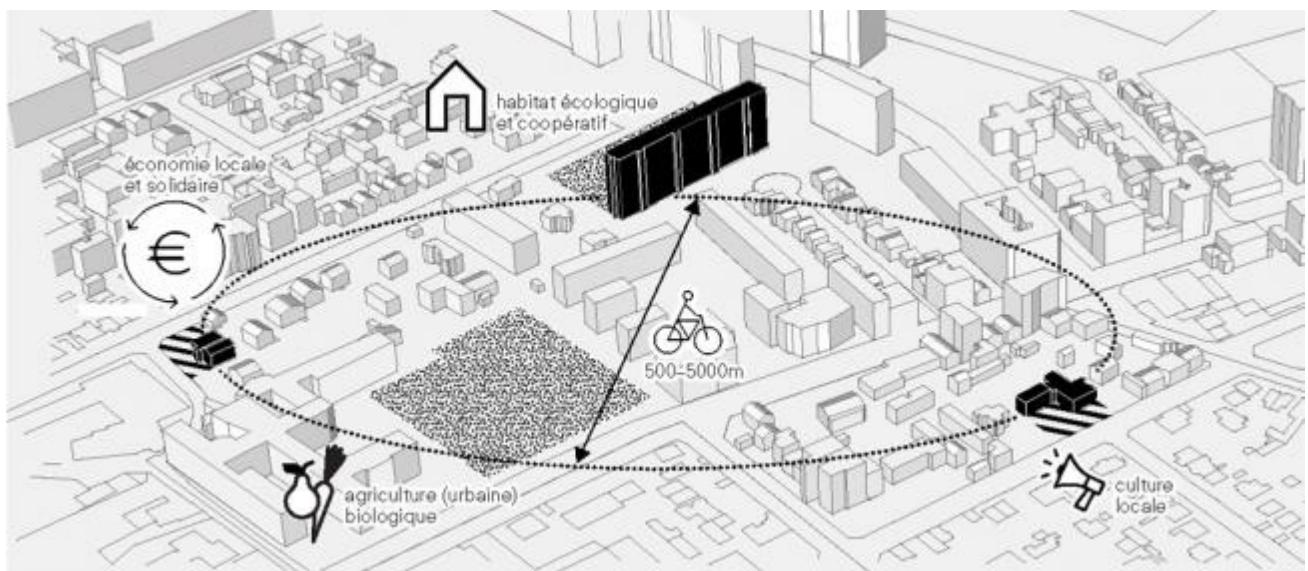
RURBAN (Partenariat pour le développement urbain-rural durable) est une action expérimentale adoptée par le Parlement européen en 2010 et gérée par la Commission européenne.

Une approche véritablement intégrée pour le développement doit aller au-delà de la coordination de la politique intra-ville et les questions rurales traditionnelles. L'intégration avec les régions avoisinantes, à la fois urbaines et rurales, doit également être prise en considération. La coopération urbaine et rurale permet une meilleure efficacité des services (transports, santé) et une cogestion de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des terres afin de maximiser les ressources naturelles.

Cette action vise à :

- analyser les pratiques de partenariats territoriaux pour les communes / villes et les zones rurales
- parvenir à une meilleure coopération entre les différents acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives urbaines et rurales
- promouvoir la gouvernance territoriale multiniveaux
- évaluer les gains économiques et sociaux possibles de renforcement de la coopération rurale-urbaine
- identifier le rôle potentiel de partenariat urbain-rural pour améliorer la compétitivité régionale et la gouvernance régionale
- voir comment le financement de l'UE, à travers le Fonds européen de développement régional et le Fonds européen agricole pour le développement rural, peut être mieux utilisé pour soutenir la coopération entre l'urbain et le rural.

R-URBAN, réseau piloté par la ville de Colombes, ville de 80 000 habitants dans la banlieue Nord-Ouest de Paris, propose la création de réseaux locaux et de circuits courts écologiques, économiques, sociaux et culturels en lien avec une série d'activités urbaines (habitat, travail, mobilité, agriculture urbaine) en utilisant des terrains urbains et ruraux de manière réversible.



### **Les projets R-URBAN à Colombes (Ile-de-France)**

Plusieurs projets expérimentaux sont développés actuellement à Colombes. Dans cette phase d'initiation, le projet propose la création d'un réseau de résilience autour de trois unités prototypes avec des fonctions urbaines complémentaires, en fédérant des projets citoyens émergents et en impliquant activement les habitants de Colombes et des environs :

- AgroCité - une unité d'agriculture urbaine civique qui consiste en une micro-ferme expérimentale, des jardins collectifs, des espaces pédagogiques et culturels et des dispositifs de production énergétique, de compostage et de collecte d'eau pluviale.
- RecyLab - une unité de recyclage et d'écoconstruction constituée autour d'une série d'équipements permettant le recyclage de déchets urbains et leur transformation en sous-ensembles pour l'écoconstruction. ECoHab - une unité résidentielle, coopérative et écologique constituée par un nombre de logements expérimentaux et d'espaces collectifs en partie auto-construits. Les trois unités fonctionneront à travers des circuits courts internes et inter-unités et seront reliées progressivement avec d'autres équipements urbains, contribuant à augmenter la capacité de résilience urbaine (autosuffisance, production et recyclage à échelle locale et régionale, etc.).

R-URBAN a reçu le soutien de l'Union européenne par le programme LIFE+ de la DG Environnement. Colombes est en partenariat avec PublicWorks, de Londres (pour une Unité mobile) et avec des collectivités de Belgique, Espagne, Roumanie, Allemagne,...

### **Projet expérimental d'espace urbano-rural à Colombes**



# Fiche 17 : PURPLE

## PURPLE - Réseau Européen des Régions Périurbaines



Purple

Peri-Urban Regions Platform Europe

Le lancement du Réseau Européen des Régions Périurbaines (PURPLE) a été réalisé au cours de la Conférence sur la Ville et la Campagne, « À la Recherche d'un Nouvel Équilibre dans les Régions Urbanisées d'Europe », organisée par la Province Zuid-Holland, les 21 et 22 octobre 2004 à La Haye, Pays-Bas.

Une seconde conférence sur l'espace périurbain européen s'est tenue dans les Flandres en 2010 pendant la présidence belge de l'UE, qui s'était concentrée sur « les fonctions de l'espace ouvert sous la pression urbaine » et sur le besoin d'un agenda périurbain en Europe.

Le réseau PURPLE a aussi organisé au Comité des régions, en 2012, une conférence sur « **Le Potentiel périurbain de l'Europe : Au-delà des liens urbain-rural** », articulée autour de trois questions :

- Face au changement climatique, quels sont les défis environnementaux périurbains ?
- Vers un aménagement équilibré des régions périurbaines : quelles politiques territoriales ?
- L'avenir de l'agriculture périurbaine : comment rapprocher la production agricole et agro-alimentaire des citoyens ?

En effet, la plupart des zones urbaines font face à la fois à des défis de changement social, économique et agricole, mais aussi à des défis de compétitivité économique et d'efficacité des fonctions métropolitaines.

Dans le même temps, la nouvelle politique agricole remaniée est une réforme globale et fondamentale qui insiste sur le renforcement de la politique de développement rural, ce qui modifie le profil des ressources financières et donc le fonctionnement des espaces agricoles et ruraux. Le secteur agricole est incité à aller vers une production durable, une compétitivité internationale et une sécurité, une traçabilité et une qualité des produits. Les régions urbanisées ont besoin des espaces agricoles pour relocaliser la production alimentaire et pour construire des logements, tout en garantissant une qualité de vie paysagère et récréative que seuls les espaces ruraux, qu'ils soient agricoles ou naturels, peuvent apporter.

Le réseau PURPLE s'est constitué autour de la compatibilité entre les enjeux urbains et ruraux, comme une sorte de réseau d'expertise et de lobby face à la Commission Européenne, afin de demander une meilleure cohérence entre le FEDER et le FEADER. PURPLE souhaite aussi voir reconnaître **l'importance des régions périurbaines dans la planification** et la gestion de la transformation vers une utilisation de la terre et une agriculture multifonctionnelles, en considérant aussi bien un secteur agricole globalement compétitif et une agriculture localement durable. On lui doit une partie des récentes évolutions de la PAC en faveur des jeunes agriculteurs et des soutiens aux services écologiques de l'agriculture.

Les réflexions du réseau ont abouti aussi à introduire les problématiques urbaines dans le FEADER et dans le FEDER sur les thèmes de la nature en ville, des ressources renouvelables et de l'alimentation de proximité. Ce réseau travaille principalement sur les liens et les politiques conjointes entre les villes et leurs arrière-pays agricoles. De très nombreuses régions européennes et collectivités territoriales ont rejoint le réseau PURPLE. **L'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, et Rhône-Alpes sont les trois régions adhérentes de France.**

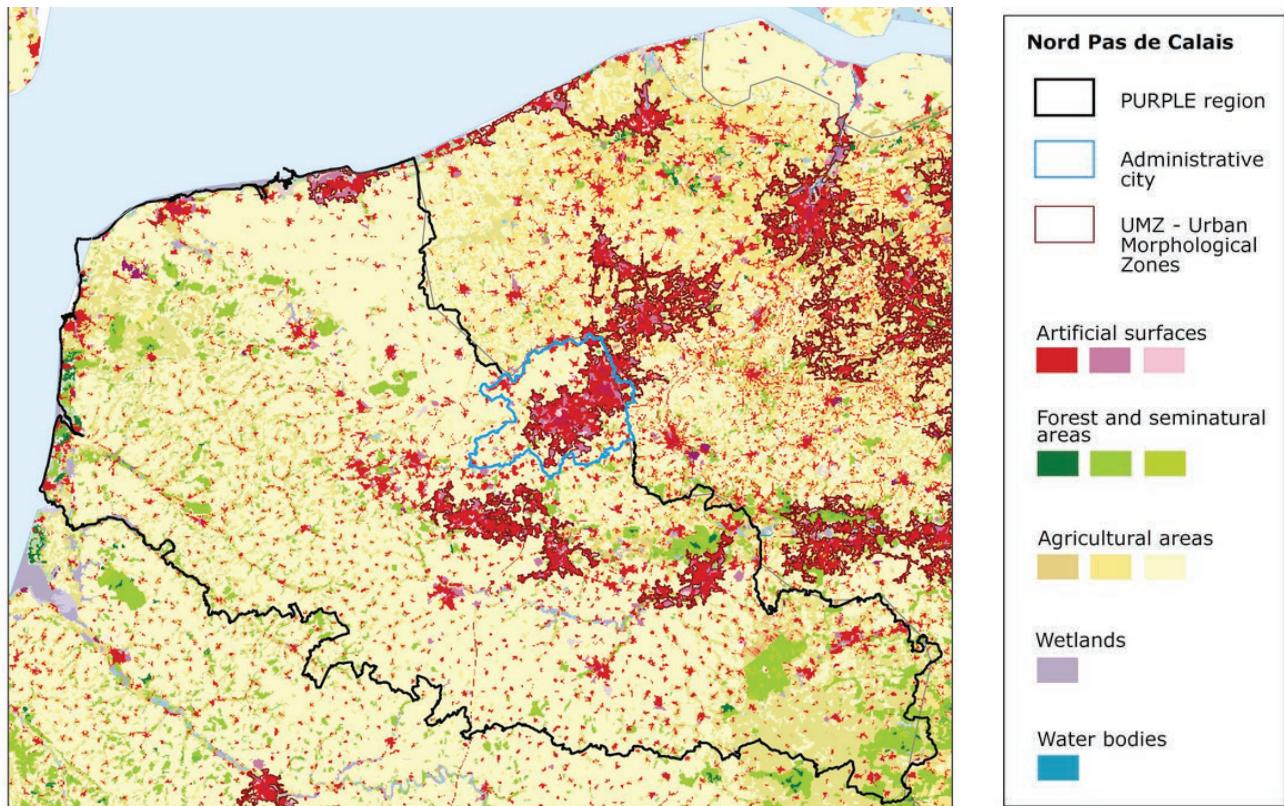


©Cr NPDC

« Nous souhaitons que les terres agricoles en zone urbaine ne soient plus assimilées à la réserve d'urbanisation, explique Michel Vampouille, vice-président du conseil régional d'Île-de-France en charge de l'Environnement. Nous avons besoin de ces terres : pour maintenir de l'agriculture près des villes et ne plus bouleverser la biodiversité. A l'avenir, il vaudra mieux urbaniser davantage les zones denses, plutôt que de continuer à s'étaler. »

Le réseau développe ses propres outils cartographiques et économiques. Ainsi, ci-dessous, figure par exemple une carte créée par PURPLE pour la région Nord Pas de Calais afin de caractériser les surfaces et dresser les enjeux de la région relativement à l'intégration entre périurbanisation et agriculture multifonctionnelle.

***Carte produite par le réseau PURPLE  
afin de caractériser les espaces urbains, périurbains, agricoles et naturels  
en région Nord Pas-de-Calais***



# Fiche 18 : ENERGY CITIES



Energy Cities, anciennement Énergie-Cités, est l'association européenne des villes en transition énergétique (urbanisme durable, économies d'énergies et énergies renouvelables). Crée en 1990, elle représente aujourd'hui plus de mille autorités locales de trente pays différents, puisqu'elle est ouverte à l'extérieur de l'Union européenne.

Energy Cities fédère plusieurs associations et a des partenariats très larges qui en font le réseau de référence sur les questions énergétiques. Par exemple, en 2010, la Fédération des Maires des Villes Moyennes et l'Union Européenne ont signé un accord en faveur de la Convention des maires pour une énergie locale durable. Cela marque l'engagement des villes moyennes françaises dans l'énergie durable. 75% de l'énergie en Europe étant utilisée en milieu urbain, les autorités locales prennent conscience de leur rôle-clé pour à la fois réduire la facture énergétique, aider les habitants à maîtriser leurs dépenses et stimuler le développement des villes grâce à une valorisation innovante des ressources locales.

Entre 2013 et 2015, la présidence est assurée par la ville d'Heidelberg, avec un conseil d'administration de onze villes européennes. Son délégué général est par ailleurs coordinateur des assises territoriales de l'énergie qui ont lieu depuis 15

ans en France, alternativement à Dunkerque et à Grenoble sauf en 2015, où Bordeaux a accueilli la rencontre. Les locaux de l'association se trouvent à Bruxelles et Besançon. Une partie de l'équipe permanente est en poste également à Fribourg-en-Brisgau et Paris.

Energy Cities est engagé fortement dans la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique en France. L'association anime un processus d'élaboration et de mise en débat de propositions pour accélérer la transition énergétique dans toutes les villes européennes, par une réglementation et des aides adaptées. Ces propositions s'appuient sur des approches innovantes et pratiques de terrain qui offrent une approche concrète. L'association représente une vision à long terme de la ville à basse consommation d'énergie et à haute qualité de vie pour tous.

## Ce que Energy cities peut faire pour une ville

- Renforcer son rôle et ses compétences dans le domaine de l'énergie durable
- Représenter ses intérêts et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines
- Développer et promouvoir ses initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques pour la transition énergétique des territoires

### Principaux projets

- Convention des Maires
- IMAGINE
- Campagne Display®
- ENGAGE
- INFINITE Solutions
- POCACITO
- Les Assises de l'Energie
- Club France de la Convention des Maires
- Les Ateliers Plans Climat Energie
- AIDA
- Smart Spaces
- NET-COM
- SF-Energy Invest
- Energy Efficiency Watch 2 (EEW2)
- REVE d'Avenir
- MODEL
- Act2
- sQUAD
- TANDEM

### Dernières actions des membres

- Ville de Paris : Le cadastre solaire de Paris
- Ville de Paris : Logistique urbaine à Paris
- Ville de Paris : L'éclairage public parisien
- Ville de Paris : La mobilité électrique à Paris
- Ville de Paris : Plan de déplacement de l'administration parisienne
- Ville de Paris : Paris Climate and Energy Action Plan
- Région Bruxelles-Capitale : Les Alliances Emploi-Environnement : à Bruxelles, entreprendre durablement c'est rentable
- Région Bruxelles-Capitale : Alliance Emploi Environnement - Nouvelle dynamique sectorielle
- Ville de Genève : La transition énergétique à Genève
- Ville de Lausanne : SI-REN Les énergies renouvelables de Lausanne

## Concrètement, à quoi s'engagent les adhérents ?

Afin de respecter les objectifs de réduction des émissions de CO2 qu'ils se sont fixés, les signataires s'engagent à suivre une série d'étapes et acceptent que leurs actions fassent l'objet de comptes rendus et d'un suivi. Dans le cadre d'un calendrier prédefini, ils s'engagent formellement à remplir les conditions suivantes :

- Développer des structures administratives adéquates, ce qui inclut l'affectation de ressources humaines suffisantes, afin de pouvoir entreprendre les actions nécessaires
- Préparer un bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Dans un délai d'un an à compter de l'adhésion officielle à l'initiative de la Convention des maires, présenter un Plan d'action en faveur de l'énergie durable, en y intégrant des mesures concrètes conduisant à une réduction d'au moins 20 % des émissions de CO2 d'ici 2020
- Au moins une fois tous les deux ans à compter de la présentation de leur Plan d'action en faveur de l'énergie durable, présenter un rapport de mise en œuvre aux fins d'évaluation, de suivi et de vérification

Afin de respecter la nécessité de mobiliser les parties prenantes dans le développement des Plans d'action en faveur de l'énergie durable à l'échelle locale, les signataires s'engagent également à :

- Partager leur expérience et leur savoir-faire avec d'autres autorités locales
- Organiser des Journées locales de l'énergie afin de sensibiliser les citoyens au développement durable et à l'efficacité énergétique
- Assister ou contribuer à la cérémonie annuelle de la Convention des maires, aux ateliers thématiques et aux réunions des groupes de discussion
- Diffuser le message de la Convention dans les forums appropriés et, notamment, encourager d'autres maires à adhérer à la Convention

### Loos-en-Gohelle : la transition énergétique comme moteur de croissance

Ville sinistrée avec la fermeture de ses neuf puits de mine, la ville de Loos-en-Gohelle, (7000 habitants, dans le Pas-de-Calais) est passée d'une économie très dépendante au niveau énergétique (le charbon était gratuit, les maisons non isolées, l'eau polluée...) à une réelle transformation culturelle et environnementale.

Le maire, Jean-François Caron, a une vision intégrée de son territoire, et sait que toutes les dimensions sont liées : l'emploi, l'habitat, l'agriculture, le transport.... En co-construction avec les habitants, la ville a donc mis en place une stratégie appuyée sur deux axes complémentaires :

- Ecoconstruction et économies d'énergie : premier logement social HQE de France en 1997, premiers habitats-tests, cluster éco-matériaux. Facture moyenne annuelle en chauffage par an par logement : 197 euros.
- Eco-réhabilitation. Chaufferies bois, panneaux photovoltaïques (y compris sur l'église), 43 % du parc automobile de la Région fonctionne au gaz. Cela a généré une nouvelle sphère économique (formations, circuits courts en agriculture...).

Contraints par la faiblesse de leurs revenus, les habitants ont découvert que la voiture n'était pas indispensable tout le temps et que des comportements différents pouvaient générer de très fortes économies. La ville est désormais un laboratoire d'expérimentation à ciel ouvert, avec des capteurs omniprésents, et les habitants ont pris l'habitude de suivre leur consommation énergétique au jour le jour.

Loos-en-Gohelle est l'exemple-type de relance du développement économique à partir des ressources locales, grâce à une résilience culturelle qui redonne un sens à l'avenir.

[www.energy-cities.eu/db/loos-en-gohelle\\_563\\_fr.pdf](http://www.energy-cities.eu/db/loos-en-gohelle_563_fr.pdf)



# Fiche 19 : EUROCITIES

EUROCITIES est un réseau fondé en 1986 par les maires de six grandes villes européennes

- Barcelone (Espagne)
- Birmingham (Royaume-Uni)
- Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
- Lyon (France)
- Milan (Italie)
- Rotterdam (Pays-Bas)

Aujourd'hui, les villes françaises membres d'Européennes sont : Amiens, Angers, Bordeaux, Brest, Nancy, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse et Tours.

Le réseau, qui compte aujourd'hui 135 villes dans 35 pays, propose à ses membres une plateforme de travail pour échanger des visions stratégiques, des expertises, des expériences. Les grands thèmes abordés sont les suivants :

- Cohésion sociale
- Culture
- Développement durable
- Développement économique
- Gouvernance
- Mobilité urbaine
- Planification urbaine
- Smart city

Ainsi, par exemple, Lyon a coordonné un groupe de travail sur le lien entre les villes et les clusters, entre 2006 et 2008, puis un atelier sur les achats coordonnés de véhicules propres dans une collectivité, et aujourd'hui sur le marketing territorial et la culture.

Plus qu'un lieu de diffusion et de valorisation des innovations urbaines visant l'amélioration des politiques publiques et administrations locales, Eurocities est également un outil de promotion du rôle des villes auprès de l'Union européenne. EUROCITIES collabore régulièrement avec le Comité des Régions de l'Union européenne.



## Carte d'identité EUROCITIES est la plateforme politique des grandes villes européennes

« Nous formons un réseau, fondé en 1986, qui se compose des gouvernements locaux des 130 plus grandes villes d'Europe et de 40 villes partenaires, administrant 130 millions de citoyens dans 35 pays. Notre réseau œuvre pour une vision commune d'un futur durable dans lequel tous les citoyens pourront bénéficier d'une bonne qualité de vie.

Notre forum environnemental est une plateforme à destination des villes membres afin de formuler et intégrer, de façon pratique et innovante, les préoccupations environnementales dans les processus de décision et projets de planification urbaine au plan local. Le forum travaille étroitement avec les institutions de l'Union Européenne et les gouvernements nationaux pour s'assurer que les politiques et programmes environnementaux européens reflètent les besoins des villes et qu'ils puissent être mis en œuvre avec succès à l'échelle locale.

La lutte contre le changement climatique est une de nos priorités et nous jouons un rôle actif dans de nombreuses initiatives Européennes en rapport avec le changement climatique et l'efficacité énergétique. Nous intervenons au niveau de :

- la Convention des Maires,
- CIVITAS,
- CASCADE (projet de recherche sur les conflits au Caucase),
- la Semaine de la Mobilité Européenne
- EPOMM ((European Platform on Mobility Management).

Nous avons également un rôle moteur dans la Charte Digitale Verte, par laquelle les signataires s'engagent à réduire leurs émissions carbone au travers des technologies numériques et à diminuer de 30% l'empreinte carbone liée aux TIC ».



## Fiche 20 :

# CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE



Le CCRE promeut la citoyenneté et l'échange entre élus, à travers la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Créé en 1951, le Conseil des Communes et Régions d'Europe est la plus importante et la plus ancienne association de collectivités territoriales en Europe. Elle fédère les associations nationales d'autorités locales et régionales des 41 pays européens et représente donc tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux.

Le CCRE se fixe deux niveaux de travail :

1. Influer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions
2. Constituer un forum de débat et de coopération entre les autorités locales et régionales en Europe via nos associations nationales

Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à savoir la représentation des collectivités européennes au niveau international.

Les activités du CCRE s'articulent autour de cinq domaines thématiques qui affectent tous les volets de la vie des citoyens européens et des collectivités territoriales qui les représentent :

- Démocratie, citoyenneté et élargissement
- Gestion efficace des ressources et environnement
- Partenariat, coopération et affaires mondiales
- Cohésion économique, sociale et territoriale
- Gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs et prestataires de services

Derrière cette liste un peu formelle, vivent de multiples initiatives, des groupes de travail, des rencontres, des indicateurs, des histoires de bonnes pratiques et de très nombreux partenariats. Le CCRE participe par exemple, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Habitat, à un recueil des histoires des « citychangers », littéralement ceux qui changent la ville. A l'aide d'une carte interactive, tout le monde peut ensuite avoir accès à ces expériences. <http://imacitychanger.unhabitat.org/stories/add/>

L'AFCCRE, qui regroupe en France toutes les associations des maires, travaille beaucoup sur les outils de connaissance du territoire européen au-delà des limites politiques de l'Union européenne. Ainsi, la carte interactive des pays, avec leur structuration territoriale particulière, est très instructive relativement au débat français sur le millefeuille territorial. [www.ccre.org/fr/pays/map](http://www.ccre.org/fr/pays/map)



## PRESENTATION DE L'AFCCRE

### Association française du Conseil des communes et régions d'Europe

#### 60 Ans d'expérience européenne au service des collectivités territoriales

L'AFCCRE est une association nationale, créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figurent Jacques Chaban-Delmas et Gaston Defferre. Elle constitue aujourd'hui un réseau européen et mondial de plus de 1500 collectivités territoriales françaises.

A l'origine du mouvement des jumelages en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié ses actions pour couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE compte aujourd'hui près de 1.500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est actuellement présidée par Alain Juppé, Maire de Bordeaux, ancien Premier Ministre.

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004. Le Secrétariat général de l'AFCCRE est installé à Orléans.

15 personnes constituent l'équipe permanente de l'AFCCRE.



Les collectivités territoriales membres de l'AFCCRE acquittent une cotisation annuelle, calculée au prorata de leur population et selon un barème fixé par le Comité Directeur de l'association.

Le CCRE est impliqué dans le développement du cadre de référence européen pour les villes durables, RFSC depuis son lancement en 2008. Le rôle du Consortium RFSC est de diffuser et de promouvoir l'outil web auprès des collectivités en assurant le secrétariat et l'animation. Il est financé par la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne.



## **Des outils techniques, financiers et managériaux pour les villes durables**

La DG REGIO et la BEI ont mis en place des instruments financiers et techniques en vue d'améliorer l'efficacité de la politique de cohésion. Les plus connus sont les suivants :

### **Ingénierie financière :**

**JESSICA** : (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas - Soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) pour le développement et la revitalisation durable des villes.

**JEREMIE** : (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises - Ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises) pour l'accès des PME aux fonds structurels

### **Assistance technique :**

**JASMINE** : (Joint Action to Support Micro-finance Institutions in Europe - Action commune pour soutenir les institutions de micro-finances en Europe) pour les fournisseurs de crédit non bancaire.

**JASPERS** : (Joint Assistance to Support Projects in European Regions - Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) pour les nouveaux adhérents

**ELENA** : (European Local ENergy Assistance - mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux) pour la faisabilité et la mise en place de projets énergétiques, économie d'énergie ou production d'énergie renouvelable.

**Les outils les plus utilisés par les collectivités sont JESSICA et ELENA**, les autres ne font pas l'objet d'une fiche ici.

Nous trouverons aussi dans ce chapitre le cadre de référence pour les villes durables, outil en ligne destiné à aider les villes à promouvoir et à améliorer leurs actions en matière de développement urbain durable intégré. La conférence des régions périphériques maritimes est indépendante des institutions européennes, mais elle agit comme un groupe d'intérêt des régions maritimes et périphériques : c'est donc en tant qu'outil de lobby et de proposition qu'elle figure ici. Pour compléter la diversité des outils très spécifiques, figure aussi INTERACT, réseau de formation des animateurs de coopération territoriale, qui éclaire une autre facette des outils européens : l'encadrement et le conseil des animateurs des programmes. C'est une façon de vaincre les réticences lorsqu'il faut envisager le lancement d'un programme européen de coopération et d'éviter que les responsables de ces programmes soient trop isolés.



# ÉLABORATION OUTILS



## **Fiche 21 –**

JESSICA,  
revitalisation durable des villes

## **Fiche 22 –**

ELENA,  
projets énergétiques locaux

## **Fiche 23 –**

RFSC, cadre de référence  
pour les villes durables

## **Fiche 24 –**

CRPM, conférence des régions  
périphériques maritimes

## **Fiche 25 –**

INTERACT,  
coopération internationale

# Fiche 21 : JESSICA, REVITALISATION DURABLE DES VILLES

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*) est un instrument financier dont le but est de promouvoir l'investissement durable, la croissance et l'emploi dans les zones urbaines européennes. D'après les maires qui ont utilisé ce dispositif, l'application pratique de JESSICA se caractérise par l'engouement des acteurs impliqués et par un stimulus d'efficacité pour les projets.

JESSICA permet aux autorités de gestion des Fonds structurels d'utiliser une partie des aides non remboursables (subventions) reçues de l'UE au titre des fonds structurels pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré de développement urbain durable. Au lieu d'allouer les cofinancements des fonds structurels à un projet, les autorités de gestion peuvent, grâce à JESSICA, placer ceux-ci dans un fonds pouvant générer des prêts, des capitaux risques et des garanties pour des projets de développement urbain. Ce mécanisme permet en outre d'attirer les investissements du secteur privé dans des zones où ceux-ci auraient hésité à intervenir ou de leur apporter une garantie si l'on estime que le risque est trop grand. La BEI, banque européenne d'investissement (fiche 31), en tant qu'institution financière, appuie les fonds créés en ingénierie et éventuellement en capital. Le financement s'effectue soit par un fonds de développement urbain, soit par un fonds de participation (holding fund).

## Intérêt de l'instrument JESSICA

- Effet de levier : dans un contexte de pression sur les budgets nationaux et communautaires, les instruments financiers permettent de produire plus de résultats avec moins de fonds publics (investissements du secteur privé, apport de compétences supplémentaires) ;
- Recyclage des ressources : les gains des investissements JESSICA peuvent être conservés par les fonds ou restitués aux organismes pour de nouveaux investissements ;
- Flexibilité : plus de souplesse des critères (éligibilité, dépenses) et pour l'utilisation des ressources sous forme de fonds propres, de prêts ou de garanties ; moins de contrôles ;
- Adaptation à la taille et aux besoins spécifiques des différents acteurs ;
- Savoir-faire du secteur privé et renforcement du marché des investissements en zone urbaine ;
- Mécanisme intéressant au regard de la règle du dégagement d'office (risque particulièrement élevé en début de période).

## *Pour un monde ‘‘durable’’*



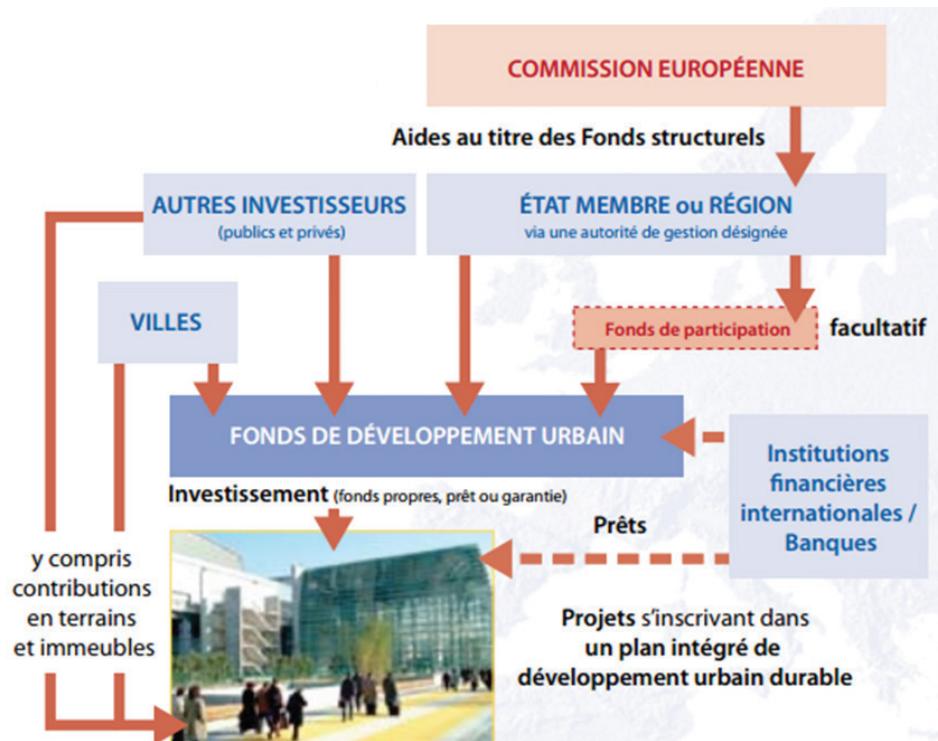
## Des projets JESSICA

Le champ d'intervention du programme est très large et permet le financement de nombreux types de plans de développement urbain intégrés. Si JESSICA est souvent utilisé pour la réinsertion de quartiers urbains défavorisés (régénération de friches, développement économique de quartiers en difficulté, développement d'infrastructures, etc.), il permet également des interventions en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments anciens et d'infrastructures urbaines durables (transports, eau et eaux usées, énergie) ou de contribuer au tourisme durable (entretien du patrimoine et des sites culturels, financements d'hôtels, de résidences universitaires, de maisons de retraites, etc.).

En 2009, l'agence de développement de la région du Nord-Ouest du Royaume-Uni (NWDA) a lancé, en coopération avec la BEI et le FEDER, un fonds de participation d'un montant de 100 millions d'euros (moitié FEDER, moitié NWDA) pour financer des projets d'investissements urbains. Les investissements devraient créer plus de 7000 nouveaux emplois. Le protocole d'accord BEI/NWDA comprend également la réalisation d'une évaluation des zones concernées.

En 2009, la BEI et la Région Sicile ont créé un fonds de participation JESSICA pour financer des projets de revitalisation urbaine et d'efficacité énergétique. Le fonds a été doté de 148 millions d'euros qui pourront bénéficier aux communes, aux entreprises ou aux concessionnaires de service public et autres sociétés de construction d'infrastructures. Grâce à la capacité des fonds JESSICA à se recycler, les financements continuent à soutenir des projets en Sicile même maintenant que la période de programmation 2007-2013 est achevée.

JESSICA est utilisée dans **onze États membres** (Espagne, Allemagne, Lituanie, République Tchèque, Bulgarie, Chypre, Portugal, Pologne, Grèce, Royaume-Uni, Italie). Il représente 19 opérations (dont 14 sont mises en œuvre au niveau régional) pour un montant de financement total de 1,7 milliard d'euros (16 fonds de participation, 3 fonds de développement urbain sans fonds de participation). 15 des 19 projets sont gérés par la BEI, ce qui montre la faible place des autres organismes financiers.



## Fiche 22 : ELENA PROJETS ÉNERGÉTIQUES LOCAUX

Elena (« European Local ENergy Assistance », mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux) est un dispositif qui a été adopté à l'automne 2009, un an après qu'une convention des maires européens en ait émis l'idée.



Elena repose sur l'idée qu'un projet d'efficacité énergétique bien structuré et à fort potentiel de création d'emplois attire des investisseurs. Ainsi, l'aide apportée démultiplie les investissements, notamment bancaires, attirés par ces projets prometteurs, selon l'effet-levier attendu dans ce type de mécanisme.

Toutefois, de nombreuses villes et régions de l'UE sont dépourvues des compétences techniques et des capacités organisationnelles nécessaires pour mettre en œuvre de grands projets liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Les avantages d'une réduction de la consommation énergétique et de la pollution sont évidents, mais le défi consiste à garantir la rentabilité et le caractère opportun de l'opération, ainsi qu'à obtenir des ressources financières supplémentaires. Le mécanisme ELENA doit y contribuer. Géré par la BEI, il est financé par le programme « Énergie intelligente – Europe » de la Commission européenne.

La aide au titre d'ELENA couvre 90 % au maximum des frais d'assistance technique induits par la préparation, la mise en œuvre et le financement du programme d'investissement, ce qui peut comprendre des études de faisabilité et de marché, la structuration du programme, des audits énergétiques et la préparation des appels d'offres. La mise en place de plans d'activité et techniques solides contribue également à inciter des banques privées et d'autres sources, notamment la BEI, à apporter des fonds. Ainsi, qu'il s'agisse de rénover des bâtiments publics ou privés, de construire des immeubles durables, de mettre en place des réseaux de chauffage et de refroidissement urbains économies en énergie ou de pro-



mouvoir des moyens de transport respectueux de l'environnement, le mécanisme ELENA aide les collectivités locales à mettre leurs projets sur la bonne voie et à trouver des solutions de financement innovantes. Pour la première fois en Basse-Normandie, le mécanisme ELENA va être prochainement utilisé par le département de la Manche.

**La Banque Européenne d'Investissement mobilise plus d'un milliard d'euros en faveur des collectivités locales d'Europe**, pour les aider à structurer leurs projets d'énergies renouvelables et d'évitement de diffusion de CO<sub>2</sub>. Plusieurs collectivités sont engagées avec succès dans cette démarche depuis 2009. La province de Barcelone est la première autorité à avoir reçu des fonds du mécanisme ELENA : deux millions d'euros pour financer le support technique nécessaire à la mise en place d'un programme d'investissement de 500 millions d'euros destiné à la production d'une capacité photovoltaïque installée de 87,5 MWp, soit une surface photovoltaïque de 1,5 million de m<sup>2</sup>, pour une puissance électrique potentielle de 114 gigawatts/heure par an. A terme, ce programme doit permettre d'économiser chaque année 280 gigawatts/heure et de réduire les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> de 150 000 à 200 000 tonnes. Du point de vue social, ce programme d'investissement doit permettre la création de 4 500 emplois.



## **INNOVATION ET AMBITION :** *la rénovation énergétique des écoles de Paris*

La municipalité parisienne a confié à une filiale d'EDF, Nov'école, la rénovation de 100 écoles pour réduire de près d'un tiers leur consommation énergétique. Au final, la réduction visée de 30% des quelque 10 GWh consommés par les 100 écoles devrait faire économiser 850 000 euros par an à la ville, sur une facture annuelle qui s'élève aujourd'hui à 2,3 millions.

C'est sans doute **le plus grand chantier de rénovation énergétique jamais lancé en France**. Dans le cadre de l'engagement de la Ville de Paris à réduire de 30% d'ici à 2020 la consommation énergétique de ses bâtiments, les 660 écoles parisiennes, soit 20% du parc, sont en première ligne. 300 d'entre elles ont atteint cet objectif entre 2008 et 2013, en plus des 60 écoles devant être modernisées. Les 300 restantes le seront entre 2014 et 2019. Les études de faisabilité ont été assurées par le dispositif ELENA, qui a proposé une formule juridique innovante permettant de financer avec les recettes de demain les travaux d'aujourd'hui : pour Paris, le coût de ces travaux prend la forme d'un loyer d'environ 4 millions d'euros par an pendant 20 ans. Le contrat de partenariat et de performance énergétique (CPPE) avec Nov'école, est adapté pour la rénovation énergétique des bâtiments existants, qui constituent le plus grand gisement d'économie d'énergie. En cas de performances inférieures, des malus seront déduits du loyer.



*Ecole-pilote Asseline, 14e arrondissement de Paris*

# Fiche 23 : RFSC, CADRE DE RÉFÉRENCE EUROPÉEN POUR LES VILLES DURABLES

Le cadre de référence pour les villes européennes durables (de RFSC, reference framework for european sustainable cities) est un **outil en ligne conçu pour aider les villes à promouvoir et à améliorer leur travail sur le développement urbain durable intégré**.

Il est disponible gratuitement pour l'ensemble des autorités locales européennes et offre un soutien pratique en intégrant les principes du développement durable dans les politiques et actions locales.

Le RFSC est une initiative conjointe des États membres de l'UE, la Commission européenne et les organisations gouvernementales locales européennes. Ce référentiel a été mis en place spécifiquement pour les villes en partant du postulat que les villes européennes sont les forces motrices de l'économie et de l'innovation, et également les lieux pour relever des défis environnementaux et sociaux.

Aujourd'hui, élus locaux et gestionnaires municipaux doivent prendre en compte toutes les dimensions de la vie urbaine - environnement, économie, affaires sociales et gouvernance - et cela, de manière intégrée, pour mettre en œuvre leurs politiques. En prenant un exemple, cela signifie qu'un plan de rénovation urbaine doit être envisagé dans son ensemble et être combiné avec des mesures favorisant le développement économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

Cette approche inclut également le développement de partenariats solides entre la population, la société civile, les entreprises locales et les différents niveaux de gouvernement.

L'objectif principal de cet outil consiste à renforcer le dialogue au sein d'une ville et avec des villes pairs confrontées aux mêmes problèmes.

Basé sur une liste de 25 questions à partir d'une base de données d'indicateurs, l'outil offre un soutien pratique pour :

- Élaborer une stratégie ou un projet urbain qui prend en compte tous les domaines du développement urbain durable ;
- Effectuer un bilan des stratégies ou des projets en cours dans une ville et analyser les interactions existantes (positives ou négatives) entre les différents secteurs politiques dans une ville ;
- Evaluer l'avancement d'une stratégie sur une période déterminée.

De plus, l'outil offre un accès à toute une série de services d'échange et de soutien (formation, apprentissage entre pairs, catalogue de démonstration).

L'outil a été conçu par et pour les villes, et peut être utilisé à différentes échelles - de celle du quartier à celle métropolitaine. Il est gratuit et ne nécessite aucun engagement spécifique des villes. Il est à ce jour disponible en 17 langues.



## Extrait de la méthode sur le web



### SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Le référentiel propose aux collectivités de questionner point par point leurs stratégies ou projets afin d'en **révéler les forces et les faiblesses** en termes de développement durable.

Cette grille d'analyse est enrichie de l'expérience d'autres collectivités qui vient éclairer les problématiques et esquisser des pistes de progrès.



### FAVORISER UNE APPROCHE INTÉGRÉE

L'outil « **Vérifier l'approche intégrée** » du RFSC constitue un moyen simple de se confronter à la tentative de traduction opérationnelle de l'approche intégrée.

L'appropriation progressive du module « **Interdépendances** » lié à cet outil peut être l'occasion d'un changement des pratiques qui accompagne cet effort vers davantage d'intégration.



### SÉLECTIONNER LES BONS INDICATEURS

Le RFSC propose également à l'utilisateur de se constituer son propre **système d'indicateurs** lié aux 25 questions du référentiel, afin de suivre les progrès réalisés en termes de développement durable.

L'outil s'appuie sur un socle minimal d'indicateurs destinés à observer et suivre la déclinaison territoriale des objectifs de développement durable, complété par **une bibliothèque d'indicateurs « secondaires »** mis à disposition des villes qui souhaiteraient aller plus loin.

Cette plateforme ouvre donc un enjeu méthodologique car les données statistiques disponibles peuvent montrer (ou cacher) des réalités bien différentes.

Les villes de Rennes et de La Rochelle ont utilisé cet outil respectivement pour la production du « Barométropole » et pour l'élaboration d'un Agenda 21. Mais on trouve aussi des **utilisations dans le cadre de SCOT, de PLUI ou d'écoquartiers**. Rennes en a même fait un usage très particulier, en utilisant le RFSC pour réduire l'hyper pointe de fréquentation sur sa ligne de métro. Décaler une partie des horaires des cours des étudiants de l'Université de Rennes 2 a permis d'arriver à des résultats probants. Le RFSC utilisé en collaboration avec de multiples partenaires est à l'origine de cette réussite.



Sur ce dernier projet, le RFSC a agi comme un révélateur de l'existence d'une diversité de visions du projet chez les partenaires. En favorisant l'expression de ces différentes perceptions, il ouvre la voie à une interprétation réconciliée voire partagée de la situation, et peut permettre l'éclosion d'une solution. La liste prédéfinie des thématiques de l'outil ne permet pas, à ce jour, de couvrir toutes les priorités et les impacts d'un projet. Il nécessite de multiples rencontres entre les acteurs et l'utilisation d'outils complémentaires. Toutefois, c'est un **outil de dialogue puissant entre villes européennes** qui souhaitent entrer dans l'ère de la durabilité intégrée.

Contact : Axelle Griffon - [info@rfsc.eu](mailto:info@rfsc.eu)

L'outil opérationnel est accessible à cette adresse : <http://app.rfsc.eu/>

Au niveau français, le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) devenu depuis le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) allié à la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), ont mis à la disposition du public des fiches pour comprendre les apports de l'outil.

Cet outil est reconnu comme particulièrement opérationnel pour prendre en compte la **complexité de la notion de développement durable à l'échelle d'une ville**. Il participe notamment à esquisser la nécessaire mutualisation d'observations et de productions d'indicateurs pertinents de suivi des politiques des agglomérations, tout en proposant la confrontation avec les résultats obtenus dans d'autres pays de l'Union européenne.

Au final, le RFSC apparaît comme un outil flexible et adaptable qui peut être mobilisé à toutes les étapes d'un projet, de sa conception à son suivi. Il aide à ne jamais quitter de vue la stratégie globale que s'est fixé la collectivité tout en permettant l'identification de faiblesses et en proposant des corrections.



C'est à la fois un outil pédagogique qui permet de faire connaître le cheminement de la ville auprès de tous ses acteurs et habitants, mais aussi un outil de justification du besoin d'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

# Fiche 24 : CRPM CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes, indépendante des institutions communautaires, a été créée en 1973 pour défendre une politique régionale européenne forte destinée à toutes les régions d'Europe, et parallèlement, pour la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée qui puisse contribuer à la croissance économique.

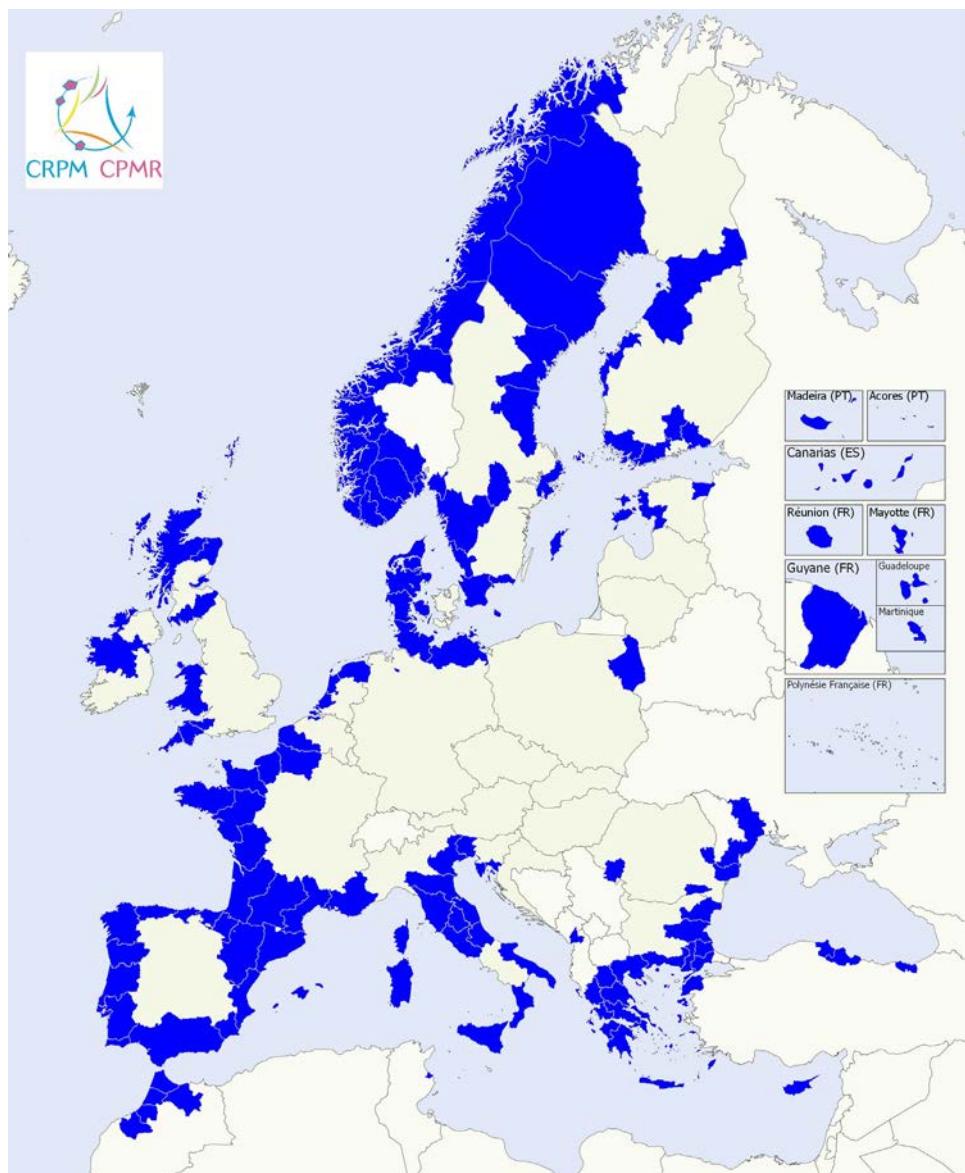
Regroupant 160 régions dans l'Europe des 28, elle représente près de 200 millions de citoyens. Au-delà de sa spécificité maritime, la CRPM est un puissant soutien de la politique de cohésion territoriale européenne qui a œuvré en faveur de l'établissement de la nouvelle typologie des régions européennes avec les « régions en transition ». La CRPM a aussi lancé l'idée de macro-régions, correspondant à des cohérences géographiques et stratégiques, notamment en termes de bassins maritimes. Cette approche met en valeur le travail basé sur la coopération, l'intersectoriel et le multi-niveaux. La CRPM s'implique fortement dans l'accessibilité des régions périphériques et travaille en intergroupe avec les députés représentant les îles, les montagnes et les zones à faible densité de population.

Depuis sa création, la CRPM a accru le rôle des Régions en termes de gouvernance. Avec les autres associations régionales, elle a eu un rôle important dans la création du Comité des Régions introduit par le Traité de Maastricht en 1992. Aujourd'hui, elle est un partenaire régulier et reconnu des institutions européennes, en particulier la Commission et le Parlement. « Groupe d'intérêt mais aussi agence d'idées pour l'Europe », la CRPM travaille notamment sur l'innovation, le changement climatique et l'énergie, l'agriculture et le développement rural.

La Basse-Normandie a adhéré à ce collectif dès les premières années de sa création.



*Carte des régions adhérentes à la CRPM*



[http://www.crpm.org/Presentations/CRPM\\_interieur\\_FR.pdf](http://www.crpm.org/Presentations/CRPM_interieur_FR.pdf)

# Fiche 25 : INTERACT COOPÉRATION INTERNATIONALE

INTERACT est un programme opérationnel de la Commission européenne au titre de l'objectif de coopération territoriale européenne, cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui s'adresse aux 28 pays membres de l'Union ainsi qu'à la Norvège et à la Suisse.

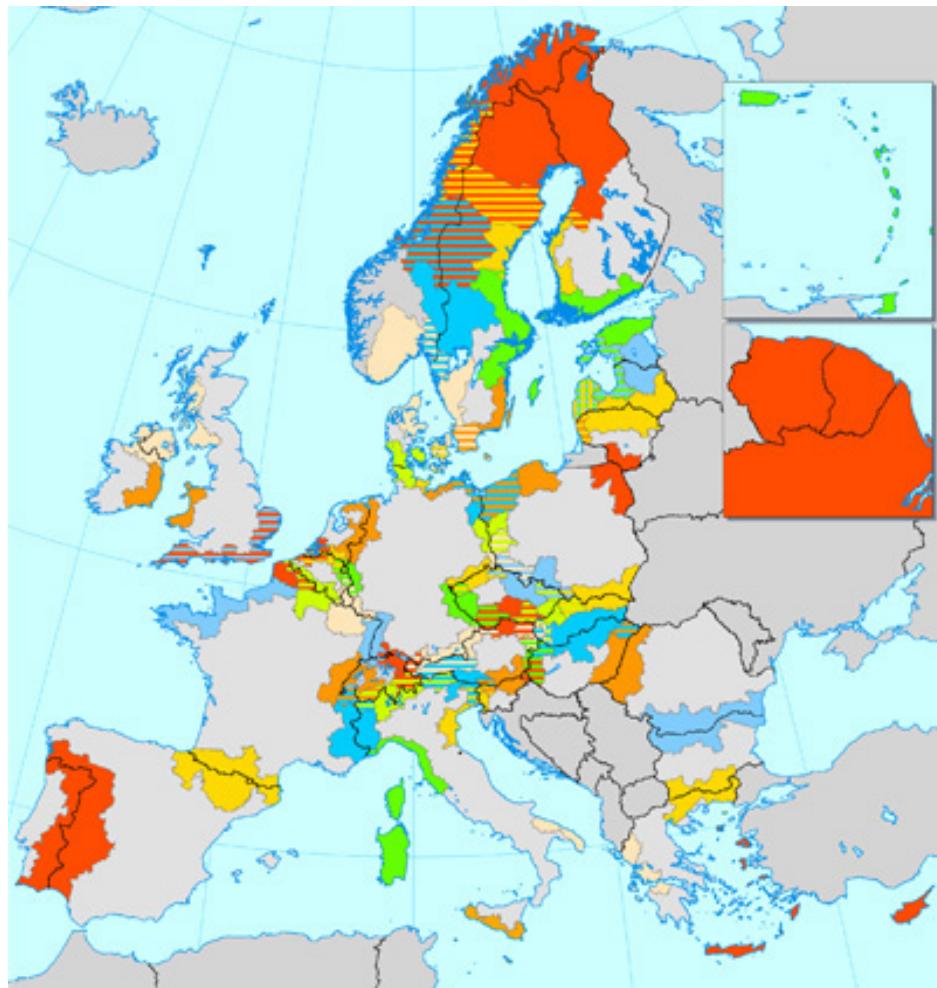
Le principal objectif du programme est de fournir une aide aux parties prenantes qui mettent en œuvre des programmes au titre de l'objectif de coopération territoriale européenne.

INTERACT est destiné aux institutions et organisations qui ont été créées à travers l'Europe dans le but de gérer les programmes de coopération territoriale, notamment les autorités de gestion et les secrétariats techniques conjoints, ainsi que les comités de suivi, les points de contact nationaux, les autorités de certification et les organismes chargés des audits.

Le programme INTERACT leur offrira des conseils en matière de mise en œuvre, soutiendra l'organisation de séminaires thématiques et fournira des exemples de bonnes pratiques. Il permettra dès lors aux parties prenantes de pleinement mettre à profit le potentiel des programmes communautaires de coopération territoriale.

Ce programme est particulièrement utile pour les collectivités qui ont des actions de coopération décentralisée et qui souhaitent inscrire leurs échanges internationaux dans le cadre européen. Parvenir à ce que les institutions des États membres collaborent par-delà les frontières est une tâche extrêmement complexe qui comporte plusieurs défis pour la gestion et la gouvernance des programmes de coopération territoriale. Le programme INTERACT accumule les expériences concernant les processus de coopération et en fait bénéficier tous les porteurs de projets qui le souhaitent.

## Programmes de coopération européenne entre 2007 et 2013



INTERACT Programme Secretariat

Sabinovska 16SK-820 05 Bratislava 25  
Tel.: +421 2 48 264 310  
E-mail.: [interact@interact-eu.net](mailto:interact@interact-eu.net)



## **L'Europe à notre porte**

Les nombreux dispositifs européens peuvent donner une impression de foisonnement dans lequel il est difficile de se repérer. Dans la mesure où il s'agit d'outils parmi lesquels les élus et associations choisissent ce qui leur convient le mieux, selon leurs priorités, leurs niveaux d'intervention et leurs calendriers, le maillon de l'information est vraiment fondamental. Pour accompagner toutes les démarches, plusieurs organismes locaux accueillent les porteurs de projets au plus près des citoyens, dans chaque région européenne.

Des services peuvent être centralisés ou régionaux, dans toutes les langues, sous forme téléphonique, numérique ou physique, tout existe. En Basse-Normandie, qu'il s'agisse de thématiques plutôt urbaines, plutôt rurales, plutôt à destination des jeunes ou des entreprises, qu'il s'agisse de fonds structurels ou de bourse Erasmus, que l'on cherche à monter un jumelage ou à disposer d'une carte pour une classe, il est très facile d'avoir accès à une information. Les efforts de l'Union européenne pour être vraiment à la disposition des citoyens sont assez remarquables depuis sa création, mais sans doute encore trop discrets relativement aux initiatives locales.

Les structures locales relais de l'Union européenne sont aussi habilitées, selon leurs compétences, à aider au montage de projets, à assurer une veille sur les appels à candidatures, à donner des conseils pour remplir un dossier ou à trouver les bons partenaires à Bruxelles ou dans d'autres pays en cas de coopération transnationale.

Si une collectivité ou un acteur local souhaite mieux comprendre les opportunités qu'offre l'Europe et faire la jonction avec ses besoins locaux, la réponse existe nécessairement localement. Les fiches suivantes donnent le panorama des opportunités en Basse-Normandie et montrent que l'Europe est à portée de main pour tous.



# ACCOMPAGNEMENT



**Fiche 26 –**  
Europe Direct

**Fiche 27 –**  
En Basse-Normandie,  
CRIJ et CREAN

**Fiche 28 –**  
Les relais Europe  
et les points infos 14

**Fiche 29 –**  
Maison de l'Europe

**Fiche 30 –**  
La Basse-Normandie  
et Bruxelles

# Fiche 26 : EUROPE DIRECT



L'Union européenne a mis en place un réseau de contacts qui reçoivent le label « Europe Direct » afin d'aider les ressortissants européens à répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser lorsqu'ils déménagent dans un autre pays de l'Union européenne (comment obtenir un permis de séjour ?) ou quand ils ont des questions concrètes sur leurs voyages en Europe (existe-t-il des règles qui limitent le surcoût du mobile hors de la France? Comment faire face à un vol annulé ?...)

**Ces structures aident aussi les citoyens et les associations à voir clair dans l'organisation des fonds européens.**

Le service d'information central Europe Direct permet d'orienter, en France, vers 53 structures.

La carte interactive permet d'obtenir de l'aide ou des renseignements près du centre d'information local le plus proche.

## Le service Europe Direct comprend :

- un site web : [www.ec.europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
- un service téléphonique gratuit : 0 800 67 89 10 11
- les 53 centres d'information en région, intermédiaires entre l'Union Européenne et les citoyens au niveau local.

Les missions des centres d'information Europe Direct consistent à :

- permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne
- encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques
- permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux
- offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions



En Basse-Normandie, deux structures ont le label Europe direct, le CRIJ Centre Régional d'Information Jeunesse de Basse-Normandie et le CREAN, Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands. Le centre de documentation est basé à l'université de Caen.

(voir fiche suivante)

[http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe\\_direct/carte-interactive\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm)

## Capture d'écran du site Europe direct, avec le numéro de téléphone permanent pour toute question



### **Vous avez une question sur l'Union européenne ?**

La Commission européenne a mis en place un numéro unique d'appel gratuit\* pour tous les États membres (joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30)

**00 800 6 7 8 9 10 11**

Le centre d'appel est également joignable d'un pays non membre de l'UE en composant le numéro suivant : + 32-2-299.96.96 (coût d'une communication ordinaire)

Le service est aussi accessible sur internet et les réponses sont généralement données dans les trois jours ouvrables. Pour toute demande plus complexe ou plus spécifique, les réponses peuvent prendre plus de temps. Poser votre question par internet!

### **Services offerts**

- des réponses dans la langue officielle de l'UE de votre choix
- des réponses complètes à vos questions générales sur les affaires européennes ou une référence à d'autres sources d'information
- une orientation vers les organismes compétents auxquels vous pouvez vous adresser
- l'envoi gratuit par courrier de certaines publications de l'UE

# Fiche 27 : EUROPE DIRECT EN BASSE-NORMANDIE

## Le Centre Régional d'Information Jeunesse de Basse-Normandie (CRIJ)

C'est un lieu d'information ouvert à tous.

L'accueil y est anonyme, gratuit et sans rendez-vous.

CRIJ EUROPE DIRECT Basse-Normandie permet à tout



public d'obtenir des informations sur les institutions et politiques européennes, les programmes de mobilité pour jeunes ainsi que sur les possibilités d'études, jobs dans les différents pays d'Europe.

Il collecte et diffuse les informations sur tous les domaines qui peuvent intéresser les jeunes :

- Études
- Métiers et formations
- Emploi - Législation du travail
- Société - Vie pratique - Santé
- Loisirs culturels et sportifs - Vacances (Centres de vacances, stages, chantiers)
- Europe - Étranger

Le CRIJ fait partie d'un réseau national animé par le CIDJ, Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, situé à Paris, et se conforme à la Charte nationale et européenne de l'Information Jeunesse.

**CRIJ**  
16 Rue Neuve-Saint-Jean - 14000 Caen

Tél : (33) 2 31 27 80 30

[europe@crij-bn.org](mailto:europe@crij-bn.org)

Le site internet recèle de très bons outils pédagogiques (« L'Europe, c'est pas sorcier » en image, des jeux, des plateformes interactives).

Mis en place pour les jeunes, ils sont aussi très efficaces pour les moins jeunes.

[www.infoeurope.fr/](http://www.infoeurope.fr/)



## Le CREAN, Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands

Le CREAN - Europe DIRECT Basse- Normandie, situé à Vire, coordonne un réseau de Relais Europe en région Basse-Normandie, dans lesquels on retrouve :



- de la documentation sur l'Union européenne
- une première information sur l'Union européenne, les financements européens et les événements concernant l'Europe ou renvoi vers le CREAN Europe Direct
- la mise en relation avec le CREAN Europe Direct si volonté d'accueillir une animation ou des outils pédagogiques sur l'Union européenne (Expositions, jeux...) sur le territoire du Relais Europe.

Ce réseau se développe progressivement au sein des zones rurales des trois départements de la région Basse- Normandie. Le CREAN est par ailleurs centre de ressources des territoires de projet bas-normands.

**CREAN - EPLEFPA**  
Route de Caen BP 66000 - 14508 Vire  
Tél : (33) 2 31 66 18 30

[crean.vire@educagri.fr](mailto:crean.vire@educagri.fr)

<http://territoires-basse-normandie.com/accueil/>  
<http://europe-crean.eu/accueil/>

Le CREAN Europe Direct Basse-Normandie Vire organise régulièrement des rencontres pour permettre aux porteurs de projets de se rencontrer et de partager les informations. En 2014 par exemple, la 3ème Rencontre européenne régionale : « Vivez l'Europe : coopérez ! Les aides européennes 2014-2020 pour vos projets » a eu lieu à Ouistreham sur deux jours à destination des collectivités locales, associations, établissements d'enseignement, élus et bénévoles de jumelages.

## Europe Direct bénéficie d'un centre de documentation à l'Université de Caen.

Faculté de Droit et de Sciences Politiques - CDE  
Esplanade de la Paix 14032 Caen CEDEX  
Tél : (33) 2 31 56 50 26

[lucie.bataille@unicaen.fr](mailto:lucie.bataille@unicaen.fr)  
[droit.cde@unicaen.fr](mailto:droit.cde@unicaen.fr)

<http://droit.unicaen.fr/>

## Fiche 28 :

# LES RELAIS EUROPE EN NORMANDIE ET LES POINTS INFOS 14 DU CALVADOS

## *Relais Europe en Normandie*

La création de Relais Europe est un projet conjointement mené entre les deux structures Europe Direct en région : le CREAN et le Centre régional d'information jeunesse (CRI).

Les Relais Europe mis en place par le CRIJ sont hébergés dans des structures «Information jeunesse» de la région : bureaux d'information jeunesse et points d'information jeunesse.

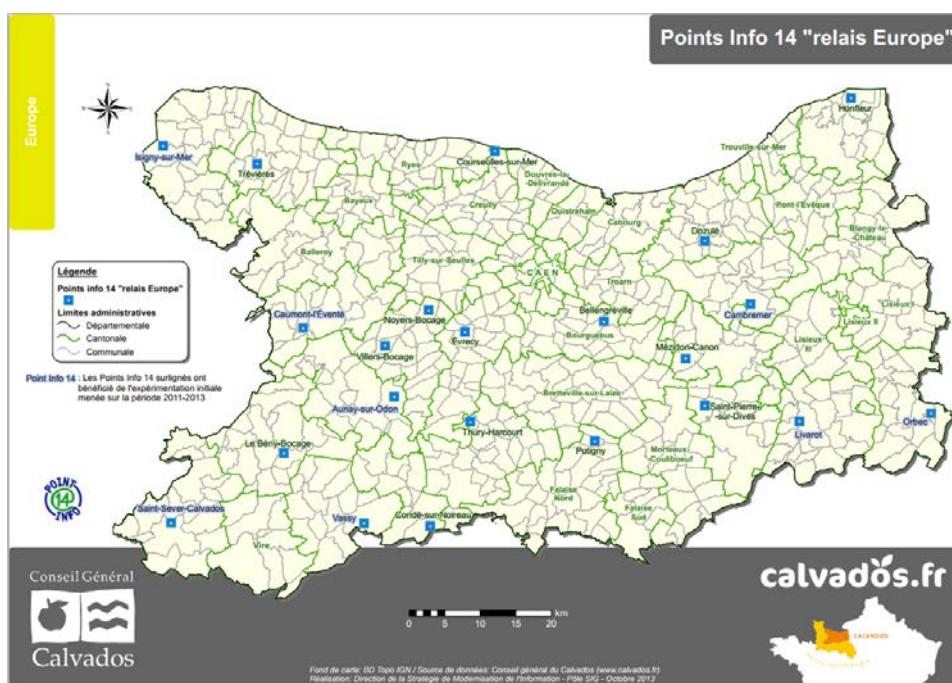


[http://bij-orne.com/pdf/docsetranger/8.51\\_relais-d-information-sur-l-europe.pdf](http://bij-orne.com/pdf/docsetranger/8.51_relais-d-information-sur-l-europe.pdf)

## Points infos 14

Dans le département du Calvados, le CREAN Europe Direct Basse-Normandie de Vire, en partenariat avec le Conseil général du Calvados, accompagne les 22 Points info 14 du département qui accueillent la mission « Relais Europe ». Les « Points info 14 » sont les lieux d'accueil et de conseil qui visent à remplir une mission de service public auprès des usagers des zones rurales du département (démarches administratives, horaires des transports en commun, droits sociaux, recherche d'emploi...); ceux qui sont labellisés « Relais Europe » offrent en plus et spécifiquement des informations sur l'Union européenne.

Les adresses et les horaires d'ouverture de ces centres sont disponibles au Conseil Général



[http://europe-crean.eu/media/2013\\_11\\_04\\_pi14\\_relaiseurope\\_sa\\_078140600\\_1420\\_29112013.pdf](http://europe-crean.eu/media/2013_11_04_pi14_relaiseurope_sa_078140600_1420_29112013.pdf)

## Fiche 29 :

# LA MAISON DE L'EUROPE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

La Maison de l'Europe de Caen Basse-Normandie est une association loi 1901 créée en 2003 autour d'une vision constructive et motivée de l'Europe institutionnelle et associative. C'est une plate-forme de contacts, d'information et d'orientation entre le public bas-normand et les acteurs européens à tous les niveaux, mais l'association n'a pas obtenu le label « Europe direct ». C'est également un lieu convivial de rencontres à dimension européenne, où toutes les sensibilités sont les bienvenues.

La Maison de l'Europe pilote par exemple un programme de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la république de Macédoine, avec la fédération d'associations de jeunesse macédonienne SEGA, toujours dans le but de développer la citoyenneté européenne.

Visites d'études, formation, conférences, animations, fête de l'Europe le 9 mai, aide pour trouver des stages ou des emplois en Europe... la maison de l'Europe est très active au plus près des habitants.



Photo Aucame - La Maison de l'Europe de Caen Basse-Normandie

La Maison de l'Europe Caen Basse-Normandie peut accompagner dans la construction et l'organisation d'une visite d'étude à Bruxelles, Luxembourg ou Strasbourg, ce qu'elle a fait récemment pour la chambre des notaires de Basse-Normandie ou pour le CESER.



MAISON DE L'EUROPE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

L'ASSOCIATION NOS ACTIONS L'EUROPE ET VOUS Rechercher CONTACTEZ-NOUS [projets@maisoneurope-caen.org](#)

### Maison de l'Europe de Caen Basse-Normandie

10, rue Formigny  
14000 CAEN  
02 31 34 54 31

### Devenir volontaire européen

#### Pourquoi être volontaire européen ?

- Pour s'impliquer dans des projets qui touchent à la société civile, à la vie locale en Europe
- Pour rencontrer d'autres Européens
- Pour devenir un citoyen européen actif

De nombreux dispositifs permettent aux jeunes de partir comme volontaires dans des pays européens, et notamment :

- **Le Service Volontaire Européen (SVE)** : pour les 18-30 ans, au sein d'un organisme à but non lucratif d'un autre pays. Le volontaire est encadré par une structure d'envoi et une structure d'accueil sur une période de 5 à 12 mois.
- **Le Service Civique** : destiné aux 16-25 ans, dans une mission en faveur de la collectivité. Il peut se dérouler en France et à l'étranger pour une période de 6 à 12 mois.

# Fiche 30 : LA BASSE-NORMANDIE ET BRUXELLES

## **L'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles**

Toutes les régions françaises ont ouvert un bureau de représentation à Bruxelles soit à titre individuel, soit en se regroupant, comme les régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Depuis 2006, la Basse-Normandie dispose de sa propre antenne à Bruxelles, au cœur de l'Union Européenne. Composée d'une équipe permanente, cette antenne est chargée de faire le lien entre les acteurs bas-normands et les institutions européennes.

De manière générale, les bureaux de représentation des collectivités (près de 250 au total à Bruxelles aujourd'hui) poursuivent quatre grandes missions :

- **La veille informative** : suivre l'actualité des politiques et des programmes européens et informer les collectivités des évolutions susceptibles d'avoir un impact sur leurs activités (politique de cohésion, recherche et innovation, tourisme, développement durable, agriculture, transports, services publics, aides d'Etat, marché intérieur, emploi, formation, éducation, solidarité, relations internationales..).
- **L'aide au montage de projets européens** : apporter un appui technique aux collectivités dans la préparation et la rédaction de réponses aux appels à propositions publiés par la Commission européenne dans le cadre des différents programmes de financement européens ouverts aux autorités régionales et locales

(et aux porteurs de projets présents sur leur territoire, y compris les entreprises) ; le rôle des bureaux régionaux se situe principalement à la fois en amont des appels à projets (veille et recherche de partenaires) et en aval (relecture, correspondance avec les préconisations de la Commission).

- **La liaison quotidienne entre les acteurs des collectivités locales et régionales et les institutions européennes** : elle s'effectue en réseau avec les bureaux d'autres régions.
- **La défense des intérêts régionaux (lobbying)** : défendre et promouvoir les intérêts des collectivités auprès des institutions européennes, par exemple avec la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM) ou Eurocities. Certains bureaux représentent plusieurs niveaux de collectivités, à savoir un Conseil régional et/ou plusieurs Conseils généraux et/ou des structures intercommunales.

De plus, à travers le réseau Enterprises Europe network (piloté par la CRCI, Chambre régionale de commerce et d'industrie, pour les deux Normandie et la Picardie) le bureau aide les PME sur les normes, les outils de financement, les contacts commerciaux et les agences d'innovation.

**Représentation de la région Basse-Normandie :**  
**Mme Cécile COMBETTE MURIN**  
3, avenue des Gaulois - 1040 Bruxelles  
Tél. 02 732 46 83 ou 02 732 46 88  
[info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## **Le Conseil Régional de Basse-Normandie**

La Direction des Affaires Européennes et des Relations Internationales (DAERI) du Conseil régional de Basse Normandie représente l'interlocuteur premier pour tout porteur de projet bas-normand.

En effet, la DAERI est autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement et soutient les montages de projet INTERREG tout en aidant au repérage des projets européens sectoriels en lien avec l'antenne de Bruxelles.

La DAERI est responsable du développement et de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale de la Région autour de 3 axes :

- coordination, suivi et mise en œuvre des fonds structurels européens ;
- suivi des politiques européennes en lien avec le Bureau de Bruxelles : insertion dans les réseaux européens (Arc Atlantique, CRPM), accompagnement de l'insertion dans les programmes européens (INTERREG), suivi des coopérations internationales ;
- ouverture internationale aux plans culturels, universitaires, économiques, et suivi de la politique de mobilité internationale.



DAERI CRBN - Hélène Marlot  
Abbaye aux Dames - 14000 CAEN  
Tél : 02 31 06 89 82  
[h.marlot@crbn.fr](mailto:h.marlot@crbn.fr)

## **Le site internet de la Région**

Regroupe toutes les informations nécessaires (contacts, actualités, appels à projets...) sur les fonds européens. Les élus trouveront en particulier une brochure qui leur est destinée afin de détailler chaque fonds européen.

[www.europe-en-basse-normandie.eu/images/docs/30-brochure\\_basse\\_normandie-2.pdf](http://www.europe-en-basse-normandie.eu/images/docs/30-brochure_basse_normandie-2.pdf)

En 2014, la Basse-Normandie s'est engagée pour la première fois dans la campagne du Joli mois de l'Europe. Cette initiative de l'Etat poursuit l'objectif de donner une visibilité en termes de communication à des manifestations locales (expositions, débats, lectures de contes, projections de films...) en rapport avec l'Europe pendant le mois de mai, à l'occasion de la Fête de l'Europe. Cette édition s'inscrit dans une actualité riche pour l'Union européenne: d'une part, les 8èmes élections européennes ont eu lieu le 25 mai. D'autre part, cette année marque le 10ème anniversaire de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne.



**Représentation permanente auprès de l'Union européenne**

La représentation permanente de la République française auprès de l'Union européenne a été créée en 1967. Elle a pour mission de représenter les intérêts de la France dans les institutions européennes et de défendre les intérêts de la France dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les antennes des autorités locales et régionales françaises à Bruxelles

1 - Présentation  
2 - Contacts  
3 - Présentation

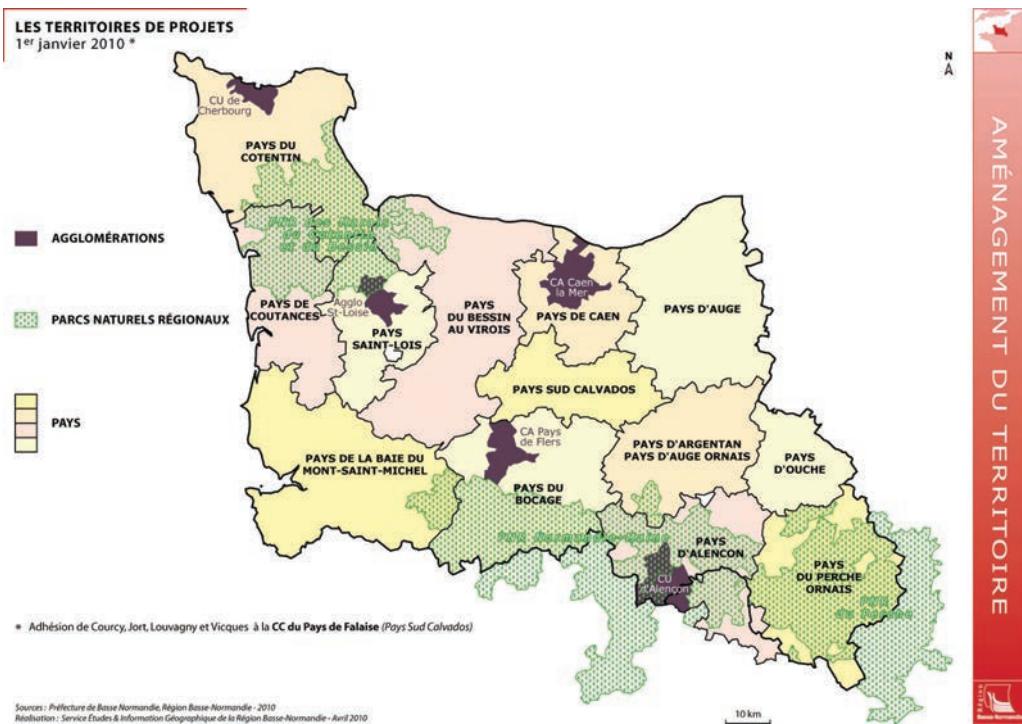
La représentation permanente française a ouvert un bureau de représentation à Bruxelles en 1967. Elle représente les intérêts de la France dans les institutions européennes et défend les intérêts de la France dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.

Accès rapide

Présentation  
Les politiques de l'Union européenne  
Emplois, stages, concours  
Salle de presse  
Think Tanks

[www.rpfrance.eu/Les-antennes-des-autorites-locales.html](http://www.rpfrance.eu/Les-antennes-des-autorites-locales.html)

Laurent Beauvais, président du Conseil régional de Basse-Normandie, avec José Manuel Barroso, président de la Commission européenne en 2011.





## L'argent, un outil de projet mais non une finalité

En cette période de raréfaction budgétaire, ce point des financements semble central.

Toutefois, on peut aussi avoir le raisonnement inverse et se dire que seuls les meilleurs projets, les plus légitimes, les plus travaillés, ceux qui auront le plus recours à tous les outils qualitatifs de ce document, ceux qui auront au mieux anticipé collectivement leur évaluation, les indicateurs de réussite, ceux qui se seront frottés à d'autres partenaires en Europe et qui auront co-construit des outils adaptés.... ceux-là seront financés avant les autres projets.

L'efficience économique passe donc par une élévation des niveaux de préparation des projets et une méthodologie rigoureuse qui n'escamote aucune des cinq étapes précédentes.

Les financements restent cruciaux, mais non rares pour les bons projets, ceux où sont apparentes l'appropriation par les bénéficiaires et la motivation d'action des maitres d'œuvre.

Rappelons qu'il existe deux types d'aides européennes disponibles pour les territoires :

- les aides indirectes, gérées par les États eux-mêmes, via des fonds structurels ; elles permettent la réalisation de projets nationaux ou régionaux dont les objectifs sont de renforcer le développement et la cohésion de l'Union.
- les aides directes, impulsées par la Commission via des programmes d'action communautaire ; elles permettent la réalisation de projets interculturels et transnationaux et la réalisation d'une politique commune. Il existe plus de 350 programmes de ce genre au niveau européen, mais bien sûr tous ne concernent pas les villes. On connaît notamment Erasmus+ pour la mobilité européenne des jeunes.

Pour les investissements, collectivités et institutions peuvent aussi avoir recours aux emprunts de la Banque européenne d'investissement qui met par ailleurs des outils d'appui à disposition des acteurs européens, comme on l'a vu dans le chapitre 4.

Le chapitre des fonds européens étant beaucoup traité par tous les acteurs en charge de leur gestion, il sera particulièrement léger pour cette étude, puisque l'idée de départ était de montrer tous les autres outils qui existent en plus des fonds.



# FINANCEMENTS

## VI

### **Fiche 31 –**

BEI, banque européenne d'investissement

### **Fiche 32 –**

Fonds structurels

### **Fiche 33 –**

Fonds sectoriels

### **Fiche 34 –**

CONCERTO, optimisation énergétique à l'échelle de la ville ou du quartier

### **Fiche 35 –**

CIVITAS, villes propres et transports durables

# Fiche 31 : LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT



A ne pas confondre avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD, créée en 1990 pour aider les anciens pays communistes à s'intégrer dans l'économie de marché) ou la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB, banque de solidarité pour l'accueil des réfugiés ou l'aide en cas de catastrophes naturelles), la Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière des États membres de l'Union européenne. Ses actionnaires sont les 28 États membres de l'UE et ses soutiens concourent à la réalisation des objectifs de l'Union européenne (à 85 % au sein de l'UE, 15 % pour les pays méditerranéens ou en voie de développement)

Elle fut créée en 1957, avec le Traité de Rome et siège à Luxembourg, avec des bureaux dans une vingtaine de capitales dans le monde. Elle s'est adjoint le Fonds européen d'investissement lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, afin de rassembler tous les moyens d'investissement de l'Union européenne au sein d'une même institution et ainsi de favoriser le capital risque pour les PME.

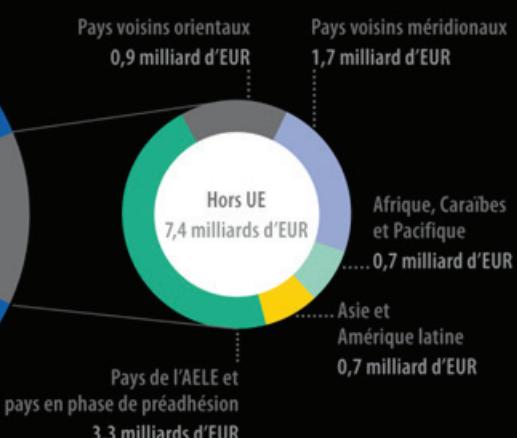
Avec 71 milliards d'euros de prêts en 2012 (dont 9 milliards pour l'innovation) la BEI est la première institution financière multilatérale au monde par le volume de ses prêts et de ses emprunts. Environ 200 000 PME ont bénéficié de son soutien depuis sa création, ainsi que 400 projets de très grande envergure. Ayant la meilleure notation qui soit (AAA) et étant la banque des Etats membres, ses prêts sont accordés à des conditions avantageuses.

La France a emprunté 7 milliards d'euros en 2013, soit 50 % de plus que l'année précédente. Ce fut possible car la banque a levé de nouveaux moyens sur les marchés obligataires internationaux en 2013, avec des financements de près de 75,1 milliards d'euros, soit 37 % de plus qu'en 2012. Plus d'un tiers de ses prêts concernent des actions en faveur du climat. Avec la nouvelle programmation, universités et hôpitaux ont désormais la possibilité de recourir directement aux financements de la BEI.

Les prêts de la BEI concernent aussi bien les très petites que les grandes collectivités, avec par exemple, des projets d'investissement de quelques centaines de milliers d'euros seulement sur l'eau et l'assainissement, mais aussi des lycées de Haute qualité environnementale, ou des tramways. En France, la Caisse d'Epargne et le Crédit agricole SA sont les deux principales banques partenaires de la BEI pour les collectivités françaises, car la plupart des prêts de la BEI sont intermédiaires. Outre des taux intéressants, ces prêts permettent d'adosser la durée des remboursements à la durée de vie des investissements (jusqu'à 30 ou 40 ans).

**Volume et destination des prêts de la BEI entre 2007 et 2013**  
(moyenne annuelle)

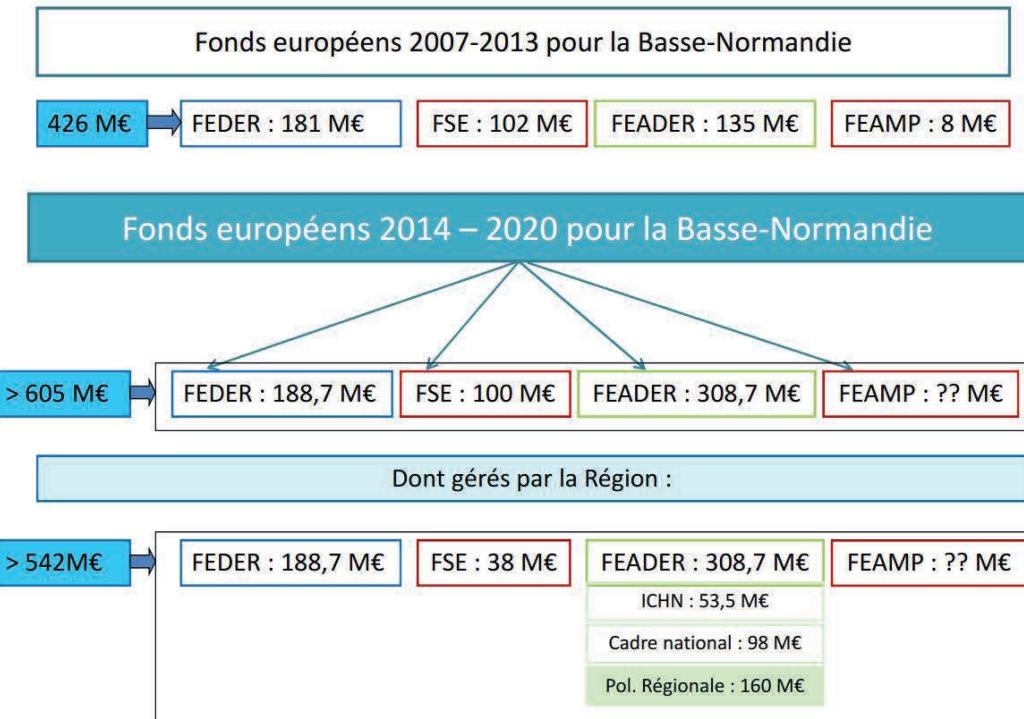
Union européenne  
44,8 milliards d'EUR



Source : BEI

# Fiche 32 :

## LES FONDS STRUCTURELS



ICHN : Indemnité compensatrice de handicaps naturels

Cette fiche reprend la synthèse des **programmes opérationnels des fonds européens en Basse-Normandie** : ces programmes opérationnels détaillent les actions qui peuvent être financées et le niveau maximum d'implication des fonds européens dans le plan de financement.

Le **Programme opérationnel « PO »** de chacun des fonds locaux est un document détaillé auquel les porteurs de projets sont invités à se référer car il constitue le cadre dans lequel l'autorité de gestion a décidé de fonctionner.



LES FONDS EUROPÉENS EN RÉGION | LES PROGRAMMES EUROPÉENS | FINANCER VOTRE PROJET |

Actualités | Agenda | Espace presse

Accueil / Actualités / Programmes européens 2014-2020: consultation du public

**Programmes européens 2014-2020: consultation du public**

Le programme opérationnel FEDER/FSE et le programme de développement rural (FEADER), dont la Région Basse-Normandie sera l'autorité de gestion au titre de la période 2014-2020, sont aujourd'hui finalisés (cf. [synthèse](#)).

Conformément au décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (DREAL) a formulé un avis sur ces deux documents sur ces deux programmes.

L'ensemble des documents ci-dessous est soumis à la consultation du public :

**FEDER-FSE**

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Basse-Normandie (version validée par l'assemblée plénière du conseil régional du 17 mars 2014)

Recherche...

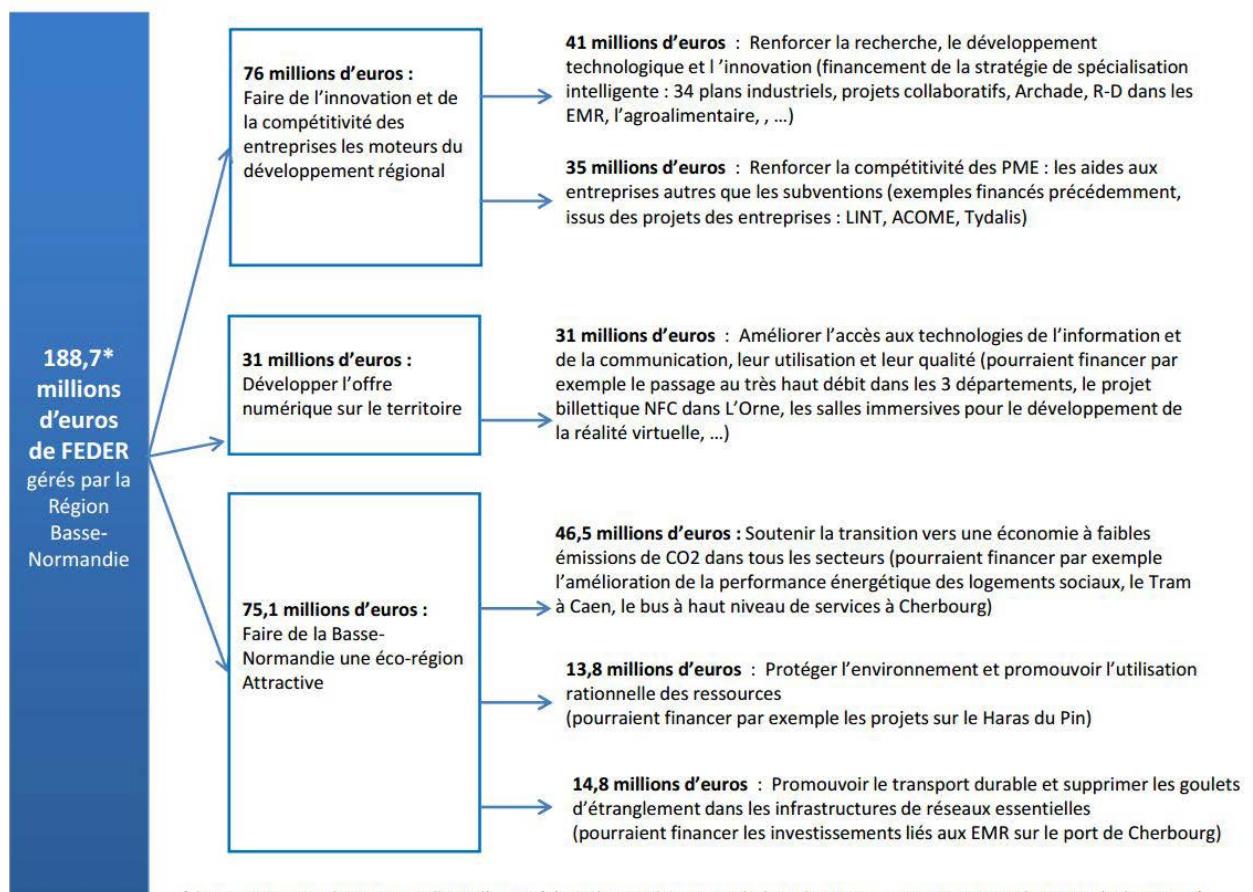
A venir   
Aucun événement

D'ÉVÉNEMENTS

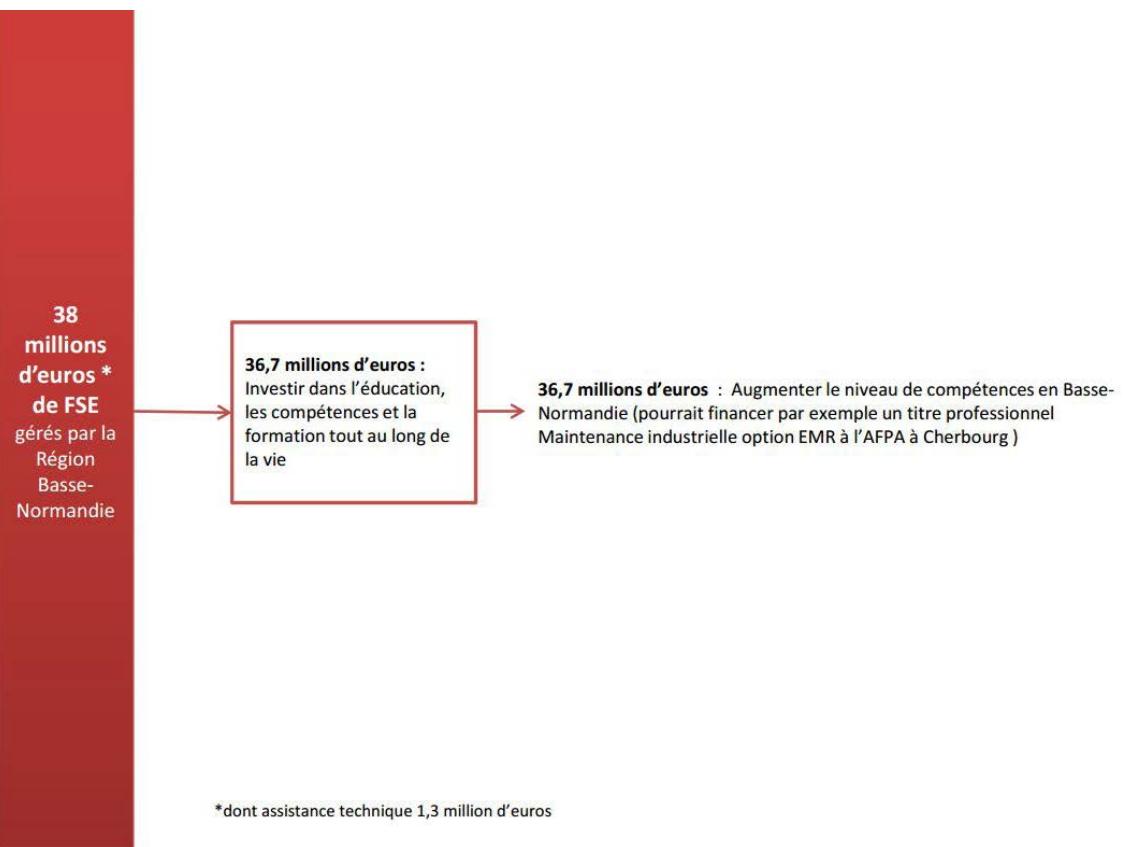
Extranet

Liens utiles

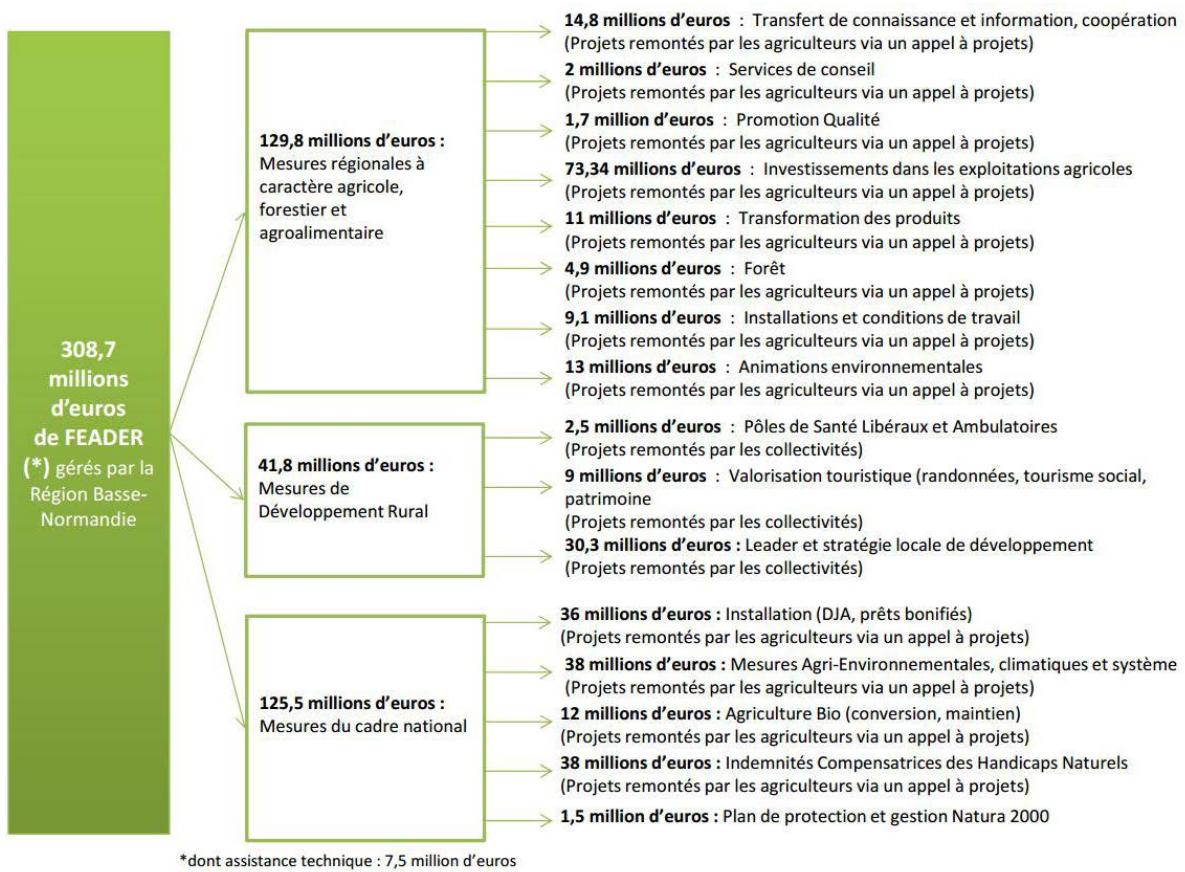
FAQ



\*dont assistance technique 6,6 millions d'euros (rémunération du personnel gérant le FEDER, communication sur le FEDER, évaluation, ...)



\*dont assistance technique 1,3 million d'euros



<http://europe-en-basse-normandie.eu/exonumerique/index.html>

# Fiche 33 :

## LES FONDS SECTORIELS

Les aides directes sont souvent moins connues et paraissent plus difficiles d'accès car il s'agit d'une liaison entre la collectivité et la Commission européenne en général par l'intermédiaire de la publication d'appels à projets, à propositions ou à candidatures. Pour chaque programme, ces appels à projets - qui comportent des règles et des critères d'éligibilité précis - sont lancés régulièrement, notamment dans les domaines suivants :

- Recherche et innovation
- Emploi, affaires sociales
- Education, Formation professionnelles et Culture
- Jeunesse et citoyenneté
- Société de l'information
- Environnement
- Transports
- Actions extérieures
- Santé
- Développement



Les programmes sectoriels de l'UE constituent les outils financiers d'application des politiques communautaires. Le Conseil régional assure, souvent via sa représentation bruxelloise, une mission de veille sur ces différentes opportunités financières et met régulièrement à jour la liste des appels à propositions ouverts pour les programmes intéressants. Fourniture d'une aide technique (recherche de partenaires européens) ainsi que d'une expertise (conseils, relecture des dossiers de candidature...) font aussi partie de ses prérogatives.



Chaque politique sectorielle européenne donne lieu à des programmes bien définis qui peuvent permettre à des territoires de se spécialiser et d'innover, ou au contraire d'approfondir des techniques déjà largement expérimentées et que l'Union européenne souhaite diffuser. La méthode des appels à projets est particulièrement égalitaire et ouverte : tous les partenaires, quelle que soit l'option choisie, ont leur chance. Les territoires peuvent bénéficier d'un encadrement et d'un appui qui permettent de postuler sans expérience ou pour la première fois. Bien souvent, des co-financements régionaux ou nationaux complètent les plans de financement. A titre d'exemple, en complément de ce qui a été exposé en première partie, voici deux programmes liés à Horizon 2020 sur l'innovation en matière de logement et de mobilités.

Il existe aussi une autre façon de se préparer à certains appels à propositions, en suivant particulièrement finement les travaux de certains programmes innovants : ces programmes accumulent les compétences et les savoirs au fil des apports de tous les contributeurs, choisis aux appels à propositions. Le suivi de ces programmes (thèmes de travail principaux, partenariats, indicateurs, résultats, leçons tirées des erreurs...) permet de se fondre dans la culture du programme et d'adapter les propositions qui peuvent être faites.

Les deux fiches suivantes donnent l'exemple de deux programmes innovants dans le cadre de la politique de recherche et d'innovation Horizon 2020. Il existe plus de 350 programmes de ce genre : ils sont détaillés sur le site de la Commission européenne.

### Exemple d'appels à propositions pour les programmes sectoriels européens

La délégation de la Picardie auprès de l'Union européenne a fait un tableau des tout premiers appels à propositions publiés en janvier 2014. Nous en reproduisons une page ci-dessous pour montrer le montant des dotations budgétaires et les thèmes abordés.

### Exemple d'appels à propositions du programme Horizon 2020

Identifiant	Objet	Budget	Date limite de dépôt
H2020-LCE-2014-3	Une énergie faible en carbone et compétitive	158 400 000 €	7 mai 2014
H2020-SCC-2014	Villes et communautés intelligentes	92 320 000 €	7 mai 2014
H2020-EE-2014-2-RIA	Recherche et innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique	17 000 000 €	5 juin 2014
H2020-EE-2014-4-PDA	Assistance au développement de projets dans le domaine de l'efficacité énergétique	17 000 000 €	5 juin 2014
H2020-EE-2014-3-MarketUptake	Activités de commercialisation (« market uptake ») dans le domaine de l'efficacité énergétique	42 500 000 €	5 juin 2014
H2020-LCE-2015-1	Une énergie faible en carbone et compétitive	94 000 000 €	3 septembre 2014 3 mars 2015
H2020-LCE-2014-2	Une énergie faible en carbone et compétitive	86 500 000 €	10 septembre 2014
H2020-EE-2015-1-PP	Efficacité énergétique – PPP Efficacité énergétique des bâtiments et processus industriels durables	17 000 000 €	9 décembre 2014
H2020-LCE-2015-2	Une énergie faible en carbone et compétitive	93 000 000 €	3 mars 2015
H2020-LCE-2015-3	Une énergie faible en carbone et compétitive	175 350 000 €	3 mars 2015

Encore une fois, il faut bien comprendre la distinction des deux niveaux de veille européenne à garder conjointement pour une collectivité :

- **Les appels à propositions** qui émanent de l'Union européenne concernant les programmes sectoriels. Ce sont donc les mêmes pour toutes les régions européennes)
- **Les appels à projets** qui émanent de chaque Région, qui gère les fonds structurels. Pour la Normandie, ces appels à projets figurent sur le site

[www.europe-en-basse-normandie.eu/index.php/espace-projets/decouvrir-les-appels-a-projets](http://www.europe-en-basse-normandie.eu/index.php/espace-projets/decouvrir-les-appels-a-projets)

### Le fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique

Le fonds, lancé le 1er juillet 2011 dans le cadre de Horizon 2020, propose une variété de produits financiers tels que des prêts de petite et grande envergure, des garanties ou la participation au capital social des pouvoirs publics locaux, régionaux et (le cas échéant) nationaux afin de promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables.

Il s'inscrit dans le programme énergétique européen pour la relance (PEER) lancé en 2009 et qui finance 59 projets européens dans 3 grands domaines qui sont les infrastructures gazières et pétrolières, l'éolien offshore et le stockage du carbone.

Il a 3 objectifs :

- Réduire l'impact du changement climatique
- Atteindre une durabilité économique pour le fond
- Attirer le capital public et privé pour financer les projets liés à l'environnement

Doté de 5 931 millions d'euros sur la période 2014-2020, on estime à 657 millions le budget pour l'année 2015.

### Appels à propositions « Energie efficace, propre et sûre »

Lien	Titre	Budget	Date limite
<a href="#">H2020-EE-2015-4-PDA</a>	ENERGY EFFICIENCY - MARKET UPTAKE PDA	18 500 000€	<b>10 juin 2015</b>
<a href="#">H2020-EE-2015-3-MarketUptake</a>	ENERGY EFFICIENCY - MARKET UPTAKE	40 800 000€	<b>10 juin 2015</b>
<a href="#">H2020-EE-2015-2-RIA</a>	ENERGY EFFICIENCY RESEARCH &	21 850 000€	<b>10 juin 2015</b>

Pour avoir le détail du programme de travail :

[http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014\\_2015/main/h2020-wp1415-energy\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/main/h2020-wp1415-energy_en.pdf)

### Exemple d'un appel à proposition ponctuel du programme COSME doté de 1,65 million d'euros

#### Appel à propositions Tourisme (COSME)

#### « Produits touristiques culturels transnationaux et tourisme et accessibilité pour tous »

**Référence de cet appel :** 127-G-ENT-PPA-14-7722

**Date limite de dépôt de candidature :** **21 octobre 2014**

#### Objectifs

Le présent appel à propositions, publié dans le cadre du nouveau programme COSME de la Commission européenne, vise à mettre en place la Communication de 2010 de la Commission européenne en matière de tourisme, avec une référence particulière à la diversification du tourisme industriel et culturel européen et le tourisme accessible. Il s'inscrit donc dans la continuité des initiatives préalables prises en ce sens.

Il s'inscrit également dans le cadre des deux actions préparatoires proposées par le Parlement européen, à savoir « **Produits touristiques transnationaux** » et « **Tourisme accessible pour tous** ».

### Horizon 2020 : Architecture

#### Pilier I : Excellence scientifique

- Conseil Européen de la Recherche (ERC)
- Technologies Futures et émergentes (FET)
- Actions Marie Curie
- Infrastructures de recherches européennes

#### Pilier II : Primaute Industrielle

- Primaute dans le domaine des technologies génériques et industrielles (KET)
- Accès au financement à risque
- Innovation dans les PME

#### Pilier III : Défis sociétaux

- Santé, évolution démographique et bien-être
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bioéconomie
- Energies sûres, propres et efficaces
- Transports intelligents, vert et intégrés
- Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières
- Sociétés inclusives, novatrices et sûres

Le programme sectoriel pour la recherche et l'innovation Horizon 2020, emblématique de la quête d'excellence de l'Union européenne, se décline en de nombreux programmes qui conçoivent des appels à projets visant à aider les porteurs de projets les plus novateurs.

# Fiche 34 : CONCERTO, L'ÉNERGIE EN VILLE



## CONCERTO Conference – Energy solutions for smart cities and communities

Charlemagne Building, Rue de la Loi 170, Brussels, Belgium on 22<sup>nd</sup> – 23<sup>rd</sup> October 2013

[Conference presentations here >>](#)

### CONCERTO, optimisation de l'énergie dans les villes ou les quartiers

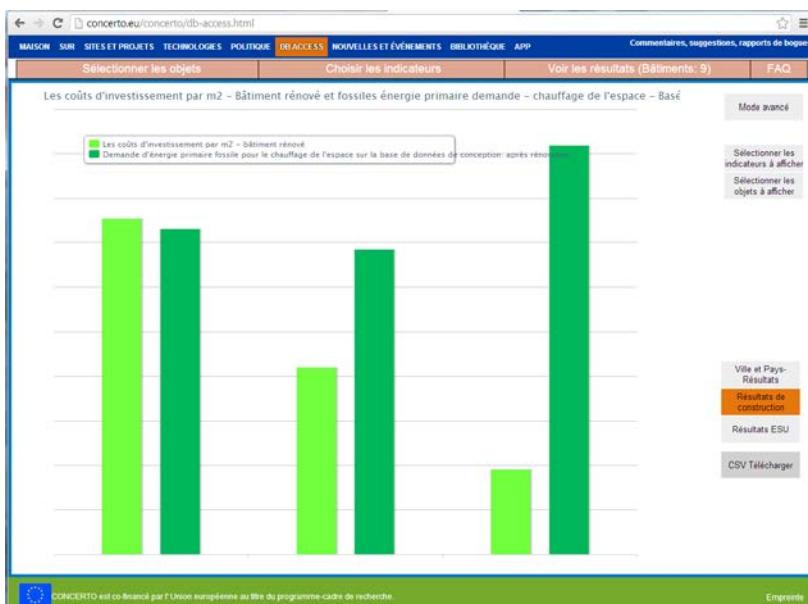
CONCERTO fait partie de ces programmes sectoriels innovants, initiative de la Commission européenne dans le cadre de Horizon 2020, répondant aux faits que les bâtiments représentent 40% de la consommation totale d'énergie dans l'Union et 33% des émissions de CO<sub>2</sub>.

Une part similaire des émissions de gaz à effet de serre ont lieu dans les villes, avec un énorme potentiel d'économies d'énergie rentables.

Concerto vise à démontrer que l'énergie d'optimisation des villes ou quartiers dans leur ensemble est plus rentable que l'optimisation de chaque bâtiment individuellement, si toutes les parties prenantes travaillent ensemble et intègrent différentes énergies et technologies de manière intelligente.

Concerto permet de trouver des modèles, des études de cas, des évaluations, des conseils et des enquêtes sur le site internet, concernant les projets dans 58 villes ou collectivités de toutes tailles et de toutes conditions. Cette information comprend précisément les techniques précises appliquées, les calculs de consommation comparatifs, les acteurs impliqués, les méthodes adoptées. Ainsi, chaque collectivité qui souhaite se lancer dans un projet d'efficacité énergétique dispose d'un outil en ligne exceptionnel avec :

- des technologies innovantes qui sont prêtes à être appliquées
- la construction durable et la rénovation
- les énergies renouvelables pour les villes
- Les mesures d'efficacité énergétique
- la comparaison entre les diverses sources d'énergie
- des idées pour les citoyens relativement à leur habitat individuel ou collectif



Capture d'écran d'un résultat d'interrogation de la base de données de Concerto concernant les coûts d'investissement d'un bâtiment rénové par m<sup>2</sup> et la demande relative d'énergie primaire fossile pour le chauffage de l'espace sur la base de données de conception après rénovation.

<http://concerto.eu/concerto/db-access.html>

## ***Le programme CONCERTO à Grenoble : énergies renouvelables et habitat durable pour la ville de demain***

Grenoble, Echirolles et la Métro ont décidé de se donner les moyens d'un projet ambitieux dont l'objectif final est de diviser par quatre les consommations énergétiques nettes à l'horizon 2050. Le programme passe par la mise en œuvre d'actions dans trois domaines.

- **Favoriser le développement d'approches bioclimatiques dans la conception des bâtiments.**  
Les projets privilieront dès la conception une utilisation de dispositifs passifs limitant les apports solaires en été et les favorisant en hiver : exposition, compacité, morphologie des toitures, des balcons, des baies et des loggias, végétalisation, protection solaire.
- **Développer une nouvelle démarche constructive favorisant l'efficacité énergétique.**  
Ainsi, l'isolation par l'extérieur des bâtiments assurera un confort tout au long de l'année. Cette optimisation de l'enveloppe du bâti sera renforcée par une réduction des consommations énergétiques et par la production in situ d'énergies (par exemple solaire photovoltaïque et thermique ou cogénération).
- **Instituer une gestion innovante des énergies visant :**
  - la couverture à 100 % des besoins en électricité par la cogénération,
  - la couverture à 50 % des besoins en eau chaude sanitaire par le recours à l'énergie solaire thermique,
  - la couverture des besoins en chauffage limités à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an par les énergies propres ou renouvelables, en privilégiant le développement de la biomasse,
  - la production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques,
  - la production d'électricité par une micro-centrale hydroélectrique en site urbain dense.



[www.debonne-grenoble.fr/](http://www.debonne-grenoble.fr/)

## ***La recherche et l'innovation dans le domaine de la construction***

Les bâtiments éco-énergétiques dans un partenariat public-privé a été mis en place par la Commission en 2009 pour faire face aux conséquences de la crise économique mondiale. L'initiative porte sur la construction éco-énergétique et la rénovation des bâtiments existants, ainsi que la conception de nouveaux bâtiments neutres ou à énergie positive dans les collectivités visant à être économies en énergie.

Avec un chiffre d'affaires annuel au-dessus de 1,2 milliard € de 2011, le secteur de la construction européenne, y compris sa chaîne prolongée de valeur (par exemple le matériel et les fabricants d'équipements, la construction et les sociétés de services), est la plus importante activité européenne (10 % du PIB) et le plus grand employeur. En outre, l'environnement bâti affecte la qualité de vie et de travail de tous les citoyens de l'UE. Comme les bâtiments consomment 40 % de la consommation totale d'énergie de l'UE et génèrent 36 % des émissions de gaz en Europe, en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 80 % et sa consommation d'énergie de près de 50 %, le secteur de la construction est aujourd'hui sur un chemin critique pour aider à « décarboner » l'économie européenne en 2050.

[http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm?section=iccapital](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?section=iccapital)

# Fiche 35 : CIVITAS, TRANSPORTS DURABLES



## CIVITAS, villes propres et transports durables

Au cours de cette nouvelle programmation 2014-2020, l'UE augmente de 50 % son financement en faveur de la recherche et de l'innovation dans le domaine des transports.

L'initiative CIVITAS (CIties, VITALity, Sustainability ou «villes propres, toniques et durables») a été lancée en 2002. Elle coordonne les villes qui souhaitent mettre en œuvre des politiques de transport ambitieuses favorisant une mobilité urbaine durable. Son objectif est également de parvenir à une évolution significative des comportements afin que les Européens utilisent plus les transports en commun durables, en encourageant à la fois une technologie innovante et des stratégies basées sur des règles partagées.

Civitas 2020 est financé par le programme-cadre de recherche de l'UE «pour aider les villes dans leurs efforts

d'innovation en vue d'une mobilité urbaine plus durable». Cela comprend les défis systémiques liés à la mobilité urbaine, la logistique, les systèmes et services de transport intelligents, ainsi que les infrastructures. En Europe, aujourd'hui, le transport routier est responsable de 40 % de dioxyde de carbone, tandis que le trafic urbain est responsable de 70 % des autres polluants dans notre environnement. Au cours des dernières années, de nombreux visionnaires – voire même des décideurs – ont rêvé de créer des sociétés où le transport ne polluerait plus, mais ces rêves sont restés lettres mortes. CIVITAS a cependant apporté une bouffée d'air frais à cet égard.

Près de 60 villes européennes dites « villes-pilotes » ont été cofinancées par la Commission européenne afin de mettre en œuvre des mesures innovantes dans les transports urbains propres, ce qui représente un investissement d'un montant de plus de 300 millions d'euros. On peut citer par exemple un système de billetterie publique à Tallinn

(Estonie, une flotte de bus propres de 100 % à Toulouse (France), le transport fluvial de marchandises à Brême (Allemagne) et un nouveau système de contrôle de la circulation à Bologne (Italie). Le réseau élargi, appelé CIVITAS Forum, comprend près de 200 villes qui se sont engagées à intégrer et mettre en œuvre des mesures de mobilité urbaine durable.



A Southampton (U.K.), en centre-ville, on compte plus de bus que de voitures.

Au cours des dix dernières années, CIVITAS a réussi à tester plus de 800 mesures de transport urbain, grâce à l'échange intensif de bonnes pratiques dans le réseau. Une bonne communication a permis aux citoyens de convaincre les décideurs d'adopter ces innovations. Ce projet est programmé jusqu'en 2016, et fonctionne de façon ouverte, y compris avec des villes qui souhaitent intégrer le réseau uniquement pour se rendre compte des pratiques expérimentées et rencontrer d'autres villes.

Mme Anne-Marie Mahieu

Uniresearch Electronicaweg  
16c 2628 XG Delft Pays-Bas

[secretariat@civitas.eu](mailto:secretariat@civitas.eu)  
Tel: +31 15 275 4000

<http://www.civitas.eu/>





## Communication et marketing territorial

Une fois les projets financés et mis en œuvre, le chemin n'est pas terminé : commence la valorisation, la communication, le retour sur investissement en termes d'image pour la collectivité. En effet, le marquage fort de l'Union européenne en faveur des régions puis des villes est révélateur de l'importance stratégique que l'Union porte à la participation et la motivation de tous les acteurs d'un territoire pour le succès des idées et des stratégies de développement territorial.

Les labels et les concours vont dans ce sens, en proposant un événement ou un objectif fédérateur pour la ville, afin de rassembler les habitants dans la diversité de leurs expressions (citoyens, associations, entreprises, organismes professionnels, enseignants...). Il est moins important d'obtenir la première place que de participer, car c'est l'émulation qui permet de franchir certaines étapes qu'il serait difficile d'atteindre sans stimulation extérieure.

Parmi ces labels et ces concours, nous avons retenu la capitale verte de l'Europe (obtenue en 2013 par Nantes), la capitale européenne de la Culture, le label Patrimoine européen, le tout nouveau prix de la Capitale européenne de l'innovation «iCapital», et bien sûr les villes connectées ou «smart cities».

Ces labels ont de façon avérée des effets démultiplieurs sur le développement économique local et sur le marketing territorial à long terme. Les effets en ont notamment été établis sur dix ans avec Lille capitale européenne de la Culture en 2004.  
[http://lille2004lille.free.fr/indicateurs\\_bilan.pdf](http://lille2004lille.free.fr/indicateurs_bilan.pdf)

Les labels permettent donc une double mise en mouvement : en interne avec l'appropriation, l'identité partagée et la motivation des habitants et des commerçants et en externe avec la reconnaissance internationale et la communication qui stimule à long terme les capacités touristiques d'une ville et d'une région.

# RECONNAISSANCE VALORISATION

VII

**Fiche 36 –**  
Villes vertes

**Fiche 37 –**  
Villes créatives

**Fiche 38 –**  
Label du patrimoine européen

**Fiche 39 –**  
Villes innovantes

**Fiche 40 –**  
Villes connectées



# Fiche 36 : VILLES VERTES



Winner 2014  
EUROPEAN  
GREEN CAPITAL

An initiative of the European Commission



Aujourd'hui, alors que les deux tiers des Européens vivent en ville, les défis environnementaux à relever sont particulièrement cruciaux et certaines villes développent des innovations telles qu'il est important de les mettre en avant pour partager ces expériences et donner envie à d'autres villes de poursuivre les mêmes objectifs de nature en ville, d'économie d'énergie, de réseaux de proximité, de mise en valeur du patrimoine paysager... Engagées sur des objectifs ambitieux, les villes primées servent de modèle et partagent leurs bonnes pratiques avec les autres métropoles.

La Commission européenne a donc décidé, en 2008, de récompenser ces efforts et de créer une dynamique de façon à ce que tous les candidats à ce label de capitale verte européenne bénéficient d'appuis et de partenariats même s'ils ne sont pas retenus. Pour l'instant, voici les villes gagnantes :

- 2010 Stockholm
- 2011 Hamburg
- 2012 Vitoria-Gasteiz
- 2013 Nantes
- 2014 Copenhagen
- 2015 Bristol
- 2016 Ljubljana

Aujourd'hui, alors que les deux tiers des Européens vivent en ville, les défis environnementaux à relever sont particulièrement cruciaux et certaines villes développent des innovations telles qu'il est important de les mettre en avant pour partager ces expériences et donner envie à d'autres villes de poursuivre les mêmes objectifs de nature en ville, d'économie d'énergie, de réseaux de

Toutes les candidatures sont évaluées par un groupe d'experts indépendants selon douze critères techniques, qui permettent de classer les finalistes :

1. le changement climatique
2. les transports locaux
3. les espaces verts urbains et l'utilisation durable des sols
4. la nature et la biodiversité
5. la qualité de l'air local
6. la qualité de l'environnement sonore
7. la production et la gestion des déchets
8. la consommation d'eau
9. le traitement des eaux usées
10. l'éco-innovation et l'emploi durable
11. la gestion environnementale des autorités locales
12. la performance énergétique

Auparavant réservé aux villes de plus de 200 000 habitants, le prix est désormais ouvert aux villes de plus de 100 000 habitants.



## Sommet mondial de la ville durable

ECOCITY est le lieu et le temps collectif pour construire une culture commune entre tous les acteurs de la ville durable, une plateforme pour accélérer le changement à l'échelle mondiale, en partenariat avec le programme des nations Unies pour l'habitat.

Cet événement est organisé par la ville labellisée capitale verte de l'Europe chaque année, afin de dresser un bilan annuel des politiques de la ville durable en Europe. Cet événement permet à toutes les villes qui le souhaitent d'échanger sur leur développement et de puiser des idées.

[www.ecocity-2013.com/](http://www.ecocity-2013.com/)

## Nantes, capitale verte 2013

Pour l'édition 2013, Nantes s'est distinguée au sein d'un panel de finalistes restreint : Barcelone (Espagne), Malmö (Suède), Nuremberg (Allemagne) et Reykjavik (Islande). Le dossier nantais a convaincu par les politiques publiques innovantes et participatives mises en place par la municipalité. Les atouts majeurs de la ville aux yeux du jury sont la mobilité, le Plan climat, qui vise à diviser par deux les émissions de la métropole en 2025, la politique de l'eau et la gestion des espaces naturels. Dans le cadre de son second Plan Climat Territorial, Nantes affiche des objectifs ambitieux pour 2025 en matière de rénovation énergétique, d'implication citoyenne ou encore d'infrastructures de transport. Chaque Nantais dispose d'un espace vert à moins de 300 mètres de chez lui... L'année 2013 fut l'occasion pour Nantes de recevoir de multiples délégations et de prévoir un programme dense d'animations et de réalisations autour des 12 critères du prix.



[www.nantesgreencapital.fr/](http://www.nantesgreencapital.fr/)



## Ljubljana, capitale verte 2016

Pour la première fois, c'est une ville de l'est de l'Union européenne que Bruxelles a décidé de récompenser pour ses efforts en matière de développement durable. Ljubljana, capitale de la Slovénie, a été désignée « Capitale verte de l'Europe pour 2016 ». Elle était en compétition dans la dernière ligne droite avec Essen en Allemagne, Nimègue aux Pays-Bas, Oslo en Norvège, Umea en Suède. Douze villes avaient au départ postulé pour décrocher ce titre.

Cité de 283 000 habitants, Ljubljana s'est particulièrement illustrée en matière de mobilités durables et de protection de l'environnement. Alors qu'elle tendait de plus en plus à être dominée par la voiture, la capitale slovène s'est donné les moyens de renverser cette tendance en restreignant la circulation automobile et en donnant la priorité aux transports en commun, aux cyclistes et aux piétons. Le centre-ville a été fermé au trafic et de nombreuses pistes cyclables et de voies piétonnes ont été développées. Le réseau de transports en commun a été fortement renforcé. Et depuis 2011, un service de vélos partagés est proposé, « Bicikelj », qui rencontre un succès croissant.

### Voitures propres

Ljubljana cherche aussi à promouvoir l'usage des voitures propres, électriques et au gaz. D'ici à 2020, 1 400 bornes de recharge électrique doivent être installées et des stations-service de gaz naturel seront ouvertes. La ville s'est elle-même engagée à renouveler sa propre flotte de véhicules, pour qu'elle roule au gaz naturel. Et 50 % des bus circulant dans la ville seront des bus électriques ou au gaz naturel. L'utilisation de combustibles solides tel le bois est désormais interdit dans les quartiers équipés d'un chauffage urbain ou bénéficiant d'un accès au réseau de gaz naturel.

### Végétalisation de la ville

C'est aussi par une plus grande végétalisation de la ville que Ljubljana entend améliorer la qualité de son air. Au cours des trois dernières années, plus de 2 000 arbres supplémentaires ont été plantés le long des principales artères de la ville et dans les jardins publics. Cinq nouveaux parcs, représentant quelque 40 hectares d'espaces verts supplémentaires, ont été créés. Et les rives de la Save qui traverse la ville ont été aménagées.

Au total, au cours des cinq dernières années, pas moins de 650 projets en faveur du développement durable ont été lancés, en étroite concertation avec les habitants.

# Fiche 37 : VILLES CRÉATIVES

## Les Capitales européennes de la Culture

Plus de 25 ans après sa création, la capitale européenne de la culture se distingue comme l'un des labels les plus connus et les plus recherchés parmi les initiatives culturelles européennes, grâce à des avantages sociaux et économiques indéniables à long terme.

Ce label a été lancé le 13 juin 1985 par le Conseil des ministres de l'Union européenne sur l'initiative de la ministre grecque de la culture Melina Mercouri et du ministre de la culture français, Jack Lang, dans le but de rapprocher les citoyens de l'Union européenne. Athènes fut la première ville à obtenir ce titre emblématique d'une programmation culturelle et patrimoniale destinée à attirer le maximum d'Européens dans la ville pendant un an, puis à stimuler et entretenir ce capital d'attractivité dans les années suivantes par un ambitieux programme d'investissements. A l'origine, ce titre était attribué pour un an à une seule ville européenne.

**Son objectif principal est de mettre en évidence la richesse et la diversité des cultures européennes.** Les capitales européennes successives sont la preuve que la culture apporte une contribution majeure à l'objectif d'une croissance intelligente, durable et inclusive de l'UE, car la culture fait partie de l'évolution à long terme des villes européennes et leurs régions, ainsi que d'un stimulus pour le dynamisme, la créativité, et l'inclusion sociale.

En 2013, Marseille (photo ci-dessous) a bénéficié de ce titre prestigieux, en duo avec Cassovie, Kasice, en Slovaquie (ci-contre). En effet, depuis 2007, suite à l'entrée de dix pays de

l'Est dans l'Union européenne, la Commission a proposé que le label soit décerné à deux villes afin de multiplier l'attractivité touristique et culturelle des villes moins connues à l'échelle européenne.

Ainsi, pour les années suivantes, le palmarès suivant est établi :

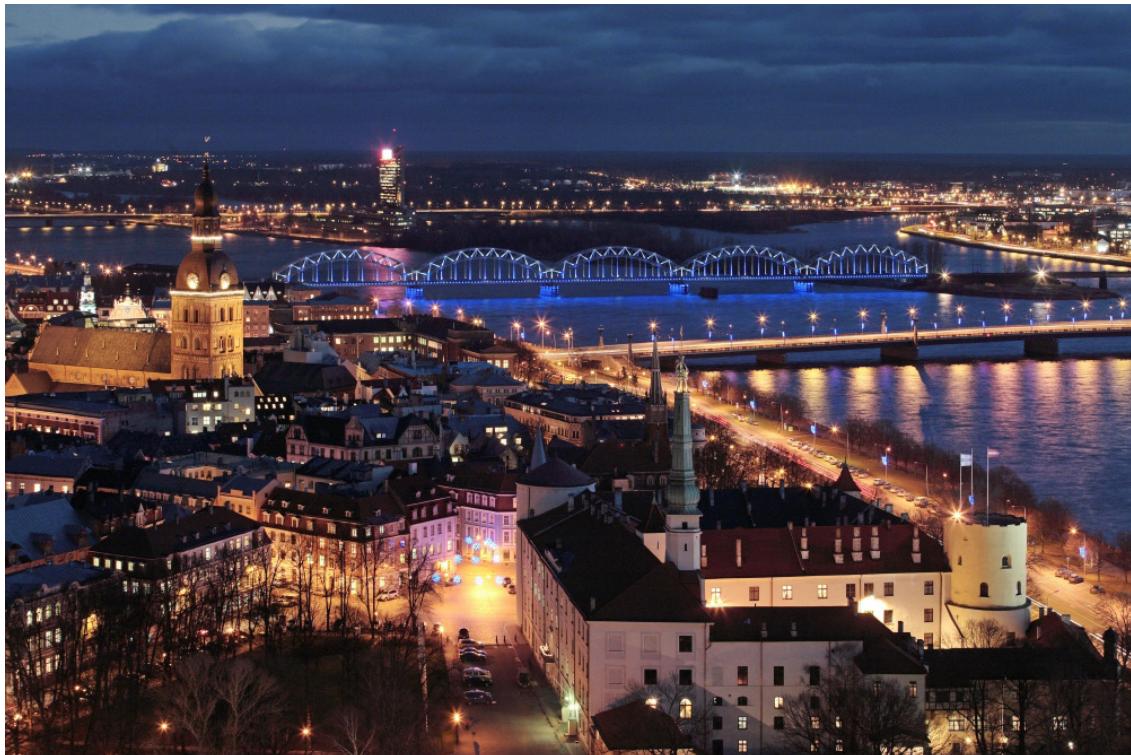
- 2014 : Riga (Lettonie), Umeå (Suède)
- 2015 : Mons(Belgique), Plzen (République tchèque)
- 2016 : Varsovie (Pologne), Saint-Sébastien (Espagne)

La synthèse du bilan du label qui fut décerné à Lille en 2004 montre que dix ans après, la capitale des Flandres bénéficie toujours des retombées de l'événement.

[www.axeculture.com](http://www.axeculture.com)



### *Riga, capitale européenne de la Culture 2014*



### *Mons, capitale de la Culture 2015*

Du haut de ses 87 mètres qui se dressent sur la colline qui a donné son nom à la ville, le beffroi de Mons domine la plaine de la Haine depuis sa construction au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La Fondation Mons 2015 n'a pas hésité à exploiter les caractéristiques de la vieille tour baroque pour la transformer en lieu emblématique de la capitale européenne de la culture. Le beffroi devient le phare de la ville, celui qui guide les visiteurs vers le chef-lieu du Hainaut tout au long de l'année 2015 grâce aux quatre faisceaux lumineux et mobiles installés au sommet du monument.

L'humour n'est pas absent de ce phare urbain dont Victor Hugo a écrit qu'il avait toutes les apparences d'« une énorme cafetièrre flanquée au-dessous du ventre de quatre théières moins grosses. »

Le chantier de rénovation s'est ouvert en 1984 et a donc dépassé le cap des trente années, soit bien plus que la rénovation précédente, entreprise en 1848 et finalisée en 1865. Mais les sociétés qui sont parties à l'assaut de ce mastodonte ont été confrontées à des parois et des charpentes en très mauvais état. Aujourd'hui, l'aménagement des abords s'achève. Le beffroi abrite un centre d'interprétation lié à son histoire et à son statut de patrimoine mondial de l'Unesco avec, inévitablement, une vue imprenable sur Mons et sa région. Le classement par l'Unesco de plusieurs beffrois dans le pays et ceux qui ont consacré les minières néolithiques de Spiennes et les festivités de la Ducasse ont fait de Mons une cité quasi unique : ces trois labels planétaires contribuent au succès de Mons capitale européenne de la culture 2015.



# Fiche 38 : LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN



Le Label du Patrimoine européen vise à mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et lieux de mémoire, témoins de l'histoire et de l'héritage européen.

**Son ambition est de renforcer le sentiment d'adhésion des citoyens de l'Europe à une identité européenne commune et de favoriser leur sentiment d'appartenance à un espace culturel commun.**

Il s'agit en fait de la communautarisation d'un projet intergouvernemental de 2006 au cours duquel soixante-quatre sites ont reçu ce label en s'appuyant sur les sélections opérées par les différents États membres. Parmi ceux-ci, figurent en France :

- la maison de Robert Schuman, homme d'État français qui est l'un des pères fondateurs de l'Union européenne, à Scy-Chazelles, en Lorraine,
- l'abbaye de Cluny, foyer spirituel, intellectuel et artistique européen il y a plus de 11 siècles,
- la Cour d'honneur du Palais des Papes à Avignon (ci-dessous).



Le label est désormais communautaire depuis 2013. Sur la proposition de la Commission, les 28 États membres désignent au maximum deux sites par an pour l'octroi du nouveau label du patrimoine européen. Un jury d'experts indépendants est chargé d'évaluer les dossiers et de sélectionner un seul site par an dans chaque pays qui aura choisi de participer.

Le label offre les principaux avantages suivants :

- de nouvelles possibilités d'acquérir des connaissances sur le patrimoine culturel de l'Europe et les valeurs démocratiques qui sous-tendent l'histoire et l'intégration européennes,
- une sensibilisation accrue au tourisme culturel en Europe, source d'avantages économiques,
- des critères clairs et transparents pour les États membres participants,
- des procédures de sélection et de contrôle qui garantissent l'octroi du label aux seuls sites les plus pertinents.

## ***Un nouveau label complémentaire des autres initiatives***

Le Label du Patrimoine européen proposé se distingue d'autres initiatives en matière de patrimoine culturel, telles que la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ou les «itinéraires culturels européens» du Conseil de l'Europe :

- les sites choisis ont joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'Union européenne,
- les sites sont désignés en fonction de leur symbolisme plutôt que de leur beauté ou leur qualité architecturale,
- l'objectif est éducatif, en particulier pour les jeunes.

Le Label du Patrimoine européen doit permettre la constitution d'un réseau dynamique de biens culturels, de sites naturels ou urbains, de monuments et de lieux de mémoire bénéficiant d'une forte visibilité européenne.

Les sites «patrimoine européen commun» sont des étapes dans la création de l'Europe d'aujourd'hui, célébrant l'intégration européenne, les idéaux et l'histoire. Le label doit également accroître le rôle du patrimoine dans le développement économique et durable des régions, en particulier à travers le tourisme culturel.



## ***Les Prix du programme culturel***

La politique européenne de la culture consiste à doter un certain nombre de prix dans les domaines du patrimoine culturel, l'architecture, la littérature et la musique. Ces prix soulignent la qualité et le succès des activités européennes dans ces secteurs, qui représentent jusqu'à 4,5 % du PIB de l'UE et emploient quelque 3,8 % de la main-d'œuvre européenne (8,5 millions de personnes). Patrimoine culturel, cinéma, audiovisuel, spectacle vivant, ....les secteurs du domaine de la culture sont nombreux et économiquement porteurs, ce qui justifie les attributions budgétaires en hausse. L'action de l'Union européenne en faveur de la culture s'est développée progressivement depuis le premier Plan d'action culturelle de la Commission européenne en 1977 et la concrétisation de la directive «Télévision sans frontières» en 1989. Mais l'existence d'une réelle compétence de l'Union en matière de culture n'est reconnue qu'avec le Traité de Maastricht en 1992.

[www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/culture/synthese/la-politique-europeenne-de-la-culture.html](http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/culture/synthese/la-politique-europeenne-de-la-culture.html)



***A ne pas confondre....  
Les initiatives culturelles  
du Conseil de l'Europe***



Un itinéraire culturel européen ou plus précisément Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe (ICCE) est un label attribué par le Conseil de l'Europe à des parcours ou ensembles culturels reconnus comme importants au titre du patrimoine et de l'intégration culturelle au sein de l'Europe. A ce jour, 24 itinéraires sont labellisés, des chemins du pèlerinage de St-Jacques de-Compostelle à la route des Vikings et aux itinéraires du patrimoine juif, en passant par la route des Phéniciens et par les voies européennes de Mozart ou les chemins de l'art rupestre ou encore les villes thermales historiques.

[www.coe.int/t/dg4/cultureheritage](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage)

***Les journées du patrimoine***

Très connues mais n'ayant rien à voir avec le label, les Journées européennes du patrimoine sont des manifestations européennes annuelles, instaurées en 1991 par le Conseil de l'Europe (avec le soutien de l'Union européenne) sur le modèle des « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par le ministère de la Culture français.

[www.journeesdupatrimoine.culture.fr/](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/)



***Le label du patrimoine européen  
recouvre cinq thématiques :***

**Europe des marchands et des industriels**

*Ville de Zlín,  
République tchèque, Zlín*



**Europe de la démocratie et de la mémoire**

*Chantiers navals,  
Pologne, Gdańsk*



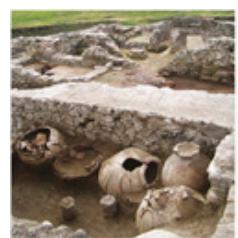
**Europe du sacré et de l'esprit**

*Abbaye de Cluny,  
France, Cluny*



**Europe de l'architecture, des styles  
et des paysages**

*Réserve archéologique,  
Bulgarie, Debelt*



**Europe de la création, des artistes  
et des œuvres**

*Parc de Brâncusi,  
Roumanie, Târgu Jiu*



Une brochure répertorie les lignes directrices  
à l'intention des sites candidats :

<http://ec.europa.eu/culture/heritage-label>

# Fiche 39 : VILLES INNOVANTES

## Le prix de la Capitale européenne de l'innovation «iCapital»

La Commission a lancé en Septembre 2013 une recherche de la première capitale européenne de l'innovation, ou iCapital. Le prix récompense la ville qui construit le meilleur « écosystème de l'innovation », reliant les citoyens, les organismes publics, les universités et les entreprises. Les villes sont jugées à la fois sur les initiatives et les réalisations jusqu'à maintenant, ainsi que leurs idées futures pour améliorer leur capacité d'innovation.

Mme Máire Geoghegan-Quinn, commissaire européenne responsable de la recherche, de l'innovation et de la science, a déclaré à cette occasion: « *Les villes sont les moteurs de l'économie européenne. Sept Européens sur dix vivent dans des zones urbaines, qui génèrent deux tiers du PIB de l'Union européenne. Nous souhaitons encourager les villes à placer la barre plus haut en matière d'innovation, et créer un réseau de villes qui pourront partager leurs meilleures idées pour le futur.* »

Les villes devront montrer quelles disposent d'une **stratégie complète**, c'est-à-dire :

- **innovante** – du point de vue des idées, des procédés et des outils
- **motivante** – dans le but d'attirer des talents, des financements et des investisseurs et de susciter la participation et l'engagement des citoyens
- **intégrée** – le lien avec les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive dans toute l'Europe de la stratégie Europe 2020 devra être démontré
- **interactive** – par l'édification d'une communauté de l'innovation au sein de la cité et avec d'autres villes

Le concours est ouvert aux villes de tous les États membres et des pays associés au programme-cadre de recherche de l'UE qui comptent plus de 100 000 habitants, et concerne les initiatives en cours depuis le 1er janvier 2010 au moins. Dans les pays où aucune ville ne dépasse 100 000 habitants, la ville la plus grande peut se porter candidate.

La Commission européenne a décerné le premier prix de « Capitale européenne de l'innovation » (« iCapital ») à la ville de Barcelone (Espagne) « pour avoir introduit l'utilisation des nouvelles technologies afin de rapprocher la ville de ses citoyens ». La ville de Barcelone a été sélectionnée par un groupe d'experts indépendants à l'issue d'une lutte serrée avec Grenoble (France) et Groningue (Pays Bas). Le montant du prix « iCapital », soit 500 000 euros, servira à intensifier et à étendre les efforts consentis par Barcelone dans le domaine de l'innovation et notamment :

- les initiatives « données ouvertes », qui mettent à la disposition des citoyens et des entreprises privées des informations pouvant leur être utiles
- les initiatives encourageant la croissance d'une ville durable et se rapportant à l'éclairage intelligent, à la mobilité (véhicules électriques) et à l'énergie résiduelle (réseaux de chauffage et de refroidissement)
- l'innovation sociale
- la promotion d'alliances entre les centres de recherche, les universités et les partenaires publics et privés dans le cadre du projet
- la fourniture de « services intelligents » de meilleure qualité, d'une manière souple, permanente et faisant appel à la méthode agile grâce aux technologies de l'information et de la communication – utilisées comme moyens permettant de promouvoir l'innovation dans différents quartiers de la ville



## Des clusters autour des technologies de l'information et de la communication

### Regional Economic Development by ICT - Développement économique régional par les TIC

REDICT est un projet financé par le 7e programme communautaire sur « les régions de la connaissance » (avec 0,8 million d'euros sur 2 ans) pour réunir 17 partenaires qui partagent une forte R & D dans les TIC et souhaitent constituer un cluster sur les nouveaux médias, capable de rivaliser avec les États-Unis, le Canada et le Japon. L'objectif est d'acquérir un avantage concurrentiel en travaillant plus étroitement et d'avoir accès à plus de connaissances et de savoir-faire, notamment pour les PME européennes, souvent incapables de former des partenariats significatifs avec des institutions universitaires, étant limitées en taille. Ce cluster s'avère un réel succès, car les PME ont multiplié leurs connaissances et attiré des investissements en intégrant d'autres groupements européens.

Cette approche modulaire a été conçue pour permettre aux Régions de réaliser leur plein potentiel en partageant les expériences et les meilleures pratiques, et d'être reconnues en tant que centres d'excellence spécifiques. Ce cluster est piloté par la ville d'Amsterdam. Sur les 17 partenaires, on compte la ville de Berlin et l'Agence Régionale de Développement de Paris en partenariat avec Cap Digital pour la France.

[www.gezond.amsterdam.nl](http://www.gezond.amsterdam.nl)

Dans le même ordre d'idée, un réseau existe sur la gestion « technologique » des déchets avec WASTEKIT pour la gestion des déchets mettant l'accent sur la connaissance et l'intégration pour créer du développement économique international, là encore piloté par les Pays-Bas, avec une contribution de l'Union européenne de 1,3 million d'euros sur 3 ans.

[www.wastekit.eu](http://www.wastekit.eu)



## European Capital of Innovation Award

Pilot call for proposals 2013

Map image © European Union 2013. Source: Eurostat  
OSI number: 0077714075  
IDB number: 0077714075  
IC number: 0077714075



# Fiche 40 : VILLES CONNECTÉES

Le concept européen de smart city visait au départ à mettre en valeur les **villes moyennes d'Europe**, entre 100 000 et 500 000 habitants. Des scientifiques de l'université technique de Vienne ont mis au point (en lien avec les universités de Ljubljana et Delft) un instrument de classement des smart cities en Europe. 120 millions d'Européens vivent dans les 600 villes européennes de cette taille, soit 40 % des citadins européens. Ces villes ont le meilleur potentiel « smart » alors qu'elles sont souvent oubliées par les investisseurs au profit des grandes métropoles qui leur font de l'ombre. Elles ont pourtant un avantage important : **en raison de leur taille, elles sont flexibles et peuvent faire valoir leur qualité de vie et leur qualité de services**, leur intelligence...

Les scientifiques de l'université de Vienne ont donc examiné les villes européennes sélectionnées selon six critères :

- Économie
- Population
- Gouvernance
- Mobilité
- Environnement
- Habitat

Un peloton de 70 villes s'est finalement détaché (en France, on y retrouve Montpellier, Dijon, Clermont-Ferrand, Poitiers et Nancy), et les villes du Danemark et de Finlande dominent le groupe de tête. Cette étude a permis de dégager des **potentiels d'amélioration considérables pour 256 villes (dont Caen)**. Un suivi est effectué et un site internet permet d'avoir accès à toutes les données.

<http://ec.europa.eu/eip/smartercities/>

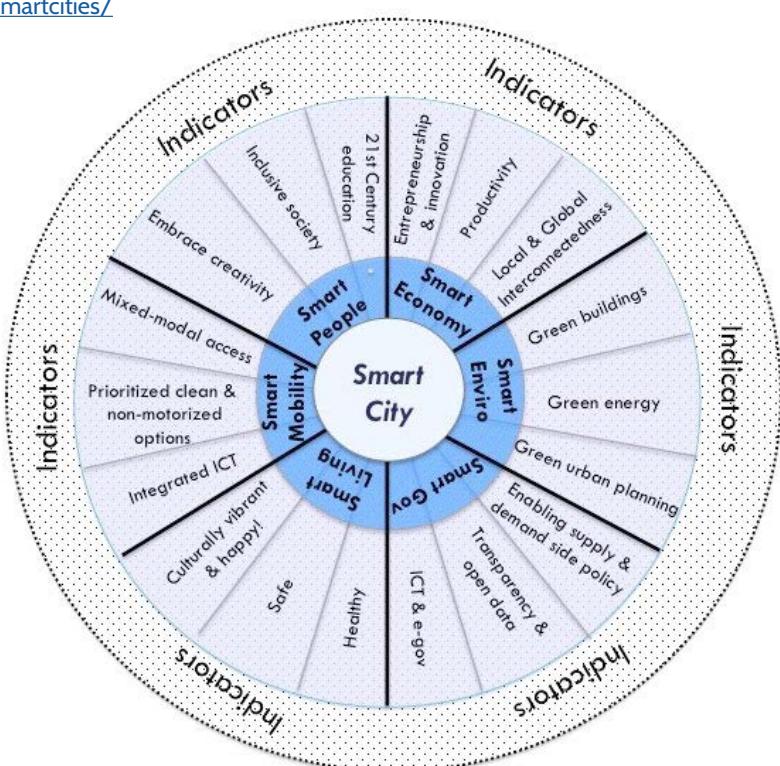
## Smart city or smart community

Après ce premier diagnostic, le concept est devenu **prospectif pour des quartiers entiers et des villes, qui souhaitent devenir des « villes ou communautés intelligentes »**

Le partenariat d'innovation européen sur Villes et communautés intelligentes (EIP-CSC) vise à établir des **partenariats stratégiques entre les industries et les villes européennes**, afin de développer des systèmes urbains novateurs et les infrastructures de demain, basées sur les nouvelles technologies, avec un objectif d'efficacité énergétique et de développement durable. Une « smart city » réunit les services de la ville, l'industrie et les citoyens pour améliorer la vie urbaine grâce à des solutions intégrées et participatives.

Cela comprend des innovations appliquées, une meilleure planification, une approche participative des habitants, plus d'efficacité énergétique, de meilleurs transports, l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC), etc.

Le partenariat fait suite à l'Initiative Villes et communautés intelligentes qui a été lancé en 2011. Cette initiative couvrait uniquement le domaine de l'énergie dans un premier temps, avec un budget de 81 millions €, qui s'est étendu à 365 M € et élargi pour inclure le secteur des transports et des TIC avec le lancement du partenariat en Juillet 2012.



## Le quartier de la confluence, à Lyon, une smart community européenne

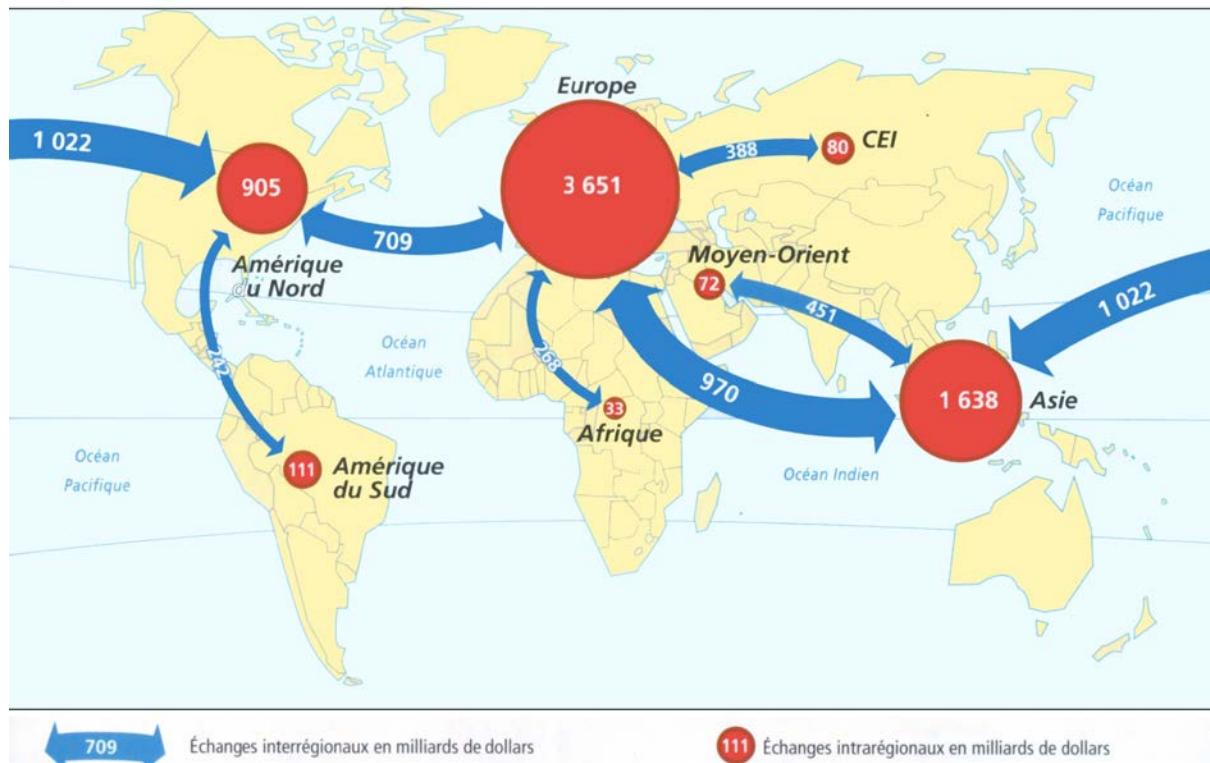
En 2011, le Grand Lyon et Nedo, agence japonaise de soutien à l'innovation ont lancé, dans le quartier de la Confluence à Lyon, un projet démonstrateur « Smart Community » unique en Europe. Le quartier de la Confluence est un terrain d'expérimentation européen idéal pour la mise en œuvre d'un démonstrateur « Smart Community » : c'est le quartier exemplaire en matière d'efficience énergétique (bâtiments à énergie positive, parc de véhicules électriques partagés, éco-rénovation, pilotage global des données...). Il s'agit d'un défi humain, urbain, architectural, technologique et environnemental de taille. C'est un projet au potentiel de rayonnement national et international très fort pour l'agglomération lyonnaise, qui repose sur un partenariat stratégique entre institutions, grands groupes et startups innovantes. La métropole lyonnaise est à ce jour, la métropole française qui compte le plus de projets Smart City en développement et peut être considérée, à ce titre, comme le territoire aujourd'hui leader dans ce domaine.



[www.lyon-confluence.fr](http://www.lyon-confluence.fr)

## L'Union européenne, premier pôle commercial mondial

### Le premier pôle du commerce mondial



### L'armature économique européenne



source : [lettres-histoire.info](http://lettres-histoire.info)

# LES FONDS EUROPÉENS EN BASSE-NORMANDIE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



## ENJEUX

D'un point de vue structurel, le territoire bas-normand est contrasté mais porteur d'opportunités.

La Basse-Normandie est caractérisée par une population vieillissante mais stable, dispersée sur le territoire, ce qui nécessite de repenser l'accessibilité des territoires et des services (TIC, administration, santé, culture, transports, etc.).

Si plusieurs secteurs clés régionaux font face à des **reconversions**, d'autres plus prometteurs émergent (numérique, santé, filières vertes, etc.). Le **tissu de TPE/PME bas-normand de taille modeste** se caractérise par un faible niveau d'innovation, une dépendance des groupes industriels, une faible participation aux marchés mondialisés et un taux de création d'entreprises relativement faible.

Enfin, la biomasse et l'espace maritime présentent un potentiel de production d'énergies renouvelables important. Des opportunités sont également offertes par la rénovation énergétique des bâtiments et l'écoconstruction.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



Source : « [Les territoires français au regard de la Stratégie Europe 2020](#) », collection Préparer la génération 2014-2020 des programmes européens, septembre 2013, CGET

## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Basse-Normandie.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Basse-Normandie FEDER-FSE 2014-2020*	226 830 000 €
Programme de développement rural Basse-Normandie FEADER*	308 692 138 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Basse-Normandie) **	55 560 755 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Basse-Normandie) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
<b>Total</b>	<b>591 082 893 €</b>

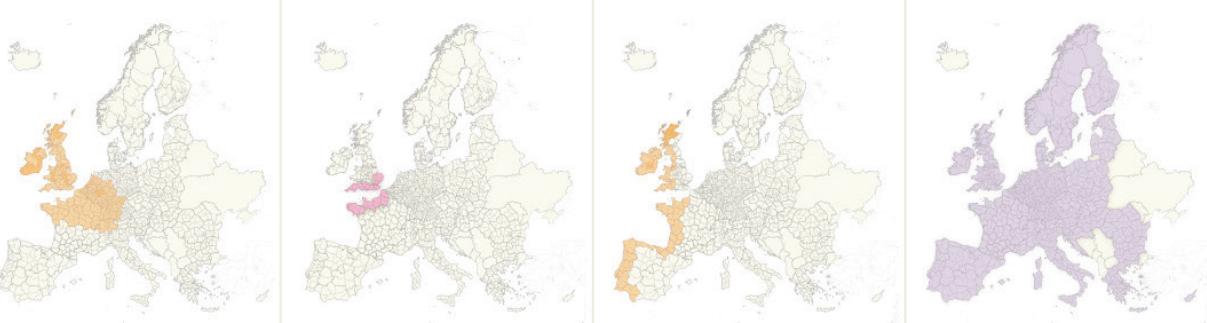
Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Basse-Normandie.

### Espaces interrégionaux\*\*\*

Axe interrégional FEDER Bassin de la Seine (dans le PO Ile-de-France)	9 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Loire	33 000 000 €

### Coopération territoriale européenne\*\*\*\*

Europe du Nord-Ouest (transnational)	France-(Manche)-Angleterre (transfrontalier)	Espace Atlantique (transnational)	Interreg Europe (interrégional)
396 134 342 €	223 046 948 €	140 013 194 €	359 326 320 €



\*Source : Accord de partenariat ; \*\*Source : DGEFP ; \*\*\* Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales ; \*\*\*\*Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE.



## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel Basse-Normandie FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique.<sup>1</sup>

Le programme FEDER-FSE sera mis au service **du développement régional et de l'emploi** via l'accélération de la diffusion de l'innovation, le renforcement du recours à l'ingénierie financière et le soutien à la compétitivité des entreprises. Les actions soutenues viseront à :

- accélérer la transformation des activités de recherche vers l'innovation et la mise en marché,
- anticiper et accompagner la mutation du modèle de financement de l'économie et du développement des territoires,
- soutenir la compétitivité des entreprises.

En matière de **développement numérique**, la région soutiendra :

- le déploiement du très haut débit sur tout le territoire,
- le développement de l'offre de services à vocation économique, sociale et citoyenne (services dématérialisés, environnement numérique de travail, archivage numérique, etc.).

Le FEDER contribuera également à :

- valoriser les ressources de la Basse-Normandie en matière d'énergies renouvelables, en soutenant des actions visant à :
  - renforcer les connaissances en matière d'énergies renouvelables,
  - soutenir les équipements de valorisation/stockage/distribution de la chaleur, réseaux de chaleur, raccordements, etc.
- valoriser le patrimoine naturel et culturel emblématique de la région (plans de gestion de sites paysagers et naturels littoraux, réhabilitation du patrimoine, actions de promotion à l'international, etc.).

Le FSE sera mobilisé afin de soutenir :

- l'orientation des personnes en recherche d'emploi,
- la formation générale et la formation de base des personnes en recherche d'emploi.



### Programme de développement rural Basse-Normandie FEADER

La stratégie générale du programme de développement rural de Basse-Normandie est fortement orientée vers :

- l'élevage, avec des systèmes d'exploitation valorisant et maintenant les atouts de la région, sans oublier les cultures spécialisées, créatrices de valeur ajoutée,
- la diversification de l'économie des territoires et le renforcement des liens entre territoires ruraux et petites villes.

L'objectif est de faire progresser les entreprises sur le plan de la durabilité des systèmes de production, de la valeur ajoutée, de la création d'emplois, de l'exemplarité environnementale et de l'intégration territoriale. Au terme des 7 ans, une « marche » doit être franchie dans la capacité d'adaptation des systèmes de production, par l'appropriation de nouvelles actions innovantes, qui sont autant de leviers pour répondre aux enjeux de l'agriculture et du développement rural demain.

#### Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissance et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement de l'exploitation
- Mesure 3 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 13 Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER

<sup>1</sup> Article 18 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil

# LES FON



## Programme opérationnel national FSE (volet régional Basse-Normandie)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs **de l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Basse-Normandie sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les séniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin, le FSE à la main de l'Etat en Basse-Normandie sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Basse-Normandie, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des séniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Basse-Normandie de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



## Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Basse-Normandie)

Concernant le FEAMP, les Régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidées de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



## Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnel du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional FEDER bassin de la Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,

- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,

- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.

# DS EUROPÉENS EN BASSE-NORMANDIE 2014-2020



## Axe interrégional Bassin de la Seine

Le programme opérationnel FEDER-FSE de la région Ile-de-France dispose d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin Seine-Normandie. Cet axe vient en complément du CPIER du Plan Seine, ce qui assure une cohérence des politiques publiques conduites sur l'ensemble du bassin du fleuve. Les actions se concentrent sur trois thématiques :

- **adaptation au changement climatique**, et notamment à la sécheresse. Il s'agit notamment d'accroître la connaissance sur le Bassin de la Seine par la réalisation d'études voire d'expérimentations,
- **gestion du risque d'inondation**. Il s'agit de soutenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, des travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, des programmes de réduction de la vulnérabilité à grande échelle, de sensibilisation, etc.,
- **continuités écologiques**. Il s'agit notamment de rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau d'intérêt interrégional.



## Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Les investissements en matière de développement urbain s'organiseront autour de projets d'ensemble (combinant différentes actions complémentaires sur un même territoire), menés en concertation étroite avec les acteurs et parties prenantes du territoire visé.

L'approche urbaine intégrée et durable sera proposée aux agglomérations structurées répondant aux critères suivants :

- communautés urbaines et communautés d'agglomération,
- à défaut, communautés de communes dont la ville-centre est supérieure à 20 000 habitants.

Les actions urbaines intégrées pourront être sélectionnées via un appel à projets, par le biais duquel les agglomérations concernées présenteront leur stratégie dans une optique de développement durable, en cohérence avec la stratégie régionale. Toutefois, une délégation de gestion à ces agglomérations n'est pas envisagée.

Elles seront en revanche étroitement associées au suivi du programme en général, à sa programmation et à son exécution. Les agglomérations candidates doivent faire connaître leur intérêt pour la démarche au plus tard le 31 octobre 2014.

A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



## Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

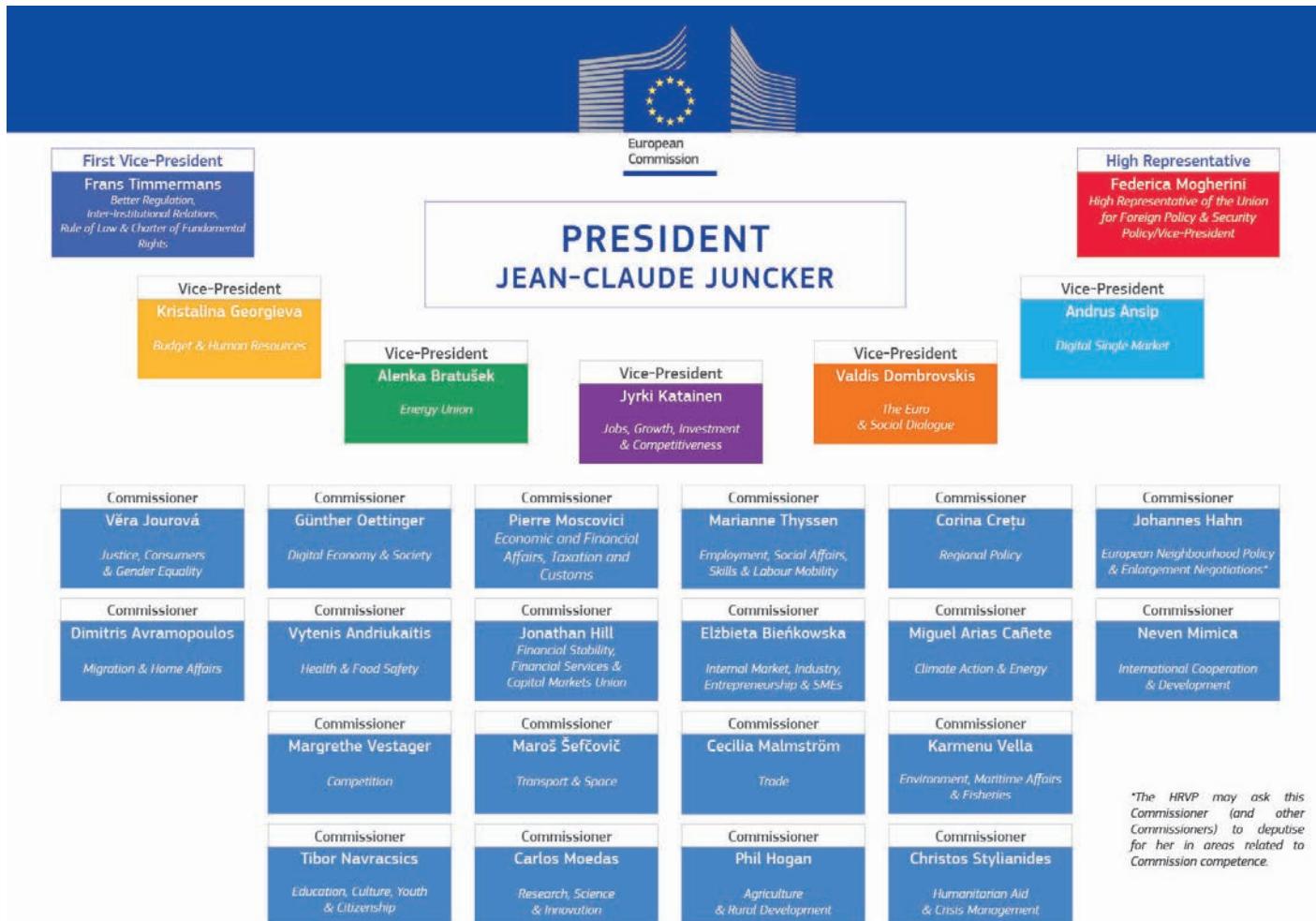
Dans le cadre de **son programme de développement rural**, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure LEADER**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 220 000 habitants. En Basse-Normandie, un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par le conseil régional le 24 avril 2014 pour une réponse à transmettre avant le 31 octobre.

## Contacts

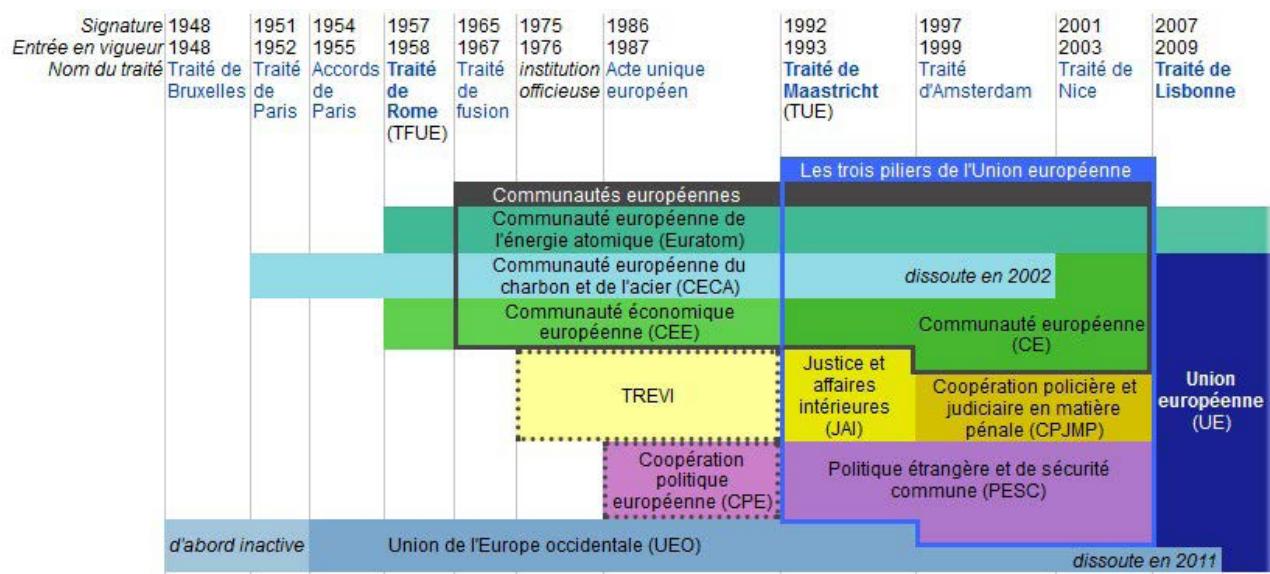
**Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural**  
**Autorité de gestion**  
**Conseil régional Basse-Normandie**  
 Fabrice SAINT  
[f.saint@crbn.fr](mailto:f.saint@crbn.fr)  
 02 31 06 95 39

**Volet régional du programme national FSE**  
*Autorité de gestion déconcentrée : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Basse-Normandie :*  
 Eudes DE MOREL  
[eudes.de-morel@direccte.gouv.fr](mailto:eudes.de-morel@direccte.gouv.fr)  
 02 31 47 73 18

## La Commission à partir de novembre 2014



## Histoire et architecture des traités européens



*Ce guide doit beaucoup à la relecture avisée et perspicace de  
Cécile Combette-Murin,  
Sabrina Jacqueline  
et Yann Rivoallan,  
qu'ils en soient sincèrement remerciés.*

*Réalisation & mise en page : AUCAME 2015  
Sauf mention contraire,  
illustrations : Union européenne,  
photos : Aucame.*

*Contact : [as.boisgallais@aucame.fr](mailto:as.boisgallais@aucame.fr)*

*Directeur de publication : Patrice Duny*

Ce guide se propose d'explorer la palette des outils européens au-delà des fonds structurels et d'appréhender les mécanismes et leviers moins connus, plus qualitatifs ou méthodologiques, tant il est vrai qu'un projet a besoin de financements, mais aussi de connaissance, de regards extérieurs, de forces d'impulsion, d'ingénierie...

L'agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie a donc rédigé le document qu'elle aurait aimé trouver en commençant à s'intéresser à l'Europe, selon deux mouvements :

- D'abord comprendre les dernières évolutions de la programmation 2014-2020 et avoir un tour d'horizon rapide sur les institutions et les modes de décision, informations utiles pour préparer un voyage à Bruxelles.
- Ensuite regarder la diversité des outils proposés tant par l'Union européenne que par les réseaux associatifs périphériques : tout existe pour accompagner un projet de l'idée à sa consécration. Sans exhaustivité, le repérage proposé permet de donner envie d'Europe et d'en saisir les clés.

En période de disette budgétaire, le développement territorial est contraint de se resserrer autour d'une stratégie transversale forte, portée par des acteurs ouverts et curieux de toutes les innovations extérieures. Par une multitude d'outils, l'Europe porte cette réflexion collective et s'approche au plus près des espaces opérationnels territoriaux qui sont désormais à la fois urbains et ruraux, dans une cohérence résolument durable.

*Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie*

19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN

02.31.86.94.00

[contact@aucame.fr](mailto:contact@aucame.fr)

[www.aucame.fr](http://www.aucame.fr)



**AUCAME**  
Caen Normandie